

2014.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rapport Financier Annuel





AVANT-PROPOS

Rubis met tout en œuvre pour que chaque individu soit en sécurité à son poste de travail, tout en respectant l'environnement et en adaptant son organisation en fonction des spécificités de ses activités.

Notre devise : « **La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité** » n'est pas qu'une simple devise. Elle est un engagement de TOUS pour TOUS.

La volonté d'entreprendre, c'est celle de créer, d'agir et d'avancer ensemble, volonté dont la finalité s'inscrit dans le développement d'une aventure industrielle et humaine.

Le choix de la responsabilité conditionne notre mode d'organisation et notre façon de travailler ensemble... TOUS ensemble.

SOMMAIRE

1.



Présentation du Groupe

1.1	Message de la Gérance	6
1.2	Direction et contrôle du Groupe	8
1.3	Chiffres clés du Groupe	10
1.4	Bourse et actionariat	12
1.5	Panorama du Groupe	14
1.6	Politique de mécénat	16

2.



Présentation des activités

2.1	Rubis Terminal : stockage de produits liquides	22
2.2	Rubis Énergie : distribution de GPL et de produits pétroliers	32

3.



Rapport d'activité

3.1	Rapport d'activité	42
3.2	Événement important survenu depuis la clôture de l'exercice	54
3.3	Autres événements importants	55

4.



Facteurs de risques et assurances

4.1	Identification et gestion des risques significatifs	59
4.2	Assurances et politique de couverture des risques	67

5.



Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

	La démarche RSE de Rubis	72
5.1	Informations sociales	74
5.2	Informations environnementales	89
5.3	Informations sociétales	103
5.4	Note méthodologique et table de concordance	107
5.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales	114

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2015 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.rubis.fr.

6.



Gouvernement d'entreprise et contrôle interne 117

6.1	Spécificité de la société en commandite par actions	118
6.2	Renseignements concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance	119
6.3	Organisation et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance	130
6.4	Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance	133
6.5	Options de souscription d'actions et actions de performance	141
6.6	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux	147
6.7	Opérations avec des apparentés	148
6.8	Procédures de contrôle interne	149
6.9	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	154
6.10	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	158

7.



Rubis et ses actionnaires 161

7.1	Renseignements de caractère général concernant le capital social	162
7.2	Dividendes	164
7.3	Répartition du capital et des droits de vote	165
7.4	Actionariat salarié	167
7.5	Tableau d'évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	168

8.



Renseignements généraux sur Rubis 171

8.1	Renseignements statutaires	172
8.2	Autorisations, délégations de compétence et de pouvoirs en vigueur	175

9.



États financiers 177

9.1	Comptes consolidés 2014 et annexe	178
9.2	Comptes sociaux 2014, annexe et autres informations	228
9.3	Rapports des Commissaires aux Comptes	245

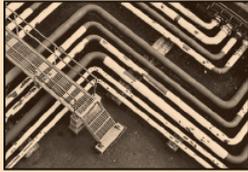
10.



Informations complémentaires 251

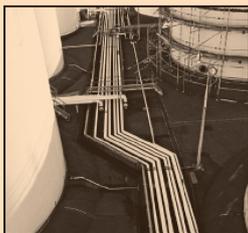
101	Attestation des personnes responsables	252
102	Incorporation par référence	254
103	Documents accessibles au public	255
104	Table de concordance du Document de Référence	256
105	Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion	259





PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Message de la Gérance	6
1.2	Direction et contrôle du Groupe	8
1.3	Chiffres clés du Groupe	10
1.4	Bourse et actionnariat	12
1.5	Panorama du Groupe	14
1.6	Politique de mécénat	16



1.1 Message de la Gérance

RUBIS

“La volonté d’entreprendre,

Rubis a connu une nouvelle fois une croissance à deux chiffres de son résultat 2014, avec une progression de son résultat net part du Groupe de 13 % pour atteindre 118 millions d’euros. Ce résultat est, à bien des égards, remarquable.

Hors éléments exceptionnels et à périmètre constant, le résultat opérationnel courant progresse de 9 %, démontrant une croissance organique forte. Cette progression, à périmètre réel, atteint 16 %, en raison de la dynamique des acquisitions (Portugal et Suisse).

Cette performance de l’année 2014 est d’autant plus robuste qu’elle s’est réalisée dans un environnement totalement chaotique et imprévisible.

On peut considérer qu’en 2014, le groupe Rubis aura connu son *stress test* grandeur nature !

En effet, des événements exceptionnels ont jalonné l’activité de Rubis :

- l’écroulement du prix du pétrole, divisé par 2 à partir du second semestre ;
- la réévaluation du dollar face à l’euro ;
- la réévaluation subite du franc suisse face à l’euro ;
- l’hiver le plus chaud depuis un siècle en Europe ;
- le décret Lurel visant à réduire d’un tiers les résultats de la SARA (raffinerie de la Martinique) ;
- la situation chaotique du réseau routier à Madagascar ;

- l’élection présidentielle en Afrique du Sud et la production erratique du secteur du raffinage ;

- les politiques d’austérité en Espagne et au Portugal et la profonde stagnation en France.

Malgré tout cela, Rubis continue inéluctablement son chemin de croissance qui a été réalisé avec une grande discipline financière, puisque le levier financier s’élève à 23 % et que les dettes nettes représentent 1,3 fois le résultat brut d’exploitation.

...

NEWS

N° 1212/53

créé en 1990

le choix de la responsabilité



Jacques Riou
Gérant



Gilles Gobin
Associé-gérant

Rubis a-t-il un secret ? Certainement !

Depuis la fin de l'exercice, Rubis continue sur la voie de son développement international par l'extension de ses dépôts d'Anvers et de Rotterdam, par la construction de sa jetée du dépôt de Ceyhan, ainsi que par les acquisitions annoncées de 50 % de la SARA auprès de Total et de 100 % de la SRPP

à la Réunion, auprès de Shell et Total.

Les gérants tiennent à remercier chaleureusement toutes les équipes de Rubis pour leur dévouement et leur professionnalisme, soudées par une forte culture d'entreprise articulée autour des valeurs

de responsabilité et d'entrepreneuriat.

Fort du soutien de ses actionnaires, Rubis continuera sa politique généreuse de distribution de dividende et proposera à la prochaine Assemblée un dividende par action de 2,05 euros, en augmentation de 5 %.

Rubis invite ses actionnaires à choisir, comme chaque année, l'option du paiement du dividende en actions, permettant notamment à la Société d'éviter de payer une taxe supplémentaire de 3 %, qui s'ajouterait aux taxes nouvelles dont le coût pour les actionnaires de Rubis s'est élevé à 3,1 millions d'euros net en 2014.

Le Groupe reste très confiant sur le bon déroulement de sa stratégie de développement pour les années à venir.

J. R. - G. G. ■

1.2

DIRECTION ET CONTRÔLE DU GROUPE

Rubis, opérateur international indépendant, est spécialisé dans le stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires), à travers Rubis Terminal, et dans la distribution de produits pétroliers (réseaux de stations-service, fioul aviation, marine, GPL, bitumes, lubrifiants, négoce), à travers Rubis Énergie.



DIRECTION ET CONTRÔLE DU GROUPE

Direction Générale Rubis

Gilles Gobin	➤ Associé-gérant
Jacques Riou	➤ Gérant
Bruno Krief	➤ Directeur Général Finance
Maura Tartaglia	➤ Secrétaire Générale en charge de la Direction Juridique
Anne Zentar	➤ Directrice de la Consolidation et de la Comptabilité
Evelyne Peloye	➤ Directrice de la Communication

Conseil de Surveillance au 31/12/2014

Olivier Heckenroth*	➤ Président
Nils Christian Bergene*	
Jacques-François de Chaunac-Lanzac	
Hervé Claquin	
Claudine Clot	
Olivier Dassault	
Jean-Claude Dejouhanet	
Maud Hayat-Soria	
Chantal Mazzacurati	
Olivier Mistral	
Christian Moretti*	
Alexandre Picciotto	
Erik Pointillart*	

* Membre du Comité des Comptes.



DIRECTIONS GÉNÉRALES FILIALES

Rubis Terminal

François Terrassin	➤ Directeur Général
Bruno Hayem	➤ Directeur Général Adjoint Finance
Gérard Lafite	➤ Directeur Général Adjoint Opérations/Travaux
Didier Clot	➤ Directeur Général Adjoint France
Clarisse Gobin Swiecznik	➤ Directrice Études et Développement



Rubis Énergie

Christian Cochet	➤ Directeur Général
Jean-Pierre Hardy	➤ Directeur Général Adjoint
Gilles Kauffeisen	➤ Directeur Financier
Frédéric Dubost	➤ Directeur Technique Fuels et HSE
Franck Loizel	➤ Directeur Technique GPL
Hervé Chrétien	➤ Directeur Ressources et Risques

DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES



Rubis Terminal

Pascal De Maeijer	Belgique (Anvers)
Paul Van Herrewegen	Pays-Bas (Rotterdam)
Sami Habbab	Turquie (Ceyhan)



Rubis Énergie

Philippe Sultan	France
Vincent Perfettini	Corse
Manuel Ledesma	Espagne
Stephan Theiler	Suisse
Nicolas de Breyne	Îles anglo-normandes
Arnaud Havard	Portugal
Olivier Chaperon	Maroc
Pierre Gallucci	Madagascar/Comores
Olivier Nechad	Afrique du Sud/Botswana/Lesotho/Swaziland
Florian Cousineau	Antilles et Guyane françaises
David Rose	Bermudes
Mauricio Nicholls	Eastern Caribbean
Gordon Craig	Bahamas/Îles Turques-et-Caïques
Don Gary	Îles Caïmans
Alain Carreau	Jamaïque

1.3 CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

Confronté en 2014 à de multiples facteurs externes exerçant des forces opposées à différents niveaux du compte de résultat, le Groupe réussit néanmoins à maintenir sa croissance historique à deux chiffres.

Au total, **le résultat net part du Groupe est en hausse de 13 %** pour atteindre 118 millions d'euros. Corrigée des facteurs exceptionnels et à périmètre constant, la croissance du résultat net atteint 12 %, démontrant une fois de plus **la solidité du modèle Rubis** dans un environnement particulièrement chaotique.

Des conditions climatiques historiquement défavorables, une volatilité historique des prix du pétrole, l'application d'un nouveau décret réduisant la rentabilité de la raffinerie de la Martinique (SARA) et enfin des effets de change globalement positifs liés à la parité euro/dollar figurent parmi les facteurs exceptionnels ayant impacté les résultats de l'exercice.

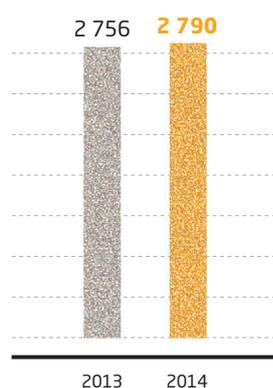
Pour le Groupe, l'exercice 2014 aura été à nouveau intense en termes d'engagements d'acquisitions et d'investissements qui représenteront au total 330 millions d'euros.

La forte génération de *cash-flow* (+ 21 %), que la baisse des prix du pétrole a accentuée (diminution du besoin en fonds de roulement), permet de finir l'exercice

avec un taux d'endettement modéré de 23 % donnant au Groupe les moyens de poursuivre activement sa politique de développement et d'acquisitions.

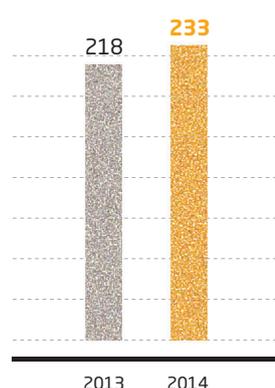
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



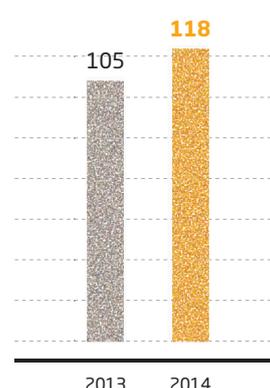
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

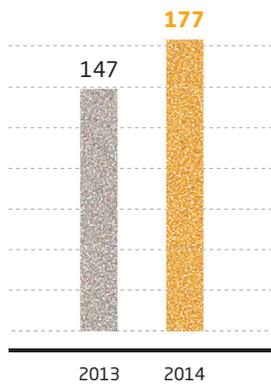
Taux de croissance composé des agrégats financiers jusqu'à 2014

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Résultat brut d'exploitation	7 %	12 %	16 %	18 %
Résultat opérationnel courant	3 %	11 %	16 %	18 %
Résultat net part du Groupe	13 %	18 %	20 %	23 %



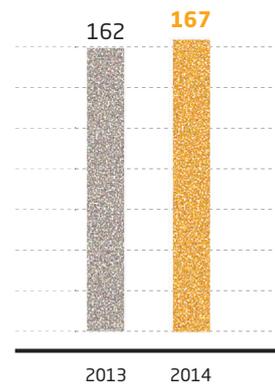
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



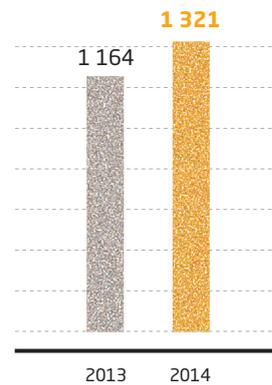
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



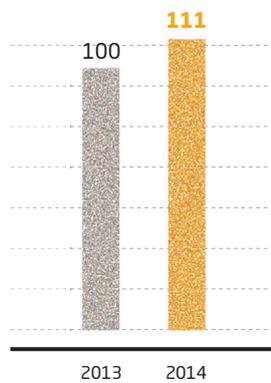
FONDS PROPRES

(en millions d'euros)



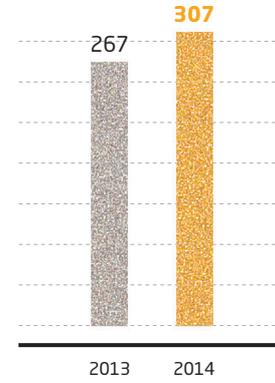
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



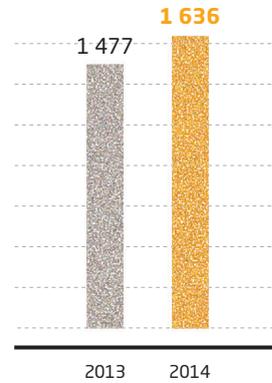
ENDETTEMENT FINANCIER

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



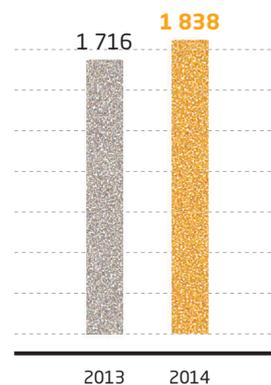
EFFECTIF

(effectif moyen des sociétés intégrées globalement, données retraitées)⁽¹⁾



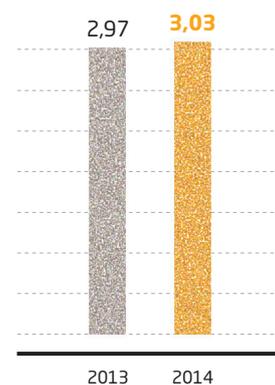
CAPITALISATION BOURSIÈRE

(en millions d'euros)



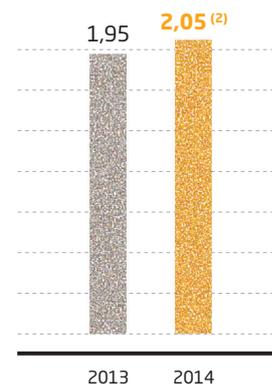
BÉNÉFICE NET PAR ACTION

(en euros)



DIVIDENDE PAR ACTION

(en euros)



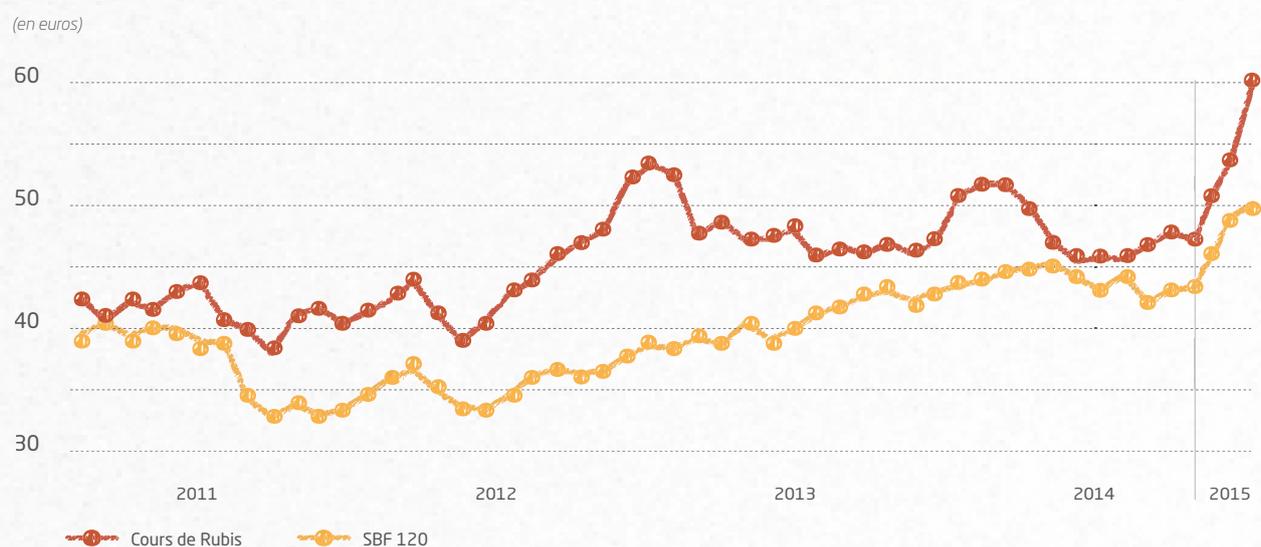
(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

(2) Soumis à l'approbation de l'AGM du 5 juin 2015.

1.4 BOURSE ET ACTIONNARIAT

L'ACTION RUBIS

Cours de l'action Rubis comparé au SBF 120



MARCHÉ DU TITRE ET VIE BOURSIÈRE

Le titre Rubis est coté sur Euronext Paris, compartiment A.

Son code ISIN est FR0000121253.

Le titre Rubis fait partie de l'indice SBF 120.

	2014	2013
Nombre de titres échangés (cumul en millions de titres)*	19,5	21
Capitaux échangés (cumul en millions d'euros)*	926,9	1 003,69
Cours le plus haut en séance (en euros)	52,45	53,93
Cours le plus bas en séance (en euros)	40,01	43,27

* Source Euronext.

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Service du titre

Le service du titre est assuré par :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

Service des actionnaires

Les actionnaires désireux d'entrer en contact avec la Société peuvent appeler la ligne qui leur est dédiée au :

+33 (0)1 45 01 99 51

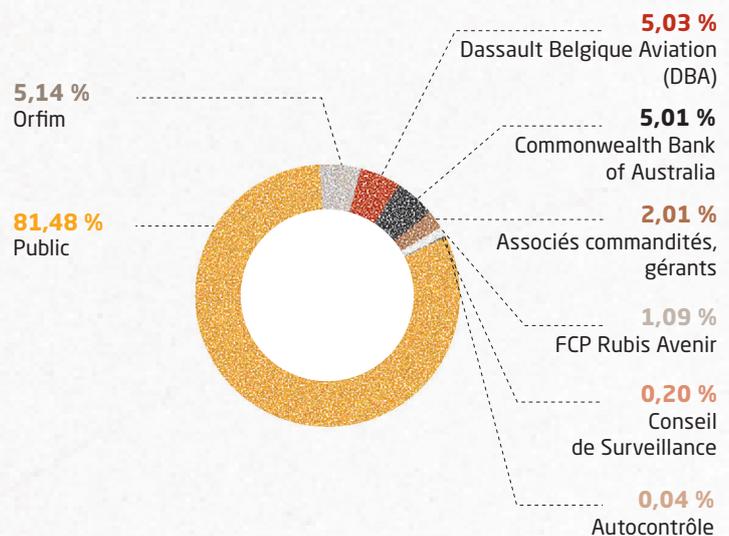
Rencontre avec
les interlocuteurs financiers

Le titre Rubis est régulièrement suivi par les analystes des sociétés de bourse suivantes : Berenberg, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Goldman Sachs, HSBC, Kepler, Main First, Natixis Securities, Oddo, Portzamparc et Société Générale.

ACTIONNARIAT DE RUBIS

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

(au 31/12/2014)



AGENDA

11/03/2015	Résultats annuels 2014
12/05/2015	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2015 et informations financières
05/06/2015	Assemblée Générale Mixte
08/06/2015	Détachement du coupon et début de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
26/06/2015	Fin de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
08/07/2015	Paiement du dividende en espèces
31/08/2015	Résultats semestriels 2015
09/11/2015	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2015 et informations financières
11/02/2016	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2015 et informations financières

1.5 PANORAMA DU GROUPE

Rubis est organisé en multiples centres de profit autonomes, gérés de façon décentralisée. Une configuration :

- adaptée à l'esprit d'entrepreneur ;
- qui donne la priorité à la performance ;
- qui repose sur la confiance ;
- qui préserve la capacité à réagir, à s'adapter et à anticiper.

Un groupe assis sur des positions locales solides.

RUBIS DANS LE MONDE

IMPLANTATIONS INTERNATIONALES À FIN DÉCEMBRE 2014

Zone Europe et Méditerranée

Belgique (Anvers)
Espagne
France (y compris Corse)
Jersey et Guernesey
Pays-Bas (Rotterdam)
Portugal
Suisse
Turquie (Ceyhan)

Zone Caraïbes

Antigua
Bahamas
Barbade
Bermudes
Îles Caïmans
Dominique
Grenade
Guadeloupe
Guyane française
Guyana
Jamaïque
Martinique
Marie-Galante
Saint-Barthélemy
Sainte-Lucie
Saint-Vincent
Îles Turques-et-Caiques

Zone Afrique

Afrique du Sud
Botswana
Comores
Lesotho
Madagascar
Maroc
Swaziland



ORGANIGRAMME SYNTHÉTIQUE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2014



PARTICIPATIONS MINORITAIRES

RUBIS TERMINAL

ITC Rubis Terminal Antwerp	Zeller & Cie (2,4 %)
Mitsui (35 %)	Total Raffinage Marketing (18 %)
Intercontinental Terminals Company LLC (15 %)	SPLS
Delta Rubis Petrol	Bolloré Énergie (37,5 %)
Med Energy Holding SAL (50 %)	DPLC
SES	Total Raffinage Marketing (24,99 %)
Bolloré Énergie (0,7 %)	Delek France SAS (21,5 %)
Distridyn (7,1 %)	M. Joseph-Louis Galletti (0,01 %)
Petrovex (5,6 %)	
SCA Pétrole et Dérivés (8,8 %)	
Siplec (4,8 %)	

RUBIS ÉNERGIE

Norgal	Lasfargaz
Antargaz (52,7 %)	Ceramica Quadras SA (3,4 %)
TotalGaz (26,4 %)	Facemag SA (7,6 %)
Sigalnor	Grocer SA (3,9 %)
CGP Primagaz (35 %)	Sanitaire BS SA (2,2 %)
TotalGaz (30 %)	Union Cerame SA (6,7 %)
Stocabu	
Antilles Gaz (50 %)	
SARA	
Total Marketing Services (50 %)	
Sol Petroleum	
Antilles SAS (14,5 %)	

1.6 POLITIQUE DE MÉCÉNAT

Fidèle à sa philosophie entrepreneuriale depuis de nombreuses années, le Groupe apporte son soutien financier à différentes associations ou organismes, en France et à l'étranger, dans des domaines aussi variés que le sport, l'enfance, l'éducation et la culture (cf. chapitre 5.3.2).

L'ANNÉE 2014 A ÉTÉ NOTAMMENT MARQUÉE PAR UN ENGAGEMENT FORT AUPRÈS DE CES DIFFÉRENTS ORGANISMES :



L'individu est au cœur des organisations qui font bouger les choses.

L'association l'École à l'Hôpital, fondée en 1929 et reconnue d'utilité publique en 1978, a pour objectif l'organisation d'un enseignement scolaire auprès des jeunes malades âgés de 5 à 26 ans, à Paris et en Île-de-France, en complémentarité avec l'Éducation Nationale.

Cet enseignement gratuit, adapté à la demande, au niveau et aux besoins de chacun, est assuré à l'hôpital comme au domicile, par des enseignants bénévoles qualifiés.

La réalité sur le terrain : 4 113 jeunes élèves malades ont suivi 20 537 cours donnés par 442 enseignants bénévoles sur l'exercice 2014. Le soutien financier de Rubis a largement contribué au financement des actions de l'association en Seine-et-Marne (Hôpital de Marne-la-Vallée, ainsi que les suivis à domicile) et a favorisé leur implantation à l'Hôpital Sud Francilien de Corbeil Essonne, ainsi qu'à l'Hôpital d'Argenteuil.

Par ailleurs, Rubis participe, chaque année, à la Course des Héros, qui se tient au mois de juin dans le Parc de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine). Lors de l'édition 2014, 10 collaborateurs du Groupe ont couru pour l'association et ont permis de récolter 5 320 euros, faisant de Rubis le principal collecteur de l'association. Cette année, pour l'édition 2015, 10 collaborateurs participeront à nouveau à la Course des Héros dans le but de récolter davantage de fonds.

Le Conservatoire des Animaux en Voie d'Extinction (Cavex) est une association qui a pour objectif, d'une part, de faire se reproduire en captivité des espèces menacées d'extinction et, d'autre part, de sensibiliser les générations actuelles et futures à la sauvegarde de la nature et les initier au développement durable.

En 2002, le Docteur Henri Quinque et son épouse ont offert à l'association l'importante collection des animaux en voie de disparition qu'ils ont constituée durant 40 ans avec mise à disposition gratuite des locaux qui les abritent. Il s'agit d'un exceptionnel « coffre-fort génétique » de plus de 600 animaux rares faisant partie, pour plusieurs d'entre eux, de conventions privilégiées avec des nations étrangères.

Le soutien financier de Rubis a contribué aux soins d'élevage des espèces menacées et à l'éducation du public, notamment scolaire. Il a également servi à lancer un second site internet « Cavex Solidaire » ; les fonds récoltés étant reversés pour les soins, la nourriture et la reproduction des animaux du Conservatoire.



L'association Surf Insertion a été créée en 1997. Son objectif est de mettre en œuvre des actions favorisant la pratique des sports de vagues et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté sur le littoral aquitain, en faveur des jeunes défavorisés exclus de ces pratiques. Ces actions commencent aujourd'hui à être essayées sur l'ensemble du territoire.

Les activités touchent en moyenne 3 000 à 3 500 jeunes par an, âgés de 8 à 25 ans.

L'association met en place des projets éco-citoyens, organise des stages d'initiation aux sports de vagues et crée des outils pédagogiques. Ces projets sont également proposés aux écoles et aux différentes structures sociales et spécialisées de la région, dans le cadre de leurs projets éducatifs.

Grâce au soutien financier de Rubis, Surf Insertion a pu d'ores et déjà :

- consolider un emploi administratif (augmentation du nombre d'heures) ;
- prolonger un contrat, réellement nécessaire au bon fonctionnement de l'association ;
- participer à la réalisation de supports pédagogiques et ludiques (carnet de voyage, jeu éco-citoyen) ;
- et permettre l'acquisition d'un équipement informatique supplémentaire pour les jeunes stagiaires, bénévoles et usagers de l'association.

Par ailleurs, en 2014, le groupe Rubis a permis à l'association de s'implanter à Casablanca, grâce au soutien financier de sa filiale Vitogaz Maroc, afin de permettre aux jeunes défavorisés marocains d'accéder à ce sport et de les sensibiliser à la protection de l'environnement.



RUBIS MÉCÉNAT CULTURAL FUND

Le groupe Rubis a créé en mai 2011 le fonds de dotation Rubis Mécénat afin de renforcer les liens entre ses filiales, de contribuer à l'intégration du Groupe dans son environnement socio-culturel et de faire vivre sa culture d'entreprise. Se positionner comme acteur industriel, acteur social et acteur culturel, dans les pays dans lesquels le Groupe opère, permet à Rubis de renforcer ses actions sur chaque territoire et de s'investir à travers la mise en œuvre de projets philanthropiques.

Rubis Mécénat Cultural Fund a pour objet :

- d'accompagner, en France et à l'étranger, une nouvelle génération d'artistes engagés, par le biais d'organisation d'expositions, de commandes spécifiques et d'acquisitions d'œuvres d'art ;
- de développer des projets sociaux et culturels dans certains pays d'implantation du groupe Rubis, en collaborant avec ses filiales, afin d'apporter un enseignement artistique aux jeunes adultes de communautés défavorisées et ainsi leur offrir de nouvelles opportunités professionnelles.



Surf Insertion © Y. Le Toquin

Soutien envers les artistes émergents

2014

Du 4 décembre 2014 au 18 janvier 2015, une installation vidéo inédite a été réalisée *in situ* par Leonora Hamill à l'église Saint-Eustache à Paris, sur commande de Rubis Mécénat.

- 1 Installation view, Leonora Hamill, « Furtherance », église Saint-Eustache, Paris, 2014. © photo : Liz Eve.



1

2015

Du 19 janvier au 15 mars 2015, les photographies de Cyprien Clément-Delmas réalisées sur le site de ITC Rubis Terminal Antwerp ont été exposées au MAS Havenpaviljoen à Anvers, sur commande de Rubis Mécénat.

- 2 Installation view, Cyprien Clément-Delmas, MAS Havenpaviljoen, Anvers, 2015. © photo de l'artiste.

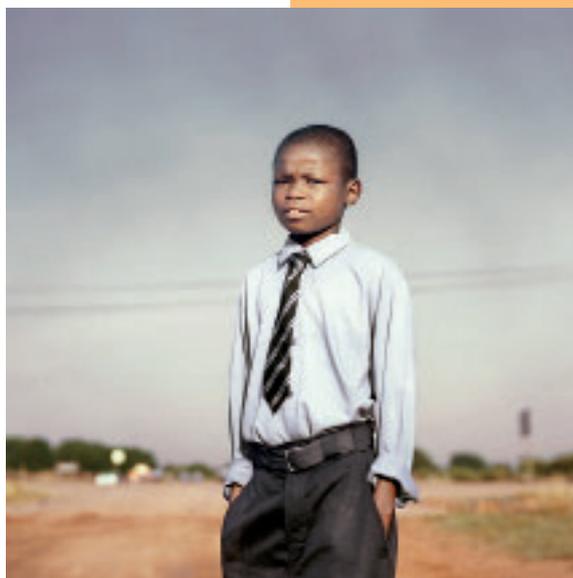


2

Acquisitions

Thabiso Segkala est un photographe sud-africain né en 1981 à Johannesburg. Son travail est exposé à la Goodman Gallery à Johannesburg et a fait l'objet d'expositions individuelles en Afrique du Sud, à Berlin et à Bruxelles. Ses œuvres explorent les thèmes de l'abandon et du souvenir et la confrontation des communautés sud-africaines avec le spectre de l'apartheid. Thabiso fut le mentor des étudiants les plus talentueux du projet *Of Soul and Joy*. Il nous a malheureusement quittés brutalement en fin d'année 2014.

- 3 Thabiso Segkala. *Homeland 2009 to 2011*. Thulani Msiza, *Londing (Kwandebele)*, 2010. © Thabiso Segkala. Œuvre de la collection Rubis Mécénat.



3

Actions sociales

Of Soul & Joy Photo Project à Thokoza (Afrique du Sud), en collaboration avec la filiale sud-africaine de Rubis Énergie, Easigas.

Depuis 2012, Rubis Mécénat a mis en place un programme hebdomadaire d'enseignement de la photographie et de suivi professionnel auprès de lycéens de la Buhlebuzile Secondary School de Thokoza, *township* situé au sud-est de Johannesburg. Une bourse est destinée aux élèves les plus talentueux du projet, leur permettant d'étudier à la prestigieuse école de Johannesburg, le Market Photo Workshop, créé en 1989 par le photographe David Goldblatt.

- 4 Élèves du projet. © Ernest Dlamini.



4



5



6

L'art,
acteur de
changements
sociaux
durables.

En 2014, de nombreux événements ont eu lieu, parmi lesquels 4 photographes du projet ont été invités à participer en décembre à la 3^e édition du festival Addis Foto Fest à Addis Ababa en Éthiopie. Leurs travaux ont fait partie de l'exposition collective « Visions of Africa » présentant photographies, installations et projections vidéo d'artistes venus de 16 pays à travers l'Afrique.

5 Philani Mazibuko y a présenté sa série *Boy's room*, Thokoza, 2014.

En 2015, 4 étudiants ont reçu la bourse d'études du programme.

Parmi les événements phares de 2015, le projet est invité à l'International Photofestival Ghent 2015 « 80 Days of Summer Stories of Identity », à Gand en Belgique du 12 juin au 30 août 2015.

Nous y présenterons l'exposition *Born Free* à l'Abbaye Saint-Pierre de Gand, une sélection des photographies de 3 élèves du projet.

Lindokuhle Sobhekwa y présentera sa série en cours *Nyaope*, Thokoza, 2014.

6 Sibusiso Bheka y présentera sa série, *Thokoza at night*, 2013-2015.

2015 : lancement d'un projet social à Kingston en Jamaïque, en collaboration avec Rubis Energy Jamaica et Rubis Eastern Caribbean.

Mise en place d'un programme d'enseignement des arts visuels et de suivi professionnel auprès de jeunes adultes marginalisés de la communauté de Dunoon Park à l'est de Kingston, en partenariat avec la Dunoon Technical High School. Une bourse permettra aux élèves les plus prometteurs de poursuivre leurs études au Edna Manley College of the Visual and Performing Arts à Kingston.

Pour ce projet, Rubis Mécénat et Rubis Energy Jamaica s'associent à Children First Agency, association caritative jamaïcaine.





PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

2.1	Rubis Terminal : stockage de produits liquides	22
2.2	Rubis Énergie : distribution de GPL et de produits pétroliers	32





2.1 RUBIS TERMINAL : STOCKAGE DE PRODUITS LIQUIDES

Rubis Terminal stocke, pour le compte de ses clients, pour des périodes plus ou moins longues, des produits liquides tels que produits pétroliers, produits chimiques, engrais, oléagineux et mélasses, dans le cadre de leur importation, leur production, leur distribution ou en complément d'un stockage d'usine.

Leader en France, Rubis Terminal intensifie son développement à l'international avec l'extension de ses terminaux aux Pays-Bas (Rotterdam), en Belgique (Anvers) et en Turquie (Ceyhan).

La localisation géographique des unités de stockage étant essentielle, la plupart des sites de Rubis Terminal sont situés en façade maritime ou ont un accès fluvial et sont, pour certains, en liaison avec les principaux pipelines.

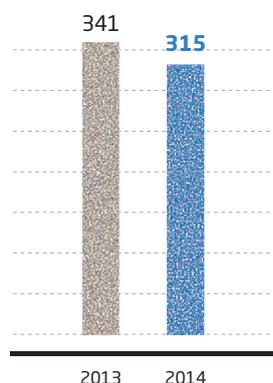
SES PRINCIPAUX CLIENTS SONT :

- ▶ les grandes surfaces, pour la gestion de leurs approvisionnements en carburants et la distribution vers leurs magasins ;
- ▶ les compagnies pétrolières et les groupes chimiques et pétrochimiques, qui souhaitent optimiser leurs coûts logistiques ou avoir une plateforme de distribution, d'importation, d'exploitation, ou simplement transitoire lors d'opérations de maintenance de leur plateforme industrielle ;
- ▶ les traders et les intermédiaires, qui doivent pouvoir stocker les produits qu'ils négocient sur les marchés internationaux, en attente de revente ou selon les fluctuations de l'offre et de la demande.

Pour tous ces clients, Rubis Terminal est devenu un acteur essentiel du paysage logistique, non seulement grâce à sa localisation géographique dans des zones à fort potentiel de développement, mais aussi grâce aux lourds investissements réalisés ces dernières années, tant pour adapter son outil aux besoins du marché et aux nouvelles normes en vigueur, que pour développer ses implantations hors des frontières de l'Hexagone.

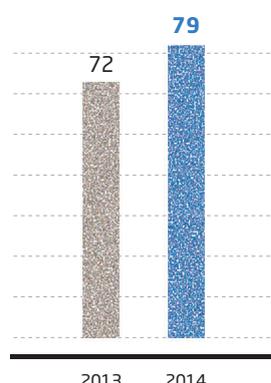
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



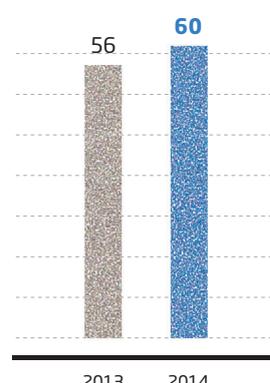
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



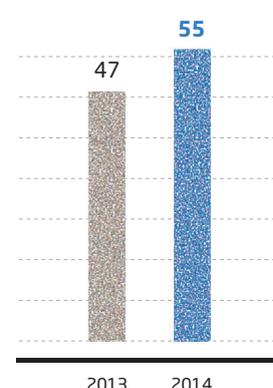
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



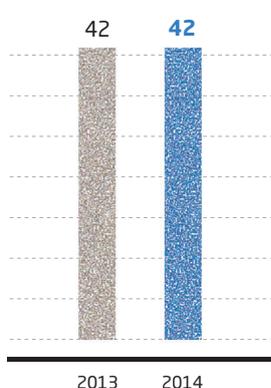
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



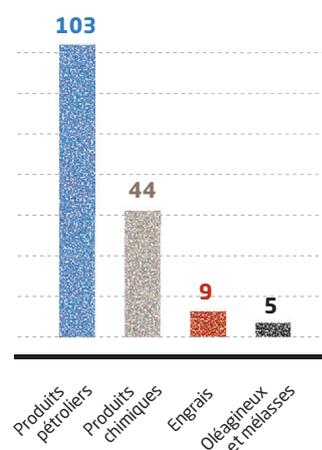
INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



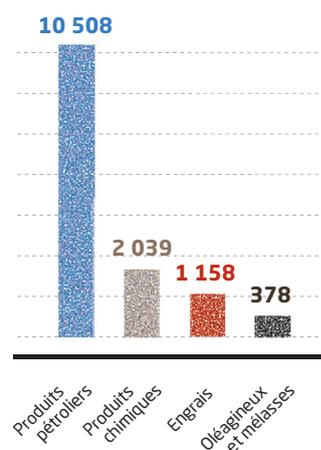
RECETTES STOCKAGE

(en millions d'euros)
Joint-ventures prises à 100 %



SORTIES DE PRODUITS

(en milliers de tonnes)
Joint-ventures prises à 100 %



Atouts stratégiques

- Opérateur indépendant.
- Localisation : façade maritime et accès fluvial, branchement pipelines.
- Connexions : pipelines, jetées maritimes et fluviales, gares routières et embranchements ferroviaires.
- Investissements réguliers pour les mises aux normes et l'adaptation aux besoins du marché.
- Qualité des infrastructures.

Faits marquants 2014

- Dunkerque : mise en service de la liaison avec le pipeline de l'Otan.
- Strasbourg : réouverture de la gare routière sur le site de Reichstett.
- Rotterdam : lancement de l'extension du terminal sur la zone adjacente.
- Ceyhan : forte croissance du transit routier. Poursuite de la construction de la jetée.

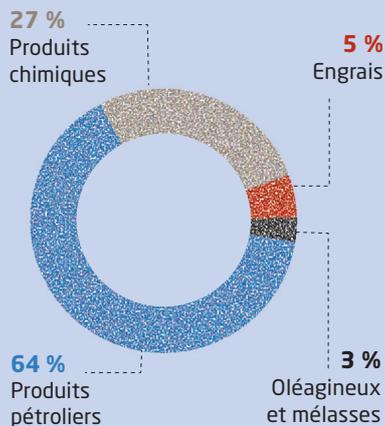
Calendrier 2015

- Dunkerque : mise en service d'un nouvel appontement.
- Rouen : première étape de l'approfondissement du chenal.
- Anvers : lancement de la construction de nouvelles capacités.
- Ceyhan : mise en service de la jetée.

(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

RECETTES STOCKAGE

(Répartition en pourcentage)
Joint-ventures prises à 100 %



RUBIS TERMINAL EN FRANCE

Rouen - 658 000 m³

Proche de l'agglomération rouennaise, le site de Rouen est situé en bordure de Seine et sur le tracé du pipeline LHP (Le Havre - Paris).

Il jouit d'une situation privilégiée, tant pour les importations de produits pétroliers raffinés que pour les flux en sortie des raffineries de Basse Seine.

Proche de Paris, Rouen joue également le rôle de plateforme de distribution pour alimenter en carburants les dépôts secondaires de la région parisienne et le réseau de chauffage urbain de la capitale.

Véritable plateforme multimodale, le site de Rouen est au cœur de la logistique d'approvisionnement en engrais pour le secteur agricole et dispose d'installations permettant de faire face à l'élasticité de la demande et aux pics saisonniers.

Les terminaux de Rubis Terminal Rouen sont répartis sur 6 sites de part et d'autre de la Seine et offrent :

- 4 appontements pour navires de mer ;

- 2 appontements pour barges et petits navires ;
- 2 embranchements fer ;
- 2 gares routières dédiées aux produits pétroliers ;
- 3 plateformes de chargement de camions d'engrais ;
- de multiples installations dédiées au chargement de produits chimiques.

Dunkerque - 475 000 m³

Situé au Port Est, le site de Dunkerque se compose de 2 dépôts reliés entre eux par un pipeline privatif :

- le dépôt Unican est dédié aux produits pétroliers et dispose d'une gare routière pour le chargement des combustibles et des carburants ;
- le dépôt Môle 5 est organisé pour servir une clientèle très variée incluant le secteur pétrolier, l'industrie agroalimentaire et l'industrie chimique. Disposant de 2 quais, offrant de multiples positions pour les navires et les barges, le dépôt Môle 5 permet d'accueillir des navires jusqu'à 12,40 m de tirant d'eau.

Le parc de stockage inclut 125 bacs de 260 m³ à 23 000 m³, permettant de stocker, grâce à des *process* de stockage ségrégués, une grande variété de produits allant des huiles alimentaires aux essences aviation en passant par les biocarburants et de multiples produits pétroliers de différents grades.

Formé aux bonnes pratiques du stockage des denrées alimentaires, le personnel applique les principes de la démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et sait répondre aux besoins spécifiques de ce secteur tels que la garantie de l'origine du produit tout au long de la chaîne logistique.

Depuis janvier 2014, le terminal de Dunkerque a franchi un nouveau pas en se connectant au réseau de pipelines de l'Otan, offrant ainsi à la clientèle pétrolière une voie d'accès supplémentaire vers les dépôts de Valenciennes (59), Vetry (51), Saint-Baussant (54), Strasbourg (67) et Reichstett (67) et assurant par là même son développement futur. Cet ouvrage, long de 6 km, dont le tracé traverse plusieurs sites industriels, a été réalisé en partie en forage dirigé et a nécessité de multiples études et autorisations.

Zoom sur... Rouen

L'approfondissement du chenal améliore les capacités nautiques

Grâce au chantier d'approfondissement du chenal mené par le Grand Port Maritime de Rouen, le site de Rubis Terminal pourra dès 2018 recevoir des navires de 65 000 tonnes.

Depuis début 2015, les navires remontant la Seine bénéficient d'un approfondissement supplémentaire de 30 cm, offrant ainsi un tirant d'eau de 11,80 m 75 % des marées.

À terme, il est prévu de gagner 1 m de profondeur, ce qui permettra à Rubis Terminal d'accepter des navires ayant un tirant d'eau de 12,50 m (eau douce) 75 % des marées.

Le site de Rubis Terminal se prépare à ce changement de grande envergure en améliorant ses installations selon 3 volets :

- approfondissement de la souille de son appontement APGA dès le premier trimestre 2015 ;

- installation d'un nouveau bras marine pour recevoir des navires de gazole et de fioul domestique à cet appontement, aujourd'hui réservé aux navires d'engrais ;
- accroissement des débits à l'entrée de manière à permettre aux navires d'optimiser les cadences de déchargement et ainsi de réduire les temps d'escale.

Un enjeu majeur pour le futur

À un moment où les mutations du transport maritime et où l'évolution des flux à l'import se traduisent par l'arrivée de navires de nouvelle génération, cette amélioration des accès maritimes représente un enjeu majeur pour le futur développement du site rouennais.

Zoom sur... Dunkerque

Traitement des eaux industrielles usées

Notre dépôt de Dunkerque, composé de 2 sites (le Môle 5 et Unican), a mis au point un système de traitement des eaux industrielles usées qui répond en tout point aux normes de rejet établies par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le système de traitement se décompose en 3 parties :

- 2 réservoirs tampons qui recueillent les effluents des 2 sites ;
- un traitement physico-chimique qui permet d'éliminer les matières en suspension. Les boues ainsi formées sont stockées puis évacuées vers un centre de retraitement des déchets ;
- un traitement final de l'eau ainsi éclaircie, pour éliminer le reste de la pollution dissoute.

L'équipe du laboratoire de Rubis Terminal se charge du suivi du fonctionnement de la station d'épuration. Celle-ci, pilotée par un automate, nécessite des analyses régulières



de matières en suspension afin de contrôler l'efficacité des produits de traitement aux différents stades du processus. L'analyse finale du rejet au bassin permet de contrôler le rendement du système.

L'autosurveillance du rejet au bassin est faite mensuellement par un laboratoire

d'analyses extérieur. Un contrôle inopiné par la DREAL est réalisé annuellement.

NICOLAS CROQUELOIS

DIRECTEUR DU TERMINAL DE RUBIS TERMINAL
À DUNKERQUE

Brest - 131 000 m³

Situé sur le port de Brest, réparti sur 2 sites reliés entre eux par un pipeline privé, le terminal de Stockbrest dispose de 2 jetées pouvant accueillir des navires jusqu'à 11,50 m de tirant d'eau.

Dernier port de la côte atlantique avant l'entrée dans la zone SECA (Sulphur Emission Control Areas), situé à moins de 10 km de l'aéroport de Brest-Guipavas, le terminal, qui dessert aujourd'hui une grande partie de la Bretagne, dispose d'opportunités de développement.

Villeneuve-la-Garenne - 11 220 m³

Situé aux abords immédiats du nord de Paris, dans la zone du Port de Gennevilliers, le dépôt de Villeneuve-la-Garenne est spécialisé dans le stockage de produits chimiques et carburants spéciaux.

Ses installations, conçues sur mesure, font du dépôt de Villeneuve-la-Garenne un outil très flexible où l'adaptation aux besoins du client prend tout son sens.

Agglomération de Strasbourg - 700 000 m³

Les capacités sont réparties entre le port de Strasbourg (340 000 m³) et Reichstett, au nord-ouest de la ville (360 000 m³).

Port aux Pétroles

Idéalement localisé dans l'est de la France, en bordure du Rhin, à une douzaine de kilomètres de la frontière allemande, le terminal de Strasbourg est devenu un point névralgique en Alsace.

Accessible par le Rhin au départ de la zone ARA ou par le réseau de pipelines de l'Otan au départ de la zone atlantique, de la Méditerranée ou encore, depuis janvier 2014, de Dunkerque, le terminal de Strasbourg offre une grande souplesse d'approvisionnement à la clientèle pétrolière qui peut ainsi bénéficier

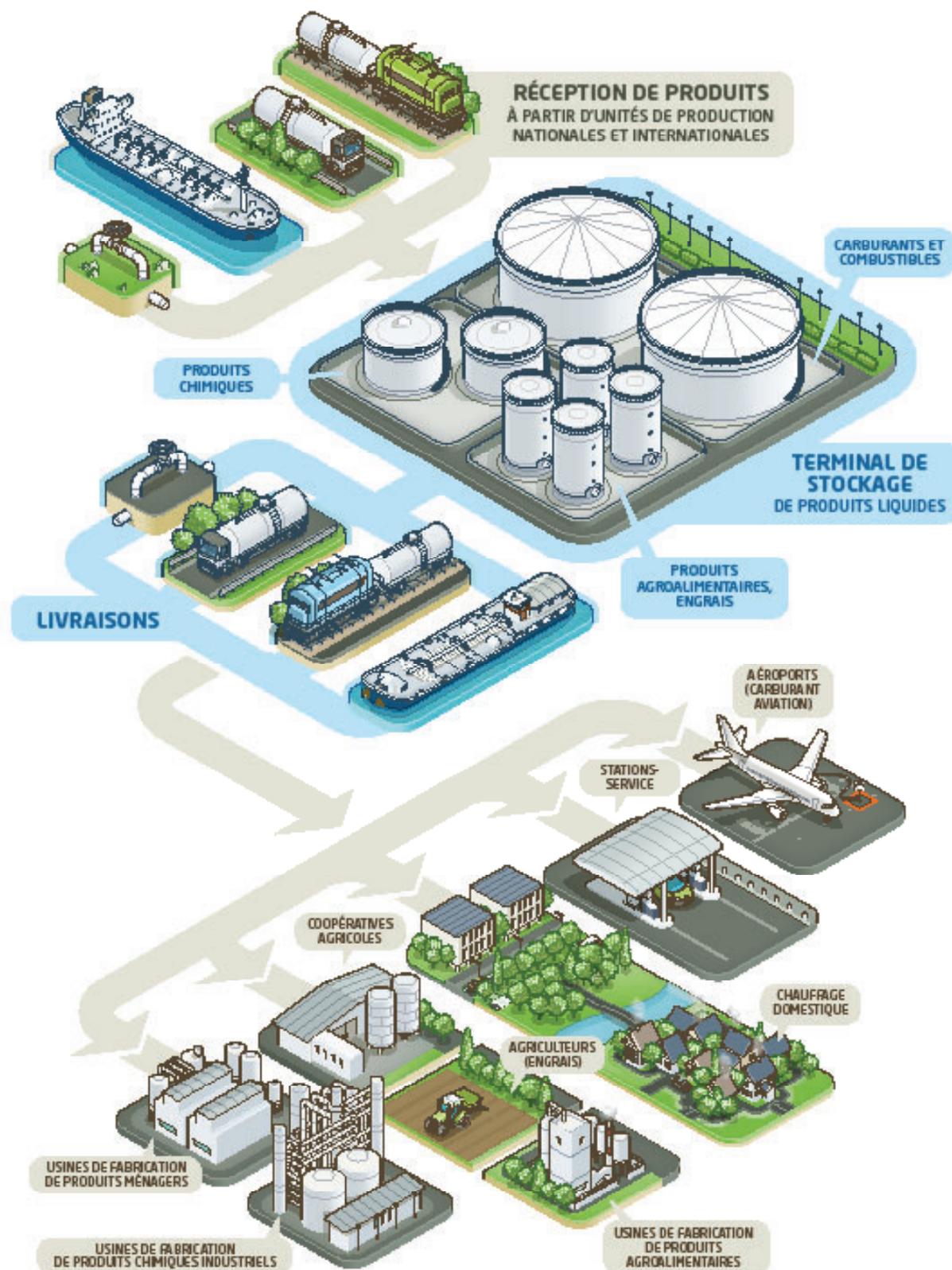
des meilleures conditions d'arbitrage tout au long de l'année.

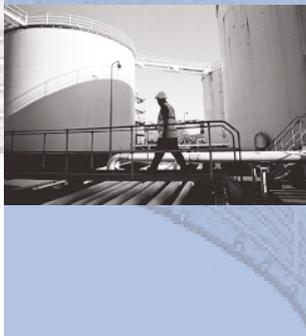
Installé de part et d'autre du bassin Auberger au Port aux Pétroles, le terminal est réparti sur 3 dépôts dont 2 sont dédiés au stockage de produits pétroliers et le troisième au stockage de produits chimiques.

Les capacités d'accueil incluent 4 appontements, des installations ferroviaires, une gare routière dédiée aux produits pétroliers, ainsi que des installations de chargement de produits chimiques.

Le dépôt chimique compte 31 bacs acier et inox dont la taille varie entre 290 et 5 000 m³ et bénéficie d'installations spécifiques comme les moyens d'inertage, de recirculation ou de chauffage. Le dépôt est certifié CDI-T (Chemical Distribution Institute-Terminals).

CHAÎNE LOGISTIQUE D'UN TERMINAL DE STOCKAGE





Lyon Saint-Priest - 94 000 m³

Situé en bordure de l'agglomération lyonnaise, à proximité des grands axes autoroutiers de la région, le dépôt de Saint-Priest est connecté au pipeline SPMR le reliant aux raffineries et dépôts pétroliers du sud de la France (Fos-sur-Mer et Étang de Berre) et à la raffinerie de Feyzin.

Le dépôt s'est équipé d'une aire d'attente pour les camions et d'un outil de gestion des enlèvements sur rendez-vous, afin d'optimiser le temps de passage sur le dépôt et d'améliorer la sécurité des riverains.



Salaise-sur-Sanne - 19 500 m³

Situé à 60 km au sud de Lyon, le dépôt de Salaise-sur-Sanne est connecté par pipeline à la plateforme pétrochimique du Roussillon. Positionné en bordure de Rhône, à une courte distance de l'autoroute A7, qui relie Lyon à Marseille et Fos-sur-Mer, le site est accessible par barge et par fer et permet de couvrir les marchés français, suisse et italien. Le dépôt est certifié CDI-T.

Bastia/Ajaccio - 37 000 m³

Situés au nord et au sud-ouest de la Corse, sur la Méditerranée, les dépôts de Bastia et d'Ajaccio constituent les plateformes de distribution de produits pétroliers dans la région pour les carburants routiers, la pêche, les aéroports et le chauffage.

Reichstett

Constitué d'une partie du site de l'ex-raffinerie de Reichstett, le terminal profite d'une desserte autoroutière idéale, permettant notamment de relier rapidement le nord et l'ouest de l'Alsace.

Grâce aux pipelines privatifs qui le relient aux dépôts de Strasbourg, le terminal de Reichstett est accessible par barge et vient renforcer la position stratégique des sites du groupe Rubis dans la région.

Village-Neuf - 62 000 m³

Proche de la ville de Mulhouse, au nord de la ville de Bâle, le dépôt de Village-Neuf est situé sur le Rhin, au croisement des frontières suisse, allemande et française. Ses connexions multiples lui permettent de rayonner sur ces 3 marchés.

Le dépôt dispose de 2 jetées, d'un embranchement fer et d'une gare routière et stocke des produits pétroliers répondant aux spécifications françaises, suisses et allemandes.

AUTRE ACTIVITÉ : NÉGOCE

Rubis Terminal est également présent dans une activité de vente grossiste de produits pétroliers à travers sa filiale CPA. Cette activité, marginale mais complémentaire, a généré un chiffre d'affaires en 2014 de 184 millions d'euros pour des volumes annuels d'environ 225 000 m³.

Zoom sur... Salaise-sur-Sanne

Les réunions « sécurité »

L'avantage d'un dépôt de taille restreinte, comme Salaise, est de permettre une plus grande proximité entre les collaborateurs. Il est donc aisé de nous réunir ensemble, à tout moment, pour instaurer un dialogue et transmettre un message, ce que nous faisons dans le cadre de nos réunions « sécurité ». Celles-ci ont plusieurs objectifs :

- **présenter des retours d'expérience**, les enseignements à en tirer et leur application au site. Les témoignages et les discussions entre les collaborateurs

permettent, en effet, de faire ressortir efficacement des faits qui se sont ou pourraient se produire sur notre site ;

- **analyser un éventuel dysfonctionnement** en matière de sécurité, afin d'en définir l'origine et de corriger, le cas échéant, une mauvaise compréhension et/ou connaissance d'une procédure, ou d'adapter cette dernière pour la rendre plus efficiente ;
- **aborder un thème particulier** pour rafraîchir les mémoires ou actualiser des connaissances relatives, par exemple,

à la manipulation d'un produit ou d'une machine ;

- **former les collaborateurs aux nouvelles « Consignes Particulières de Sécurité » (CPS)**, des procédures simples, dont la présentation est conçue pour être claire et pédagogique et qui visent à éviter la survenue d'un accident.

MATHIEU BLEUSEZ

DIRECTEUR DU TERMINAL DE RUBIS TERMINAL
À SALAISE-SUR-SANNE

Zoom sur... Saint-Priest

Automatisation de la défense contre l'incendie

Pour éteindre un feu, il faut :

- un verre d'eau la première minute ;
- un seau d'eau la deuxième minute ;
- une citerne d'eau au bout de 3 minutes.

Soucieuse d'améliorer l'efficacité de sa défense contre l'incendie, la Société du Dépôt de Saint-Priest (SDSP) a mis en œuvre un ensemble de moyens techniques afin de devenir parfaitement autonome en matière de lutte contre l'incendie.

Les principaux travaux ont été les suivants :

- création d'une réserve d'eau incendie de 5 700 m³ ;
- création d'une cuve d'émulseur d'environ 100 m³ ;
- doublement des capacités de pompage en eau et création d'une pomperie pour l'émulseur ;
- extension du réseau d'eau incendie (de 1 500 à 2 000 m) et du réseau d'émulseur (de 500 à 1 400 m) ;

- mise en place d'installations fixes de protection et d'extinction ;
- automatisation d'une partie de ces moyens.

Six *manifolds* de distribution (système de tuyauteries) sont implantés autour des cuvettes de rétention du site. Ces *manifolds* sont des points névralgiques au niveau desquels arrivent les réseaux principaux d'eau et d'émulseur afin d'y être répartis sur les différents moyens fixes d'extinction (boîtes à mousse et déversoirs) ou de protection (couronnes de refroidissement des réservoirs). C'est aussi à ce niveau que l'eau et l'émulseur sont mélangés dans les proportions adéquates, afin de créer une solution moussante qui deviendra mousse une fois mélangée avec de l'air.

Ces *manifolds* ont été équipés de vannes pouvant être pilotées à distance. Ainsi, du poste de commandement situé dans les bureaux du site à l'abri des effets d'un éventuel accident, une visualisation de chaque *manifold* permet de le contrôler et

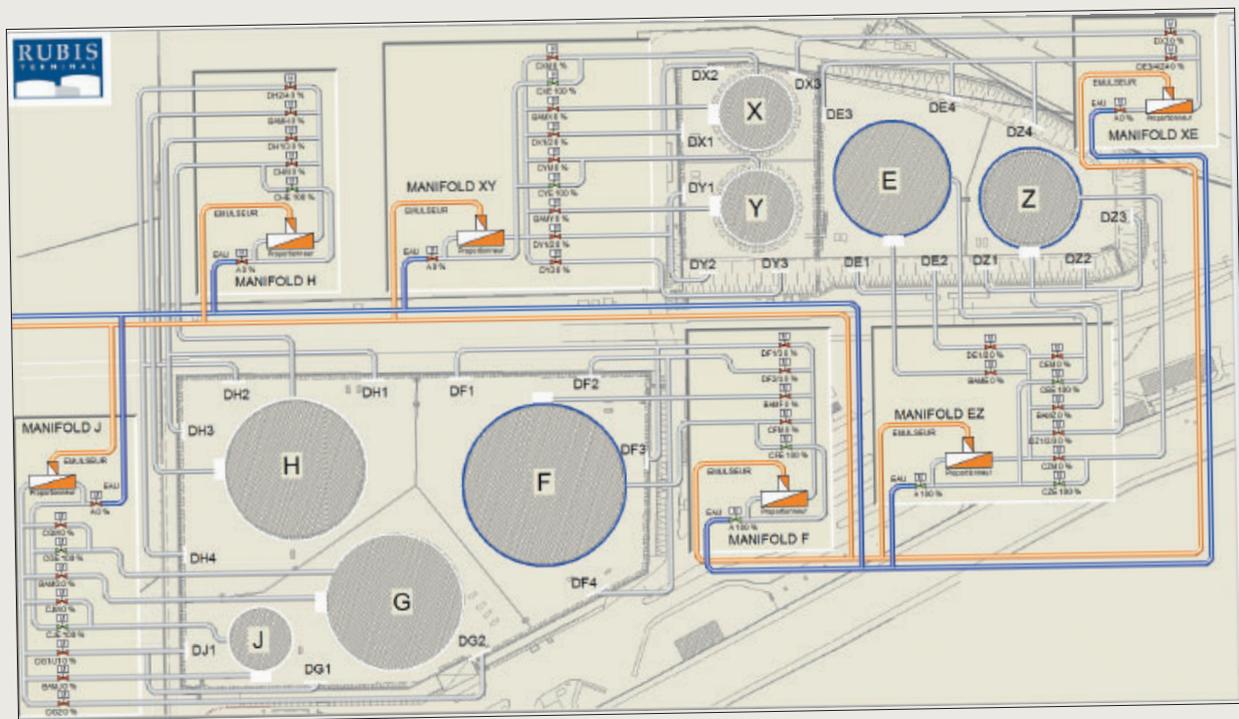
d'adapter les moyens à mettre en œuvre en fonction de la situation rencontrée. De plus, de nombreux scénarios d'accidents ont été programmés dans le système de défense contre l'incendie. De ce fait, il suffit d'un simple contact pour que tous les *manifolds* se mettent dans les positions adaptées pour lutter efficacement et quasiment instantanément contre la situation rencontrée.

Ces travaux d'investissement nous permettent d'agir encore plus rapidement et plus efficacement en cas de départ de feu, tout en protégeant l'ensemble du personnel.

En agissant ainsi, la Société du Dépôt de Saint-Priest poursuit son exploitation en respectant la philosophie et les objectifs du groupe Rubis Terminal, à savoir limiter autant que faire se peut son impact sur son environnement dans quelque situation que ce soit.

PIERRE VIALTEL

DIRECTEUR DU TERMINAL DE SDSP



DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Rotterdam (Pays-Bas) - 161 600 m³

Situé à Botlek, au cœur du port de Rotterdam, premier port d'Europe avec un trafic de plus de 400 millions de tonnes par an, le dépôt de Rubis Terminal offrira, à terme, une capacité de 350 000 m³ avec des accès ferroviaires et maritimes importants (3 jetées pour les navires de haute mer et 2 jetées pour les barges). Rapportés aux capacités, ces accès sont bien supérieurs à ceux des autres opérateurs.

Dans un contexte où la rapidité des opérations maritimes et la réduction des temps d'escale

sont des enjeux essentiels de la logistique, ce terminal dispose d'un avantage compétitif indéniable.

Par ailleurs, la ségrégation des bacs de stockage, inox ou acier, dans des cuvettes contenant un faible nombre de bacs, permet de stocker des produits très différents sans problème d'incompatibilité.

Le dépôt dispose aujourd'hui d'une capacité de 161 600 m³, qui lui permet de stocker à la fois des produits pétroliers, des commodités chimiques et des spécialités.

Ce terminal a trouvé sa place sur le marché de la zone ARA, en offrant à la fois une excellente accessibilité et disponibilité sur ses appointements et une expertise déjà reconnue pour les produits sensibles.

La construction de nouvelles capacités se poursuit sur le terrain voisin pour lequel Rubis a obtenu une concession. Une première tranche de 35 000 m³ sera mise en service dès 2016.



Anvers (Belgique) - 110 000 m³

Rubis et le groupe japonais Mitsui se sont associés à parts égales en 2007 pour construire un terminal de produits chimiques liquides et gazeux dans le port d'Anvers, le deuxième centre mondial de transit de produits pétrochimiques.

La construction de ce dépôt a démarré en 2008, sur une concession de 8 hectares, et le site a été mis en service en 2010. Avec la construction de 39 000 m³ supplémentaires mis en exploitation en 2013, la capacité du terminal a été portée à 110 000 m³ dont 14 000 m³ de gaz.

Ce site dispose aujourd'hui d'une clientèle diversifiée qui comprend les principaux acteurs de l'industrie chimique.

Une nouvelle concession de 13 hectares a été accordée à Rubis, ce qui permettra, à terme, de porter la capacité à 400 000 m³ et d'augmenter le stockage de gaz.

La construction de 14 nouveaux bacs, d'une capacité globale de 45 500 m³, a été lancée début 2015. En parallèle seront mises en service 3 nouvelles positions maritimes et fluviales.

Des capacités de transbord multimodales pour le gaz vont renforcer la gamme de services et l'efficacité logistique du terminal.

Ceyhan (Turquie) - 650 000 m³

Rubis Terminal a finalisé en janvier 2012 le rachat de 50 % du dépôt pétrolier Delta Petrol, le plus gros terminal indépendant de produits pétroliers en Méditerranée, rebaptisé « Delta Rubis Petrol », en formant un partenariat avec ses actionnaires historiques.

Situé au sud-est de la Turquie, en façade méditerranéenne, Ceyhan est positionné au débouché des pipelines BTC, acheminant le pétrole brut de la mer Caspienne, et KC, acheminant le pétrole brut de Kirkouk (Irak). Bénéficiant d'une localisation stratégique et d'avantages maritimes réels, cette zone de Méditerranée orientale promet de devenir le principal carrefour logistique régional de produits pétroliers : flux inter-Méditerranée, exportations vers l'Afrique et l'Asie, proximité du canal de Suez et de la mer Noire.

Ce terminal de stockage de produits finis a aujourd'hui une capacité de 650 000 m³, commercialisée auprès d'une clientèle d'opérateurs pétroliers internationaux.

Zoom sur... Anvers

ITC Rubis Terminal Antwerp construit une installation pour décharger des barges dans des wagons-citernes

En janvier 2015, ITC Rubis a conclu un accord avec une importante société française de pétrochimie pour le transbordement direct de 3 différents gaz, de barges vers des wagons-citernes. Ces gaz (propylène, isobutane et C4 brut) seront déchargés directement des barges vers des wagons-citernes ou des trains complets.

Afin de réaliser cette opération, ITC Rubis investit pour étendre sa station de chargement wagons existante aux gaz. Les 2 positions de chargement/déchargement actuelles seront complétées pour atteindre au total 10 postes de chargement soit 5 sur chaque portion de voie ferrée. Ainsi, ITC Rubis pourra décharger une barge dans 5 wagons-citernes simultanément,



réduisant le temps de déchargement total à moins de 20 heures. Le démarrage est prévu pour le 1^{er} janvier 2016. Par la suite, l'opération inverse (à savoir le déchargement de wagons-citernes dans une barge) sera également possible.

Cet accord est un engagement à long terme et l'objectif est de transférer de cette manière environ 70 000 tonnes par an, tous gaz confondus.

Dans le cadre de cette alliance, le projet de Rubis consiste à construire une jetée de 2,3 km et à porter la capacité totale du dépôt à 1 million de m³. Cet avantage compétitif essentiel permet de répondre à une demande logistique régionale croissante et de positionner le dépôt parmi les plus actifs de la zone en élargissant sa gamme de clientèle, en diversifiant les catégories de produits stockés (pétrole brut et soutages) et en ouvrant au marché local turc dont les importations sont en forte croissance.

Les nouvelles capacités de soutage sont en service depuis mars 2013 et cette activité se développe dans le cadre d'un contrat de stockage long terme.

En 2014, l'accroissement du transit routier de produits raffinés et de pétrole brut a nécessité la construction d'une nouvelle gare routière.

La jetée sera opérationnelle en 2015 et permettra au terminal de tirer pleinement partie de son potentiel et de sa localisation.

Zoom sur... la Corse

Gestion et maintenance d'un mouillage de navire tanker

Au sein de son dépôt pétrolier (DPLC) de Lucciana, en Corse, Rubis Terminal a installé un système d'amarrage sur bouées multiples, de type forain ou CBM (*Conventional Buoy Mooring*). Il permet aux navires de bénéficier de lignes d'attache sécurisées grâce à des bouées solidement ancrées dans les fonds marins.

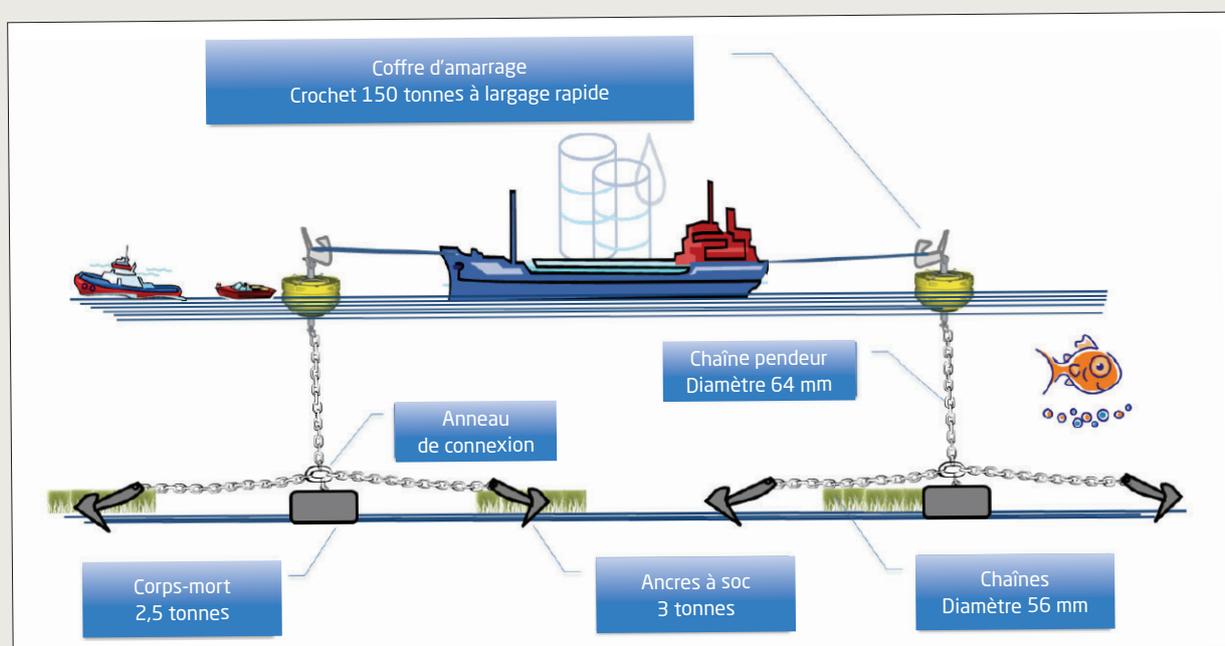
Pour garantir la sécurité de ses installations et éviter toute pollution maritime, Rubis Terminal les soumet à des vérifications

régulières. Cette politique se conforme aux standards relatifs à la qualité des flexibles maritimes communément utilisés pour le mouillage en mer.

Ainsi, la Société procède, par exemple, à des inspections visuelles des flexibles lors de chaque connexion à un navire et, chaque année, un test de mise en pression en mer de la ligne, remplie d'eau, est effectué. Des exercices anti-pollution sont également mis en œuvre régulièrement.

Des contrôles de l'ensemble des systèmes sont aussi réalisés dans le cadre d'un test trisannuel de mise en pression à terre. Ce test consiste à nettoyer les flexibles, les mettre en pression en présence d'un organisme de contrôle, ainsi qu'à remplacer la boulonnerie et les joints accessoires.

GÉRARD PRUDHON
CHEF DE DÉPÔT DE BASTIA, DPLC



2.2 RUBIS ÉNERGIE : DISTRIBUTION DE GPL ET DE PRODUITS PÉTROLIERS

Rubis Énergie est spécialisée dans la distribution de GPL et de produits pétroliers. Sa stratégie englobe le contrôle de toute la chaîne de distribution, depuis l'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final. Sélective dans sa politique d'investissements, Rubis Énergie privilégie son développement sur des marchés de niches : niche géographique (zones structurellement importatrices de produits pétroliers, GPL, etc.) ou niche produit (aviation, bitumes, fiouls, etc.).

En maîtrisant une chaîne logistique complète (négoce produits, terminaux d'importation, centres emplisseurs, stockages intermédiaires, relais-vrac), Rubis Énergie rend accessible et de façon pérenne pour ses clients, l'énergie (gaz ou carburants) dont ils ont besoin.

Le Groupe est organisé de façon « décentralisée » : chaque centre de profit correspond à une position locale, ce qui permet aux responsables locaux d'avoir une connaissance approfondie de leurs territoires et de conduire une politique d'investissements adaptée. Ce mode d'organisation se traduit par des gains de parts de marché enregistrés régulièrement.

Atouts stratégiques

- Gestion des approvisionnements.
- Infrastructures logistiques stratégiquement situées.
- Adaptation à la diversité des produits et demandes spécifiques selon les zones géographiques.
- Concentration sur des marchés de niches.
- Acquisition, par Vitogaz Switzerland, de l'activité de distribution GPL de Total.
- Accord de négociation exclusive pour l'achat de la participation de Total dans la raffinerie des Antilles (SARA).
- Passage aux couleurs « RUBIS » des stations-service achetées à Blue Equity LLC en Jamaïque.
- Développement de l'activité GNL en Espagne.

Faits marquants 2014

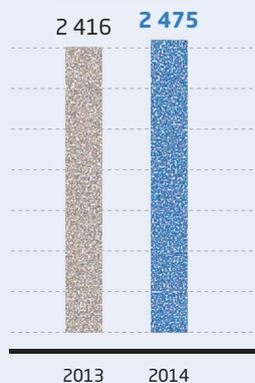
- Progression du niveau d'activité dans une conjoncture économique mondiale et une climatologie défavorables.
- Acquisition de l'activité de distribution GPL de BP au Portugal.

Calendrier 2015

- Accord de négociation exclusive avec Shell et Total pour l'acquisition de leur filiale commune de distribution à la Réunion (SRPP).

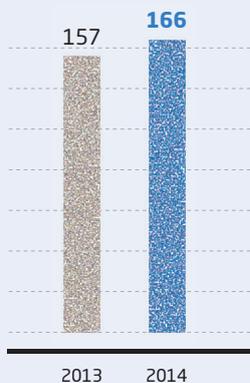
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



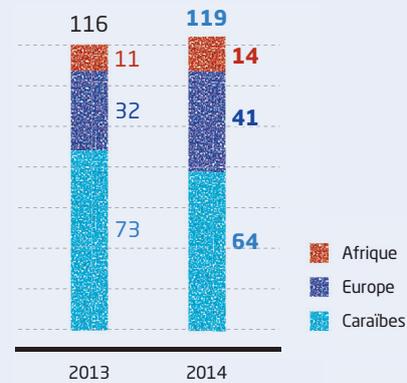
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



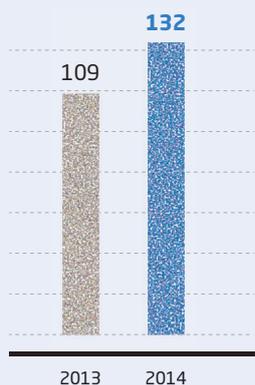
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



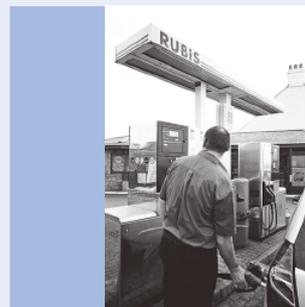
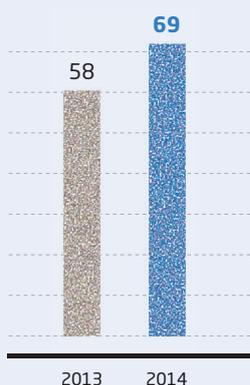
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros, données retraitées)⁽¹⁾



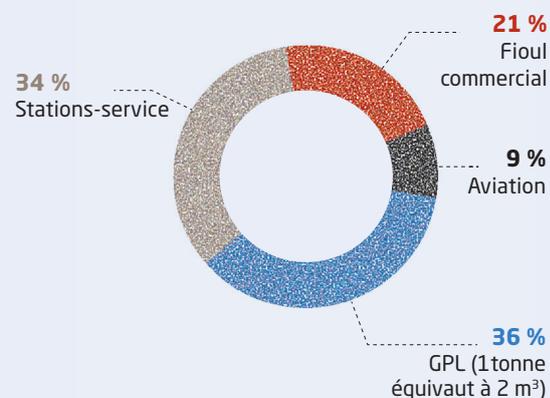
INVESTISSEMENTS

(en millions d'euros)



RÉPARTITION DES VOLUMES

Par segment



RÉPARTITION DES VOLUMES

Par zone géographique



(1) Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

L'ÉNERGIE : UN BESOIN DE BASE

À l'origine spécialisé dans la distribution de GPL (butane et propane), le Groupe a considérablement élargi sa distribution, au gré des acquisitions, à l'ensemble des produits pétroliers : stations-service, fioul commercial, aviation, marine, lubrifiants, bitumes, sur 3 zones géographiques : Caraïbes, Europe et Afrique.

Le GPL représente désormais 36 % des produits commercialisés (en m³).

Commercialisé en vrac, en bouteilles (conditionné) ou sous forme de carburant automobile (GPL-carburant), le GPL reste une énergie disponible, stable et facilement transportable, dont les vertus environnementales sont démontrées : brûlant intégralement, sans poussière, avec de faibles émissions de particules et de NO_x (oxydes d'azote), sans soufre ni benzène.

Ces caractéristiques environnementales en ont fait une énergie promue par les pouvoirs publics dans de nombreux pays.

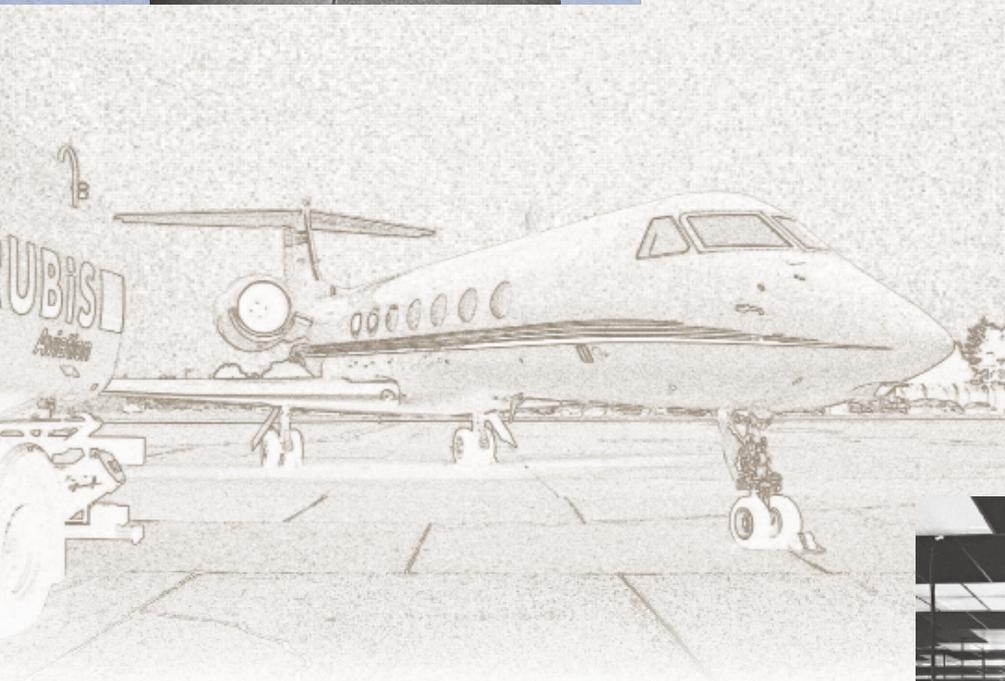
Dans les Caraïbes (Antilles et Guyane françaises, arc des Caraïbes, Jamaïque), les Bermudes, les îles anglo-normandes et en Corse, le Groupe exploite en carburants, depuis début 2014, un réseau d'environ 335 stations-service, aux couleurs RUBIS ou ViTO, représentant désormais 34 % des produits commercialisés.

Le Groupe commercialise également des fiouls et des carburants aviation.

Pour l'ensemble de ses métiers, le Groupe est propriétaire des infrastructures nécessaires à chaque activité (terminaux d'importation, unités de stockage, centres emplisseurs, etc.).

UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE

- 2014 *Portugal*
- 2013 *Jamaïque*
- 2012
2011 *Arc des Caraïbes*
- 2010 *Afrique du Sud / Botswana*
- 2008 *Corse*
- 2007 *Espagne / îles anglo-normandes*
- 2006 *Suisse*
- 2005 *Guyane française / Antilles / Bermudes*
- 2001 *Madagascar*
- 2000 *Maroc*



ZONE EUROPE

En 2014, l'activité France métropolitaine a réalisé près de 110 000 tonnes de distribution de GPL, représentant une part de marché d'environ 6 %.

Si Vitogaz France, présent depuis 1939, demeure avant tout un propanier s'adressant historiquement à une clientèle résidentielle (27 %) et avicole (25 %), il a néanmoins réussi à construire et consolider une forte position de marché en GPL-carburant sous la marque GAZ'L (20 %) à travers un réseau de 350 stations-service installées en grandes et moyennes surfaces (GMS) et dans le réseau BP.

Depuis début 2010, Vitogaz France est actionnaire unique de Frangaz, société commercialisant des bouteilles de GPL auprès de la grande distribution. Dans le réseau Intermarché, Frangaz distribue des bouteilles de GPL sous la marque Énergaz et pour le réseau Casino, sous la marque distributeur.

Cette montée de Vitogaz France dans l'actionnariat de Frangaz traduit un renforcement du partenariat avec les GMS déjà associées dans la distribution du GPL-carburant. Les volumes commercialisés par Frangaz, à travers un réseau de plus

de 1 600 points de vente, sont en légère régression en 2014 en raison de conditions climatiques défavorables.

Vitogaz France s'appuie sur un dispositif logistique puissant : son partenariat, à hauteur de 21 %, dans le GIE Norgal (situé au Havre), lui donne accès au plus gros centre de réception de GPL en façade maritime, à des centres emplisseurs et à un réseau de relais-vmc, répartis sur le territoire pour l'approvisionnement secondaire.

2014 a été marquée par la reprise, au 1^{er} juillet, de l'activité GPL de BP au Portugal. Rubis Energia Portugal constitue désormais la première filiale GPL du Groupe.

L'activité de ViTO Corse contribue, en rythme annuel, à environ 100 000 m³ de distribution de produits pétroliers, avec 44 stations-service.

Depuis 2008, le Groupe est également présent dans l'activité de vente de carburants aviation dans les îles anglo-normandes et aux Antilles et Guyane françaises, suite au rachat à Shell puis Chevron (2011) de leur participation dans les groupements aviation de ces 3 départements d'outre-mer.

Une activité européenne densifiée en 2014

Espagne

39 000 tonnes de GPL distribuées, exclusivement vrac et régional, concentré sur le nord de la péninsule. Nouveaux contrats signés en GNL.

Portugal

67 000 tonnes de GPL distribuées sur 6 mois. Second opérateur du marché.

Suisse

Opérateur n° 1 du marché avec 53 000 tonnes, tous produits confondus. La filiale bénéficie d'une position logistique forte.

Îles anglo-normandes

100 000 m³ de produits pétroliers distribués, dont 12 000 m³ en carburants aviation. 32 stations-service.

Zoom sur... la France

Informatique embarquée

Vitogaz France a choisi pour ses camions de livraison un système de communication par informatique embarquée. Ainsi, près de 50 véhicules ont été équipés d'une tablette tactile répondant aux normes « ATEX » installée dans la cabine du camion. Cette tablette, connectée au compteur du véhicule servant à mesurer les quantités livrées, intègre une application spécifiquement développée ainsi qu'un système GPS de localisation permettant de guider le conducteur.

Outil indispensable à un service de livraison performant, l'informatique embarquée permet aux personnels logistiques de Vitogaz France, basés à Paris, de transmettre quotidiennement et de manière automatique à tous nos camions les tournées de livraison. Le chauffeur, à sa prise en charge du véhicule, accède à sa tournée directement sur sa tablette et la

bonne réalisation de chaque livraison nous est transmise en temps réel. L'intégration de nos données de livraison dans nos systèmes de facturation a ainsi été automatisée, évitant les saisies manuelles de bordereaux de livraison.



Par ailleurs, l'équipement GPS intégré, couplé à une géolocalisation de la totalité de la clientèle Vitogaz France, est une aide précieuse pour les conducteurs qui sont guidés jusqu'au réservoir à livrer, réduisant les temps de recherche d'itinéraires ou d'accès à nos clients, et permettant ainsi la constitution de tournées de livraisons optimisées.

Ce principe intégré de localisation de chaque véhicule informe en temps réel les logisticiens de Vitogaz France sur la position de chaque camion et permet de réagir aux situations d'urgence de livraison et notamment en cas de rupture produit.

Le suivi et la localisation de chaque véhicule en permanence sont un gage de sécurité et d'intervention rapide en cas de besoin, au meilleur coût.

PHILIPPE SULTAN
DIRECTEUR VITOGAZ FRANCE

Zoom sur... l'Espagne

Le développement d'un nouveau marché, le GNL

Depuis 2012, Vitogas España s'est diversifié en développant le GNL (Gaz Naturel Liquéfié). Cette nouvelle activité s'est imposée naturellement car les utilisations sont similaires à celles du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié).

Le GNL est un produit propre et économique, ainsi qu'une alternative au gaz naturel en réseau.

Il se différencie du GPL par une approche beaucoup plus technique, qui est identique à la cryogénie et, de ce fait, plus adaptée à des processus linéaires.

Nous nous appuyons sur un réseau spécialisé d'installateurs et de transporteurs agréés GNL qui ont un retour d'expérience positif dû à de nombreuses années dans cette activité.



Le développement du GNL constitue également un nouvel atout commercial mis à la disposition de nos forces de ventes.

Sur l'exercice 2014, nous avons facturé 24 GWh, soit l'équivalent de 1 800 tonnes de GPL.

MANUEL LEDESMA
DIRECTEUR VITOGAS ESPAÑA

ZONE CARAÏBES

Rubis Antilles Guyane

Depuis 2005, Rubis Antilles Guyane est n° 1 en distribution de GPL et n° 2 en réseau de stations-service. Le groupe Rubis dispose en amont d'un puissant dispositif d'approvisionnement, tant à travers sa participation de 35,5 % dans la SARA (Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles), unique raffinerie de la région, qu'à travers ses terminaux en propre : 2 dépôts de bitumes (Guadeloupe et Martinique), ainsi que les terminaux de carburants à Marie-Galante et St-Barthélemy.

La Société gère le second réseau de distribution de carburants routiers aux Antilles et Guyane françaises (comprenant 80 stations-service) et poursuit, sous la marque VITO, le programme d'extension et de rénovation de son réseau, incluant désormais le réseau de stations achetées à Chevron en 2011. La Société commercialise également différents fiouls (marine et industrie), des carburants aviation, des bitumes et des lubrifiants.

En GPL, Rubis Antilles Guyane est le principal acteur régional, avec une part de marché de 62 % réalisée à travers un réseau de

1 700 dépositaires. En Guadeloupe, sa participation à 50 % dans l'unique terminal d'importation (Stocabu) et 100 % dans le centre emplisseur lui confère une position logistique stratégique.

En 2014

Rubis Antilles Guyane a commercialisé 308 000 m³ de carburants, fiouls et carburants aviation, 18 000 tonnes de GPL et 7 000 tonnes de bitumes.

Rubis Energy Bermuda

Depuis 2006, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile aux Bermudes (13 stations-service). Fort d'un dispositif logistique autonome, composé de 2 stockages d'importation de carburants et d'un terminal d'importation de GPL, Rubis Energy Bermuda dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en GPL.

En 2014

La Société a commercialisé 36 000 m³ de carburants et fiouls, ainsi que 4 000 tonnes de GPL.

Rubis Caribbean

Depuis 2011, Rubis gère le premier réseau de distribution de carburants automobile dans l'arc des Caraïbes, pour un ensemble de 169 stations-service, suite au rachat des activités de distribution de produits pétroliers des groupes Chevron et Blue Equity LLC réparties :

- à Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent (Eastern Caribbean) ;
- aux Bahamas, îles Caïmans et îles Turques-et-Caïques (Western Caribbean) ;
- en Jamaïque.

Avec une base puissante d'actifs logistiques, Rubis Caribbean dispose d'une position de leader, tant pour son réseau de stations-service que pour l'approvisionnement en carburants aviation ou GPL.

En 2014

La Société a commercialisé 960 000 m³ de carburants, fiouls et carburants aviation, ainsi que 25 000 tonnes de GPL.

Zoom sur... les Caraïbes

Additivation des carburants distribués dans les stations-service de Rubis Caribbean

Depuis le premier semestre 2014, les carburants distribués dans les stations RUBiS des Caraïbes répondent aux caractéristiques « Ultra Tec » suite à l'ajout d'additifs multifonctionnels spécifiques aux essences et aux diesels ; l'objet de cette additivation est d'augmenter significativement les performances de ces carburants, notamment par :

- **la réduction de la corrosion du moteur**

De par l'humidité contenue dans l'air ambiant et des phénomènes de condensation en résultant, de l'eau peut être présente en très faible quantité dans le carburant et ainsi être à l'origine de phénomènes de corrosion. La fonction anticorrosion des additifs utilisés par Rubis Caribbean permet de réduire significativement la formation des acides générateurs de cette corrosion et ainsi protéger les pièces internes du moteur d'une détérioration prématurée ;

- **la lubrification et l'amélioration de l'efficacité énergétique du moteur**

La bonne lubrification du moteur est essentielle pour réduire les frictions entre ses pièces en mouvement. Les additifs utilisés par Rubis Caribbean permettent d'améliorer cette lubrification, notamment au niveau des chambres de combustion et

ainsi d'augmenter l'efficacité énergétique du moteur en engendrant une réduction du carburant consommé ;

- **la suppression des dépôts sur les soupapes du moteur**

Les additifs utilisés par Rubis Caribbean dans les essences contiennent un détergent qui permet de nettoyer et de maintenir exempts de dépôts les soupapes du moteur ;

- **la réduction des émissions polluantes générées par le moteur**

Les agents présents dans les additifs utilisés par Rubis Caribbean dans les diesels permettent une combustion optimale du carburant par une vaporisation très fine et homogène du gazole au niveau des injecteurs ; l'émission de résidus imbrûlés, rejets nocifs pour l'environnement, est ainsi fortement limitée. Cette réduction des rejets polluants dans l'atmosphère est d'autant plus importante que la consommation du moteur en carburant est réduite de par la fonction lubrification des additifs utilisés.

Rubis Caribbean a choisi de développer ses propres additifs en collaboration avec un leader mondial de la formulation et de la fabrication d'additifs hautes performances.

La mise en œuvre de ces additifs dans les carburants distribués, aussi bien dans les essences que dans les diesels, se fait dans les dépôts lors du chargement des carburants dans les camions de distribution ; celle-ci a nécessité l'installation d'équipements spécifiques, tels que des pompes d'injection en ligne, pour être effectuée de façon très précise dans des proportions très faibles de quelques centaines de ppm (parties par million) qui doivent être respectées scrupuleusement.

Les clients Rubis Caribbean bénéficient ainsi par l'utilisation régulière des carburants « Ultra Tec essence » et « Ultra Tec diesel » d'une :

- réduction de leur consommation de carburant ;
- augmentation de la performance de leur moteur ;
- réduction des coûts d'entretien de leur véhicule ;
- réduction des émissions polluantes de leur moteur ;
- réduction du niveau sonore de leur moteur.

SÉBASTIEN GUELLAUT

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS
DE RUBIS EASTERN CARIBBEAN





ZONE AFRIQUE

Maroc

Rubis Énergie s'est implantée au Maroc en 2000, en partenariat avec les industriels du secteur de la céramique, en construisant à Jorf Lasfar, à 120 km au sud de Casablanca, le plus gros terminal d'importation de propane du continent (10 500 m³). Fort de cet outil logistique, Rubis a développé une stratégie de distribution finale en vrac uniquement, avec une position de leader (part de marché 2014 de l'ordre de 18 %). Le Groupe opère à travers sa filiale logistique Lasfargaz (détenue à 76 %) et sa filiale de distribution Vitogaz Maroc (détenue à 100 %).

Vitogaz a distribué 29 000 tonnes de GPL en 2014 sur un marché marocain du vrac en régression, destiné pour l'essentiel à une clientèle professionnelle diversifiée (céramique, hôtellerie, agriculture et résidentielle).

Madagascar

Rubis a démarré son activité de distribution de GPL à Madagascar en 2001, en s'appuyant sur ses infrastructures logistiques propres : un terminal d'importation à Mahajanga (5 000 m³) et 2 centres emplisseurs.

Le marché du GPL, essentiellement en bouteilles, est en légère baisse sur 2014. Le secteur de l'énergie domestique est dominé par l'utilisation du charbon de bois. De nombreuses actions en faveur d'une substitution par le GPL ont été entreprises afin de lutter contre la déforestation de l'île.

Rubis joue un rôle clé avec 80 % de part de marché et se développe dans le vrac.

Mais surtout, sa position logistique unique lui a permis de développer une activité de fourniture de produits à l'ensemble des opérateurs de l'île.

Avec un investissement de 4,5 milliards de dollars US, Ambatovy constitue le plus gros projet minier à Madagascar. Piloté par Sherritt International, il consiste à extraire de la latérite nickélfère puis à la traiter et à la raffiner pour obtenir des briquettes de nickel pur à 99,9 %. Vitogaz Madagascar a été sélectionné pour assurer la fourniture de gaz nécessaire au *process* et Vitogaz a délivré plus de 5 000 tonnes de GPL en 2014.

Afrique australe

Rubis est présent en Afrique australe depuis 2011, après le rachat à Shell de ses filiales de distribution de GPL en Afrique du Sud, Botswana, Lesotho et Swaziland. Début 2012, Rubis a complété son dispositif dans cette zone en reprenant l'activité de distribution de GPL de Puma Energy au Botswana.

Avec plus de 120 000 tonnes de ventes annuelles de GPL sous la marque Easigas pour ces 4 pays, Rubis se positionne en n° 2 du secteur avec une part de marché supérieure à 30 %, couvrant l'ensemble des segments du GPL : bouteilles et vrac, usages résidentiels, agricoles et industriels. Easigas a une longue présence historique dans ces pays et bénéficie d'une forte notoriété. La demande en énergie en général, et dans le secteur des GPL en particulier, offre des perspectives de croissance dans cette zone géographique.

Zoom sur... Madagascar

Outils de gestion des modifications chez Rubis Énergie

Un « changement » est une activité qui ajoute, supprime ou modifie un système, ou des composants d'un système, de façon permanente ou temporaire.

Il est mis en œuvre pour maintenir une position actuelle, combler l'écart entre cette position et la performance attendue, ou pour modifier radicalement les fonctionnalités.

Les modifications sont susceptibles d'engendrer de nouveaux dangers, dont certains ne sont pas immédiatement identifiables. Ainsi, des modifications visant à améliorer un aspect d'une opération peuvent, en définitive, accroître les dangers liés à d'autres aspects de cette même opération. Dans les installations que nous gérons, ces dangers peuvent être à l'origine d'accidents aux conséquences graves. Une étude des accidents de l'industrie pétrolière

a révélé qu'environ 2/3 d'entre eux sont, au moins partiellement, provoqués par un changement. Nous avons donc tout intérêt à apprécier correctement les niveaux de risques des modifications que nous entreprenons plutôt que de subir, par la suite, des conséquences accidentelles.

Faites-le bien du premier coup !

Dans cette optique, nous avons lancé un programme intitulé « *Faites-le bien du premier coup !* », dont le titre insiste sur l'aspect préventif du sujet. Le projet consiste à mettre en pratique une procédure de gestion des modifications qui définit un ensemble de mesures rigoureuses, visant à garantir l'identification et le traitement des risques découlant des changements,

avant leur mise en œuvre. Elle comprend des exigences permettant d'assurer la bonne définition des barrières et des moyens de maîtrise qui doivent être en place pour éviter tout accident. Afin que cette procédure soit correctement appliquée sur les sites, chaque responsable de dépôt a bénéficié d'une formation adaptée.

À titre d'exemple, l'utilisation des outils de la gestion des modifications nous a permis de procéder à des améliorations de conception et de réduire les risques générés par une opération de remplacement d'un actionneur électrique par un modèle électropneumatique.

FRANCK LOIZEL
DIRECTEUR TECHNIQUE GPL
RUBIS ÉNERGIE







RAPPORT D'ACTIVITÉ

3.1	Rapport d'activité	42
	-----	-----
	Groupe	42
	Rubis Énergie	44
	Rubis Terminal	51
3.2	Événement important survenu depuis la clôture de l'exercice	54
	-----	-----
3.3	Autres événements importants	55
	-----	-----



3.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Confronté en 2014 à de multiples facteurs externes, exerçant des forces opposées à différents niveaux du compte de résultat, le Groupe réussit néanmoins à maintenir sa croissance historique à deux chiffres.

Au total, le résultat net publié du Groupe est en hausse de 13 %.

Corrigée des facteurs exceptionnels et à périmètre constant, la croissance du résultat net atteint 12 %, démontrant une fois de plus la solidité du modèle Rubis dans un environnement particulièrement chaotique.

Les 2 pôles du Groupe participent de façon équilibrée à la croissance des résultats.

Il est à noter que, dans ce chapitre, le cas échéant, les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2 de l'annexe des comptes consolidés).

RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Variation à périmètre constant et hors exceptionnel*
Chiffre d'affaires	2 790	2 756	1 %	1 %
Résultat brut d'exploitation (RBE)	233	218	7 %	9 %
Résultat opérationnel courant (ROC)	167	162	3 %	9 %
dont Rubis Énergie	119	116	3 %	9 %
dont Rubis Terminal	60	56	6 %	8 %
Résultat net part du Groupe	118	105	13 %	12 %
Capacité d'autofinancement	177	147	21 %	-
Investissements industriels	111	100	-	-

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets de change, les effets-stocks, les effets climatiques, l'impact du nouveau décret relatif à la SARA et les effets périmètre.

On soulignera la forte croissance de génération de *cash-flow* qui, s'ajoutant à la réduction du besoin en fonds de roulement, permet de maintenir l'endettement net à un niveau modéré (1,3 fois le RBE).

Les principaux facteurs externes ayant pesé sur l'exercice peuvent se résumer ainsi :

- un facteur climatique historiquement défavorable impactant les volumes en Europe d'un montant estimé à 5 % ;
- une volatilité historique des prix du pétrole, avec un effondrement au quatrième trimestre (- 30 % par rapport au troisième trimestre), générant des effets inverses selon les zones géographiques (positifs en Europe et différenciés dans les Caraïbes selon les segments de produits), combinés à des effets-stocks négatifs ;
- l'application d'un nouveau décret réduisant la rentabilité de la SARA (raffinerie de la Martinique) ;
- une conjoncture économique globale plutôt maussade, affectant de nombreux pays où le Groupe est présent ;
- enfin, des effets de change globalement positifs liés à la parité euro/dollar.

Parallèlement, le Groupe a réussi ses intégrations de nouveaux périmètres au Portugal et en Suisse et maintenu un effort constant d'investissements (111 millions d'euros).

BILAN RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Fonds propres totaux	1 321	1 164
dont part du Groupe	1 297	1 139
Disponibilités	410	344
Dette financière	717	611
Dette financière nette	307	267
Ratio dette nette/fonds propres	23 %	23 %
Ratio dette nette (ajusté) /RBE	1,3	1,2

L'endettement net en fin d'exercice s'élève à 307 millions d'euros, pour des fonds propres de 1 321 millions d'euros, faisant ressortir un taux d'endettement de 23 % et un ratio dette nette sur RBE modéré de 1,3.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2014 de 300 millions d'euros de lignes de crédit disponibles, auxquels s'ajoutent 95 millions d'euros mis en place depuis le début de l'exercice. Par ailleurs, une ligne de capital est

utilisable jusqu'à novembre 2016 à hauteur de 130 millions d'euros.

ANALYSE DU MOUVEMENT DE LA POSITION FINANCIÈRE NETTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

(en millions d'euros)	
Dette financière nette au 1^{er} janvier 2014	(267)
Capacité d'autofinancement	177
Variation du besoin en fonds de roulement	43
Investissements Rubis Terminal	(42)
Investissements Rubis Énergie	(69)
Acquisitions nettes de filiales et actifs financiers	(133)
Dividendes aux actionnaires et minoritaires	(78)
Augmentation des fonds propres	60
Incidence modification de périmètre et change	2
Dette financière nette au 31 décembre 2014	(307)

Indice de qualité des résultats, la capacité d'autofinancement augmente de 21 % pour atteindre 177 millions d'euros.

Le besoin en fonds de roulement génère 43 millions d'euros, impacté positivement par la baisse des prix des produits pétroliers.

En matière d'investissements, on notera :

- pour Rubis Terminal (42 millions d'euros) : 14 millions d'euros déployés sur les travaux d'extension des plateformes de Rotterdam, 13 millions d'euros au titre de la maintenance des installations et 15 millions d'euros correspondant à des

extensions et des aménagements de nouvelles installations, dont Reichstett ;

- pour Rubis Énergie : 69 millions d'euros, qui se répartissent sur l'ensemble des filiales ou succursales du pôle et correspondent à des mises à niveau d'installations (terminaux et stations-service) et à des accroissements de capacité (bouteilles, réservoirs et terminaux). La reprise en Suisse d'une activité de distribution de GPL auprès de Total intervient à hauteur de 16 millions d'euros.

Les acquisitions de filiales comprennent notamment le règlement à BP de son activité de distribution de GPL au Portugal (102 millions d'euros net de l'avance versée) et le rachat des minoritaires (35 %) du dépôt pétrolier de Stockbrest pour un prix provisoire de 6,5 millions d'euros.

L'augmentation des fonds propres de 60 millions d'euros correspond à hauteur de 50 millions d'euros au paiement du dividende en actions et 10 millions d'euros pour les souscriptions d'actions (2,6 millions d'euros dans le cadre du PEE et 7,6 millions d'euros de stock-options).

RUBIS

ENERGIE

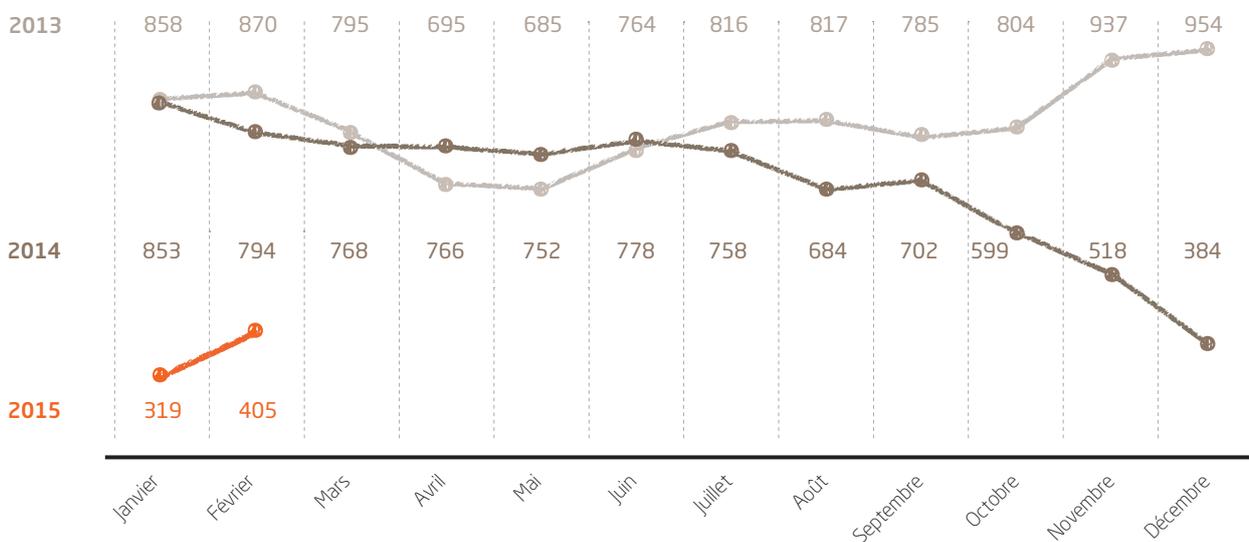
Prix internationaux du propane

Les cotations du propane en 2014 ont suivi l'évolution des prix du brut, enregistrant une baisse à partir du troisième trimestre qui s'est accélérée au quatrième trimestre. Le niveau moyen des cotations, exprimé en

dollars, est en baisse de 15 % sur l'exercice et en retrait de 45 % au quatrième trimestre. Cette configuration des prix nominaux, s'ajoutant à l'appréciation du dollar contre euro, a engendré des effets différenciés selon

les zones géographiques (marchés régulés, effets-stocks, segments commerciaux ou résidentiels) qui au total se sont compensés, permettant d'afficher une marge unitaire en progression de 2 % sur l'exercice.

COTATIONS PROPANE EN DOLLARS US/TONNE



Synthèse de l'activité en volumes au titre de l'exercice 2014

Opérant 20 centres de profit à fin décembre 2014 (incluant la Corse, Frangaz et SARA comme centres de profit autonomes aux côtés des implantations par pays), la branche Rubis Énergie a commercialisé près de 2,4 millions de m³ en distribution finale sur la période.

Précisons qu'en 2015, sur un rythme annuel (intégrant les activités de BP au Portugal sur 12 mois), le Groupe commercialisera plus de 2,5 millions de m³ dont 60 % de fiouls et 40 % de GPL. Ces volumes se répartiront sur 3 zones géographiques : Caraïbes (56 %), Europe (33 %)

et Afrique (11 %), fournissant au Groupe une excellente diversité à la fois climatique, économique (pays émergents et économies développées) et par type d'utilisation (résidentielle, transports, industries, *utilities*, aviation, marine, lubrifiants).

ÉVOLUTION DES VOLUMES COMMERCIALISÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en m ³)	2014	2013	Variation	Variation à périmètre et climat constants*
Europe	687 951	644 368	7 %	- 1 %
Caraïbes	1 408 449	1 383 644	2 %	2 %
Afrique	275 732	286 584	- 4 %	- 4 %
TOTAL	2 372 132	2 314 596	2 %	0 %

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets climatiques et les effets périmètre.

À périmètre réel, les volumes progressent de 2 % et sont stables à périmètre et climatologie constants :

- en Europe, les températures hivernales ont été historiquement clémentes avec en France des indices climatiques indiquant une baisse de 17 % par rapport à 2013. Ces conditions atmosphériques sont comparables à l'exercice 2011. Corrigés du climat et du périmètre (Portugal et Suisse), les volumes sont en léger retrait (- 1 %), en ligne avec une activité économique plutôt terne. Des progressions de parts de marché sont néanmoins relevées sur l'ensemble des marchés témoignant d'une bonne dynamique commerciale ;
- les Caraïbes connaissent également une conjoncture économique différenciée. À l'exception du Guyana, l'ensemble des pays a connu une conjoncture morose. Des gains de parts de marché (reprises de

stations, nouveaux contrats) et une forte avance au Guyana en fioul commercial ont néanmoins permis d'enregistrer une progression des volumes de 2 % ;

- l'Afrique est en retrait de 4 % avec les effets, au Maroc, d'une clientèle céramiste toujours affectée par la conjoncture économique, à Madagascar de contraintes d'approvisionnement en clientèle (état des routes) et en Afrique du Sud d'actions commerciales tendant à privilégier le segment conditionné au détriment de la clientèle gros vrac industriel, à faible marge.

Marge commerciale de Rubis Énergie

La marge commerciale brute tous produits en distribution finale est en augmentation de 8 %. À périmètre constant et corrigée de l'impact exceptionnel du climat en Europe, la marge globale est en retrait de 2 %.

La marge unitaire progresse, quant à elle, de 2 %, avec des effets différenciés par zone :

- bonne progression (+ 10 %) en Europe, principalement sur le segment GPL ;
- retrait aux Caraïbes (- 5 %), notamment sur certains segments de type aviation ;
- progression en Afrique (+ 13 %), grâce notamment au mix-produits plus favorable en Afrique du Sud.

On notera la prépondérance de l'Europe (47 %) dans les contributions, suivie par les Caraïbes (39 %). À périmètre constant, la marge unitaire tous produits progresse de 2 % à 119 euros/m³.

Le niveau structurel de marge unitaire, plus élevé en Europe et en Afrique, s'explique par la prépondérance du GPL dans ces régions, avec une base d'actifs plus lourde comparativement à la distribution de carburants liquides, prépondérante dans la zone Caraïbes.

MARGE COMMERCIALE DE RUBIS ÉNERGIE EN DISTRIBUTION FINALE

	Marge brute (en millions d'euros)	Répartition	Variation	Variation à périmètre et climat constants*	Marge unitaire (en euros/m ³)	Variation
Europe	139	47 %	17 %	3 %	202	10 %
Caraïbes	116	39 %	- 3 %	- 3 %	83	- 5 %
Afrique	41	14 %	9 %	9 %	147	13 %
TOTAL	296	100 %	8 %	1 %	119	2 %

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets climatiques et les effets périmètre.

Activité de Rubis Énergie pour l'exercice 2014

Dans une année marquée par des facteurs externes plutôt défavorables (conjoncture économique globale morose, climatologie en Europe historiquement clémente, très forte

volatilité des prix d'approvisionnement, effet décret SARA), Rubis Énergie a réussi à générer une progression de ses résultats, avec un ROC en croissance de 3 %. En corrigeant les effets périmètre et les éléments de nature exceptionnelle (mentionnés ci-dessus), le ROC est en croissance de 9 %.

La filiale Afrique du Sud, en fort recul depuis 2013, est sur la voie du redressement, avec un doublement de sa contribution au ROC, suite aux actions de recentrage menées durant l'exercice.

RÉSULTATS DU PÔLE RUBIS ÉNERGIE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Variation à périmètre constant et hors exceptionnel*
Chiffres d'affaires	2 475	2 416	2 %	1 %
ROC	119	116	3 %	9 %
Capacité d'autofinancement	132	109	22 %	-
Investissements	69	58	-	-

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets-stocks, les effets climatiques, l'impact du nouveau décret relatif à la SARA et les effets périmètre.

Les investissements de 69 millions d'euros se répartissent sur les 30 installations industrielles distinctes et concernent des investissements courants (terminaux,

réservoirs, bouteilles et stations-service), destinés à accompagner la croissance des parts de marché, et des améliorations, des mises aux normes ou maintenance

des installations. Les investissements de l'exercice comprennent l'acquisition des activités de distribution de GPL en Suisse (16 millions d'euros).

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE RUBIS ÉNERGIE

2014 vs 2013	Volumes		ROC	
	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre et climat constants	Variation à périmètre réel	Variation à périmètre et climat constants*
Distribution finale	2 %	0 %	12 %	6 %
Europe	7 %	- 1 %	28 %	19 %
Caraïbes	2 %	2 %	- 16 %	- 5 %
Afrique	- 4 %	- 4 %	32 %	11 %
Approvisionnement et SARA (Caraïbes)	-	-	- 8 %	19 %
TOTAL	2 %	0 %	7 %	9 %

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets-stocks, les effets climatiques, l'impact du nouveau décret relatif à la SARA et les effets périmètre.

Rubis Énergie Europe

France (y compris Corse) - Îles anglo-normandes - Suisse - Espagne - Portugal

L'effet climatique a joué fortement en Europe, aussi bien au premier qu'au second semestre, impactant les volumes distribués d'un montant estimé à 5 %. Au total, les volumes progressent de 7 % grâce notamment aux extensions de périmètre : Multigas (gaz

spéciaux en Suisse) depuis le 1^{er} janvier et le Portugal depuis le 1^{er} juillet.

À périmètre constant et en corrigeant l'effet du climat, les volumes sont en léger retrait, reflet d'une activité économique atone.

La configuration des prix aidant, les marges unitaires ont augmenté, permettant d'enregistrer une croissance du ROC de 28 %.

RÉSULTATS DU SOUS-GROUPE EUROPE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Variation à périmètre constant et hors exceptionnel*
Distribution finale (en milliers de m ³)	688	644	7 %	0 %
Chiffre d'affaires	525	526	0 %	- 4 %
ROC	41	32	28 %	19 %
Investissements	37	18	-	-

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets-stocks, les effets climatiques et les effets périmètre.

Hors éléments exceptionnels (effet climatique, effets-stocks liés à la forte baisse des prix) et à périmètre constant, le ROC progresse de 19 %, tiré par les marges unitaires (+ 10 %).

Globalement, l'ensemble France, Corse et îles anglo-normandes a bien progressé tandis que l'Espagne et la Suisse étaient pénalisées

par des contraintes ou des configurations de marché ne permettant pas de bénéficier à court terme de la baisse rapide des prix d'approvisionnement.

Le Portugal, entré en consolidation dès juillet, a contribué à hauteur de 12,5 millions d'euros, en ligne avec les attentes.

Les investissements atteignent 37 millions d'euros, dont 16 millions d'euros au titre du rachat des activités de distribution de GPL en Suisse, en septembre dernier.

Rubis Énergie Caraïbes

Antilles et Guyane françaises - Bermudes - Eastern Caribbean (la Barbade, Sainte-Lucie, Guyana, Antigua, Saint-Vincent, la Dominique, Grenade) - Western Caribbean (Jamaïque, Bahamas, îles Turques-et-Caïques, îles Caïmans)

RÉSULTATS DU SOUS-GROUPE CARAÏBES

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Variation hors exceptionnel*
Volumes distribués (en milliers de m ³)	1 408	1 384	2 %	-
Chiffre d'affaires	1 787	1 723	4 %	-
ROC	63,6	72,9	- 13 %	7 %
• Distribution	36,3	43,3	- 16 %	- 5 %
• SARA/Négoce	27,3	29,7	- 8 %	19 %
Investissements	27,0	34,4	-	-

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets-stocks et l'impact du nouveau décret relatif à la SARA.

Activité de distribution : réseaux carburants et fiouls

Au total, 18 implantations insulaires assurent la distribution locale de toute la gamme de produits pétroliers : réseaux de carburants (250 stations-service), aviation, commercial, GPL, lubrifiants et bitumes, gérées à partir des sièges situés à la Barbade, en Guadeloupe, aux Bermudes, en Jamaïque et aux Bahamas.

L'environnement économique a été marqué par des ajustements sévères à la Barbade, à Grenade et en Jamaïque, sans que le tourisme n'ait retrouvé son niveau d'avant-crise. Les seules exceptions dans cette zone sont le Guyana et le Suriname qui ont continué à connaître des taux de croissance de 5 à 7 %.

Malgré ce contexte, les nombreuses actions commerciales menées depuis 2 ans commencent à porter leurs fruits (reprises de stations à des concurrents à la Barbade, nouveaux contrats en aviation et en fioul commercial au Guyana).

Enfin, on notera un environnement concurrentiel marqué par l'agressivité commerciale de Sol (reprenneur d'Esso dans la zone) avec des effets sur les lubrifiants en Jamaïque (perte de contrat), sur l'aviation aux Bahamas et sur le carburant marine aux Bermudes.

Au total sur la période, les volumes globaux atteignent 1,4 million de m³, en léger progrès (+ 2 %) avec :

- une forte progression du segment fioul aviation (+ 15 %) ;
- une avance dans le fioul commercial (+ 3 %) ;
- une évolution différenciée dans les réseaux avec une forte progression (+ 6 %) dans la zone Eastern Caribbean, compensée par un retrait de 5 % dans les Antilles françaises (effet de grève et cessions de stations) et la zone Western Caribbean (problème de qualité d'essence en début d'année, remédié depuis) ;
- un tassement dans le GPL (- 3 %) et une baisse dans les bitumes et les lubrifiants.

En conséquence de ces différents effets, le ROC du segment distribution est en retrait de 16 %, à 36,3 millions d'euros.

Corrigé d'éléments exceptionnels, dont les effets directs de l'effondrement des prix du pétrole au quatrième trimestre (effets-stocks et marges aviation dans le périmètre Eastern Caribbean pour 2,8 millions d'euros au total), le retrait du ROC est ramené à 5 %.

Activité négoce - SARA (raffinerie des Antilles)

Ce sous-ensemble regroupe les outils d'approvisionnement de Rubis dans la zone Caraïbes, à savoir la participation (35,5 %) dans la raffinerie SARA et l'activité négoce réalisant ses opérations sur l'ensemble de la zone Caraïbes (Western et Eastern Caribbean, Bermudes, Rubis Antilles Guyane et SARA). En support logistique, s'ajoutent l'activité *shipping* (4 navires affrétés) et les terminaux répartis dans les différentes bases.

Cette fonction « négoce - approvisionnement » est appelée à se développer en parallèle avec la croissance des activités aval de Rubis et le retrait progressif des filiales *trading* appartenant aux majors.

Sur l'exercice 2014, la contribution au ROC de ce sous-ensemble a atteint 27,3 millions d'euros, en retrait de 8 %.

Concernant la SARA, les arrêtés du nouveau décret ont été publiés le 5 février 2014, prévoyant un nouveau mécanisme de rentabilité administrée, avec pour conséquence une baisse de l'ordre de 30 % du résultat net. En isolant l'impact de ce nouveau décret, la contribution de ce segment est en croissance de 19 %.

Zoom sur... les Caraïbes

Rubis investit fortement dans la protection de l'environnement dans l'ensemble de son réseau de stations-service des Caraïbes

À la suite de l'acquisition de l'activité de commercialisation de carburants de Chevron dans les Caraïbes orientales, en 2011, aux Bahamas, dans les îles Caïmans et Turques-et-Caïques, en mai 2012, et de l'acquisition des stations Shell en Jamaïque, en décembre 2012, Rubis Eastern Caribbean a décidé d'entreprendre un bilan exhaustif de la totalité de ce nouveau réseau de détail. Il fallait déterminer les moyens de moderniser les stations-service, pour assurer une meilleure protection de l'environnement et, à cette fin, contrôler l'âge et l'état des réservoirs de stockage et des tuyauteries enterrés, recenser les appareils distributeurs à remplacer, approvisionner et installer de nouveaux équipements et élaborer de nouvelles procédures en vue de réduire les risques liés à d'éventuelles fuites de carburants.

Jaugeage automatique dans les stations-service RUBiS

En se fondant sur ce bilan, Rubis Eastern Caribbean a constaté que des stations-service disposaient de réservoirs simple enveloppe dont certains étaient particulièrement âgés. L'audit a montré la nécessité d'investir et de mettre en place de nouveaux processus, afin de conformer les installations aux standards environnementaux du Groupe.

Équipement de surveillance automatique du niveau de carburant

Rubis Eastern Caribbean s'est ainsi engagé dans un projet systématique de réduction des risques de fuite de carburant qui



comprend, entre autres, les mesures suivantes :

- tests d'étanchéité de tous les réservoirs et tuyauteries enterrés dans toutes les stations-service ;
- installation d'équipements de jaugeage automatique sur tous les réservoirs de toutes les stations-service, avec une capacité de surveillance par accès en ligne permanent, permettant la détection immédiate d'anomalies pour mise en œuvre rapide des mesures correctrices correspondantes ;
- installation de détecteurs de fuite sur les pompes immergées, les réservoirs et sous les appareils distributeurs afin de détecter et de signaler immédiatement la présence anormale de carburant dans ces zones ;
- déploiement d'une nouvelle matrice de rapprochement des stocks de carburants que toutes les stations-service doivent remplir quotidiennement et qui est fréquemment contrôlée par Rubis Eastern Caribbean ;
- mise en place d'un programme de maintenance préventive dans lequel chaque station-service est inspectée en détail tous les trimestres afin d'identifier les risques potentiels, ainsi que les mesures à prendre pour garantir un fonctionnement en toute sécurité. Ce programme a inclus la création d'une base de données de maintenance dans laquelle

les actions devant être effectuées sont enregistrées et facilement accessibles ;

- développement et mise en place d'un programme de remplacement des réservoirs enterrés. Il s'agit de remplacer, sur plusieurs années, les réservoirs simple enveloppe par des réservoirs double enveloppe avec détection de fuite, équivalant aux équipements standards utilisés dans les juridictions les plus exigeantes du monde.

Rapport de stock de carburants des stations-service

Toutes les actions exposées ci-dessus, qui nécessitent l'engagement de ressources financières substantielles, démontrent l'investissement soutenu de Rubis Eastern Caribbean pour assurer une exploitation sûre et sans incident, visant à éliminer tout risque de fuite de carburant au niveau des stations-service et ainsi à protéger l'environnement.

Les objectifs de ces actions sont très clairs : empêcher toute contamination de l'environnement de la part d'une des stations-service sous enseigne RUBiS, détecter rapidement les situations anormales et prendre les mesures correctrices immédiates dès qu'elles sont décelées afin de protéger l'environnement.

MAURICIO NICHOLLS

DIRECTEUR RUBIS EASTERN CARIBBEAN

Zoom sur... la Jamaïque

Automatisation des moyens de chargement des camions

À la suite du lancement officiel de la marque RUBIS en Jamaïque, Rubis Energy Jamaica est heureuse d'annoncer l'achèvement, sur son dépôt de Rockfort, de la construction et de l'installation de son nouveau portique de chargement camions fin 2014.

L'ajout d'un second portique de chargement double ainsi la capacité du terminal Rockfort et permet à Rubis Energy Jamaica de devenir la première société de commercialisation et de distribution de carburants en Jamaïque. L'extension de la capacité de chargement du terminal entraîne également une réduction du temps de chargement des camions, un accroissement des quantités chargées pendant les heures ouvrées, des livraisons de carburants aux clients RUBIS dans de meilleurs délais, avec, comme corollaire, une réduction significative des coûts d'exploitation.



Cette nouvelle installation est équipée du dernier système automatisé de terminal, incluant l'application Fuel-Facs et Danload 800. Il s'agit du système de chargement de carburants le plus perfectionné dans la région des Caraïbes. Ce système réduit la dépendance de l'intervention manuelle, diminue la

congestion au niveau des installations et permet le chargement de 4 types de carburants simultanément.

Une autre caractéristique clé de cette nouvelle technologie réside dans l'ajout en proportions excessivement précises des additifs spécifiques à l'essence et au diesel afin de garantir une qualité des produits chargés optimale et constante.

En plus d'améliorer l'efficacité du processus de chargement, la nouvelle installation permet de renforcer la sécurité par la surveillance centralisée, le contrôle des stocks et la qualité des carburants chargés.

Rubis Energy Jamaica est pleinement satisfaite de cet investissement significatif et des avantages qu'en tirera son exploitation.

ALAIN CARREAU

DIRECTEUR RUBIS ENERGY JAMAICA

Rubis Énergie Afrique

Afrique du Sud - Botswana - Swaziland - Lesotho - Madagascar - Maroc

RÉSULTATS DU SOUS-GROUPE AFRIQUE

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation	Variation hors exceptionnel*
Volumes (en milliers de m ³)	276	287	- 4 %	- 4 %
Chiffre d'affaires	163	167	- 3 %	- 3 %
ROC	14,4	10,9	32 %	11 %
Investissements	5,0	5,7	-	-

* Les retraitements incluent principalement, pour 2013 et 2014, les effets-stocks.

Le pôle de distribution Afrique, exclusivement GPL, a enregistré un retrait de ses volumes de 4 % à périmètre constant.

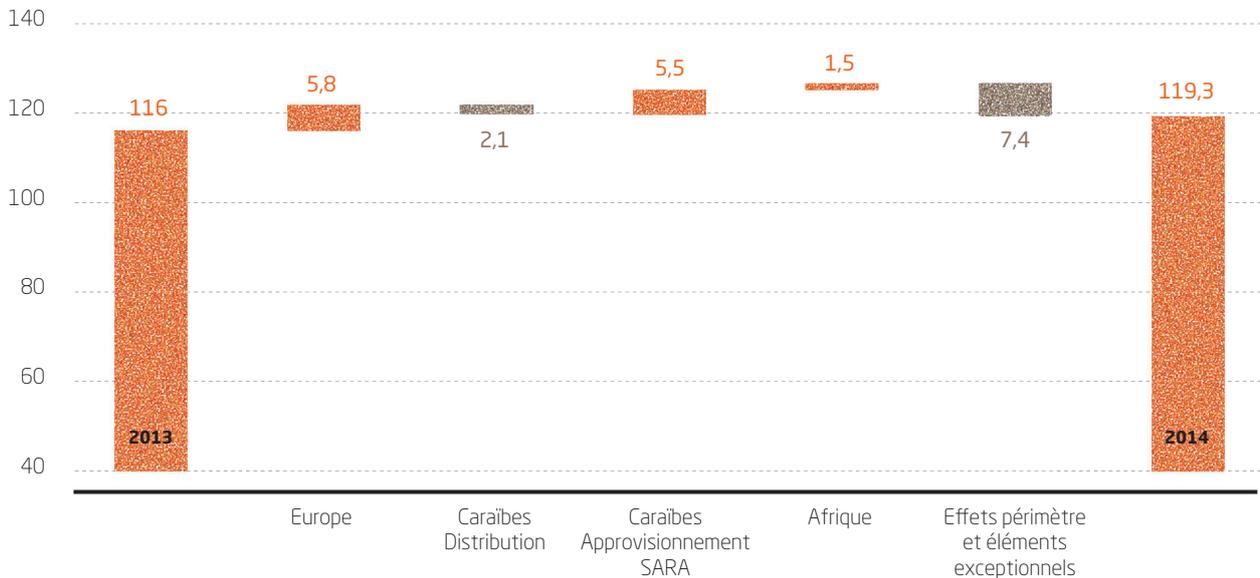
Au Maroc, dans un marché propane dégradé, les résultats se sont stabilisés après l'arrêt de 2 clients céramistes et malgré une conjoncture touristique toujours ralentie. Madagascar a été pénalisée par des

contraintes de dessertes routières en milieu d'exercice, rétablies depuis.

Enfin, les filiales d'Afrique du Sud et du Botswana récoltent les fruits d'une profonde réorganisation engagée depuis juillet 2013. Le recentrage sur des volumes commerciaux à meilleure rentabilité (bouteilles vs gros vrac industriel) a permis d'augmenter

fortement les résultats sur l'exercice. Les restructurations seront poursuivies en 2015 avec de nouveaux progrès en perspective.

Au total, sur ce continent, le ROC affiche une avance de 32 %. Corrigée des éléments exceptionnels ayant impacté 2013 (provision client au Maroc) et effets-stocks négatifs en 2014, la progression atteint 11 %.

ÉVOLUTION DU ROC
 (en millions d'euros)


Zoom sur... les îles anglo-normandes

Réhabilitation globale d'un dépôt de carburants

Fuel Supply Channel Islands Ltd a achevé en 2014 la rénovation des bacs de son terminal de La Collette à Saint-Héliier (îles anglo-normandes).

Il s'agissait d'un programme étalé sur 4 ans pendant lesquels il a fallu inspecter, réparer, puis mettre à niveau, chacun des 12 bacs avec le défi de maintenir opérationnel en toutes circonstances l'unique dépôt de carburants de l'île de Jersey. On compte, parmi les améliorations apportées, l'installation de nouvelles jauges électroniques, des écrans flottants sur les bacs d'essence, une nouvelle supervision déportée et des kiosques d'analyses fabriqués en interne.



Les transformations ont été également l'occasion de procéder à une réallocation des quantités stockées pour chaque produit, afin de satisfaire aux obligations de stocks stratégiques, de répondre aux besoins actuels du marché et d'optimiser les approvisionnements parapétroliers.

La Colette Terminal Ltd, en charge de la gestion opérationnelle du terminal, a instauré un système de permis de travail quotidien, partagé entre les opérateurs et les intervenants, qui a évité la survenue d'incidents enregistrés durant ce long chantier.

Une logistique flexible et adaptée

Les équipes en charge de la logistique ont été mobilisées afin de mettre en place une logistique flexible et adaptée à cette période. Une partie des capacités de stockage fut rendue indisponible en raison, d'une part, des travaux, et, d'autre part, des conditions d'approvisionnement rendues difficiles par les marées ou une météorologie maritime hivernale tumultueuse. Certains produits ont, par exemple, été temporairement acheminés par camions sur des ferries, mais le dépôt n'a finalement enregistré aucune rupture de produit.

Fort de cette expérience, la société St Sampson Terminal Ltd réalise actuellement un exercice similaire sur le terminal de Rubis à Guernesey.

NICOLAS DE BREYNE

DIRECTEUR FUEL SUPPLY CHANNEL ISLANDS



Rubis Terminal a poursuivi sa croissance en 2014, avec une avance de ses recettes stockage de 8 % à 161 millions d'euros pour des trafics tous produits de 14 millions de tonnes (périmètre sous gestion) prenant en compte l'ensemble des dépôts à 100 %.

L'exercice a été marqué par une forte hausse de l'activité du terminal de Ceyhan (Turquie) sur des flux en provenance de la région autonome du Kurdistan (Irak).

Cette croissance se décompose par zone géographique comme suit :

- stockage France : + 2 % ;

- stockage Europe du Nord : + 6 % ;
- Turquie : + 108 %.

Le chiffre d'affaires publié ne tient pas compte des terminaux d'Anvers et de Ceyhan, détenus à 50 % et mis en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2014.

RÉSULTATS DU PÔLE RUBIS TERMINAL

(en millions d'euros)	2014	2013	Variation
Chiffre d'affaires total	315	341	- 7 %
• Stockage	132	128	3 %
• Distribution	184	213	- 14 %
RBE	79	72	10 %
ROC	60	56	6 %
Capacité d'autofinancement	55	47	17 %
Investissements	42	42	-

France

Le périmètre historique France en produits pétroliers affiche une bonne performance avec une hausse de 5 %. Hors Reichstett (site alsacien repris à Petroplus en 2013), la croissance des recettes pétrole atteint 1 %, dans un environnement où l'on note une baisse de 2 % des consommations globales de produits pétroliers.

Les recettes engrais, produits chimiques, produits lourds et mélasses augmentent de 3 %, tandis que les oléagineux subissent l'impact structurel d'une baisse des importations amorcée en 2013 et enregistrent un retrait, désormais stabilisé, de 37 %.

Rotterdam

Le dépôt de Rotterdam affiche des recettes en progression de 9 % : la partie chimique performe de 18 %, grâce à l'extension des capacités (15 000 m³ supplémentaires comparativement à 2013), tandis que les recettes fioul lourd (- 16 %) ont été impactées par les difficultés d'un client en fin de période (installations relouées depuis le premier trimestre 2015).

Ceyhan (Turquie)

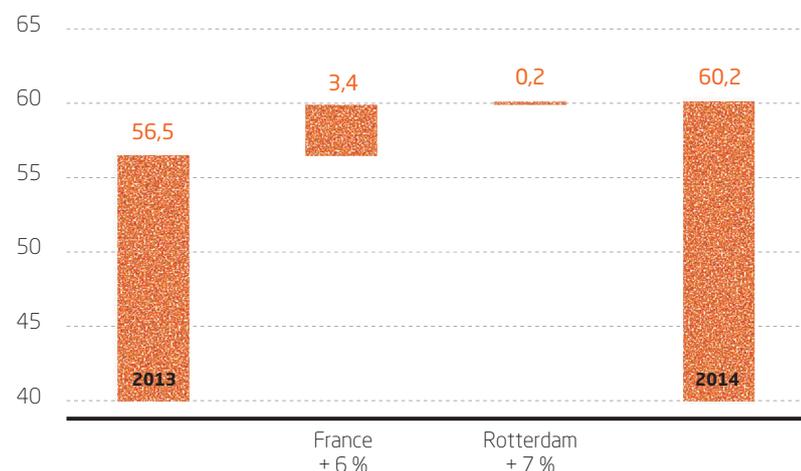
L'activité de Delta Rubis a progressé significativement en raison d'un fort courant de transit de produits lourds (pétrole brut) en provenance du Kurdistan irakien, la même région étant parallèlement importatrice de gazole.

Pour garantir le financement des travaux, un financement de 65 millions de dollars a été mis en place en mai 2014 pour assurer l'achèvement des travaux, prévu début 2015. Une demande de permis d'exploitation sera alors déposée avec pour objectif un début d'exploitation courant second semestre 2015.

Au total, le ROC de l'exercice est en croissance de 6 %.

ÉVOLUTION DU ROC

(en millions d'euros)





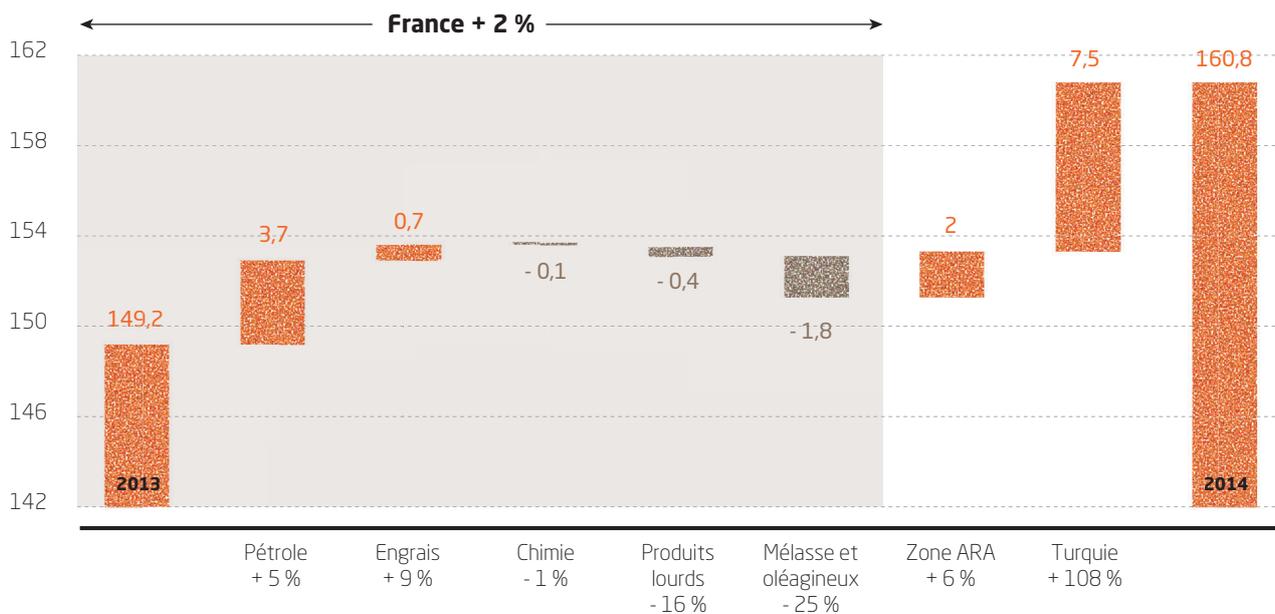
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ STOCKAGE PAR CATÉGORIE DE PRODUITS (TOUS DÉPÔTS À 100 %)

	Capacités attribuées		Trafic sorti (en milliers de tonnes)	Chiffre d'affaires		
	(en milliers de m ³)	(en %)		(en millions d'euros)	Répartition	Variation
Pétrole et fioul lourd	2 338	76 %	10 508	102,7	64 %	11 %
Produits chimiques	300	10 %	2 039	44,1	27 %	5 %
Engrais	247	8 %	1 158	8,7	5 %	9 %
Oléagineux et mélasses	202	7 %	378	5,3	3 %	- 25 %
TOTAL	3 087	100 %	14 083	160,8	100 %	8 %

Les capacités pétrole représentent 76 % des capacités de stockage et 64 % des recettes. Avec la montée en puissance des 2 terminaux de la zone ARA, spécialisés en chimie, le segment produits chimiques représente désormais 27 % des recettes.

ÉVOLUTION DES RECETTES STOCKAGE (TOUS DÉPÔTS À 100 %)

(en millions d'euros)

**Investissements**

Les investissements de 42 millions d'euros comprennent :

- 13 millions d'euros en réglementaire et maintenance en France ;
- 15 millions d'euros en nouveaux projets incluant Reichstett ;
- 14 millions d'euros en adaptation et démarrage d'un nouveau projet à Rotterdam.

On ajoutera la reprise dès septembre des minoritaires (35 %) du dépôt pétrolier de Brest (Stockbrest) désormais détenu à 100 %.

Pour 2015, le budget d'investissements prévoit un décaissement de 95 millions d'euros, dont :

- **France** : maintien et adaptations sur le périmètre historique (20 millions d'euros) et nouveaux projets (22 millions d'euros) ;
- **Reichstett** (14 millions d'euros) : engagements d'adaptation et dépollution ;
- **Rotterdam** (39 millions d'euros) : lancement de Rotterdam 2 sur un terrain adjacent pouvant, au final, doubler la capacité du site en bacs chimiques pour atteindre 320 000 m³.

Par ailleurs, lancement à Anvers d'une extension de 45 000 m³ en capacités chimiques, portant le total à 155 000 m³, avec 3 points de réception navires et barges pour un achèvement des travaux prévu fin 2016, pour un budget de 60 millions d'euros (100 %).

À Ceyhan, la réception des travaux de la jetée est prévue au deuxième trimestre 2015, pour être opérationnelle (obtention du permis d'exploitation) courant troisième trimestre.

Zoom sur... Brest

Système de défense incendie du quai de déchargement

Afin de répondre en tous points aux exigences en vigueur et de sécuriser les risques liés à notre activité de déchargement, l'installation de défense contre l'incendie au niveau du quai de déchargement a été renforcée.

Dans le respect des normes ISGOTT (International Safety Guide for Oil Tankers and Terminals), l'installation répond à un triple objectif :

- protéger les établissements voisins du quai de déchargement ;
- lutter contre un incendie sur les installations de Stockbrest ;
- se protéger d'un feu de navire.

Protéger

Pour Stockbrest, qui reçoit des produits hydrocarbures liquides de type essences et gazole, il convient d'anticiper toute fuite au niveau de nos installations de transfert de produits.

Pour protéger notre voisinage proche de ce risque de vapeurs inflammables, des moyens de protection, écran physique et abattement par rideau d'eau, ont été installés.

Pour lutter contre un éventuel feu d'hydrocarbures liquides, le choix d'un équipement permettant une extinction directe a été fait.



Pour la protection thermique et celle des installations voisines, la solution retenue a été la construction d'une canalisation aérienne de 230 m de longueur, équipée de « queues de paon » fixes et de lances à eau ou mixtes eau/mousse sectionnables.

Afin d'obtenir un rideau d'eau continu, il a été déterminé qu'une « queue de paon » tous les 19 m était nécessaire, soit 12 au total. Le débit total des 12 « queues de paon » atteint 6 000 l/min.

Lutter

Le long du quai de déchargement navire, nos canalisations de transport se trouvent dans une galerie technique de 240 m de long et d'une surface de 340 m².

Pour lutter contre un éventuel feu dans la galerie, il a été décidé de compartimenter la galerie en 2 longueurs de 120 m pour limiter les besoins en émulseur et de l'équiper de 4 générateurs de mousse de 400 l/min chacun.

La durée de remplissage en mousse d'un compartiment est d'environ 6 minutes et nécessite une consommation en émulseur seul de 3 400 litres.

Pour lutter contre un éventuel feu de rétention, des déversoirs de 200 l/min ont été installés dans chacune des 2 rétentions existantes.

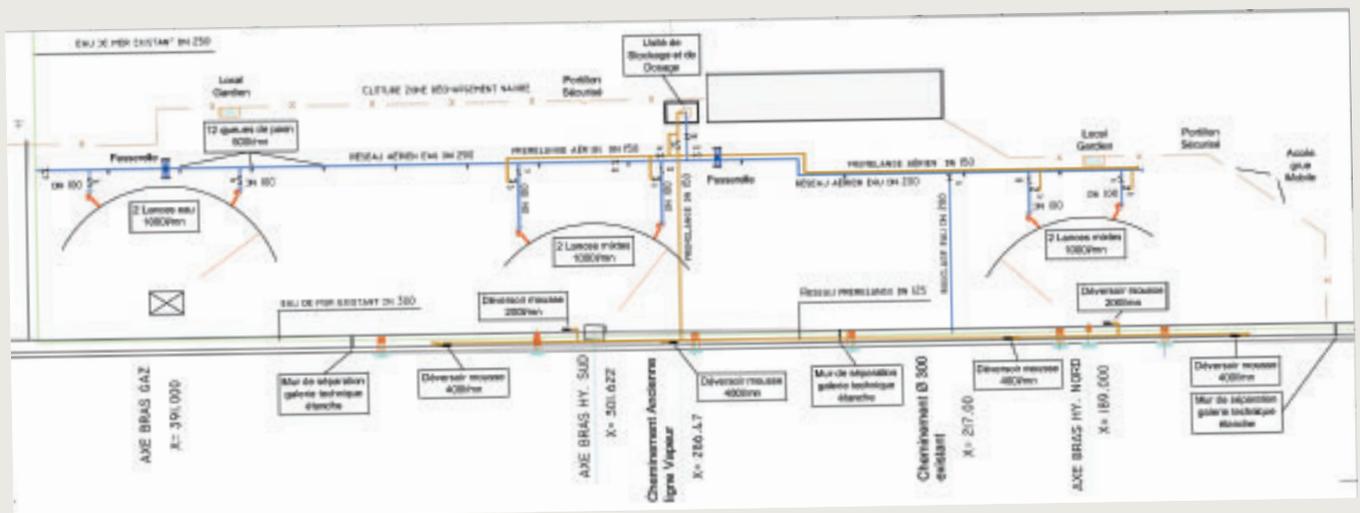
Se protéger

Enfin, pour le cas d'un feu de navire et pour protéger nos installations, 4 canons de 1 000 l/min, distants de 20 m, ont été installés en face de chaque bras.

Mise en service en juin 2013, la nouvelle installation est systématiquement disposée avant chaque réception navire afin de pouvoir être déclenchée immédiatement en cas d'accident, de quelque origine qu'il soit.

JÉRÔME CUSSONNEAU

DIRECTEUR DU TERMINAL DE STOCKBREST



3.2 ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Offre de rachat de la société SRPP

Début février 2015, le groupe Rubis a remis aux groupes Shell et Total, chacun actionnaire à 50 % de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), une offre de rachat irrévocable pour la totalité du capital de cette société.

En réponse à cette offre, les co-actionnaires ont accepté l'ouverture d'une période de négociation exclusive.

Premier opérateur local avec un réseau comprenant 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La société contrôle et opère la totalité des installations logistiques d'approvisionnement de l'île. En 2014, la SRPP a réalisé un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. L'application du décret de février 2014, réglementant les prix et marges du secteur pétrolier, conduit la SRPP à dégager un résultat brut d'exploitation normatif de l'ordre de 22 millions d'euros.

La réalisation définitive de cette acquisition reste soumise au processus de consultation des instances représentatives du personnel et à l'accord de l'autorité de la concurrence.

Pour Rubis, cette acquisition, qui sera autofinancée, représentera un renforcement de son activité dans l'océan Indien (Madagascar, Comores, Afrique australe), en l'élargissant à l'activité de distribution de tous produits pétroliers, avec l'avantage d'une logistique intégrée.



3.3 AUTRES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

Acquisition

En mars 2015, Rubis a annoncé avoir signé un protocole d'accord pour l'acquisition du groupe Eres, un des principaux intervenants indépendants en approvisionnement, transport, logistique et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest.

Implanté au Sénégal, au Togo et au Nigéria, Eres est un opérateur leader, actif dans toute la région, qui contrôle l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement depuis l'achat du bitume en raffineries, le transport maritime, le stockage terrestre massif, jusqu'à l'acheminement du produit par camions aux clients finaux.

Cette acquisition significative s'inscrit dans la ligne stratégique du Groupe : un produit de niche, commercialisé sur des marchés structurellement importateurs, où la composante transport-logistique est essentielle pour maintenir durablement un avantage compétitif ainsi que la qualité du service aux clients finaux, comprenant principalement les contractants routiers internationaux.

En 2014, le chiffre d'affaires d'Eres est estimé à 550 millions de dollars, pour une capacité bénéficiaire *pro-forma* d'environ 8 % du chiffre d'affaires. La société a commercialisé près de

400 000 tonnes de bitumes et d'émulsions en 2014 auxquels s'ajoute du gazole pour les marchés de la zone.

La transaction prévoit l'acquisition immédiate de 75 % du capital, suivi d'un complément de prix échelonné et du rachat du solde de 25 % dans 3 ans, selon les modalités suivantes : Rubis déboursa dans l'immédiat 315 millions de dollars pour 75 % du capital et la totalité du besoin en fonds de roulement. Le paiement complémentaire, d'un montant maximum de 120 millions de dollars en fonction des résultats, sera échelonné sur 3 ans. Enfin, le rachat du solde de 25 % interviendra dans 3 ans, à des conditions également indexées sur les résultats.

Constitution de la branche Rubis Support et Services

La nature et la taille significative de cette acquisition font naître une troisième branche d'activité - *Rubis Support et Services* - qui comprendra l'ensemble des activités d'infrastructure, de transport, d'approvisionnement et de services qui viennent en support au développement des activités aval de distribution et de marketing. Ainsi, la SARA et les activités actuelles

d'approvisionnement dans les Caraïbes rejoindront ce nouveau pôle.

Augmentation de capital

S'ajoutant aux investissements courants de l'exercice, aux constructions (Anvers et Rotterdam) et aux engagements d'acquisitions (SARA et SRPP), ce dernier développement porte le cumul des engagements à environ 600 millions d'euros. Ces besoins de financement sont d'ores et déjà couverts par le *cash-flow* de l'exercice, les lignes de crédits confirmées et le recours à la trésorerie disponible de Rubis.

Pour respecter sa discipline financière et se donner les moyens de saisir de nouvelles opportunités d'expansion, Rubis envisage de lancer, dans le courant du semestre, une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription limitée à environ 20 % des besoins précités.

Enfin, pour renforcer l'effet positif de ces acquisitions sur le résultat par action, le Groupe a décidé de limiter à 50 % l'utilisation d'une ligne de capital disponible, soit 1,2 million d'actions pour une contrevaletur d'environ 65 millions d'euros, qui sera répartie sur 2015 et 2016.







FACTEURS DE RISQUES ET ASSURANCES

4.1	Identification et gestion des risques significatifs	59
4.2	Assurances et politique de couverture des risques	67



Le Groupe est présent dans des secteurs économiques particulièrement contrôlés et réglementés. Il est exposé à un certain nombre de risques qui peuvent être liés tant à l'exercice de ses activités opérationnelles de stockage, de transport et de distribution de produits liquides et gazeux (pétroliers, chimiques et agricoles), qu'à leur environnement juridique, commercial, concurrentiel et financier.

Tous ces risques sont régulièrement identifiés et suivis tant au niveau des filiales que de la société mère, Rubis. Pour ceux qui ne peuvent être complètement maîtrisés ou éliminés, le Groupe veille à ce qu'ils soient gérés avec la plus grande attention et couverts par des polices d'assurance adaptées.



4.1 IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES SIGNIFICATIFS

Le Groupe a mis en place des cartographies des risques identifiés comme significatifs, qui sont annuellement renseignées et mises à jour par Rubis, Rubis Terminal et Rubis Énergie, ainsi que par l'ensemble de leurs sites et filiales.

Ces cartographies recensent les principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé et font également ressortir les mesures prises ou à prendre en vue de les réduire, à défaut de pouvoir les éliminer complètement.

Elles font partie intégrante d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par le Groupe qui privilégie une organisation décentralisée proche du terrain (cf. chapitre 6, section 6.8.6).

Au-delà de cette organisation, le respect des contraintes légales et réglementaires auxquelles les activités sont soumises participe à une bonne gestion des risques.

Rubis a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable et significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et les a présentés tant dans le présent chapitre que dans celui relatif à la politique du Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE » (cf. chapitre 5).

Ainsi, afin d'éviter les répétitions fastidieuses pour le lecteur, le présent chapitre comporte des renvois fréquents au chapitre RSE.

4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

La majeure partie des installations du Groupe en Europe est soumise à la réglementation « Seveso II » et est, de ce fait, soumise à une réglementation très stricte dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (directive n° 96/82/CE du 9 décembre 1996).

Cette réglementation impose notamment aux entités opérationnelles qui utilisent, manipulent ou stockent des substances dangereuses, une évaluation des risques industriels et environnementaux de leurs activités, préalablement à leur développement, puis régulièrement pendant leur exploitation. Ces évaluations s'accompagnent de mesures destinées à prévenir et à gérer, le cas échéant, les conséquences d'accidents potentiels.

La directive "Seveso III", qui entrera en vigueur en juin 2015, prescrit le renforcement de différentes actions qui sont actuellement menées par les services compétents des filiales concernées ; cela concerne le recensement régulier des substances dangereuses, l'élaboration d'études de dangers en fonction des conclusions d'analyses de risque, l'évaluation d'accidents potentiels selon leur probabilité/gravité, l'élaboration de politiques de prévention des accidents majeurs, l'information mise à disposition du public et le déploiement de systèmes de gestion de la sécurité.

Rubis s'efforce de réduire les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités, par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la sécurité et de l'environnement efficaces et fréquemment certifiés « qualité » (ISO), par la réalisation régulière d'audits techniques internes ou encore par la formation et la sensibilisation de son personnel au maintien de la sécurité et au respect de l'environnement (cf. chapitre 5, section 5.1.4).

4.1.1.1 Risques environnementaux et industriels ou liés au transport de matières dangereuses

4.1.1.1.1 Risques environnementaux et industriels

Les activités de Rubis (stockage et distribution), décrites plus spécifiquement au chapitre 2, présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés (hydrocarbures, GPL et produits chimiques et agricoles). Si ces risques existent dans les 2 branches du Groupe, les activités de Rubis Énergie et de Rubis Terminal ont néanmoins des impacts environnementaux peu comparables (cf. chapitre 5, section 5.2.1). Chez Rubis Terminal, la taille importante des dépôts et donc les quantités de produits stockés et transférés, mais aussi la nature de certains produits manipulés nécessitant des installations spécifiques (chaudières par exemple), sont susceptibles d'affecter de façon plus ou moins significative les consommations d'énergie et d'eau douce, les rejets atmosphériques de COV/CO₂/NO_x, voire les quantités de déchets dangereux produits.

Les produits manipulés peuvent être inflammables, explosifs ou éventuellement toxiques et peuvent générer un risque environnemental par rejets dans le sol, dans l'air ou dans l'eau. Toutefois, contrairement aux hydrocarbures liquides, les GPL n'ont pas d'incidence sur la pollution des sols et des nappes phréatiques.

Les politiques menées par les filiales afin de maîtriser les risques technologiques, éviter la pollution des eaux et des sols, réduire les rejets atmosphériques et améliorer la gestion des déchets sont développées dans la présentation de la politique RSE du Groupe (cf. chapitre 5, sections 5.1.4 et 5.2.).

Zoom

Assistance en cas de pollution maritime sur un dépôt de carburants

La probabilité d'une pollution maritime lors d'une opération de déchargement ou de chargement de carburants d'un navire est faible. Cependant, les impacts environnementaux d'un tel événement, aussi improbable soit-il, pourraient être considérables dès lors que les moyens mis en œuvre pour y faire face sont insuffisants voire inexistants.

C'est la raison pour laquelle le Groupe a décidé de renforcer les moyens de première intervention disponibles sur ses dépôts de carburants maritimes par une assistance en matière d'expertise et d'intervention, en cas de pollution maritime par hydrocarbures ; une convention d'assistance avec le principal organisme mondial spécialisé dans la gestion de déversement maritime d'hydrocarbures,

Oil Spill Response Limited (OSRL), a ainsi été signée courant 2014. Celle-ci a vocation à fournir expertise, ressources et équipements, disponibles notamment dans les bases d'OSRL européenne et américaine de Southampton (UK) et de Fort Lauderdale (USA).

De façon préventive, Oil Spill Response Limited est également apte à intervenir, à la demande spécifique des entités du Groupe, pour dispenser la formation nécessaire à l'intervention des opérateurs en cas de sinistre ainsi qu'à l'évaluation, suite à une inspection sur sites, de la suffisance des moyens de première intervention actuellement disponibles sur les dépôts.

FRÉDÉRIC DUBOST

DIRECTEUR TECHNIQUE FUELS ET HSE
RUBIS ÉNERGIE

Au-delà des pollutions « historiques », préexistantes à l'arrivée du Groupe, de nouvelles pollutions accidentelles peuvent se produire nonobstant toutes les mesures prises par le Groupe pour les éviter. Les pollutions historiques sont identifiées par un audit préalable à l'acquisition (état initial) permettant de chiffrer les coûts de dépollution et, le cas échéant, de définir en concertation avec les autorités compétentes les conditions et le calendrier des travaux correspondants. Le risque de pollutions accidentelles, bien qu'étant limité, peut être présent sur les installations (notamment réservoirs et tuyauteries des dépôts et stations-service) nouvellement rachetées et pour lesquelles des programmes de mise en conformité aux standards du Groupe sont alors progressivement mis en œuvre (renforcement des contrôles opérationnels et des inspections, installation d'équipements complémentaires et remplacement des équipements vétustes, déploiement de programmes de formation).

Un cas de pollution a ainsi été relevé en 2013 dans une station-service des Bahamas,

causée par une fuite détectée sur une tuyauterie reliant un réservoir de carburant à un appareil distributeur. Les opérations de remise en état du site se poursuivent et l'ensemble des coûts générés est estimé à environ 5,5 millions d'euros. La gestion de l'indemnisation et la prise en charge du sinistre ont été confiées à l'un des courtiers en assurances du Groupe.

De manière générale, le Groupe s'attache à renforcer continuellement son dispositif de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement (cf. chapitre 5, section 5.1.4), à évaluer son exposition à ces différents risques et à constituer des provisions adéquates en conséquence (cf. note 4.11 de l'annexe des comptes consolidés).

Pour toute nouvelle acquisition, les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs sont régulièrement évalués et des mesures préventives et correctives sont mises en œuvre en conséquence, telles que la rédaction de politiques ou de règlements internes dédiés, la définition d'objectifs de sécurité, l'élaboration de programmes de formation, etc.

Acquisition du Groupe Eres en 2015

Rubis a annoncé la signature, fin mars 2015, d'un protocole d'accord pour l'acquisition du groupe Eres. Il s'agit de l'un des principaux intervenants en approvisionnement, stockage et distribution de bitumes en Afrique de l'Ouest.

Les risques liés à cette nouvelle activité sont actuellement en cours d'identification et d'évaluation. Toutefois, les principaux risques susceptibles d'être encourus sont globalement similaires à ceux déjà identifiés dans les activités de Rubis Énergie ; une attention particulière sera néanmoins portée aux risques liés au transport des produits (en raison des distances importantes à parcourir), qu'il soit maritime (pour l'approvisionnement) ou routier (pour la distribution), ainsi qu'aux risques industriels résultant notamment des fortes températures auxquelles le bitume est exposé lors de son stockage et de sa manipulation.

4.1.1.1.2 Risques liés au transport de matières dangereuses

Le transport de ces produits peut également générer des risques, tant par le caractère dangereux de ceux-ci, que par les modes de transport utilisés, les quantités transportées et la sensibilité des zones traversées. Les activités de transport de matières dangereuses sont donc soumises à des réglementations très strictes tant en Europe que hors Europe, qui sont :

- **pour le réseau routier** : les dispositions de l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route (« accord for dangerous goods by road » ou ADR) ;
- **pour le réseau ferroviaire** : le règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (RID), issu de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (Cotif) ;
- **pour les voies de navigation intérieures** : l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).

En Europe, ces dispositions sont complétées par la directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008 consolidée, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses. Elles font l'objet, au sein du Groupe, d'une attention particulière.



Zoom sur... Rouen

Réunion hebdomadaire du vendredi

« Décrivez les démarches, actions, réalisations visant à améliorer la santé et la sécurité des salariés, la qualité de vie au travail, la santé autour du site, les impacts santé liés aux produits,... que vous avez réalisés. Vous avez deux heures ! »

Ceci pourrait être un sujet de dissertation, mais il n'en est rien... sur le site de Rubis Terminal Rouen, ceci est notre quotidien !

Chaque jour, nous recevons en moyenne 8 à 10 entreprises extérieures avec chacune 3 à 4 salariés qui interviennent sur nos sites pour réaliser des travaux neufs ou des travaux de maintenance. Cela représente une trentaine de salariés d'entreprises extérieures, répartis sur 6 sites.

Une réunion pour planifier les travaux et analyser les risques éventuels

Afin de prévenir tout problème d'organisation et de contrôle, une solution a été mise en place, à l'image d'un chantier tout corps d'état : l'organisation d'une réunion de coordination qui réunit l'ensemble des entreprises extérieures ayant des travaux à réaliser la semaine suivante.

Ce rassemblement qui se déroule tous les vendredis à 11h et dure environ 45 minutes, est obligatoire pour l'ensemble

des entreprises extérieures venant effectuer des travaux sur nos sites. Elle est animée par le responsable des travaux de la Société. Y participent également les responsables de l'exploitation, le technicien en charge de la coordination des travaux, l'ingénieur QHSE, le directeur de l'établissement et un représentant du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette réunion a pour but de planifier les travaux, d'analyser les risques éventuels de co-activité avec les entreprises extérieures et l'activité de nos dépôts. Une par une, chaque entreprise détaille les travaux qu'elle envisage de réaliser la semaine suivante, ce qui permet :

- de prendre en compte les risques présents en fonction de la nature des travaux ;
- de valider l'organisation prévue sur le terrain ;
- de se renseigner sur le nombre de personnes présentes sur chacun des sites ;
- de vérifier la réalisation du plan de prévention, du permis de feu, levage ou autres...

Après avoir planifié les activités, nous profitons aussi de ce rassemblement pour échanger avec l'ensemble des entreprises sur le domaine de la sécurité et des éventuels problèmes rencontrés lors de la semaine précédente.

Le retour d'expérience des sociétés extérieures

Enfin, tous les 2 mois, nous recevons une entreprise extérieure qui partage avec tous les participants un retour d'expérience qu'elle a vécu au sein de son entreprise sur le domaine de la sécurité des employés.

Suite à la mise en place de cette réunion, nous constatons aujourd'hui, en interne, une amélioration de la communication entre les exploitants et le service technique sur les travaux mis en place et en externe, avec les entreprises extérieures entre elles.

Cette toute nouvelle organisation nous a permis :

- d'améliorer les conditions de travail de nos salariés en diminuant le stress lié à l'engagement lors des signatures d'autorisation de travail ;
- d'améliorer le contenu des plans de prévention grâce à l'anticipation dans leurs rédactions ;
- et de diminuer le nombre d'accidents de travail sur l'ensemble de nos sites.

Et n'est-ce pas le plus important ?

JEAN-PHILIPPE LAILLE

DIRECTEUR DU TERMINAL RUBIS TERMINAL
À ROUEN

Les sociétés françaises du Groupe ont désigné un conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses qui s'assure du respect des procédures en matière de sécurité, rédige les rapports d'accidents répertoriés, définit les mesures correctives en conséquence et établit, avant le 31 mars de chaque année, un bilan annuel de ses constats et de ses recommandations.

Hors France, les sociétés du Groupe sont fortement encouragées à mener des actions similaires, dans le cadre de l'amélioration continue des mesures de prévention des risques.

Par ailleurs, dans de nombreux sites d'exploitation et particulièrement dans la zone Caraïbes, Rubis Énergie a recours à l'affrètement de navires afin de pouvoir

approvisionner les produits distribués (GPL et carburants).

Afin de limiter les risques de pollution maritime, le Groupe fait appel, pour chaque affrètement, à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du navire

(date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Rubis Énergie a également pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement de produits. Rubis Énergie a adhéré à Oil Spill Response Limited, susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

4.1.1.1.3 Risques liés aux équipements mis à la disposition de la clientèle

Les équipements mis à la disposition de la clientèle GPL (bouteilles et citernes) sont entretenus selon des cahiers des charges descriptifs régulièrement mis à jour. Les bouteilles sont systématiquement contrôlées lors de leur passage en centres emplisseurs et les réservoirs régulièrement inspectés en clientèle. Les distributeurs directement en charge de ces opérations sont sensibilisés au respect des standards du Groupe. Notons, de surcroît, qu'un certain nombre de filiales

de Rubis Énergie exercent leurs activités sous contrôle de certifications, telles que la certification ISO 9001 (cf. chapitre 5, section 5.1.4.4).

En ce qui concerne les stations-service de distribution de carburants, les équipements susceptibles de générer des pollutions dans les sols (réservoirs et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés, entretenus et progressivement remplacés par des équipements à technologie double enveloppe (cf. chapitre 5, section 5.2.3.1).

Zoom sur... la Guadeloupe

Mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été institués à la suite de la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse. Ils ont pour objectif de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future autour des sites industriels à hauts risques existants (Seveso).

Le PPRT est un document élaboré par l'État, qui doit permettre de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces industries et pouvant avoir des conséquences pour les populations environnantes. Ces plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques et des mesures de prévention mises en œuvre.

En Guadeloupe, un PPRT a été prescrit dans la zone de la Pointe Jarry qui concerne notamment le stockage et le centre emplisseur GPL de Rubis Antilles Guyane.

Après instruction technique, concertation et enquête publique, le PPRT a été approuvé par l'État. Il prévoit :

- des mesures foncières sur l'urbanisation existante la plus exposée (droit de délaissement) ;



- des mesures supplémentaires de réduction du risque à la source sur les sites industriels ;
- des travaux de renforcement à mener sur les constructions voisines existantes ;
- des restrictions sur l'urbanisme futur (restrictions d'usage, règles de construction renforcées, etc.).

Les mesures foncières, évaluées à près de 10 millions d'euros, font l'objet d'un financement tripartite conclu entre l'État, les collectivités locales et les 2 exploitants des installations à l'origine du risque, Rubis Antilles Guyane et la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA).

FLORIAN COUSINEAU
DIRECTEUR RUBIS ANTILLES GUYANE



4.1.1.2 Risques liés à la remise en état des sites

Les travaux de remise en état des sites interviennent en cas d'arrêt d'exploitation et/ou de restitution du terrain générant des coûts de démantèlement des installations, mais aussi en cas de pollution constatée, dont l'origine peut être antérieure à l'exploitation du site par le Groupe.

Conformément aux normes IFRS, des provisions de remise en état d'une partie des sites ont été constatées dans les comptes du Groupe à compter de l'exercice 2004, uniquement pour les coûts de dépollution.

Les coûts de démantèlement des installations, en cas d'arrêt d'exploitation, sont généralement couverts par les recettes tirées de la vente des équipements résiduels et des terrains.

Pour les sites existants au 31 décembre 2004, les provisions pour dépollution en fin d'exploitation ont été constituées sur la base d'éléments connus à cette date, à la suite de l'évaluation effectuée sur tous les sites. Ces provisions sont actualisées chaque année dans les comptes consolidés de Rubis.

Pour les sites acquis ou créés depuis 2004, une évaluation de l'état des sites est effectuée lors de leur acquisition ou de leur création et, en cas de pollution existante, une provision additionnelle « d'entrée en consolidation » est passée dans les comptes.

4.1.1.3 Risques naturels et climatiques

La présence de Rubis dans une trentaine de pays accroît son exposition à des risques naturels et climatiques.

Dans les pays où des risques naturels sont susceptibles de se produire (séismes, inondations, tsunamis, cyclones, foudre, etc.), ceux-ci sont pris en compte dans la conception et l'exploitation des installations qui le nécessitent. Pour les installations déjà existantes, des évaluations sont menées et peuvent conduire à des travaux de mise en conformité avec les réglementations applicables, notamment pour les risques sismiques.

À titre d'exemple, le siège de Delta Rubis Petrol, en Turquie, a été déplacé en 2013 dans un immeuble respectant les règles de construction parasismiques.

Concernant l'impact des conditions météorologiques sur les volumes, Rubis présente l'avantage d'intervenir sur 2 métiers qui n'ont pas la même exposition aux risques climatiques :

- le taux de remplissage des réservoirs, dans la branche stockage, n'est pas exposé à l'élément climatique ;
- la branche distribution est, en revanche, susceptible d'être exposée aux variations de climat. Cela se traduit, par exemple, par une baisse de la demande de GPL/fioul à usage de chauffage domestique pendant les périodes estivales ou d'hiver doux, ou encore par l'existence d'un risque cyclonique aux Caraïbes. Toutefois, la diversification tant géographique (Europe, Afrique et Caraïbes), que par catégorie de produits et d'utilisateurs (carburant automobile, carburant aviation, gazole, fioul et GPL), limite l'exposition globale de la marge commerciale brute du Groupe aux aléas climatiques.

Le Groupe a en outre décidé de ne plus couvrir l'exposition des volumes aux variations climatiques, ce risque étant limité en raison de la diversification des activités, à la fois géographique et par catégorie de produits et d'utilisateurs, telle que mentionnée ci-avant.

4.1.1.4 Risques de variation des prix des produits

L'activité de stockage, consistant à louer des capacités de stockage, n'est liée ni aux prix des produits ni à leur variation. Il en est de même pour la distribution de produits pétroliers dans la mesure où, dans les zones où Rubis opère, les prix sont généralement administrés (Caraïbes).

En matière de distribution de GPL, le risque de variation des prix existe, mais il est cependant atténué par la diversification du Groupe, tant géographique que par catégorie de produits, ainsi que par la courte durée du stockage du produit. Les hausses de coût du produit sont, par ailleurs, généralement répercutées sur le client de manière contractuelle (gros vrac, par exemple) ou unilatérale, lorsque les conditions de marché le permettent. À défaut, des décalages temporaires peuvent naître.

Des couvertures sur les achats de produits sont, toutefois, mises en place lorsque le prix de vente du produit est fixé et déterminé à l'avance (Suisse, France).

Enfin, Rubis Énergie dispose d'un département de *trading* dont l'activité permet de sécuriser

et d'optimiser en amont les flux physiques des fournitures des produits.

Nonobstant les risques de volatilité des prix d'approvisionnement, le Groupe a démontré sa capacité à préserver sa marge commerciale. Pour cette raison, il a décidé de ne pas recourir systématiquement aux couvertures produit pour lisser les décalages.

4.1.1.5 Risques politiques et sociaux

Bien que Rubis dispose de nombreuses filiales dans une trentaine de pays, les zones dans lesquelles il est implanté connaissent des risques politiques ou sociaux modérés.

Situation spécifique : SARA (raffinerie de la Martinique)

Rubis Énergie détient, au 31 décembre 2014, 35,5 % du capital de la raffinerie de la Martinique (SARA). Les prix des produits pétroliers qui sortent de la raffinerie sont fixés par décret et par des arrêtés interministériels de méthode.

Un nouveau décret de fin décembre 2013, réglementant le prix des carburants dans les départements d'outre-mer, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Il remplace celui de novembre 2010 qui n'avait été appliqué par l'État qu'une seule année, en 2011.

Le nouveau décret fixe le taux de rémunération de la SARA à 9 % du montant de ses capitaux propres inscrits dans les comptes annuels du dernier exercice clos. À la fin de l'exercice 2013, les capitaux propres de la SARA s'élevaient à 223 millions d'euros. Toutefois, des erreurs d'interprétation et de calcul dans l'application de ce texte par les autorités publiques ont conduit en 2014 à un retard de résultat avant impôt de la SARA de 6,7 millions d'euros pour la quote-part de Rubis, comptabilisé en produit à recevoir. Des discussions sont en cours afin que la prochaine structure de prix soit ajustée, de manière à combler ce retard de résultat ainsi que le préjudice subi du fait de la non-application en 2012 du précédent décret. En 2015, l'Administration a publié une nouvelle structure des prix qui intègre un rattrapage du prix des produits pétroliers pour les mois de janvier et de février.

Zoom

Renforcement des systèmes de surveillance et de maintenance préventifs et de l'appréhension des risques liés aux installations chez Rubis Terminal

Les installations de Rubis Terminal étant, pour la plupart, classées « Seveso II », la Société veille à ce que chacune d'entre elles bénéficie d'un dispositif de surveillance et de maintenance propice à prévenir la réalisation des risques et suffisamment intelligible pour être maîtrisé par toute personne intervenant sur le site.

Un outil informatique est ainsi dédié à la maintenance : la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Ce système permet, une fois la base de données renseignée, de planifier les interventions de surveillance et de maintenance préventive, de répertorier toutes les opérations de maintenance effectuées de façon à créer un historique d'entretien, d'anticiper les besoins en pièces de rechange, d'évaluer les coûts d'équipements de chaque matériel et de préparer les budgets prévisionnels.

Il s'agit donc d'un outil collaboratif que nous avons choisi de mettre en place avec le logiciel Plant-4D. La première étape consiste à créer un modèle en 3 dimensions de nos terminaux de stockage. Bacs, tuyaux, vannes, flexibles... tout est saisi avec précision pour convertir le réel en images de

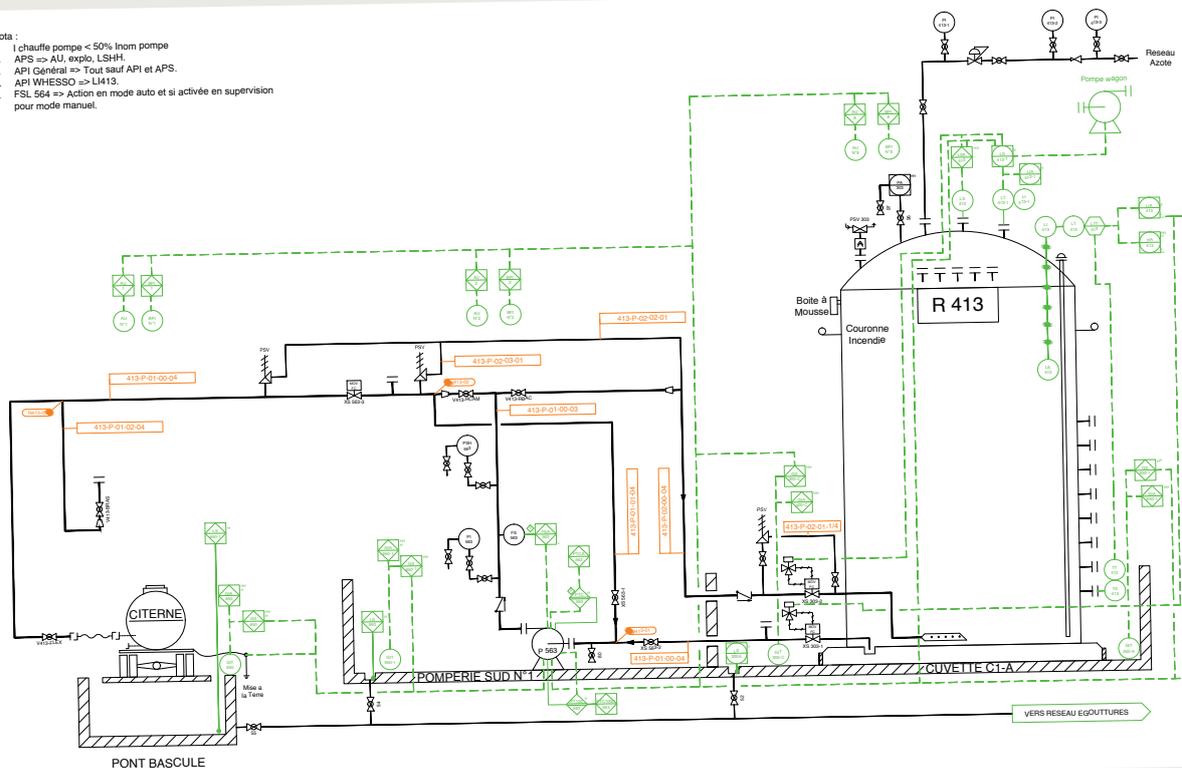


synthèse. Ce travail a déjà été réalisé pour les sites de Rouen, Strasbourg, Dunkerque, Saint-Priest et Brest.

Afin d'améliorer la compréhension des systèmes et l'appréhension des risques liés aux installations, Rubis Terminal a également mis en place les « PID d'exploitation ». Les PID sont, à l'origine, des schémas techniques qui contiennent l'ensemble des informations fonctionnelles des tuyauteries et accessoires (vannes clapets, réchauffeurs, filtres, etc.) permettant de visualiser le plus précisément possible nos installations. Ces schémas sont utilisables par les ingénieurs

et techniciens chargés de la conception, mais difficilement lisibles par les autres corps de métier. Tous les sites sont actuellement en train de les mettre à jour et de les convertir en « PID d'exploitation » pour qu'ils soient lisibles par tous. Ils seront ensuite affichés dans des lieux appropriés et systématiquement utilisés lors du passage d'une consigne d'exploitation ou d'une formation. Car au-delà d'un simple document, c'est un langage adapté à notre métier et son usage régulier permet de rapidement « parler PID ».

- Nota :
1. i chauffe pompe < 50% Inom pompe
 2. APS => AU, explo, LSHH.
 3. API Général => Tout sauf API et APS.
 4. API WHESSO => L1413.
 5. FSI 564 => action en mode auto et si activée en supervision pour mode manuel.





4.1.2 RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE, COMMERCIAL, CONCURRENTIEL ET FINANCIER

4.1.2.1 Risques juridiques

Les activités du Groupe (stockage et distribution) sont soumises à une réglementation rigoureuse dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle (cf. section 4.1.1 ci-avant). Du respect de cette réglementation découle l'obtention ou le renouvellement des autorisations d'exploiter. De même, l'obtention ou le renouvellement de concessions portuaires ou de baux portant sur les terrains sur lesquels se situent les installations fait l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Les autres risques majeurs résident dans les litiges auxquels le Groupe pourrait être confronté avec les clients, les fournisseurs et les prestataires de service, ou encore avec les riverains en cas de pollution. Un litige est actuellement en cours à la suite d'une pollution survenue dans une station-service aux Bahamas (cf. section 4.1.1.1.1).

Par ailleurs, dans le cadre normal de ses activités, le Groupe pourrait être impliqué dans des actions judiciaires, être soumis à des contrôles fiscaux et douaniers ou faire l'objet de procédures initiées par les autorités nationales de la concurrence.

Des litiges peuvent intervenir à la suite d'acquisitions de sociétés ainsi que dans le cadre de partenariats. Le partenaire de Rubis Terminal au sein de Delta Rubis (Turquie), a engagé, en fin d'année 2014, une procédure d'arbitrage visant à remettre en cause l'application stricte du *Joint-Venture Agreement*, en ce qui concerne principalement la détermination du prix de rachat de sa participation (50 %). Le Groupe est confiant dans l'issue de cette procédure et dans l'application par le tribunal arbitral des dispositions contractuelles. Pour cette raison et conformément aux normes comptables, il a été décidé de ne pas inscrire de provision pour litige dans les comptes 2014.

La gestion et le suivi de ces risques sont assurés principalement par les départements juridiques de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avec l'assistance de conseils et de cabinets spécialisés extérieurs.

Enfin, la Direction Juridique de Rubis traite essentiellement les questions relatives à

la commandite cotée, ses relations avec l'Autorité des Marchés Financiers, ses actionnaires, ainsi que les plans d'options de souscription d'actions et l'actionnariat salarié. Elle est en étroite relation avec les directions juridiques des filiales pour toutes les questions ou les litiges importants pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe. Elle supervise et coordonne la mise à jour de la synthèse des cartographies des risques et de la remontée des informations RSE émanant des sociétés du Groupe.

Le Groupe a passé, en toute hypothèse, les provisions adéquates afin de couvrir les risques juridiques qu'il est en capacité d'évaluer.

4.1.2.2 Risques de fraude et de corruption

Le Groupe veille très attentivement aux risques de fraude et de corruption, en mettant en place des procédures destinées à limiter au maximum la survenue de tels risques (cf. chapitre 5, section 5.3.1.1).

Les fraudes auxquelles le Groupe pourrait être exposé sont internes (utilisation ou détournement frauduleux de stocks ou de fonds) et externes (escroqueries au Président, intrusions informatiques, etc.).

Les actes de corruption peuvent prendre des formes diverses et concerner des agents publics ou des personnes privées.

À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de Rubis, de cas de corruption commis par l'un de ses collaborateurs. Le Groupe a fait l'objet de plusieurs tentatives de fraude externe (escroqueries au Président) qui n'ont pas abouti du fait de la vigilance accrue dont fait preuve l'ensemble des services concernés au sein des filiales.

4.1.2.3 Risques commerciaux

Risques de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, sous-traitants et clients

Les risques commerciaux principaux sont ceux de dépendance vis-à-vis des fournisseurs, des sous-traitants et des clients, ainsi que les risques d'impayés. L'impact des risques diffère selon l'activité.

Dans le stockage, la dépendance vis-à-vis des fournisseurs n'est pas négligeable, dans la mesure où les 5 premiers fournisseurs de Rubis Terminal représentent 41 % des achats. Cette dépendance ne constitue pas, toutefois, un risque significatif, car elle touche essentiellement l'activité de négoce dans laquelle 39 % des achats sont constitués

de produits pétroliers banalisés. L'exposition de Rubis Terminal à ses clients est en outre relative, les 10 premiers ne représentant que 35 % du chiffre d'affaires en 2014.

Dans la distribution de GPL, les 10 premiers fournisseurs de produits sont pour la plupart des compagnies mondiales et ne représentent que 49,8 % des achats de Rubis Énergie. De ce fait, il existe toujours une solution alternative pour approvisionner une zone donnée par l'intermédiaire d'un autre fournisseur. La situation est plus délicate en Suisse où les installations sont connectées par pipeline à une raffinerie, dans les îles anglo-normandes où les contraintes logistiques sont fortes (installations portuaires et navires d'approvisionnement limitées, amplitude importante des marées) et en Afrique australe où les raffineries locales manquent de fiabilité. En ce qui concerne la dépendance vis-à-vis des clients, celle-ci est peu marquée. En effet, en 2014, les 10 premiers clients représentent 16,3 % du chiffre d'affaires de Rubis Énergie.

Les informations relatives au poids des principaux clients et fournisseurs figurent dans l'annexe des comptes consolidés (en notes 4.5.6 et 4.10.5).

Le risque d'impayés, auquel pourraient être confrontées les sociétés du Groupe, est limité grâce à la mise en place d'une bonne gestion et d'un suivi attentif des en-cours clients. Ce nonobstant, il est difficile pour le Groupe de sécuriser complètement les contrats commerciaux à long terme susceptibles d'être remis en cause par la faillite du client provoquée par le climat économique actuel.

Des cautions bancaires ou des avances sont en général demandées aux clients de Rubis Énergie présentant des en-cours importants. Des prépaiements sont exigés pour les clients à risque. Des procédures de relances commerciales puis contentieuses existent et sont suivies. Les blocages des livraisons sont également utilisés pour limiter les risques.

Cette gestion rigoureuse des en-cours clients doit toutefois s'adapter, dans certains pays, aux contraintes locales. Au Maroc notamment, compte tenu des pratiques locales, les délais de paiement sont extrêmement longs (plus de 6 mois). De ce fait, il est très difficile d'apprécier les éventuelles difficultés des clients dont la situation financière peut se dégrader rapidement. Des mesures pour limiter ce risque ont été mises en place, notamment à l'égard de la clientèle des céramistes.

Risques liés aux acquisitions

Les risques dépendent essentiellement des difficultés ou des retards liés à l'intégration des acquisitions par le Groupe et, notamment, de la mise en place des systèmes d'information.

4.1.2.4 Risques de marché

Les risques de liquidité, de taux, de change, de variation de prix du GPL, d'actions et de *covenants*, sont traités dans l'annexe des comptes consolidés (notes 4.10.1, 4.10.2 et 4.10.5).

En ce qui concerne le risque de liquidité, Rubis a procédé à une revue spécifique de son risque et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.1.2.5 Risques concurrentiels

La politique de Rubis consiste à se développer dans des marchés de niches (géographique ou produit), avec des positions de leader, où le contrôle de la logistique d'approvisionnement lui confère un avantage concurrentiel.

Dans l'activité de stockage de produits liquides, l'environnement concurrentiel doit être considéré sur le long terme, en raison des contraintes financières et de sécurité très élevées à l'entrée d'une part, et du désengagement progressif des majors de ce marché, d'autre part. Toutefois, les besoins logistiques sont en continuelle augmentation du fait de l'accroissement des importations lié notamment à la fermeture des raffineries, de l'évolution des normes en matière de produits pétroliers et de stockage de nouveaux produits (oléagineux).

L'activité de distribution de GPL est confrontée à un environnement concurrentiel plus instable. Rubis Énergie est un des principaux acteurs européens indépendants de la distribution de GPL, privilégiant des marchés de niches, sur lesquels la Société maîtrise son approvisionnement et/ou possède un outil logistique (terminaux maritimes d'importation, raffinerie, liaison pipeline) stratégiquement situé.

4.1.2.6 Risques comptables liés aux regroupements d'entreprises

À la suite d'acquisitions importantes ces dernières années, le Groupe a enregistré des *goodwill* significatifs (563 millions d'euros au 31 décembre 2014). Conformément aux normes IFRS, Rubis est tenu d'effectuer des tests de perte de valeur des *goodwill*, tels que détaillés en note 4.2 de l'annexe des comptes consolidés.



4.2 ASSURANCES ET POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES

Afin de pallier les conséquences financières de la réalisation d'un risque, le Groupe a souscrit à plusieurs polices d'assurance. Les principales concernent, d'une part, les dommages aux biens et les pertes d'exploitation et, d'autre part, la responsabilité civile.

Des couvertures spécifiques liées aux activités nouvellement développées par le Groupe ont également été mises en place.

Enfin, le Groupe a souscrit une police couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants, ainsi que les « pertes pécuniaires ».

Les programmes d'assurances sont souscrits auprès d'assureurs et de réassureurs internationaux de premier plan et le Groupe estime qu'ils sont en adéquation avec les risques potentiels liés à ses activités. Cependant, le Groupe ne peut garantir qu'en cas de sinistre, notamment en matière environnementale, toutes les conséquences financières seraient prises en charge par les assurances.

4.2.1 RUBIS ÉNERGIE

4.2.1.1 Risques industriels

En matière de risques industriels et de pertes d'exploitation, une couverture « Master » a été mise en place comme suit :

- les bâtiments, installations, matériels et stocks de marchandises en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris pour des attentats en France et en Espagne, sont assurés, avec une limitation contractuelle d'indemnité de 100 millions d'euros par sinistre et de 25 millions d'euros pour Rubis Antilles Guyane et Rubis Energy Bermuda ;
- la perte d'exploitation est assurée pour un montant total de 9,1 millions d'euros (avec une limitation contractuelle combinée à celle des dommages directs) et concerne uniquement les filiales Norgal et Vitogaz Madagascar, dont l'interruption d'activité pourrait être problématique.

Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes, en Suisse et aux Caraïbes souscrivent une police « risques industriels » auprès d'un assureur local, en première ligne.

4.2.1.2 Responsabilité civile

En matière de responsabilité civile, une couverture « Master » a été mise en place et porte tant sur la responsabilité civile « exploitation » que sur la responsabilité civile « après livraison ».

La garantie est de 100 millions d'euros par sinistre, tous dommages confondus (y compris corporels), dont 75 millions d'euros en dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre. La garantie est limitée à 20 millions d'euros pour tout dommage sur les réseaux canalisés en Espagne.

Du fait de la législation locale, les filiales implantées en Afrique, aux Bermudes, en Suisse et aux Caraïbes, souscrivent une police « responsabilité civile » auprès d'un assureur local, en première ligne.

En matière de responsabilité civile relative aux « atteintes à l'environnement », la garantie par sinistre est de 20 millions d'euros, tous dommages confondus (matériels et immatériels), y compris les frais de dépollution des tiers. Le périmètre d'assurance ne concerne que la zone Caraïbes, les Bermudes, les îles anglo-normandes, la Corse et le Portugal.

4.2.1.3 Couvertures spécifiques

En plus de la couverture mondiale, Rubis Énergie a mis en place les couvertures spécifiques suivantes :

- en matière de responsabilité civile « aviation », Rubis Énergie a souscrit une couverture de 1 milliard de dollars auprès de AIG Europe ;
- en matière d'affrètement maritime, Rubis Énergie a souscrit une couverture de 500 millions de dollars auprès d'une P&I Club ;
- en matière de couverture pour les stations-service, Rubis Énergie a souscrit des polices d'assurance locales.

4.2.2 RUBIS TERMINAL

4.2.2.1 Risques industriels

Sont couverts :

- les bâtiments, installations, matériels et stocks des clients en matière d'incendie et d'événements assimilés, y compris les attentats, pour un montant global de 1 313 millions d'euros avec des limitations contractuelles de garantie, par sinistre et par site, de 150 millions d'euros et de 30 millions d'euros pour le coulage de produits ;
- les frais et pertes annexes pour un montant de 10 millions d'euros par sinistre et par site ;

- la perte d'exploitation pour 192 millions d'euros avec une limitation contractuelle, par sinistre et par site, de 10 millions d'euros.

4.2.2.2 Responsabilité civile

Rubis Terminal est couvert, par sinistre et par année, pour son « exploitation » à hauteur de 100 millions d'euros et « après livraison », à hauteur de 30 millions d'euros, tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels).

En matière d'atteinte à l'environnement, la couverture par sinistre et par année, tous dommages confondus, s'élève à 20 millions d'euros.

4.2.3 RUBIS

4.2.3.1 Responsabilité civile des dirigeants

Sont assurés les dirigeants de Rubis et de ses filiales contrôlées ainsi que les dirigeants des *joint-ventures* désignées détenues à 50 %.

Sont prises en charge les conséquences pécuniaires des sinistres résultant de toute réclamation mettant en jeu la responsabilité civile, individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leur fonction de dirigeant.

Le plafond des garanties est fixé à 25 millions d'euros par an en première ligne et à 25 millions d'euros par an en deuxième ligne, tous sinistres confondus.

4.2.3.2 Pertes pécuniaires - Homme clé

Le développement du Groupe à l'international, dans des pays où les risques politiques et commerciaux peuvent être réels, a conduit Rubis à souscrire, au bénéfice de ses filiales, une police « pertes pécuniaires » garantissant :

- les risques politiques : confiscation, expropriation, dépossession, nationalisation ;
- le retrait d'autorisation, par l'autorité locale, d'exercer une activité économique ;
- l'inconvertibilité/non transfert de tous les flux financiers et notamment les dividendes ;
- le non-respect d'une sentence arbitrale en faveur de l'assuré ;
- le risque d'épidémie ;
- les mesures administratives discriminatoires ;
- les dommages matériels et/ou immatériels résultant d'événements naturels ;
- la perte homme clé.

Zoom

Analyse des retours d'expérience à la suite d'accidents ou d'incidents

Comment tirer bénéfice des accidents et des incidents enregistrés au sein des différentes entités opérationnelles du Groupe ?

Bien que les impacts de ce genre d'événements soient *a priori* globalement pénalisants pour l'entreprise, leur analyse *a posteriori* doit permettre, dans le cadre d'une démarche volontaire d'amélioration continue, de définir des axes de progrès renforçant significativement la fiabilité et la sûreté des opérations.

Pour ce faire, il est impératif, tout d'abord, que tout accident/incident soit systématiquement et immédiatement déclaré au travers d'un rapport détaillé décrivant ses circonstances, enchaînements et conséquences pour définir notamment un niveau de gravité réelle ou potentielle selon un référentiel prédéfini en fonction des impacts humains, matériels, environnementaux ou d'image qu'il a ou aurait été susceptible de générer. Dès lors, l'identification et l'analyse des causes, à l'origine de l'événement, doivent permettre de définir de façon précise des enseignements permettant d'éviter leur répétition. Ceux-ci sont alors formulés sous forme de recommandations à mettre en œuvre au sein des opérations ; ils

concernent généralement la conception des installations et équipements, la définition et le déploiement de mesures organisationnelles, l'information et la formation des intervenants, etc.

Ainsi, pour les événements déclarés graves ou remarquables, des « retours d'expérience » sont diffusés au sein de toutes les entités opérationnelles du Groupe ; ils reprennent de façon succincte le descriptif de l'événement, ses causes principales et les recommandations à mettre en œuvre en conséquence.

Le succès de cette démarche, qui repose sur la capacité des collaborateurs à accepter une certaine remise en cause de leur façon de travailler, doit alors garantir à chaque entité du Groupe d'améliorer significativement la performance et la sécurité de ses opérations. Des bonnes pratiques, notamment en matière de sécurité, sont ainsi progressivement mises en œuvre de façon homogène sur les différentes entités opérationnelles, ce qui permet par ailleurs de renforcer significativement la culture Sécurité du Groupe.

FRÉDÉRIC DUBOST

DIRECTEUR TECHNIQUE FUELS ET HSE
RUBIS ÉNERGIE



Zoom sur... la France

Certification ISO 9001

La qualité irréprochable de la relation client !

Soucieuse d'une meilleure maîtrise de ses opérations, mais aussi d'un service délivré de qualité à toute sa clientèle, Vitogaz France s'est engagé, dès 2007, dans l'obtention de la certification ISO 9001.

Ce projet, qui nécessitait la mobilisation de tous, fixait 3 orientations majeures :

- garantir la sécurité de nos opérations et de nos installations ;
- délivrer à nos clients une prestation irréprochable conforme, non seulement aux engagements contractuels pris, mais aussi aux objectifs fixés dans nos manuels internes de procédure, et enfin ;
- optimiser notre organisation, nos méthodes et nos ressources, afin de répondre aux recommandations d'amélioration.

Pour chacune de ces orientations, des objectifs mesurables sont déclinés et fixés annuellement pour chacun des services de l'entreprise.

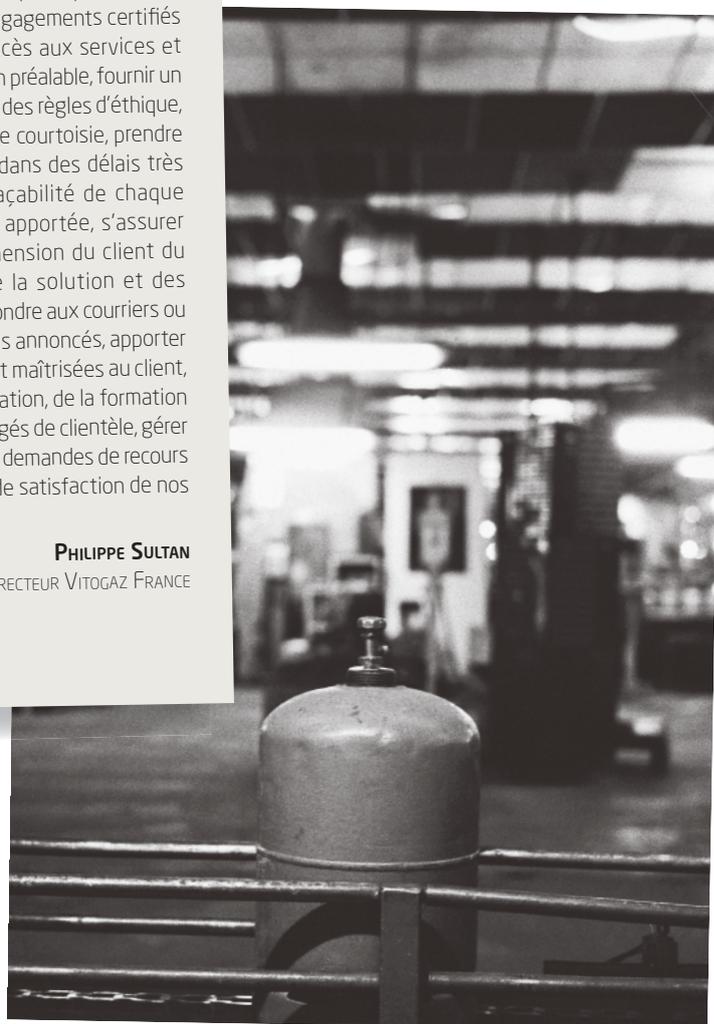
L'apport de ce label obtenu en juillet 2008, fédérateur pour toutes nos équipes, a été de nous installer dans un processus d'analyse, de compréhension et d'amélioration continue de toutes nos pratiques. Cette certification

constitue pour Vitogaz France en réalité, non pas une fin, mais une base solide permettant la recherche de labels plus spécifiques. Ainsi, nous mobiliserons en 2015 nos équipes sur un nouveau projet, complément de cette certification ISO 9001 : l'obtention de la certification NF 345 - Relation Clients.

L'obtention de cette nouvelle certification permettra un travail plus spécifique sur notre relation client et les engagements certifiés suivants : faciliter l'accès aux services et délivrer une information préalable, fournir un accueil dans le respect des règles d'éthique, de confidentialité et de courtoisie, prendre en charge les appels dans des délais très courts, assurer la traçabilité de chaque demande et réponse apportée, s'assurer de la bonne compréhension du client du problème soumis, de la solution et des suites convenues, répondre aux courriers ou courriels dans les délais annoncés, apporter des réponses fiables et maîtrisées au client, s'assurer de la qualification, de la formation et du suivi de nos chargés de clientèle, gérer les réclamations et les demandes de recours et mesurer le niveau de satisfaction de nos clients.

PHILIPPE SULTAN

DIRECTEUR VITOGAZ FRANCE







RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

	La démarche RSE de Rubis	72
5.1	Informations sociales	74
5.1.1	Emploi-effectif	74
5.1.2	Organisation du travail	75
5.1.3	Dialogue social et accords collectifs	76
5.1.4	Santé, sécurité et environnement : les priorités de Rubis	77
5.1.5	Formation et perspectives d'évolution	82
5.1.6	Diversité et égalité des chances	83
5.1.7	Rémunération globale liée à la performance et au niveau de responsabilité	88
5.2	Informations environnementales	89
5.2.1	Impact environnemental des activités du Groupe	89
5.2.2	Politique générale en matière environnementale	89
5.2.3	Pollution des eaux et des sols et rejets dans l'air	89
5.2.4	Nuisances sonores	95
5.2.5	Déchets	95
5.2.6	Utilisation durable des ressources	98
5.2.7	Lutte contre le réchauffement climatique	100
5.2.8	Protection de la biodiversité	101
5.3	Informations sociétales	103
5.3.1	Politique éthique de Rubis	103
5.3.2	Impact territorial, économique et social	104
5.4	Note méthodologique et table de concordance	107
5.4.1	Table de concordance avec la loi « Grenelle 2 »	107
5.4.2	Organisation interne des équipes RSE	109
5.4.3	Périmètre RSE	109
5.4.4	Méthodes de remontée des données	109
5.4.5	Définitions	110
5.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	114



LA DÉMARCHE RSE DE RUBIS

« La volonté d'entreprendre, le choix de la responsabilité » est plus qu'une devise : ce sont 2 principes fondamentaux d'une très forte culture d'entreprise qui place l'Homme au centre de l'organisation.

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis demeure une entreprise à taille humaine privilégiant, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, le professionnalisme et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celles du contrôle des risques.

Une culture d'entreprise fondée sur la responsabilisation individuelle

La culture d'entreprise de Rubis se décline autour de 3 principes :

- **libérer les prises d'initiative.** Gérer ou administrer une entreprise n'est plus suffisant. Le manager doit être avant tout un entrepreneur, en plus d'un gestionnaire avisé, prudent et efficace. C'est en prenant de nouvelles initiatives que l'on peut gérer le changement, car on en devient un acteur essentiel ;
- **se doter d'une capacité à réagir rapidement** à tout nouvel événement de nature à affecter l'activité par une organisation flexible, réactive et non centralisée ;
- **s'insérer dans le tissu social et économique en adoptant un comportement citoyen et solidaire**, en faisant connaître et accepter les activités du Groupe et en favorisant le dynamisme des bassins de vie locaux (cf. section 5.3.2).

La santé, la sécurité et l'environnement : 3 priorités du Groupe

Face aux risques auxquels elles sont exposées (cf. chapitre 4, section 4.1), les 2 filiales opérationnelles de Rubis, Rubis Énergie et Rubis Terminal, ont mis en place des dispositifs structurés en matière de **santé, sécurité et environnement** (cf. section 5.1.4). Des efforts significatifs sont également réalisés pour **limiter les pollutions** générées par les activités du Groupe (cf. section 5.2).

Le respect de valeurs éthiques

Rubis veille à ce que l'ensemble des collaborateurs respecte les valeurs et les règles comportementales qu'il considère comme essentielles et sur lesquelles il a fondé sa réussite. Il a donc décidé, en 2014, l'élaboration d'un **Code éthique** qui comprend également des **règles anti-corruption** (cf. section 5.3.1). Ce Code entrera progressivement en vigueur dans les filiales du Groupe au cours de l'exercice 2015.

Fiabilité des informations et gestion interne de la RSE

La remontée des données sociales et environnementales a été standardisée grâce à l'élaboration de 2 référentiels (l'un social, l'autre environnemental) mis à la disposition de toutes les entités du Groupe concernées. Ces documents sont détaillés au sein de la **note méthodologique**, aux sections 5.4.4 et 5.4.5. L'organisation interne du Groupe en matière de RSE est également exposée à la section 5.4.2.



5.1 INFORMATIONS SOCIALES

La performance économique du groupe Rubis est liée aux compétences et à la motivation de ses collaborateurs. Cette motivation passe par l'épanouissement du salarié dans son cadre professionnel. Afin de valoriser au mieux le capital humain et prendre en compte

les différentes spécificités liées aux activités du Groupe, **Rubis a choisi de fonctionner de manière très décentralisée**. Les filiales opérationnelles gèrent en autonomie les ressources humaines, dans le respect des valeurs du Groupe.

Conscient que toute organisation, même la plus attentive et la plus à l'écoute, est susceptible d'être améliorée, Rubis a choisi de placer, dans les années à venir, sa réflexion et ses efforts dans le domaine de **la santé et de la sécurité au travail**.



5.1.1 EMPLOI-EFFECTIF

EFFECTIF TOTAL DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE

2014	2013
1 747	1 595

Le Groupe compte 1 747 collaborateurs au 31 décembre 2014. Cela représente une hausse de 9,5 % depuis fin 2013.

Cette évolution résulte essentiellement de la variation du périmètre du Groupe liée à l'intégration des activités de distribution de GPL acquises par Rubis au Portugal, ainsi que de celles de la société Multigas et des actifs de distribution de GPL (conditionné et vrac) de Total, en Suisse (cf. note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés).

5.1.1.1 Répartition par zone géographique, par métier et par sexe

La répartition des effectifs entre les branches Rubis Terminal et Rubis Énergie reste stable en 2014, les 2 entités représentant respectivement 20 % et 79 % des effectifs du Groupe (1 % pour Rubis), contre 22 % et 77 % en 2013 (1 % pour Rubis). La légère variation en faveur de Rubis Énergie s'explique principalement par l'intégration des activités de distribution de GPL récemment acquises au Portugal (79 collaborateurs au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, si les activités de Rubis Terminal se situent très majoritairement en Europe (à l'exception du terminal en Turquie), celles de Rubis Énergie sont réparties de manière relativement équilibrée entre les zones Europe, Caraïbes et Afrique.

Nombre de salariés	31/12/2014			31/12/2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Rubis Terminal France	208	51	259	209	50	259
Rubis Terminal (hors France)	79	14	93	78	14	92
Rubis Énergie Europe	433	159	592	340	126	466
• France	161	78	239	116	80	196
• Hors France	272	81	353	224	46	270
Rubis Énergie Caraïbes	299	167	466	292	167	459
Rubis Énergie Afrique	243	80	323	226	79	305
Rubis	3	11	14	3	11	14
TOTAL	1 265	482	1 747	1 148	447	1 595

5.1.1.2 Créations et pertes d'emploi

Le Groupe maintient une politique de recrutement dynamique en 2014, le nombre d'embauches étant en hausse de 24 % par rapport à 2013. Cette augmentation vient toutefois compenser le nombre de départs pour cause de licenciement ou rupture conventionnelle, ainsi que celui

des démissions, qui ont connu une hausse significative en 2014. Ces variations sont principalement dues à la politique de restructuration menée par le Groupe dans sa filiale d'Afrique du Sud, à la suite de difficultés internes et externes rencontrées l'année dernière (cf. chapitre 3 du Document de Référence 2013, section 3.1).

Les variations entre les exercices 2013 et 2014 sont également dues aux modifications de périmètre opérées par le Groupe au cours de ces périodes et, notamment, à l'intégration des activités de distribution de GPL au Portugal (cf. note 3.2 de l'annexe des comptes consolidés).

	Recrutements		Démissions		Départs à la retraite		Licenciements		Ruptures conventionnelles		Décès		Fin de CDD dont apprentissage	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Rubis Terminal France	24	38	1	1	1	5	0	5	9	2	0	0	9	4
Rubis Terminal (hors France)	10	19	0	4	2	4	2	3	1	1	0	0	0	2
Rubis Énergie Europe	71	68	39	23	6	1	25	13	12	3	2	1	11	22
• France	26	42	9	9	5	0	7	2	5	3	2	1	11	19
• Hors France	45	26	30	14	1	1	18	11	7	0	0	0	0	3
Rubis Énergie Caraïbes	52	44	11	7	3	2	8	5	2	5	0	0	22	2
Rubis Énergie Afrique	89	27	36	20	2	1	13	6	7	3	0	0	11	10
Rubis	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	246	198	87	55	14	13	48	32	31	14	2	1	53	40

5.1.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Groupe œuvre pour favoriser le bien-être de ses collaborateurs au travail. La diversité des pays dans lesquels le Groupe est présent engendre naturellement une variété des réglementations sociales applicables. De ce fait, chaque notion et/ou critère utilisé a fait l'objet d'une définition harmonisée, dans le cadre d'un

référentiel commun aux filiales françaises et étrangères (cf. section 5.4.4).

5.1.2.1 Temps de travail

Les collaborateurs du Groupe sont très majoritairement embauchés à temps plein puisque les contrats à temps partiel

concernent seulement 2,4 % des salariés en 2014, comme le montre le tableau ci-après. Le travail en rotation correspond notamment aux sites de centres emplitisseurs de bouteilles de GPL chez Rubis Énergie, ainsi qu'aux dépôts de Rubis Terminal nécessitant une présence constante aux postes de travail.

Nombre de salariés au 31 décembre	Temps plein		Temps partiel		Dont travail en rotation	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Rubis Terminal France	252	253	7	6	105	103
Rubis Terminal (hors France)	90	87	3	5	50	52
Rubis Énergie Europe	573	458	19	8	0	0
• France	234	192	5	4	0	0
• Hors France	339	266	14	4	0	0
Rubis Énergie Caraïbes	464	458	2	1	38	38
Rubis Énergie Afrique	317	301	6	4	0	0
Rubis	9	9	5	5	0	0
TOTAL	1 705	1 566	42	29	193	193

5.1.2.2 Absentéisme

Les taux d'absentéisme pour maladie non professionnelle, maladie professionnelle ou accident du travail, ainsi que le taux d'absences non autorisées restent relativement stables au sein du Groupe, à un niveau très faible.

Les variations éventuelles s'expliquent par l'accroissement des effectifs à la suite de l'extension du périmètre des filiales, ainsi que par le caractère prolongé de certains arrêts qui impactent plus significativement les chiffres des sociétés ayant peu de collaborateurs.

Le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul des taux

d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement.

TAUX D'ABSENTÉISME PAR TYPE D'ABSENCE ⁽¹⁾

	Absences pour maladie non professionnelle		Absences pour accident du travail ou maladie professionnelle		Absences non autorisées ⁽²⁾	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Rubis Terminal France	3,98 %	3,78 %	0,82 %	0,53 %	0 %	0 %
Rubis Terminal (hors France)	3,99 %	2,63 %	0 %	0,9 %	0 %	0 %
Rubis Énergie Europe	2,32 %	2,19 %	0,71 %	0,12 %	0,09 %	0,26 %
• France	3,57 %	2,94 %	0,89 %	0 %	0 %	0 %
• Hors France	1,36 %	1,58 %	0,58 %	0,21 %	0,17 %	0,48 %
Rubis Énergie Caraïbes	1,77 %	1,60 %	0,003 %	0,02 %	0,09 %	0,02 %
Rubis Énergie Afrique	1,03 %	0,35 %	0,13 %	0,25 %	0,06 %	0,07 %
Rubis	0,6 %	0,93 %	0 %	0 %	0 %	0 %

(1) Pourcentage de jours d'absence par rapport au nombre total de jours travaillés par an.

(2) Absence n'ayant fait l'objet ni d'un certificat médical ni d'une prise de congés.

5.1.3 DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

L'écoute, le dialogue et le respect mutuel constituent des valeurs sur lesquelles Rubis a fondé sa relation avec l'ensemble de son personnel.

Chaque filiale entretient des relations ouvertes et constructives avec les instances représentatives du personnel, partout où elles existent (essentiellement dans les sociétés ayant leur siège en France). Ces accords collectifs portent notamment sur les salaires, le plan d'épargne entreprise, l'intéressement, la participation, la prime de partage sur la valeur ajoutée,

l'égalité professionnelle et la formation (cf. section 5.1.5).

Chez Rubis Terminal France, 10 nouveaux accords collectifs, accords d'entreprise ou décisions unilatérales de l'employeur ont été signés en 2014, couvrant l'intégralité des collaborateurs (259 salariés). Onze accords ou décisions unilatérales ont été signés chez Rubis Énergie France dans cette même période, couvrant 163 salariés.

Le nombre de ces conventions varie d'un exercice à l'autre selon leurs dates d'échéance

ou de renouvellement, mais également en fonction de l'évolution des réglementations.

En France, tous les salariés de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sans exception sont couverts par une convention ou un accord collectif. Rubis, société mère du Groupe, n'est pas couverte par une convention collective.

Par ailleurs, en matière de santé et de sécurité, de nombreuses dispositions sont prises par décisions unilatérales, dans le respect des règles instaurées par le Groupe et après consultation des institutions représentatives du personnel.

5.1.4 SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT : LES PRIORITÉS DE RUBIS

La santé, la sécurité et l'environnement sont des préoccupations essentielles pour Rubis. Ses 2 filiales opérationnelles, Rubis Énergie et Rubis Terminal, s'attachent continuellement à rechercher toute amélioration des conditions de travail, afin de prévenir et/ou réduire les risques professionnels.

5.1.4.1 Politique active en matière de santé, sécurité et environnement

Rubis demande à ses filiales de faire de la santé, de la sécurité et de l'environnement, 3 priorités de leur politique de gestion des sites. Cela se traduit au quotidien par des actions concrètes dont la nature peut varier en fonction des activités et des engagements respectifs de Rubis Énergie et Rubis Terminal :

Respecter strictement les normes professionnelles et sectorielles

- Veiller à analyser l'état des installations au regard des réglementations locales et programmer, si nécessaire, des travaux de mise en conformité.
- Respecter des standards techniques spécifiques au Groupe, tant par les sociétés situées en France qu'à l'étranger.
- Adhérer à des programmes tels que *Responsible Care* de l'*International Council of Chemical Associations*, par lequel Rubis Terminal s'est engagé à respecter, dans ses diverses activités, les dispositions réglementaires et les recommandations professionnelles du secteur, à se comparer aux meilleures pratiques industrielles et à chercher constamment à améliorer les performances dans les domaines de la sécurité, de la protection de la santé et de l'environnement.
- Adhérer, pour les dépôts de stockage de produits chimiques, au *Chemical Distribution Institute-Terminals (CDI-T)*, une fondation à but non lucratif qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité sur les sites industriels chimiques.
- Adhérer aux groupes/associations professionnels d'aviation *JIG* et *IATA*, avec l'objectif de disposer d'une expertise performante pour les opérations d'avitaillement d'avions sur les aéroports.

Prévenir les risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs

- Obtenir des certifications : à titre d'exemple, les certifications ISO 9001 et/ou ISO 14001 sont délivrées à un nombre

d'entités de plus en plus important au sein du Groupe (cf. section 5.1.4.4).

- Identifier les risques significatifs donnant lieu, annuellement, à l'établissement par les responsables des sites de cartographies des risques (cf. chapitre 4, section 4.1).
- Former et sensibiliser l'ensemble du personnel (cf. section 5.1.5).
- Mettre en place des systèmes de gestion de la sécurité notamment pour les sites « Seveso seuil haut » (cf. section 5.1.4.2).
- Réaliser régulièrement des audits internes, transversaux et externes (pouvant être réalisés par des organismes indépendants habilités).
- Solliciter des sociétés spécialisées, telles que *Oil Spill Response Ltd* à laquelle Rubis Énergie a adhéré en vue de bénéficier d'une assistance en cas de pollution maritime sur ses dépôts de carburants ou à *l'Independent Counselling and Advisory Services* en Afrique du Sud, afin d'accompagner les collaborateurs dans les situations de pandémie.
- Rechercher et embaucher des collaborateurs compétents et expérimentés pour assumer de manière autonome l'intégralité des responsabilités liées à leur poste.

5.1.4.2 Des efforts concrets sur le terrain

Les équipes QHSE (Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement) de Rubis Terminal et de Rubis Énergie sont dans une démarche perpétuelle d'amélioration des dispositions et des procédures relatives à la santé et à la sécurité des collaborateurs.

Chez Rubis Énergie

Les équipes QHSE de Rubis Énergie s'attachent à standardiser progressivement la gestion des risques pour la santé et la sécurité des collaborateurs et à développer une véritable culture de la protection des personnes.

Application d'une « Charte HSE »

Rubis Énergie a mis en place une « Charte Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) », qui demande aux sociétés affiliées à Rubis Énergie de se conformer, au-delà de la réglementation en vigueur localement, à des objectifs HSE considérés comme fondamentaux, en vue de préserver la sécurité des biens et des personnes et de renforcer la sensibilité des collaborateurs à celle-ci.

Ces objectifs d'ordre général portent sur les mesures suivantes :

- une évaluation régulière des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- l'élaboration d'une politique HSE prenant en compte l'aptitude du personnel au travail, les recommandations de conduite de véhicules ou encore les interdictions de consommation de drogue et d'alcool ;
- la définition de consignes et d'objectifs de sécurité (sous-traitants inclus) ;
- l'élaboration de plans de formation sécurité ;
- l'évaluation des dangers liés aux produits manutentionnés ;
- la mise en œuvre de plans de maintenance préventive ;
- l'enregistrement des presque-incidents, des incidents et des accidents sur site, qui sont ensuite analysés et déclarés à la Direction Technique HSE Groupe, donnant lieu à des « retours d'expérience » diffusés à l'ensemble des sociétés affiliées et destinés à éviter leur réitération ;
- l'analyse régulière des paramètres de sécurité des activités transport (route, fer, pipeline ou mer), dans le but de les améliorer continuellement.

Des mesures plus spécifiquement liées aux activités de dépôts et de distribution de GPL ou de carburants sont également précisées dans cette charte.

Déploiement d'un outil de maintenance préventive et de gestion des risques

Afin d'améliorer la sécurité industrielle et de mieux protéger l'intégrité des personnes et des installations, Rubis Énergie développe, depuis 2010, un projet intitulé *D-REAMS (Distribution - Rubis Énergie Asset integrity Management System)* permettant la gestion, au travers d'un logiciel spécifique, de gammes d'inspection et de maintenance préventive d'équipements et de gammes de contrôle des procédures et compétences. Ce projet a permis d'identifier les facteurs relatifs à la technique, à la gestion et au comportement humain, influant sur la sécurité industrielle. Un cadre méthodologique compréhensible et adapté à la taille des installations a été établi et ces facteurs ont été regroupés en 4 domaines clés, selon un processus standard d'amélioration continue : « objectifs et organisation », « identification et évaluation des risques », « gestion des risques et de leurs conséquences », « évaluation et amélioration ».



Zoom sur... la Suisse

Amélioration des systèmes instrumentés de sécurité

Dans des installations à risque, il est primordial que les systèmes d'alarme (en matière de détection de gaz, de flamme, de déclenchement d'arrêt d'urgence ou encore d'atteinte d'un certain niveau dans les capacités de stockage) produisent des effets tels que la mise en sécurité du site, le démarrage des groupes incendie ou l'envoi d'informations vers l'extérieur.

Cet enchaînement, entre l'enclenchement du système d'alarme et la réalisation d'une action, s'opère par l'intermédiaire d'un système de traitement. L'ensemble du processus est appelé « systèmes instrumentés de sécurité » (SIS).

Vitogaz Switzerland améliore ses SIS

Vitogaz Switzerland cherche à améliorer la fiabilité des SIS, afin de rendre ses installations toujours plus sûres.

La Société s'est donc engagée, depuis plusieurs années maintenant, dans un projet d'amélioration des composantes de chaque SIS, tant au niveau de la qualité des systèmes d'alarme que de celle des systèmes de traitement. Cette amélioration concerne aussi bien le remplacement de matériel que la

modification de la programmation des actions à mettre en œuvre en fonction des informations reçues des systèmes d'alarme.

Pour mener à bien cette première phase, nous avons utilisé notamment des outils mis à notre disposition par la Direction Technique GPL de Rubis Énergie.

Un automate de sécurité à Cornaux

L'une des phases les plus importantes de ce projet d'envergure a trouvé son point d'orgue, durant le premier trimestre 2015, par la mise en place d'un automate de sécurité à haute disponibilité, l'amélioration de la détection gaz et flamme et l'automatisation de l'arrosage des installations de notre centre emplisseur de Cornaux, point principal de production de bouteilles pour le pays.

Cette partie du projet a nécessité 2 ans de travail et 600 000 euros d'investissement. Elle a été menée avec l'assistance technique des équipes de coordination de Rubis Énergie.

STEPHAN THEILER

DIRECTEUR VITOGAZ SWITZERLAND

Le déploiement du logiciel associé au projet D-REAMS permet à Rubis Énergie d'obtenir des avancées significatives dans l'harmonisation et l'efficacité des méthodes de gestion des risques dans les différentes entités de la Société.

Déploiement d'un outil de gestion des changements

Dans la gestion des procédures sur les dépôts de Rubis Énergie, le changement est une activité qui ajoute, supprime ou modifie un système ou ses composants, de façon permanente ou temporaire. Comme toute modification de fonctionnement, le changement est générateur de nouveaux risques. Il nécessite donc une préparation des équipes pour une réalisation sans erreur.

Afin d'accompagner ces changements, les équipes techniques de Rubis Énergie ont développé un nouvel **outil de gestion des changements** dans le cadre d'un programme intitulé « Faites-le bien du premier coup ! ». Cet outil définit un ensemble de mesures rigoureuses, ayant vocation à améliorer l'identification et le traitement des risques découlant des changements, avant leur mise en œuvre. Il permet de mieux définir les barrières et les moyens de maîtrise à instaurer en vue d'éviter tout incident et de traiter, le cas échéant, les éventuelles autres conséquences sur la sécurité, la santé et l'environnement. La mise en place de ce nouvel outil donne lieu à une formation de chaque responsable de dépôt, afin que son utilisation soit effective sur le terrain.

Renforcement des procédures de « retours d'expérience »

Les équipes QHSE de Rubis Énergie élaborent et diffusent progressivement, via l'extranet de la Société, des procédures et des **retours d'expérience** à toutes les filiales. Ainsi, à la suite d'événements accidentels, les mesures organisationnelles sont adaptées et mises à jour si nécessaire, notamment en ce qui concerne les procédures de prévention des risques, les actions de formation des collaborateurs et le renforcement de la surveillance des équipements.

Chez Rubis Terminal

L'équipe QHSE de Rubis Terminal a harmonisé et renforcé, sur l'ensemble des sites de la Société, la culture sécurité et ses modalités de mise en œuvre. Compte tenu de la nature des activités menées et des réglementations strictes correspondantes, elle dispose le plus souvent de relais locaux spécialisés dans chaque entité.

Les principes de la culture sécurité Rubis Terminal

Rubis Terminal a diffusé un document à l'ensemble de ses filiales exposant « les principes de la culture sécurité Rubis Terminal » et imposant des **règles standardisées en matière de sécurité**.

Ces principes rappellent et soulignent, au travers des engagements pris par la Direction de Rubis Terminal, que les managers sont responsables et comptables de la sécurité du personnel et que la sécurité est une valeur centrale du Groupe qui doit être partagée comme valeur personnelle par tous les collaborateurs.

Rubis Terminal considère en effet que la santé et la sécurité contribuent au succès de l'entreprise et qu'il convient à cet égard de ne jamais les négliger, en agissant en amont pour éviter toute blessure au poste de travail ou toute maladie professionnelle.

La Direction de chaque site industriel a ainsi l'obligation de prévoir un **audit régulier** évaluant le respect des principes et des standards de sécurité. Des indicateurs de performance ont été mis en place, permettant d'engager et de suivre un processus d'amélioration continue de la santé et de la sécurité.

À titre d'exemple, en raison des risques liés à la manipulation de substances dangereuses, les collaborateurs opérateurs et maintenanciers de l'ensemble des sites français de Rubis Terminal font l'objet d'un suivi médical annuel, comprenant notamment des tests sanguins de contrôle. D'autres suivis d'exposition sont également effectués.

Ainsi, l'engagement de la Direction de Rubis Terminal et de la Direction de chaque terminal ou dépôt, formalisé par écrit, annuellement, vis-à-vis des collaborateurs, clients, fournisseurs, administrations et riverains des sites, vise à appliquer une politique QHSE qui intègre un objectif d'amélioration de la sécurité. Les dirigeants acceptent également d'**adhérer à des standards internationaux QHSE reconnus** (cf. section 5.1.4.1).

Déploiement de nouveaux outils de surveillance, de maintenance et d'appréhension des risques liés aux installations

Les installations de Rubis Terminal étant, pour la plupart, classées « Seveso II », la Société veille à ce que chacune d'entre elles bénéficie d'un dispositif de surveillance et de maintenance apte à prévenir la réalisation des risques et suffisamment intelligible pour être maîtrisé par toute personne intervenant sur le site.

Un **outil informatique a ainsi été dédié à la maintenance** : la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur). Ce système permet, une fois la base de données renseignée, de planifier les interventions de surveillance et de maintenance préventive, de répertorier toutes les opérations de maintenance effectuées de façon à créer un historique d'entretien, d'anticiper les besoins en pièces de rechange, d'évaluer les coûts d'entretien en liaison avec la gestion des équipements et de préparer les budgets prévisionnels. Ce travail a déjà été réalisé pour les sites de Rouen, Strasbourg, Dunkerque, Saint-Priest et Brest.

Afin d'**améliorer la compréhension des systèmes et l'appréhension des risques** liés aux installations, Rubis Terminal a mis en place depuis 2013 un « parler PID » dans toutes les « usines à tuyaux », à l'exception de celles de Turquie pour l'instant. Le PID (Piping and Instrument Diagram) est un schéma synthétique issu des standards américains, qui répertorie les tuyaux, réservoirs et pompes d'un site. Le PID permet d'harmoniser les anciens schémas disparates existants sur les dépôts et de mettre ainsi en place un schéma fiable unique qui peut être dupliqué dans tous les sites et pays dans lesquels le Groupe se développe. Depuis 2014, les sites de Rubis Terminal mettent progressivement en place d'autres schémas appelés « PID d'exploitation », qui sont conçus pour être plus lisibles et compris par le plus grand nombre. Cette initiative permettra d'accroître encore l'efficacité de la politique de prévention des risques.

Mise en place d'une plateforme unique de collecte et de partage des retours d'expérience post-incidents/accidents

Rubis Terminal a développé un nouvel **outil de partage de la sécurité** afin de faciliter et d'encourager la collecte et les échanges d'informations liées à la sécurité. Cette interface, conçue sous un angle pratique et adapté aux caractéristiques du métier, rassemble les comptes rendus d'incidents publiés par chaque terminal et s'accompagne d'un module de gestion des retours d'expérience ainsi que de rapports et de tableaux de bord. Il est utilisé par les équipes QHSE locales et favorise les interactions entre sites, en vue de limiter la répétition d'événements à risques.

- analyse systématique des risques liés à la fiche de données de sécurité des produits (FDS) et formation systématique du personnel à la manipulation de tout nouveau produit. Ce document, qui constitue le principal outil de transmission des informations relatives aux risques des produits entre les acteurs d'une chaîne d'approvisionnement, a été rendu obligatoire par le Code du travail et par le règlement (CE) n° 1907/2006 du 18 décembre 2006 ;
- mise en place, dans le cadre de la directive « Seveso II », d'une procédure de prévention des risques liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, appelée « mesures de maîtrise des risques instrumentées » (MMRI) ;
- inspection périodique et mise à jour des installations anti-incendie et des plans de secours, en concertation avec les autorités locales.

5.1.4.4 Certification des sites

Rubis a obtenu pour plusieurs de ses sites, et notamment ceux qui sont classés « Seveso II », des certifications (telles que les standards ISO 9001 ou ISO 14001).

Rubis Terminal

Rubis Terminal répond, en France et à l'international, aux certifications en vigueur dans son secteur d'activité :

- ISO 9001 pour l'ensemble de ses terminaux (à l'exception du terminal Corse) ;
- ISO 14001 pour certains terminaux français et internationaux⁽¹⁾ ;
- BS OHSAS 18001 (British Standard Occupational Health and Safety Assessment Series) pour le site de Ceyhan, en Turquie (Delta Rubis) ;
- CDI-T (Chemical Distribution Institute-Terminals) pour les dépôts de produits chimiques ;
- Responsible Care pour l'ensemble des dépôts chimiques ;

- HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), comprenant une méthode et des principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments, pour les dépôts stockant des produits agroalimentaires.

Rubis Énergie

Rubis Énergie développe principalement les certifications suivantes au sein de ses filiales :

- ISO 9001⁽²⁾ ;
- ISO 14001 et BS OHSAS 18001 (pour Vitogaz Switzerland).

5.1.4.5 Organisation des équipes « QHSE » (Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement)

La politique et le suivi des questions liées à la Qualité, l'Hygiène, la Sécurité et l'Environnement (QHSE) sont animés, chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, par les chefs d'établissements assistés par les directions industrielles, techniques et HSE de leur holding de branche et, dans les sites les plus importants, par des ingénieurs qualité et/ou des ingénieurs HSE. Les directeurs de filiales et les directions fonctionnelles de celles-ci rendent compte de leurs interventions dans le domaine HSE aux Comités de Direction qui se tiennent semestriellement au sein de chaque filiale, en présence de la Gérance de Rubis.

5.1.4.6 Investissements dédiés

Conscient que les investissements sont également garants de la compétitivité du Groupe, Rubis continue à investir régulièrement pour faire évoluer ses installations, afin de respecter les normes environnementales et de sécurité les plus strictes et garantir ainsi la protection des individus, de l'air, des eaux, des sols et de l'urbanisme à proximité de ses établissements.

Le montant des investissements de maintenance sécurité/environnement est en constante progression. En 2014, il a été de 17 millions d'euros pour Rubis Terminal et de 9,3 millions d'euros pour Rubis Énergie, soit un total de 26,3 millions d'euros contre 24,6 millions d'euros en 2013.



(1) À ce jour, tous les dépôts « chimiques » français et le site de Ceyhan, en Turquie (Delta Rubis) ont été certifiés. Un processus de certification ISO 14001 sera en cours de validation en 2015 ou 2016 pour les installations de Rouen, Dunkerque et Strasbourg (SES).

(2) Les sociétés disposant de certifications ISO 9001 sont, en France : Vitogaz, Sigalnor, Norgal ; au Maroc : Lasfargaz ; en Suisse : Vitogaz Switzerland ; et en Afrique du Sud : Easigas.

5.1.4.7 Accidents du travail et maladies professionnelles

La politique active et constamment renforcée en matière de santé et de sécurité, telle que présentée tout au long de la présente section, a permis de ne déplorer en 2014 aucun accident

mortel, ni aucun accident grave ayant entraîné une incapacité de travail totale et définitive.

Par ailleurs, le nombre d'accidents déclarés a connu une baisse de 37,9 % par rapport à l'exercice précédent (18 en 2014 contre 29 en 2013). L'augmentation du nombre

d'accidents déclarés en France par Rubis Énergie résulte essentiellement, non de tâches effectuées sur site, mais d'accidents de la circulation dont ont été victimes des collaborateurs en se rendant sur leur lieu de travail (4 accidents sur 5).

	Nombre d'accidents déclarés		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 million d'heures travaillées)		Nombre de maladies professionnelles déclarées		Nombre d'incapacités totales et définitives de travail		Nombre d'accidents mortels	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	Rubis Terminal France	5	7	2,28	15,71	1	0	0	0	0
Rubis Terminal (hors France)	1	3	5,74	14,74	0	0	0	0	0	0
Rubis Énergie Europe	8	11	20	23	2	1	0	0	0	0
• France	5	1	14	2	1	0	0	0	0	0
• Hors France	3	10	6	21	1	1	0	0	0	0
Rubis Énergie Caraïbes	1	3	1	4	0	0	0	0	0	0
Rubis Énergie Afrique	3	5	5	8	0	0	0	0	0	0
Rubis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	18	29	NA	NA	3	1	0	0	0	0

5.1.4.8 Maladies non professionnelles

Le Groupe est présent dans certains pays présentant des situations de pandémie.

Conscientes du rôle que peuvent assumer les entreprises dans la prévention de ces dangers sanitaires, certaines filiales ont mis en place des programmes de sensibilisation et d'assistance, en sollicitant des acteurs

spécialisés tels que l'Independent Counselling and Advisory Services en Afrique du Sud.

5.1.5. FORMATION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Former pour prévenir les risques

Compte tenu des risques liés à l'activité du Groupe, les filiales investissent de manière significative :

- en matière de santé, par la mise en place de formations relatives aux gestes et postures pour les postes de travail comprenant des risques pour la santé des collaborateurs, ainsi que par des formations sécurité aux différents postes de travail « à risques » à destination de l'ensemble du personnel et des intervenants extérieurs.

Sont concernées également les formations de travail sur écran, habilitations électriques, formations produits (soude, manipulation de produits chimiques), sauveteur-secouriste du travail, formation stockage, POI (Plan d'Opération Interne), échantillonnage, conduite de grues/chariots/engins de chantiers, jointage, opérations sur des

équipements sous pression, manipulation de lubrifiants industriels, utilisation de systèmes de récupération de vapeur et de volucompteur, etc. ;

- en matière de sécurité, avec l'assistance notamment d'organismes professionnels tels que le Groupe d'Étude de Sécurité des Industries Pétrolières et Chimiques (GESIP). Ces formations sont conçues de manière à faire progresser de façon continue la sécurité des personnes et des installations sur leurs sites industriels, et ce dans un respect affirmé de l'environnement. L'une des formations suivies, « Gestion de sinistre », a pour objectif d'entraîner, d'une part, les responsables chargés de la concrétisation des procédures associées aux études de dangers ou aux plans d'opérations internes, et d'autre part, les personnes ayant pour mission de gérer les événements accidentels ;
- en matière d'environnement ou encore de qualité (assimilation des standards ISO) ;
- pour la maîtrise des systèmes de protection des installations. Chez Rubis Terminal, les collaborateurs sont formés à

l'utilisation du programme de maintenance systématique des réservoirs et chez Rubis Énergie, à la préservation de la protection des installations (maîtrise des systèmes anti-incendie, par exemple) ;

- par des partenariats avec des intervenants tels que l'Association pour la Prévention dans le Transport d'Hydrocarbures (APTH) qui intervient dans la formation et dans l'assistance aux conseillers à la sécurité, l'Association de Formation dans le Négoce des Combustibles (Asfoneco), la Croix-Rouge, etc.

À titre d'exemple, Rubis Terminal a délivré 294 sessions de formation en matière de santé et de sécurité représentant environ 83 % des volumes horaires de formation.

Rubis Énergie a, pour sa part, planifié 164 formations réparties dans les régions dans lesquelles la branche est présente.

Former pour faire progresser

Selon les vœux émis par les salariés, le Groupe investit également dans des formations plus générales, afin de valoriser les compétences des collaborateurs tout au long de leur carrière.

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont mis en place un ensemble de formations très variées en 2014 :

- **formations en langues** ;
- **formations en management** : comment développer un leadership de proximité, la délégation ou l'art de responsabiliser ;

- **formations fonctionnelles** : formation en droit, en douanes, en paie, en réduction des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total d'heures de formations délivrées en 2014 et le nombre de salariés concernés. Ce nombre varie de manière significative d'un exercice à l'autre, car il dépend en partie des obligations nouvelles issues de l'évolution des réglementations nationales.

Ainsi, le nombre total d'heures de formation est de 24 610 en 2014, en hausse de

41,9 % (17 342,6 heures en 2013), alors que le nombre de salariés concernés est en augmentation de 4,4 % (899 en 2014 contre 861 en 2013). Seule la zone Afrique connaît un nombre d'heures de formation en diminution sur la période, du fait des difficultés internes et externes rencontrées (cf. chapitre 3 du Document de Référence 2013, section 3.1), qui ont entraîné le report de plusieurs sessions de formation lors du premier semestre de l'exercice 2014.

	2014		2013	
	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés concernés	Nombre total d'heures de formation	Nombre de salariés concernés
Rubis Terminal France	4 150	172	3 209,75	184
Rubis Terminal (hors France)	4 893	81	3 507,87	76
Rubis Énergie Europe	6 800	302	4 494	264
• France	2 899	129	1 706	107
• Hors France	3 901	173	2 788	157
Rubis Énergie Caraïbes	6 368	207	3 308	113
Rubis Énergie Afrique	2 075	128	2 528	215
Rubis	324	9	295	9
TOTAL	24 610	899	17 342,62	861

5.1.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

5.1.6.1 Promouvoir la diversité culturelle et lutter contre les discriminations

Présent dans plus de 30 pays dans le monde, Rubis s'enrichit continuellement de la diversité culturelle de ses salariés. Rubis privilégie, par ailleurs, lors des rachats de filiales à l'étranger, le maintien et/ou l'embauche de collaborateurs locaux pour leur expérience et leur connaissance des spécificités du pays. Cette politique favorise la mise en place d'un management plus international et encourage la diversité culturelle. Ainsi, 60 % des directeurs de filiales étrangères ne sont pas de nationalité française.

Enfin, le **Code éthique de Rubis**, qui sera diffusé progressivement dans les filiales au cours de l'exercice 2015, prohibe toute discrimination telle que l'origine, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle, l'état de santé, la situation de handicap, les opinions politiques, les convictions religieuses ou la situation familiale.

5.1.6.2 S'engager en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes

Dans un environnement industriel où l'essentiel des salariés est affecté aux services d'exploitation, avec des horaires et des conditions de travail difficiles, les hommes sont historiquement majoritaires dans le Groupe.

Toutefois, conformément à la loi du 9 novembre 2010, Rubis Énergie (Vitogaz) et Rubis Terminal ont conclu des accords d'entreprise visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, venant compléter les mesures déjà existantes en matière de lutte contre la discrimination à l'embauche, d'égalité de rémunération, etc.

Chez Rubis Terminal, l'accord d'entreprise signé en juin 2012, valable jusqu'au 31 décembre 2014, a été remplacé par un nouvel accord en date du 12 décembre 2014 conclu pour une période de 3 années. Il met l'accent sur les domaines du recrutement, de la formation et de la promotion professionnelle par la mise en place d'indicateurs de suivi. Une commission de suivi des mesures prises et/ou envisagées a été également créée.

Chez Rubis Énergie, l'accord d'entreprise, signé pour 3 ans par Vitogaz en 2011, vise notamment l'accès des femmes aux postes « à responsabilité », la neutralisation de la période de congés de maternité ou d'adoption sur l'appréciation professionnelle, le déroulement de carrière et enfin la conciliation entre vie professionnelle et obligations familiales. Un nouvel accord est actuellement en cours d'élaboration pour lui succéder.

Augmentation du nombre de femmes au sein du Groupe

Le nombre de collaboratrices employées par le Groupe est en augmentation de 7,8 % (482 collaboratrices au 31 décembre 2014 contre 447 au 31 décembre 2013). La proportion de femmes rapportée aux effectifs globaux est toutefois stable, puisqu'ils sont constitués à 27,6 % de femmes au 31 décembre 2014, contre 28 % au 31 décembre 2013.

Dans la branche Rubis Terminal, il a été constaté qu'au 31 décembre 2014, les femmes représentaient 18,5 % de l'effectif global de la Société (cf. section 5.1.1.1) et que le pourcentage de femmes ayant une fonction d'encadrement était significatif (38,5 %), dans un métier (gestion et

exploitation de terminaux de stockage) historiquement occupé par les hommes. Dans la branche Rubis Énergie, les femmes représentaient, au 31 décembre 2014, 29,4 % de l'effectif global de la Société (cf. section 5.1.1.1).

Chez Rubis, société mère du Groupe, les femmes sont historiquement majoritaires (78,6 % de l'effectif global de la Société au 31 décembre 2014). Cinq d'entre elles occupent des postes de managers.

Le tableau ci-dessous montre une baisse importante du nombre de femmes « managers » dans la zone Caraïbes. Cette diminution s'explique essentiellement par une modification de l'interprétation de la définition du nombre de femmes par catégorie de postes en 2014.

Nombre de femmes par catégorie	31/12/2014			31/12/2013		
	Non-cadres	Cadres	Managers	Non-cadres	Cadres	Managers
Rubis Terminal France	37	8	6	37	6	7
Rubis Terminal (hors France)	3	9	2	11	3	0
Rubis Énergie Europe	130	19	10	96	20	10
• France	59	14	5	58	16	6
• Hors France	71	5	5	38	4	4
Rubis Énergie Caraïbes	142	22	3	96	28	43
Rubis Énergie Afrique	67	11	2	66	12	1
Rubis	4	2	5	4	2	5
TOTAL	383	71	28	310	71	66

Zoom sur... Strasbourg

Promotion interne

Quand, en août 1976, à 17 ans et mon bac en poche, 2 opportunités de carrière se présentent à moi, la banque ou l'énergie, je fais le choix de démarrer chez Rhin-Rhône, aujourd'hui Bollore Énergie. C'est vous dire que parfois, sans le savoir, l'option que vous prenez conditionne une bonne partie de votre vie !

Je débute donc ma carrière en planifiant des tournées de livraison de charbon et fioul et j'organise les journées des chauffagistes qui vérifient ou installent des chaudières. En 1992, je passe à la concurrence, chez Propétrol, pour remplacer la personne en charge de la facturation des contrats et des mouvements massifs, sur ce même AS400 qui existe toujours aujourd'hui sur le dépôt DS1. Immédiatement, je me passionne pour le fonctionnement et l'exploitation des sites, aussi bien en chimie qu'en pétrole, et en 1997, suite à une réorganisation de la société, je deviens chef de dépôt. Quand Rubis rachète Propétrol en 2001, je suis maintenue et confirmée dans ma fonction. En 2003, au départ de mon prédécesseur sur le dépôt SES, je prends la direction des dépôts alsaciens, ceux du Port-aux-Pétroles et de Village-Neuf, et depuis 2013, je relève, avec mes équipes, le challenge de la reprise de l'ancien dépôt de la raffinerie de Reischett.

Si je dois aujourd'hui faire le bilan de toutes ces années, bien entendu, je suis fière de moi, mais je pense que pour y arriver et au-delà des mérites personnels, il aura fallu plusieurs paramètres :

- tout d'abord, le groupe Rubis, pour qui l'humain représente l'élément stratégique de son outil de travail, et qui continue à investir dans ses collaborateurs, en les formant et en les faisant avancer, tant en termes de technique que de carrière : cet état d'esprit qui m'a permis d'occuper ce poste, je peux également le mettre en pratique en Alsace, pour faire évoluer mes propres collaborateurs selon le même principe, en s'appuyant sur l'expérience, le travail et l'initiative ;
- et enfin, un travail et un esprit d'équipe à tous les échelons, aussi bien chez les cadres que dans l'opérationnel et des relations de confiance qui sont fondamentales pour faire évoluer les projets et intégrer l'esprit sécurité.

Aussi, je conclus en disant :

« Tout seul, on est peu de chose, mais ensemble, on est fort ! »

RÉGINE ALOIRD

DIRECTRICE DES TERMINAUX ALSACIENS
DE RUBIS TERMINAL ET FILIALES



Augmentation du nombre de femmes embauchées

Le nombre de femmes embauchées au sein du Groupe au cours de l'exercice 2014 est en hausse de 11,8 % (76 femmes embauchées en 2014 contre 68 en 2013). Par ailleurs, le pourcentage de femmes embauchées sur le total des embauches atteint 27,8 % en 2014 chez Rubis Énergie contre 38,1 % en 2013

et 50 % en 2014 chez Rubis Terminal contre 24,6 % en 2013. Si la baisse du taux de femmes embauchées chez Rubis Énergie traduit des disparités régionales (le nombre d'embauches atteignant la parité en France), le taux de femmes embauchées chez Rubis Terminal est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 123 % en France et + 42 % hors France).

Le tableau ci-après suggère une stabilité dans le pourcentage de femmes sur le total des embauches, mais une augmentation doit être en réalité constatée à périmètre constant.

Embauches	2014			2013		
	Total	dont femmes	% de femmes/total	Total	dont femmes	% de femmes/total
Rubis Terminal France	24	14	58,3 %	38	10	26,3 %
Rubis Terminal (hors France)	10	3	30 %	19	4	21,1 %
Rubis Énergie Europe	71	25	35,2 %	68	31	45,6 %
• France	26	13	50 %	42	25	59,5 %
• Hors France	45	12	26,7 %	26	6	23,1 %
Rubis Énergie Caraïbes	52	12	23 %	44	10	22,7 %
Rubis Énergie Afrique	89	22	24,7 %	27	12	44,4 %
Rubis	0	0	NA	2	1	50 %
TOTAL	246	76	30,9 %	198	68	34,3 %

Augmentation du nombre de femmes promues

Dans le cadre des promotions internes, on retrouve le même engagement du Groupe en faveur d'un meilleur respect de la parité.

Ainsi, le nombre de femmes promues au sein du Groupe, au cours de l'exercice 2014, est en

hausse de 28,6 % (36 femmes promues en 2014 contre 28 en 2013). Les collaboratrices représentent, tous pays confondus, 31,3 % des promotions chez Rubis Énergie contre 36,5 % en 2013, et 20 % des promotions chez Rubis Terminal contre 25 % en 2013. Chez Rubis, compte tenu de son activité de société mère du Groupe et de son effectif

restreint, l'indicateur de la promotion n'est pas pertinent.

À l'échelle du Groupe, le taux de femmes parmi les promotions octroyées est de 28,6 % (contre 32,9 % en 2013).

Promotions	2014			2013		
	Total	dont femmes	% de femmes/total	Total	dont femmes	% de femmes/total
Rubis Terminal France	23	6	26,1 %	28	6	21,4 %
Rubis Terminal (hors France)	7	0	0 %	4	2	50 %
Rubis Énergie Europe	78	25	32,1 %	38	14	36,8 %
• France	73	25	34,2 %	30	13	43,3 %
• Hors France	5	0	0 %	8	1	12,5 %
Rubis Énergie Caraïbes	15	4	26,7 %	12	3	25 %
Rubis Énergie Afrique	3	1	33,3 %	2	2	100 %
Rubis	0	0	NA	1	1	100 %
TOTAL	126	36	28,6 %	85	28	32,9 %

5.1.6.3 Diversité intergénérationnelle

Le Groupe s'enrichit de la diversité des collaborateurs qui le composent et veille donc à maintenir un équilibre entre les générations, ainsi que des conditions favorables à l'intégration des seniors. Par ailleurs, les

équilibres intergénérationnels restent stables entre 2013 et 2014. Ils reflètent la volonté de Rubis de préserver la diversité des profils parmi ses collaborateurs.

Au 31 décembre 2014, la part des employés âgés de plus de 50 ans est ainsi de 24,4 % (427 collaborateurs).

Répartition équilibrée des collaborateurs par tranche d'âge

La pyramide des âges montre une grande hétérogénéité des générations, ce qui enrichit considérablement l'expérience des équipes.

	31/12/2014				31/12/2013			
	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
Rubis Terminal France	12,7 %	32,1 %	32,4 %	22,8 %	15,8 %	32,4 %	31,3 %	20,5 %
Rubis Terminal (hors France)	17,2 %	32,3 %	38,7 %	11,8 %	17,4 %	35,8 %	37 %	9,8 %
Rubis Énergie Europe	9,3 %	26,2 %	32,6 %	31,9 %	12,4 %	26 %	34 %	27,6 %
Rubis Énergie Caraïbes	11,4 %	26,4 %	36 %	26,2 %	10,7 %	28,3 %	36,2 %	24,8 %
Rubis Énergie Afrique	10,5 %	49,2 %	27,6 %	12,7 %	13,1 %	46,2 %	28,5 %	12,2 %
Rubis	7,1 %	28,6 %	28,6 %	35,7 %	7,1 %	35,7 %	21,4 %	35,7 %

Actions en faveur des seniors

Afin de favoriser la transmission du savoir entre les générations et le maintien d'une certaine proximité entre jeunes et seniors, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont défini, lors des exercices précédents, une politique en faveur des seniors.

Pour Rubis Énergie France, l'emploi des seniors constitue un facteur essentiel de cohésion sociale entre toutes les générations. Ainsi, la Société veille à ce que soient favorisés :

- l'évolution des carrières professionnelles ;
- le développement des compétences et des qualifications ;
- la transmission des savoirs.

Chez Rubis Terminal, la Société s'est engagée auprès du Comité d'Entreprise à travailler :

- au maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans ;
- à la mise en place d'un entretien de deuxième partie de carrière pour les salariés à partir de 50 ans ;

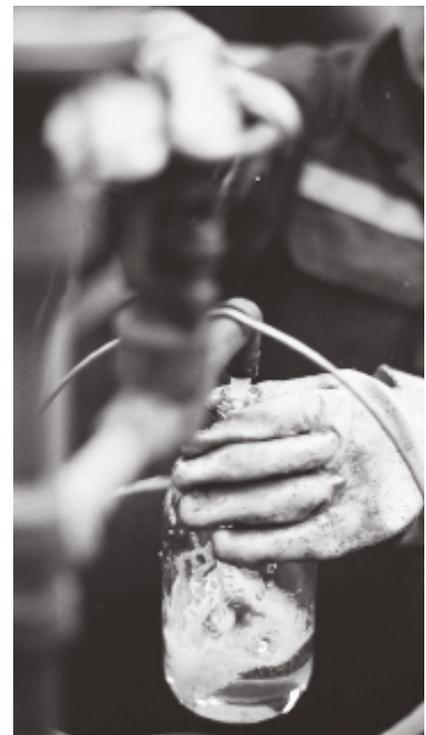
- à la formation relative aux gestes et postures ;
- à la prise en charge d'une partie des frais de validation des acquis d'expérience.

En ce qui concerne les jeunes, le Groupe favorise l'emploi en alternance qu'il considère être un outil très adapté à leur insertion dans le monde du travail.

5.1.6.4 Le handicap

Le Groupe adopte une politique d'ouverture en faveur du handicap, en finançant notamment des associations et institutions œuvrant pour les personnes atteintes de différentes formes de handicap dans le cadre de ses actions de mécénat (cf. section 5.3.2).

Rubis Terminal a, par ailleurs, conclu des partenariats avec des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des établissements médico-sociaux de travail protégé réservés aux personnes en situation de handicap (anciennement « Centre d'Aide par le Travail ») et des ateliers protégés.



Zoom

De défis en défis...

En 1998, suite à l'obtention d'un DEA en chimie, je choisis de quitter la recherche universitaire pour découvrir le monde de l'entreprise.

Après quelques mois de recherches infructueuses et une étude de marché, je choisis de m'orienter vers la Qualité. Cette fonction m'attire car elle est transverse. Je décide donc d'effectuer un contrat de qualification en Qualité, l'occasion d'acquérir les compétences nécessaires dans ce domaine et, par la même occasion, d'intégrer une entreprise.

Fin 1999, la responsable QHSE* de Propétrol, Régine Aloird, me fait confiance et je commence mon contrat de qualification. Après un an d'alternance entre Strasbourg et Paris, lieu de mes études, Propétrol me propose le poste d'adjoint au responsable QHSE. Mon rôle est de l'assister dans la promotion et le développement du système Qualité sur l'ensemble des sites Propétrol.

En 2002, suite au rachat de Propétrol par Rubis, j'intègre le siège de Rubis Terminal au sein du service QHSE.

En collaboration avec la responsable Qualité Rubis Terminal, nous fusionnons

les systèmes Qualité et Sécurité des 2 sociétés. Cette période fut pour moi très enrichissante car nous avons dû créer une passerelle entre 2 sociétés et donc entre 2 cultures d'entreprise.

En 2003, je deviens l'ingénieur Qualité/Sécurité Groupe. Mon rôle est de développer et de promouvoir le système de Gestion de la Sécurité et Qualité sur les 14 sites Rubis Terminal et filiales. Je rédige les documents du système Qualité ; je planifie et réalise les audits internes, j'assiste les dépôts dans le cadre des audits clients, je prépare et participe aux audits de certification ISO 9001. En concertation avec la Direction Générale, je définis les objectifs et indicateurs de suivi et anime les revues de direction annuelles. Je poursuis également des activités de Conseiller Sécurité Transport et assure le suivi réglementaire de certains sites. Je rédige les études de dangers et les demandes d'autorisation de certains sites ainsi que les procédures associées au Système de Gestion de la Sécurité. En lien avec les dépôts et la Direction Générale, je prépare et participe aux inspections DREAL.

De 2007 à 2014, je passe 7 années passionnantes en tant que Responsable Exploitation des sites de Dunkerque. Mon rôle est de manager les équipes, d'optimiser les procédés, de gérer les flux et d'être à l'écoute des clients tout en assurant la sécurité permanente des installations et du personnel. Je travaille en lien direct avec le service technique, le service comptabilité/matière et le service QHSE. En octobre 2014, je prends un nouveau virage et relève un nouveau défi en rejoignant la Direction Opération France où j'exerce à présent la fonction de Coordinatrice Exploitation.

Pendant ces 15 années passées au sein du groupe Rubis, j'ai eu la chance d'occuper des postes très différents et de découvrir l'ensemble des dépôts. Je développe des compétences larges et complémentaires telles que le management, l'esprit de synthèse et d'analyse, la gestion de crise, la planification et l'optimisation.

ESTELLE DUCHESNE

COORDONNATRICE EXPLOITATION
RUBIS TERMINAL

* QHSE : Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement.



5.1.7 RÉMUNÉRATION GLOBALE LIÉE À LA PERFORMANCE ET AU NIVEAU DE RESPONSABILITÉ

Tout en restant attentif à la maîtrise des coûts salariaux, le Groupe a la volonté de proposer des rémunérations justes et motivantes, qui tiennent compte des compétences de chacun et de la réalisation des objectifs fixés avec l'intéressé, et ce de manière à encourager l'engagement et la performance des salariés.

5.1.7.1 Augmentations salariales

Les collaborateurs perçoivent un salaire de base, ainsi que des rémunérations complémentaires fondées sur la performance individuelle (salaire variable, primes). Les salaires sont régulièrement revus en fonction de l'augmentation du coût de la vie et des performances individuelles.

En 2014, tout comme en 2013, plus des trois-quarts des salariés ont bénéficié d'une

augmentation de salaire. La proportion de salariés augmentés par rapport à l'effectif global reste stable (76 %) mais le nombre de salariés bénéficiaires est en augmentation de 9,2 % (1 332 salariés en 2014 contre 1 220 en 2013).

Nombre de salariés augmentés par catégorie	Non-cadres		Cadres		Managers		Salariés augmentés/total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Rubis Terminal France	197	176	11	17	7	8	83 %	77,6 %
Rubis Terminal (hors France)	62	62	17	12	10	2	95,7 %	82,6 %
Rubis Énergie Europe	259	230	33	30	40	43	56,1 %	65 %
• France	58	39	24	19	12	15	39,3 %	37,2 %
• Hors France	201	191	9	11	28	28	67,7 %	27 %
Rubis Énergie Caraïbes	305	280	43	38	13	16	77,5 %	72,6 %
Rubis Énergie Afrique	283	255	26	30	12	10	99,4 %	96,7 %
Rubis	5	4	3	2	6	5	100 %	78,6 %
TOTAL	1 111	1 007	133	129	88	84	76,2 %	76,4 %

5.1.7.2 Couvertures sociales pour les salariés hors de France

Chez Rubis Terminal, il existe une participation de l'employeur à des systèmes de prévoyance et de santé privés en faveur des collaborateurs situés hors de France.

Chez Rubis Énergie, il n'y a pas de participation systématique de l'employeur aux couvertures sociales privées (prévoyance, mutuelle) pour les collaborateurs hors de France, sauf dans les filiales étrangères qui bénéficiaient d'un tel système avant leur rachat par le Groupe.

5.1.7.3 Participation et intéressement

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent, dans le cadre de la législation française, d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation. Rubis, en revanche, dispose uniquement d'un accord d'intéressement.

Au titre de l'exercice 2014, les salariés de Rubis Terminal ont bénéficié de l'intéressement et de la participation ; ceux de Rubis Énergie et de Rubis, uniquement de l'intéressement.

5.1.7.4 Plans d'épargne salariale

Depuis de nombreuses années, le Groupe encourage l'épargne salariale par la mise en place de plans d'épargne entreprise et d'augmentations de capital annuelles réservées aux salariés (avec décote de 20 % et abondement de l'entreprise), réalisées via le FCP Rubis Avenir qui détient 1,09 % du capital de Rubis au 31 décembre 2014.

En 2014, l'augmentation de capital réservée aux salariés a donné lieu à l'émission de 71 873 actions nouvelles de 2,50 euros de nominal au prix de 45,09 euros (cf chapitre 7, section 7.4.1). 65,62 % des salariés éligibles ont participé à cette émission (62,32 % en 2013).

5.1.7.5 Plans de stock-options et d'actions de performance

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance a pour objectif de reconnaître la contribution positive d'un certain nombre de cadres à haut potentiel et de dirigeants des filiales de Rubis, à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et à son développement.

Elle constitue un instrument précieux dans le domaine des ressources humaines, permettant au Groupe d'attirer et de fidéliser les talents sur le long terme ; elle porte sur une fraction limitée du capital et est soumise à des conditions de performance.

Il est important de préciser que les plans ne bénéficient pas aux gérants de Rubis. Les caractéristiques de ces plans et notamment leurs conditions de performance, sont décrites au chapitre 6, section 6.5.

5.1.7.6 Prime de partage des profits

En 2014, Rubis Énergie et Rubis Terminal ont versé à leurs salariés en France une prime de partage des profits liée aux dividendes versés par Rubis à ses actionnaires au titre de l'exercice 2013.

5.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Elle fait partie des priorités de Rubis. Impliqué et responsable, le Groupe œuvre constamment non seulement à la protection de son environnement, mais également à celui de ses salariés et de ses clients. Dans sa démarche continue en faveur de la sauvegarde de la planète, le Groupe consacre une part de ses efforts et de son talent à promouvoir les énergies vertes et à favoriser les économies d'énergie.

5.2.1 IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS DU GROUPE

Les risques pour l'environnement et la sécurité des personnes, générés par les activités du Groupe et gérés de manière stricte et responsable, sont identifiés au chapitre 4, section 4.1.

Deux branches d'activité aux impacts environnementaux peu comparables

Le Groupe développe son activité autour de 2 pôles : les activités de stockage de produits liquides (produits pétroliers, chimiques et agroalimentaires) et les activités de distribution de GPL et de carburants.

Les activités de Rubis Énergie et de Rubis Terminal ont des **impacts environnementaux peu comparables**. Chez Rubis Terminal, la taille importante des dépôts et donc les quantités de produits stockés et transférés, mais aussi la nature de certains produits manipulés nécessitant des installations spécifiques (chaudières par exemple) peuvent avoir un impact plus ou moins significatif sur les consommations d'énergie et d'eau douce, sur les rejets atmosphériques de COV/CO₂/NO_x, voire sur les quantités de déchets dangereux produits.

Ces activités sont toutefois globalement peu polluantes et respectueuses de l'environnement, pour les raisons décrites ci-après, dès lors qu'elles sont opérées selon des systèmes d'exploitation rigoureux

garantissant le respect de standards techniques prédéfinis.

Le stockage de produits liquides : pétroliers, chimiques et agroalimentaires

La société Rubis Terminal stocke des produits sensibles, tels que des produits pétroliers et chimiques, mais aussi des produits agroalimentaires comme les oléagineux. À ce titre, ses installations situées en Europe sont soumises à une réglementation stricte issue notamment de la directive « Seveso II » (cf. chapitre 4, section 4.1.1). Sa vocation première est de restituer les produits, confiés par les clients, dans l'état où ils sont réceptionnés, en dehors de tout processus industriel de transformation ; les clients prenant, par ailleurs, en charge le transport de leurs produits. Avec le développement des biocarburants, d'autres prestations se sont également développées (opérations d'additivation ou de dilution des produits), qui ne sont toutefois pas susceptibles de générer de pollution majeure.

La distribution de GPL et de carburants

La société Rubis Énergie distribue l'énergie verte par excellence ! Le butane et le propane (GPL) sont effectivement des gaz dont la combustion ne produit pas de particules et limite significativement tant les émissions de CO₂ (dioxyde de carbone), à l'origine de l'effet de serre, que les émissions de NO_x (oxydes d'azote), à l'origine de maladies respiratoires.

Rubis Énergie distribue également des carburants (essences, gazoles, kérosènes, fiouls, etc.), notamment au travers de réseaux de stations-service et des installations d'avitaillement aviation.

Le transport, le stockage et la manipulation de ces différents produits sensibles nécessitent une attention particulière en matière de sécurité et d'environnement qui se traduit par la mise en œuvre de systèmes d'exploitation rigoureux selon des réglementations strictes (telles que la réglementation « Seveso II » en Europe).

5.2.2 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

La politique générale de Rubis en matière environnementale s'intègre au dispositif santé, sécurité et environnement, exposé à la section 5.1.4.

5.2.3 POLLUTION DES EAUX ET DES SOLS ET REJETS DANS L'AIR

5.2.3.1 Pollution des eaux et des sols

Les risques de contamination des eaux et des sols liés aux activités du Groupe peuvent provenir de déversements accidentels des produits stockés et/ou transportés (cf. chapitre 4, section 4.1.1.1.1). Certaines pollutions identifiées à ce jour résultent d'activités antérieures à la présence du Groupe sur le site concerné (par exemple, le dépôt de Reichstett à Strasbourg). De manière générale, le Groupe investit significativement en France et progressivement sur les nouveaux sites à l'étranger, pour améliorer la sécurité de ses installations et maîtriser, autant que possible, les risques de pollution.

Des enjeux de pollution différents entre Rubis Terminal et Rubis Énergie

Les enjeux de pollution des eaux et des sols n'étant pas les mêmes entre Rubis Terminal et Rubis Énergie, ils doivent donc être analysés distinctement.

Chez Rubis Terminal, la pollution des eaux et des sols liée aux installations résulte d'activités menées antérieurement à l'acquisition des sites par le Groupe. En 2014, la variation des chiffres relatifs aux volumes de matières en suspension et d'hydrocarbures rejetés dans l'eau est due essentiellement à l'intégration des terminaux d'Anvers, de Rotterdam mais surtout de Reichstett (Strasbourg) dans le périmètre de consolidation. Ce dernier terminal, pour lequel Rubis s'est engagé à financer un plan

de dépollution conséquent, est installé sur le site d'une raffinerie à l'arrêt dont les eaux et les sols étaient très pollués.

Ces éléments ont contribué à la déclaration de volumes de matières en suspension et d'hydrocarbures rejetés dans l'eau lors de cet exercice (respectivement 3 005 kg, dont 2 995 kg pour les filiales et 10 kg pour les co-entreprises, et 10 897 kg, dont 10 888 kg pour les filiales et 9 kg pour les co-entreprises).

À périmètre constant, seul le niveau de matières en suspension est en hausse (+ 18 % par rapport à l'exercice précédent), à 2 955 kg (2 499 kg en 2013), ce qui ne saurait être considéré comme anormal compte tenu des volumes d'eau auxquels les matières en suspension se rapportent. Celui des hydrocarbures rejetés dans l'eau est en baisse de 16,7 % par rapport à l'exercice précédent, à 190 kg (228 kg en 2013).

Chez Rubis Énergie, la pollution des eaux et des sols de certains sites identifiés résulte principalement de déversements accidentels de carburants intervenus dans le passé ; le cas de pollution spécifique due à une fuite de carburant dans une station-service des Bahamas en 2013, est exposé au chapitre 4, section 4.1.1.1.1.

Mesures prises par Rubis Terminal : amélioration des procédures de gestion

Les cas de pollution des eaux et des sols concernent principalement les réservoirs et les zones de chargement.

Inspection des réservoirs

Une inspection systématique, suivant un standard international, des réservoirs contenant des produits dangereux est effectuée lors des différentes visites périodiques obligatoires. De plus, afin d'éviter la pollution des eaux souterraines en cas d'épandage accidentel, les réservoirs de stockage de produits polluants pour l'eau sont presque tous disposés dans des bassins étanches de rétention (revêtements en béton ou complexes argileux).

Ces bassins de rétention sont maintenus fermés. Leur ouverture se fait manuellement, après avoir effectué une vérification d'absence de fuite :

- pour les stockages d'hydrocarbures, vers le réseau de collecte conduisant à des séparateurs déshuileurs eux-mêmes connectés au réseau public ;

Zoom sur... le Maroc

Mise à niveau des systèmes anti-débordement des réservoirs de GPL

Dans le but de pallier tout incident de débordement de propane, les réservoirs du dépôt GPL de Jorf Lasfar, situé au Maroc, sont munis d'au moins 2 systèmes d'alarme de niveau indépendants, dont celui du niveau redondant de technologie « détection optique ».

Ce type de capteur est développé sur un principe de réflexion/réfraction d'un rayon lumineux. Il pose des contraintes de vérification sur les réservoirs GPL, ne pouvant être contrôlés que lors d'une requalification décennale.

C'est ainsi qu'il a été décidé d'installer des radars à ondes guidées développés sur la réflectométrie TDR (Time Domain Reflectometry).

La technologie TDR envoie des impulsions d'énergie électromagnétique dans une sonde. Lorsqu'une impulsion atteint une surface qui possède une constante diélectrique supérieure à celle de l'air ou de la vapeur dans laquelle elle se déplace, l'impulsion est réfléchiée. Un circuit intégré ultrarapide détermine avec précision le

temps de parcours et fournit une mesure précise du niveau.

À la différence du système de détection optique qui ne fonctionne que lors d'un sur-remplissage, le radar à ondes guidées fournit des mesures de niveau en continu.

Ainsi, le réservoir est équipé de 2 systèmes indépendants de jaugeage. L'écart de mesure entre les 2 systèmes, par rapport à une valeur de référence, nous indique qu'un des 2 systèmes pourrait être hors d'usage.

Le dépôt marocain de Lasfargaz est doté de 3 réservoirs sous talus d'une capacité unitaire de 3 500 m³. Profitant de l'opération de requalification décennale du réservoir VO1, la première installation du radar à ondes guidées fut réalisée en juin 2013.

La deuxième installation a été réalisée en août 2014 sur le réservoir VO2 après dégazage et remplissage à l'eau de celui-ci. La troisième et dernière installation est programmée pour l'été 2015.

OLIVIER CHAPERON

DIRECTEUR VITOGAZ MAROC

- pour les stockages de produits chimiques, vers le réseau de collecte conduisant à des séparateurs déshuileurs puis à un bassin tampon. La qualité des eaux est alors vérifiée pour traitement éventuel avant rejet vers l'extérieur.
- pour les camions et les wagons-citernes de produits chimiques, elles sont connectées à des séparateurs déshuileurs eux-mêmes connectés à des stations de traitement ou à des bassins tampons maintenus fermés avant rejet (ou envoi vers un centre de traitement).

Zones de chargement et de déchargement des camions-citernes

Dans les zones de chargement ou de déchargement des camions-citernes, les plateformes de rétention sont conçues en fonction des produits manipulés :

- pour les camions d'hydrocarbures, elles sont connectées à des séparateurs déshuileurs eux-mêmes connectés au réseau public ;
- pour les produits solubles dans l'eau, elles sont maintenues fermées. La qualité des eaux est alors vérifiée pour traitement éventuel avant rejet vers l'extérieur ;

Aux points de rejets, des analyses des eaux sont réalisées au minimum semestriellement, et mensuellement en sortie des stations de traitement.

Une surveillance hebdomadaire ou mensuelle de l'absence de pollution flottante dans les puits de contrôle des eaux souterraines, situés en aval hydraulique des installations, est effectuée sur la quasi-totalité des sites.

Mesures prises par Rubis Énergie : systèmes de prévention et/ou d'assistance

Les cas de pollution des eaux ou des sols concernent principalement les dépôts de carburants, les transports maritimes et les stations-service.

Dépôts de carburants

Les dépôts de carburants sont progressivement aménagés afin d'éviter tout épandage incontrôlé de produits : étanchéité des cuvettes de rétention, inspection régulière des capacités de stockage et des canalisations associées et gestion rigoureuse des stocks. Les eaux pluviales, industrielles et sanitaires sont traitées avant rejet dans l'environnement et régulièrement analysées après traitement pour détecter toute trace éventuelle de début de pollution.

Transports maritimes

Dans de nombreux sites d'exploitation et particulièrement dans la zone Caraïbes, Rubis Énergie a recours à l'affrètement de navires afin de pouvoir approvisionner les produits distribués (GPL et carburants).

Afin de limiter les risques de pollution maritime, le Groupe fait appel, pour chaque affrètement, à une société spécialisée qui procède à une évaluation du navire affrété (*vetting*). Cette société spécialisée collecte des informations relatives à l'état du navire (date de construction, entretien, etc.) mais aussi à la qualité de l'opérateur (fiabilité de l'équipage, etc.). Elle établit ensuite une recommandation sur les risques d'utilisation du navire, sur laquelle se fonde Rubis Énergie avant de conclure le contrat d'affrètement.

Rubis Énergie a également pris des dispositions préventives en cas de pollution maritime dans ses terminaux, lors des opérations de chargement/déchargement de produits. Rubis Énergie a adhéré à Oil Spill Response Limited, susceptible de lui porter une assistance spécialisée dans la gestion de ce type d'événement.

Stations-service

Les équipements des stations-service de distribution de carburants susceptibles de générer des pollutions dans le sol (essentiellement citernes et tuyauteries) sont périodiquement contrôlés (notamment au niveau de leur intégrité et de leur étanchéité) et progressivement remplacés par des équipements à technologie « double enveloppe ». Il s'agit de réservoirs et de canalisations enterrés, à double paroi, équipés de détecteurs de fuite assurant une veille permanente afin de se préserver de toute éventuelle pollution.

Zoom sur... Madagascar

Redimensionnement d'un mouillage maritime

Vitogaz Madagascar, principal acteur du marché du GPL à Madagascar, dispose d'infrastructures modernes et fiables permettant d'assurer la distribution du butane commercial dans toutes les provinces du pays.

Ses installations situées à Mahajanga, au nord-ouest de l'île, sont constituées d'un mouillage forain permettant la réception de tankers GPL, d'un pipeline long de 2 km et d'un terminal d'une capacité de 2 300 tonnes de butane. Vitogaz Madagascar dispose également de 2 centres emplisseurs, l'un à Mahajanga et l'autre à proximité de la capitale, Antananarivo.

L'augmentation de la fréquence de réception des tankers a conduit la Société à améliorer régulièrement le mouillage forain, pour maintenir la sécurité des conditions d'exploitation. À titre d'exemple, le nombre de coffres du mouillage (flotteurs auxquels sont amarrés les navires) a doublé depuis sa conception.

Des analyses de risques ont été menées depuis, par des équipes pluridisciplinaires, afin d'accroître à nouveau la sécurité du personnel et des installations eu égard, notamment, aux périodes cycloniques. Elles ont permis de définir un nouveau programme d'investissement sur le mouillage. Les travaux de modernisation

se poursuivront au cours de l'année 2015 et comprennent :

- le rallongement de 30 m de la ligne de flexible permettant de raccorder le bateau au pipeline de GPL ;
- le renforcement des chaînes et ancres de maintien des coffres et, par conséquent, des navires ;
- le repositionnement des coffres, pour une meilleure répartition des forces générées par les conditions météorologiques (vent, houle et courant) ;
- la mise en place d'un dispositif de largage d'urgence du bateau en cas de conditions météorologiques défavorables durant le déchargement ;
- et la pose d'un clapet permettant de lutter contre toute fuite de GPL, en cas d'arrachement brutal des flexibles.

Parallèlement aux travaux, les procédures d'exploitation du mouillage seront améliorées avec l'assistance d'un expert. Le personnel de Vitogaz Madagascar sera impliqué et bénéficiera d'une formation à ces nouveaux modes opératoires.

FRANCK LOIZEL

DIRECTEUR TECHNIQUE GPL
RUBIS ÉNERGIE

En parallèle, Rubis Énergie procède au renforcement des programmes de maintenance préventive de ces équipements (détaillés à la section 5.1.4) et travaille à une amélioration de la formation sécurité/environnement des gérants de stations, pour leur donner notamment les moyens de détecter immédiatement toute perte de produit due à des équipements défectueux (voire à des fraudes).

Les eaux pluviales susceptibles d'être salées au contact des pistes de circulation sont de plus en plus fréquemment traitées avant rejet dans l'environnement ; les stations le nécessitant sont équipées de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales lorsque des travaux de réfection de voirie sont envisagés.

5.2.3.2 Émissions de gaz et rejets dans l'air

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie sont peu génératrices de rejets de CO₂ à l'origine de l'effet de serre (cf. section 5.2.7.1), dans la mesure où elles ne s'inscrivent pas dans un processus industriel de transformation.

Les composants rejetés dans l'atmosphère sont les COV (composés organiques volatils) et, dans une moindre mesure, selon les sites et les filiales, les fumées de combustion des combustibles de chaudières (les installations de Rubis Énergie ne disposent généralement pas de chaudières consommatrices d'énergie fossile), les fumées de soutien pour les traitements thermiques des COV, les fumées des carburants pour les groupes de secours et les véhicules des sites.

Zoom sur... Reichstett

Traitement de la pollution des sols

En janvier 2013, Rubis Terminal reprend le site de stockage de Petroplus Raffinage Reichstett. Dans ce cadre, Rubis s'engage à investir sur 5 ans plusieurs dizaines de millions d'euros pour des travaux de dépollution, de démantèlement, de mise en conformité et de modernisation des installations.

En janvier 2014, un nouvel arrêté préfectoral en matière de dépollution des sites nous a conduits à redéfinir notre stratégie globale, à affiner nos objectifs (notamment d'un point de vue de l'adaptation des installations) et à approfondir les investigations et les études concernant l'état des sols et des polluants.

Le site Wagram Terminal de Reichstett est un site « Seveso II » en activité. Il est impossible d'avoir une approche de traitement

des pollutions similaire à celle d'un site désaffecté. Cet élément fondamental doit être pris en compte dans la stratégie de dépollution. Des installations vitales et à risque fort, telles que tuyauteries et pipelines, limitent, par ailleurs, les accès et les traitements potentiels.

D'où le choix de supprimer au maximum les sources contributives : traitement des zones de flottant et traitement des sources essences et d'arrêter les puits de confinement.

Tout en maintenant sous le site la barrière hydraulique et le confinement de la pollution à partir du puits Est, l'année a été consacrée à affiner notre connaissance de l'état de la pollution des sols et de la nappe phréatique, en créant un réseau piézométrique

(mesurant l'impact de la pollution en profondeur) pour assurer la surveillance de la qualité des eaux souterraines sur les limites foncières du site.

Pour cela :

- une barrière piézométrique d'alerte et une autre de conformité (en aval des limites foncières du site) ont été définies et ont fait l'objet d'un point zéro de surveillance, puis d'un suivi mensuel extrêmement pointu de la qualité des eaux ;
- 350 trous ont été réalisés pour délimiter la « lentille » de flottants, c'est-à-dire la surface de la zone polluée ;
- un total de 100 sondages a été réalisé sur une zone d'étude estimée à plus de 30 hectares.



Cette étude, basée sur les pollutions historiques connues, les sondages réalisés et le suivi des analyses piézométriques, a permis d'identifier les principales sources sols susceptibles d'alimenter les pollutions des eaux et à dresser également une cartographie plus précise des composés dans les sols.

À ce jour, nous avons déjà enlevé beaucoup de tuyauteries, ainsi que les 2 grosses « lentilles » de polluants de part et d'autre des bacs de bitume. Les résultats de nos études et leur interprétation traduisent l'existence de 5 grandes zones associées, soit à des accidents de pollutions historiques connues ou non, soit à des zones particulières du site : pomperies, gares, impliquant des hydrocarbures en phase libre (bitume, kérosène, essence).

L'évolution de la qualité des eaux en cours de dépollution et après dépollution fera bien entendu l'objet d'un suivi approfondi pendant une période d'observation de 5 ans. Convaincus de leur efficacité, nous poursuivrons ces travaux de dépollution tout au long de l'année 2015.

Chiffres clés

- 500 000 euros d'investissements complémentaires ;
- plus de 200 sondages réalisés ;
- suivi analytique mensuel pendant 2 ans : plus de 1 000 analyses de sols et d'eau ;
- pompage de 1 300 m³/h dans le puits Est.

RÉGINE ALOIRD

DIRECTRICE DES TERMINAUX ALSACIENS
DE RUBIS TERMINAL ET FILIALES

Volumes de gaz émis et/ou rejetés

Les émissions de gaz et les rejets dans l'air doivent être appréciés distinctement entre Rubis Terminal et Rubis Énergie, dans la mesure où l'impact environnemental de leurs activités n'est pas comparable (cf. section 5.2.1).

Chez Rubis Terminal

Émissions de COV

Les installations de Rubis Terminal sont très majoritairement soumises à des obligations de déclaration de leurs émissions de COV. En 2014, Rubis Terminal a modifié son périmètre de consolidation des émissions de COV afin de tenir compte des co-entreprises récemment créées à Anvers et à Ceyhan (Turquie). Ainsi, les sites de Rubis Terminal ont déclaré au cours de l'exercice 2014 (décalage d'un an) 349 tonnes de COV émis (mesurés en équivalent CO₂), dont 304 tonnes par les filiales de la branche et 45 tonnes par ses co-entreprises.

À périmètre constant, les émissions de COV déclarées sont de 246 tonnes, en baisse de 21,4 % par rapport à l'exercice précédent (313 tonnes déclarées en 2013).

Émissions de NO_x

Les émissions de NO_x font l'objet d'une estimation dont les modalités de calcul sont détaillées dans la note méthodologique (cf. section 5.4.5). En 2014, Rubis Terminal a modifié son périmètre de consolidation des émissions de NO_x en intégrant le terminal de sa co-entreprise turque, à Ceyhan. Les émissions de NO_x par les sites de Rubis Terminal sont ainsi estimées à 23 tonnes au cours de l'exercice, dont 8 tonnes produites par les filiales et 15 tonnes par les co-entreprises.

À périmètre constant, les émissions de NO_x sont estimées à 14 tonnes, en baisse de 6,7 % par rapport à l'exercice précédent (15 tonnes en 2013).

Émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ des installations de Rubis Terminal sont évaluées par l'intermédiaire d'une méthode de calcul détaillée dans la note méthodologique (cf. section 5.4.5). Elles résultent principalement de l'énergie consommée (combustibles et carburants). En 2014, Rubis Terminal a fait évoluer sa méthode de calcul afin d'intégrer aux émissions de CO₂ celles des consommations électriques et des transports de personnels basés en France. Le périmètre

de consolidation inclut également le terminal de la co-entreprise turque, à Ceyhan. Les émissions de CO₂ des sites de Rubis Terminal sont ainsi évaluées à 38 899 tonnes au cours de l'exercice, dont 27 068 tonnes produites par les filiales de la branche et 11 831 tonnes par ses co-entreprises.

À périmètre constant, les émissions de CO₂ sont évaluées à 13 633 tonnes en 2014, en baisse de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent (15 378 tonnes en 2013). Cette diminution significative s'explique en partie par certains travaux de dépollution spécifiques menés sur le site de Reichstett (Strasbourg), qui avaient été comptabilisés pour l'exercice 2013.

Chez Rubis Énergie

Émissions de COV

Rubis Énergie n'émet principalement que des COV (en faible quantité cependant). Ces niveaux d'émissions s'avèrent peu significatifs. En effet, la réglementation française en vigueur impose la déclaration auprès des autorités publiques des quantités rejetées annuellement dès lors que celles-ci dépassent 30 tonnes par établissement, ce qui n'est le cas d'aucun établissement français de Rubis Énergie en 2014.

Les COV rejetés sont cependant constitués de butane et/ou de propane libéré lors des connexions/déconnexions lors des opérations d'emplissage de bouteilles et de camions et lors des dégazages des bouteilles imposés pour leur inspection technique liée à la requalification périodique. Ces activités GPL rejettent également des COV constitués de solvants contenus dans les peintures utilisées pour les bouteilles.

À titre d'exemple, le centre emplisseur de Gonfreville l'Orcher (76) génère globalement 10 tonnes de rejets de COV par an pour une activité d'emplissage de bouteilles (peinture et requalification comprises) d'environ 20 000 tonnes par an, soit de l'ordre de 0,05 % ; comparativement, les emplissages de camions, pour l'activité vrac, génèrent des rejets de COV en quantité beaucoup plus faible.

Les activités de stockage de carburants en dépôts de Rubis Énergie génèrent des rejets de COV pour les essences qui restent néanmoins limités grâce aux mesures prises par Rubis Énergie détaillées ci-après.

Émissions de NO_x et de CO₂

Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de NO_x ni de CO₂. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.

Toutefois, consciente que l'utilisation par des tiers des carburants qu'elle distribue peut générer des émissions de CO₂, Rubis Énergie mène des actions en faveur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (cf. section 5.2.7.2).

Mesures prises par Rubis Terminal : amélioration des systèmes de limitation et de retraitement des émissions de gaz

Selon que le terminal a été construit par Rubis ou qu'il est implanté sur un site industriel préexistant, Rubis Terminal adapte sa politique et procède à la modernisation progressive des systèmes de traitement ou de contrôle des émissions de gaz. Les moyens mis en œuvre varient également en fonction de la nature de l'activité menée et s'inscrivent dans une politique générale d'investissements élaborée à l'échelle de la branche d'activité.

Collecte des vapeurs d'essences

En France, pour le stockage des supercarburants (essences), la chaîne logistique, constituée des dépôts, des camions-citernes et des principales stations-service, collecte les vapeurs d'essences. Ces vapeurs sont captées, d'une part, au pistolet depuis les réservoirs des véhicules venant s'approvisionner et, d'autre part, au moment du chargement des camions-citernes, puis sont remontées vers des unités de récupération des vapeurs (URV) qui les condensent en essence liquide avant de les réinjecter dans les réservoirs de stockage. En complément, les réservoirs de stockage d'essence sont équipés de toits flottants qui empêchent la vaporisation.

Utilisation de procédés innovants pour la récupération des vapeurs d'hydrocarbures à Anvers et Rotterdam

Pour les sites d'Anvers et de Rotterdam, situés dans des zones de grande concentration industrielle, les contraintes sur les rejets de COV sont plus sévères qu'ailleurs. Pour ces raisons, il a été mis en place un système de traitement des vapeurs capable de traiter la gamme de produits la plus large possible et utilisant les meilleures techniques actuellement disponibles. Tous les réservoirs et les postes de chargement (navires, trains et camions) sont connectés au système. Des

études de dangers ont été réalisées pour concevoir un système performant, flexible et sûr.

Les systèmes d'oxydation thermique régénératifs (RTO)

Sur le site de Rotterdam, pour les vapeurs d'hydrocarbures « purs », uniquement composés de carbone, hydrogène, azote, ou oxygène, à faible concentration dans l'air ou dans l'azote, la Société a installé un RTO, capable de brûler à haute température (870-980 °C) les COV contenus dans les rejets. Si la concentration en solvant des COV est dans la plage optimale, l'opération d'oxydation ne demande aucun apport d'énergie, ce qui réduit d'autant la consommation de gaz, par ailleurs nécessaire pour maintenir le RTO à bonne température. Les vapeurs ainsi traitées sont rejetées dans l'air par une cheminée.

Les systèmes de combustion contrôlée, oxydateurs et oxydateurs récupératifs

Pour les autres vapeurs d'hydrocarbures, quelle que soit la concentration, Rubis Terminal a installé des systèmes de combustion contrôlée, une torchère basse, des oxydateurs ainsi qu'un oxydateur récupératif.

L'unité de combustion de la torchère basse installée à Rotterdam est composée d'un lit de fibres métalliques sur lequel les vapeurs provenant des navires et des réservoirs sont brûlées. Toutes les vapeurs d'hydrocarbures sont détruites en respectant les normes de rejet.

Le site d'Anvers dispose d'un oxydateur redondant pour les hydrocarbures « purs » capable de traiter les vapeurs, quelle que soit la concentration dans l'air ou dans l'azote. Pour le stockage de gaz liquéfiés, un oxydateur de grande dimension (20 MW) à multifonctions permet le traitement des vapeurs résiduelles des navires gaziers, des camions et wagons-citernes en station de transfert. Ce système, unique à Anvers, permet d'éviter les rejets des vapeurs résiduelles en mer.

L'oxydateur récupératif installé à Rotterdam permet de valoriser la chaleur du traitement, en produisant de la vapeur utilisée pour le maintien en température des produits stockés.

« Laveurs », lits de charbon actif, équilibrage vapeur des réservoirs et des condensateurs

Pour des produits spécifiques et/ou à la demande de certains clients, un troisième système appelé « laveur » est utilisé. Ce système permet de laver les vapeurs issues de ces produits spécifiques avec un liquide adapté.

Pour ces mêmes produits spécifiques et/ou à la demande de certains clients, un système de lits de charbon actif est également en place.

Sur le site d'Anvers, suivant les produits, un dispositif permet d'échanger les vapeurs des réservoirs du site avec les vapeurs des réservoirs du navire, du wagon-citerne ou de l'iso container avec lequel le transfert de produit liquide est effectué, ce qui supprime les émissions de vapeurs dues à l'opération.

Sur les sites d'Anvers et de Rotterdam, un système permet également de transférer les vapeurs entre 2 navires en cas de transbordement à quai.

Les joints de bride

Enfin, les terminaux d'Anvers et de Rotterdam sont équipés de joints de bride pour les stockages liquides d'un type particulier, permettant de diviser par 5 les émissions fugitives, à savoir les émissions s'échappant de manière fortuite ou non maîtrisée.

Cet ensemble de dispositifs permet aux terminaux d'Anvers et de Rotterdam d'être à « zéro émission » de COV continue. Il est à noter que les oxydateurs induisent un rejet de CO₂ qui est moins impactant que « l'effet de serre » induit par les COV. Une étude est en cours afin de poursuivre l'amélioration de ce point sur ces 2 terminaux.

Mesures prises par Rubis Énergie en faveur d'une meilleure maîtrise des émissions polluantes

Rubis Énergie a mis en place des actions relatives aux émissions polluantes de sa clientèle, ainsi qu'à celles de son activité de stockage.

Auprès des consommateurs

Mise en distribution d'un carburant innovant : « l'Ultra Tec »

Rubis Énergie a lancé, au sein de ses stations des Caraïbes et en Corse, « l'Ultra Tec advanced technology ». Il s'agit d'une nouvelle génération de carburant additivé à haute performance, conçu pour permettre, notamment, de réduire la consommation de carburant, d'augmenter la performance moteur et ainsi de réduire ses émissions polluantes.

Promotion de l'utilisation du GPL, une énergie alternative pour le parc automobile

Rubis Énergie mène, au travers de sa filiale Vitogaz France, du fait de sa qualité de distributeur de GPL et de par son adhésion au Comité Français du Butane et du Propane (CFBP), d'importantes campagnes de communication en faveur de l'utilisation du GPL dans le secteur automobile. Comme

l'explique l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), les moteurs de véhicules consommant du GPL « rejettent très peu d'oxydes d'azote (NO_x) et pas de particules. Ils ne produisent pas ou peu de polluants non réglementés toxiques, comparés à l'essence ou au gazole. Leurs rejets de CO₂ sont comparables à ceux du diesel, à égalité de puissance de moteur ».

Le CFBP a aussi souligné le soutien significatif apporté par les pouvoirs publics à un carburant jugé plus respectueux de l'environnement et de la santé. Premier parc automobile à énergie alternative en France, le GPL est soutenu par de nombreuses régions françaises qui exonèrent notamment le consommateur, en totalité ou partiellement, du prix du certificat d'immatriculation.

Stockage de carburants en dépôts et en stations-service

Les rejets de COV liés aux activités de stockage de carburants sont significativement réduits dès lors que les bacs de stockage d'essence sont équipés d'écrans flottants et que les chargements sont effectués au travers de postes de chargement en « source ». Les quelques installations ne disposant pas encore de ces technologies en seront prochainement équipées.

En ce qui concerne la distribution d'essence en stations-service, certaines installations sont équipées de systèmes de récupération de vapeurs, permettant d'éviter les rejets de COV dans l'atmosphère lors des livraisons par camions-citernes et lors des remplissages des réservoirs des véhicules clients.

5.2.4 NUISANCES SONORES

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, souvent situées dans un environnement industriel, ne génèrent pas de nuisances sonores significatives (à l'exception des systèmes d'alarme sur site, dont le fonctionnement est très ponctuel, et des passages de camions). Les filiales travaillent cependant en lien avec les populations riveraines afin de réduire autant que possible ces nuisances (cf. section 5.3.2).

5.2.5 DÉCHETS

Rubis Terminal et Rubis Énergie génèrent peu de déchets dangereux, eu égard à leurs secteurs d'activités respectifs. La production de déchets doit en outre être appréciée distinctement entre Rubis Terminal et Rubis Énergie, dans la mesure où l'impact environnemental de leurs activités n'est pas comparable (cf. section 5.2.1).

Volumes de déchets dangereux générés (au sens de la législation française)

Chez Rubis Terminal, les déchets dangereux comptabilisés sont de 3 ordres :

- certains résultent de l'activité habituelle de la Société. Ils sont essentiellement constitués de résidus et de boues, issus du nettoyage des réservoirs (et/ou des séparateurs) lors des opérations de maintenance ou lors des changements d'affectation ou lors des changements de bacs. L'évacuation de ces résidus et boues, comme de tous les autres déchets, est enregistrée, déclarée et transférée systématiquement vers des filières de valorisation ou de destruction agréées. Les résidus et boues présentant un pouvoir de combustion sont généralement envoyés vers des filières de valorisation thermique agréées, permettant ainsi leur recyclage par voie thermique ;
- un second type de déchets classés administrativement comme « dangereux » ne résulte pas de l'activité habituelle de la Société, mais correspond aux produits non livrés aux clients, qui ne peuvent être évacués des sites que sous cette qualification ;
- enfin, une troisième catégorie de déchets également classés comme « dangereux » résulte des travaux de dépollution de sites récemment acquis, contenant une pollution historique qui précédait l'arrivée du Groupe sur les lieux.

En 2014, Rubis Terminal s'est trouvé dans l'obligation de comptabiliser en « déchets dangereux » de nombreux composants qui provenaient des travaux de dépollution de sites et, notamment, d'installations de stockage chimique. Rubis Terminal a également fait évoluer son périmètre de consolidation pour y inclure les installations d'Anvers et de Rotterdam, ainsi que le site de Ceyhan (Turquie). La Société a ainsi déclaré (décalage d'un an) 3 003 tonnes de déchets dangereux (dont 2 921 tonnes générées par les filiales et 82 tonnes par les co-entreprises).

À périmètre constant, 2 617 tonnes de déchets classés administrativement comme « dangereux » ont été déclarées, une augmentation par rapport à l'exercice précédent (1 514 tonnes déclarées en 2013) qui résulte non d'une hausse de la production de déchets à volume d'activité égal, mais des travaux de dépollution conséquents (tels que décrits ci-dessus) portant sur des sites déjà inclus dans le périmètre du Groupe, mais pour lesquels avait été détectée une pollution « historique » antérieure à la présence de Rubis.

Un inventaire permanent des substances ou matières dangereuses est régulièrement transmis aux autorités locales (dans l'Union européenne). Un registre est tenu à la disposition des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), dans chaque site français.

Chez Rubis Énergie, les activités ne sont majoritairement pas génératrices de déchets dangereux. Elles ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.

Les déchets dangereux produits sont essentiellement constitués de résidus et de boues et sont, lorsqu'ils surviennent, traités dans les conditions requises par les normes applicables, telles qu'évoquées ci-dessus pour Rubis Terminal en France.

Limitation de la production de déchets : systèmes de tri et de recyclage

Rubis Terminal a mis en place des procédures et des outils innovants en vue de limiter sa production de déchets, dangereux ou non.

Seuls 30 % de la totalité des déchets de Rubis Terminal sont recyclés, du fait de l'absence, dans certains sites, de filières de revalorisation thermique à proximité. La Société étudie toutefois la possibilité de fixer des objectifs d'amélioration dans ce domaine.

Par ailleurs, Rubis Terminal a mis en place un tri systématique des « déchets industriels banals », qui correspondent à l'ensemble des déchets qui ne sont ni dangereux ni inertes.

Ce tri est effectué grâce à l'utilisation de conteneurs adaptés et positionnés de manière réfléchie sur chaque site. L'ensemble des filiales en est équipé à ce jour, à l'exception du terminal de Turquie (en projet).

Zoom sur... la Suisse

Projet D-REAMS

L'intégrité des installations, également appelée « sécurité industrielle », est leur capacité à exécuter efficacement les fonctions pour lesquelles elles ont été conçues, sans préjudice aux personnes et à l'environnement.

L'intégrité résulte de la conception des installations, de leur construction et de leur exploitation. Il est crucial de bien la gérer, car une diminution du niveau de sécurité industrielle peut être la cause d'accidents, avec des victimes et des dommages économiques et environnementaux.

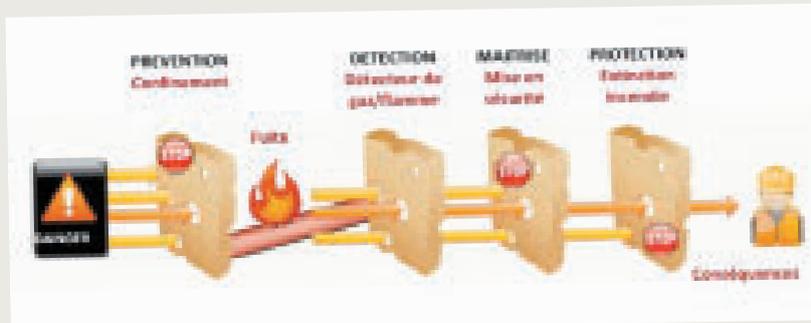
Afin d'atteindre notre objectif « zéro accident », il est indispensable d'être en mesure de définir les actions qui doivent être entreprises et de bénéficier d'indications ou d'alertes, si ces actions ne sont pas suffisantes, avant qu'un accident ne se produise.

Les 2 questions clés auxquelles nous devons pouvoir répondre avec confiance sont :

- comment assurerons-nous l'intégrité de l'exploitation ?
- comment saurons-nous que nous y parvenons ?

Garantir l'intégrité des installations nécessite de maîtriser de nombreux facteurs relatifs à la technique, à la gestion et au comportement humain. Ces facteurs sont regroupés en 4 domaines clés, selon un processus standard d'amélioration continue :

- objectifs et organisation,
- identification et évaluation des risques,
- gestion des risques et de leurs conséquences,
- évaluation et amélioration.



Source : OGP - Asset Integrity - Report No. 415 - December 2008.

Ils constituent un cadre méthodologique compréhensible et adapté à la taille de nos installations.

Chaque domaine clé comprend plusieurs éléments qui sont mis en place dans le cadre d'un projet intitulé D-REAMS (Distribution - Rubis Énergie Asset integrity Management System), lancé en 2010. Nous les associons, autant que possible, à des fonctions d'un logiciel informatique, afin d'assurer une mise en œuvre pratique et efficace. Un travail d'uniformisation est nécessaire pour obtenir un système de gestion intelligible et optimisé pour les utilisateurs.

L'étude des risques et de leur maîtrise est une bonne illustration de la méthode appliquée. Après identification, analyse et évaluation des risques, leur traitement consiste à déterminer une sélection de barrières suffisante (cf. illustration) devant être placées entre les dangers et leurs conséquences potentielles, en vue de réduire ces dernières à un niveau résiduel aussi faible que raisonnablement possible.

Ces barrières sont aussi bien techniques (équipements critiques), qu'humaines (tâches critiques). Elles ont été associées à une ou plusieurs activités critiques pour garantir leur efficacité réelle, telles que la maintenance des équipements, les procédures d'exploitation et d'urgence ou les compétences. Ces activités critiques sont ensuite intégrées dans le logiciel sous forme de gammes d'inspection et de maintenance préventive pour les équipements, de gammes de contrôle pour les procédures et pour les compétences. Les actions découlant de ces gammes constituent des plans assignés aux différents responsables qui les appliquent pour contribuer à garantir l'intégrité de leurs opérations.

Le défi du projet D-REAMS est de réduire la complexité de cet ensemble d'éléments à mettre en place et à maîtriser, à un niveau acceptable pour les filiales et leurs équipes. Nous sommes fiers que ce projet soit passé des rêves à la réalité !

FRANCK LOIZEL

DIRECTEUR TECHNIQUE GPL
RUBIS ÉNERGIE

Zoom sur... Rotterdam

Un procédé de traitement des vapeurs respectueux de l'environnement

Lors du transfert de produit par pompage du navire au réservoir, puis du réservoir au wagon ou au camion-citerne, il arrive que des substances organiques volatiles soient émises et que des odeurs nauséabondes se répandent. Un système de récupération de ces vapeurs résiduelles peut éviter ces préjudices. Doté de technologies de pointe, le terminal de Rubis à Rotterdam dispose de plusieurs systèmes de récupération des vapeurs qui permettent de traiter en toute sécurité différents produits, sans aucun impact négatif sur l'environnement immédiat.

Surtout, Rubis Terminal Rotterdam a conçu une solution environnementale intelligente mise en œuvre pour la première fois dans les terminaux : la combinaison de la récupération des vapeurs résiduelles et l'utilisation des substances ainsi récupérées pour produire de la vapeur d'eau qui servira à chauffer les réservoirs.

Concrètement, comment cela fonctionne-t-il ?

Sur le site de Rubis Terminal Rotterdam, tous les réservoirs sont connectés à un système de traitement des vapeurs, qui permet de capter les émanations dégagées par les produits contenus dans les réservoirs. Des vapeurs résiduelles pouvant également être rejetées lors des opérations de pompage, Rubis Terminal Rotterdam s'impose des limites claires en matière de vitesse de pompage et en période de forte chaleur, ou en période de pointe, elle active un système de traitement des vapeurs supplémentaire. Le fait de combiner le traitement des émanations avec la génération simultanée de vapeur d'eau est totalement nouveau.

La conception moderne de ce système de récupération des vapeurs résiduelles reflète la forte volonté de Rubis Terminal Rotterdam de trouver de nouvelles solutions spécifiques. Le site peut désormais générer sa propre vapeur d'eau grâce à ce troisième système de récupération des vapeurs doté d'un oxydateur avec récupération de chaleur sous forme d'une flamme qui porte de l'eau à ébullition et produit ainsi de la vapeur.

De la même façon qu'à la maison nous utilisons une cuisinière à gaz pour faire bouillir de l'eau, un oxydateur de récupération reproduit le même procédé, mais à grande échelle. Les vapeurs résiduelles rejetées par les réservoirs sont extraites et dirigées vers l'oxydateur. Grâce à leur valeur calorifique, ces vapeurs fournissent de l'énergie, complétée par de l'air et du gaz naturel, qui alimentent le procédé de génération de vapeur d'eau par ébullition. En utilisant ce type de système de récupération des vapeurs et en réemployant l'énergie ainsi générée, Rubis Terminal Rotterdam évite le transport des déchets chimiques et réduit les rejets de NO_x et de CO_2 dans l'air. Cette innovation logique et bien conçue résulte de nos réflexions en matière d'économies d'énergie. En fin de compte, la vapeur d'eau produite est directement utilisée pour chauffer les réservoirs. C'est une solution très efficace puisqu'elle offre la température et le volume adéquats. Les bureaux de l'entreprise sont également chauffés grâce à cette même vapeur d'eau produite *in situ*.

PAUL VAN HERREWEGEN
DIRECTEUR
DE RUBIS TERMINAL BV ROTTERDAM



5.2.6 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

5.2.6.1 Consommation d'eau

Les questions liées à la consommation d'eau concernent principalement Rubis Terminal, dont l'impact environnemental n'est pas comparable à celui de Rubis Énergie (cf. section 5.2.1). Par ailleurs, la consommation d'eau dans les installations de Rubis Terminal doit être évaluée en tenant compte des volumes d'eau retraitée, bien supérieurs aux volumes d'eau utilisée du fait de la récupération des eaux de pluie.

Chez Rubis Terminal, les activités habituelles nécessitent une consommation d'eau essentiellement pour les exercices incendie. Le rechargement des réserves incendie s'opère, de préférence, à partir des puits et des réservoirs alimentés par les eaux de pluie, après passage dans un séparateur déshuileur.

Pour le dosage en eau des engrais liquides et afin de limiter la consommation d'eau, Rubis Terminal utilise aussi les eaux de pluie récupérées, traitées dans les mêmes conditions que pour les exercices incendie.

À cette consommation habituelle s'ajoutent les besoins ponctuels en eau résultant des travaux de dépollution.

Il ressort des déclarations faites en 2014 (décalage d'un an) que les travaux de dépollution opérés sur le site de Reichstett (Strasbourg) ont nécessité le prélèvement d'une très forte quantité d'eau (12,2 millions de m³ environ) qui a été par la suite rejetée dans le milieu naturel après retraitement, dans le respect des normes environnementales françaises en vigueur. Il s'agissait d'un rabattement de nappes, une technique couramment utilisée dans le traitement des pollutions par les hydrocarbures.

Le périmètre de consolidation a été élargi aux sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie). En dehors du prélèvement exceptionnel lié au site de Reichstett, Rubis Terminal a déclaré (décalage d'un an) l'utilisation de 75 000 m³ d'eau douce environ (dont 62 000 m³ pour les filiales et 13 000 m³ pour les co-entreprises).

À périmètre constant, la consommation d'eau douce s'élève à 60 945 m³, en diminution de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent (63 639 m³ déclarés en 2013). Les volumes d'eau douce retraitée sont largement supérieurs à la consommation de la Société dans la mesure où ils incluent les eaux de pluie s'écoulant sur des surfaces drainées et susceptibles d'être souillées. Rubis Terminal a ainsi déclaré le retraitement de 172 347 m³ d'eau en 2014 (décalage d'un an).

Chez Rubis Énergie, la grande majorité des activités ne nécessite pas une utilisation récurrente et en quantité importante d'eau dans le cadre d'un processus industriel.

L'eau industrielle n'est consommée que de façon très limitée pour les exercices incendie et la requalification périodique des réservoirs de stockage ainsi que, sur les centres emplisseurs de bouteilles uniquement, pour le lavage et la requalification des bouteilles de GPL.

5.2.6.2 Consommation d'énergie

Dans la mesure où les activités du Groupe n'entraînent aucun processus industriel de transformation (cf. section 5.2.1), la consommation d'énergie des différentes entités reste très modeste.

Volumes de consommation d'énergie

Les volumes de consommation d'énergie doivent être appréciés distinctement entre Rubis Terminal et Rubis Énergie, dans la mesure où l'impact environnemental de leurs activités n'est pas comparable (cf. section 5.2.1).

Rubis Terminal, dans l'exercice habituel de ses activités, consomme des combustibles, des carburants et de l'électricité, essentiellement à usage de moteur pour des pompes.

D'autres besoins en énergie résultent non des activités de la Société, mais des travaux de dépollution.

En 2014, Rubis Terminal a élargi son périmètre de consolidation aux installations d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie). La consommation nette d'énergie est ainsi évaluée à 350 074 GJ (dont 230 708 GJ pour les filiales et 119 366 GJ pour les co-entreprises). La part de la consommation liée à l'électricité est de 127 734 GJ (dont 109 052 GJ pour les filiales et 18 682 GJ pour les co-entreprises).

À périmètre constant, la consommation nette d'énergie est de 291 910 GJ au cours de l'exercice, en baisse de 12,1 % par rapport à l'exercice précédent (332 244 GJ en 2013). Cette diminution s'explique par la surconsommation générée par certains travaux de dépollution effectués sur le site de Reichstett (Strasbourg) lors de l'exercice précédent.

Rubis Énergie consomme une énergie essentiellement de nature électrique dans les dépôts et les stations-service. Dans les dépôts, elle est utilisée principalement pour l'éclairage, pour le transfert des produits (pompes de chargement et de déchargement) et pour l'alimentation des équipements d'emplissage de bouteilles de GPL. Dans les stations-service, elle est utilisée pour le transfert des produits, la climatisation, la réfrigération et l'éclairage.

Toutefois, les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.

Rubis Terminal : mesures de réduction de la consommation d'énergie

La consommation énergétique de Rubis Terminal résultant de la même source que celle génératrice de CO₂ (les pompes et chaudières), les actions menées par Rubis Terminal afin de réduire l'énergie consommée sur ses sites, tant au niveau des systèmes de chauffe existants que pour les nouveaux, sont décrites ci-après (section 5.2.7.1).

Rubis Énergie : économies d'énergie en interne et promotion auprès des consommateurs

Économies d'énergie dans les installations

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de stations-service, les éclairages de stations, notamment ceux des auvents, sont fréquemment remplacés par des éclairages à LED. Cette technologie permet non seulement de garantir des économies de consommation électrique significatives mais également une réduction importante des interventions liées à la maintenance, la durée de vie de ces équipements étant estimée à plus de 100 000 heures (20 ans).

Zoom sur... la France

Engagement dans la réduction de la consommation énergétique avec le programme Vitozéco

Face au changement climatique, Vitogaz France s'est engagé depuis de nombreuses années dans la protection de l'environnement.

Aujourd'hui plus que jamais, la maîtrise des besoins énergétiques est une préoccupation majeure de notre Société. Elle est au cœur du débat politique et s'inscrit dans les projets de construction ou de rénovation publics et privés.

Consciente de ces enjeux, tant pour nous que pour les générations futures, la France a mis en place une nouvelle politique énergétique, à travers la loi de programmation fixant les nouvelles orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005. Cette loi fixe la réduction de l'intensité énergétique à 2 % par an jusqu'en 2015, puis 2,5 % par an entre 2015 et 2030.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permettant de valoriser plusieurs actions de réduction de la consommation énergétique.

À ce titre, Vitogaz France a obtenu, par les services de l'État, l'agrément de son programme d'aides financières à la réalisation



de travaux d'économies d'énergie auprès de ses clients, programme appelé Vitozéco.

Ainsi, Vitogaz France s'engage auprès de ses clients, dans le cadre de leur contrat de fourniture de gaz propane Vitozéco, à les conseiller en matière d'économies d'énergie et à les inciter à diminuer leurs besoins en contribuant financièrement à la réalisation, par un professionnel, de travaux dans une habitation achevée depuis plus de 2 ans, sous réserve de leur éligibilité au programme

Vitozéco et de la délivrance du Certificat d'Économies d'Énergie correspondant par le Pôle National des certificats d'économie d'énergie.

Afin de rendre ce programme accessible au plus grand nombre, Vitogaz France a créé un site d'information dédié : <http://www.meseconomiesdenergie.com/>.

PHILIPPE SULTAN
DIRECTEUR VITOGAZ FRANCE

Ainsi, une analyse a mis en évidence que, sur une seule station ouverte 24 h/24 dans la zone Caraïbes, la consommation électrique annuelle pouvait passer de 50 000 kWh à 15 000 kWh, réduisant ainsi la facture d'électricité de 15 000 dollars US par an (coût local : 0,44 dollar US/kWh), tout en améliorant nettement le niveau d'intensité lumineuse de l'aire de distribution.

Promotion des économies d'énergie auprès des consommateurs

Dans le contexte de la loi de programmation fixant les nouvelles orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, Vitogaz France a mis en place le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permettant de valoriser plusieurs actions de réduction de la consommation énergétique.

À ce titre, Vitogaz France a obtenu, par les services de l'État, l'agrément de son programme d'aides financières à la réalisation de travaux d'économies d'énergie auprès de ses clients, intitulé « Vitozéco » (cf. zoom ci-dessus).

5.2.6.3 Consommation de matières premières

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie (stockage et distribution, cf. section 5.2.1) ne comportant pas de processus industriel de transformation, la consommation de matières premières est résiduelle.

5.2.6.4 Utilisation des sols

Les activités de Rubis Terminal et de Rubis Énergie ne conduisent pas à une quelconque utilisation des sols.

5.2.7 LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe lutte contre le réchauffement climatique en s'efforçant de réduire, dans l'exercice de ses activités, ses rejets de gaz à effet de serre (composés de CO₂). Les volumes de gaz à effet de serre émis sont détaillés à la section 5.2.3.2. Conscient de la nécessité de faire évoluer les comportements eu égard aux conséquences du changement climatique, le Groupe incite régulièrement sa clientèle à réduire son impact sur le réchauffement climatique. Enfin, le Groupe adapte ses activités aux évolutions climatiques qui nécessitent parfois de nouveaux investissements sur sites.

5.2.7.1 Réduction des émissions et rejets de gaz à effet de serre

Rubis Terminal s'attache à mettre en œuvre une politique permettant de les limiter. Les émissions et rejets produits par Rubis Énergie sont, en revanche, peu significatifs (cf. section 5.2.1), ce qui n'empêche pas la Société d'agir dans ce domaine.

Rubis Terminal : mise en place d'équipements et de services éco efficaces

Hormis pour le traitement thermique de certains COV, l'activité de stockage est génératrice de CO₂ au niveau des chaudières vapeur qui assurent le maintien de certains produits chauds ainsi que, dans une moindre mesure, au niveau du chauffage des locaux, des tests des groupes motopompes incendie ou des groupes électrogènes de secours.

L'émission de CO₂ liée à ces activités reste modérée comparativement à d'autres secteurs impliqués dans des processus industriels. Rubis Terminal investit, néanmoins, dans des programmes visant à réduire, autant que possible, les émissions sur ses sites anciens ou nouvellement construits.

Actions sur les systèmes de chauffe existants

Pour les systèmes de chauffe déjà en place, dans les sites situés dans les pays de l'Union européenne, il est prévu :

- une mise en place systématique de contrats externalisés d'exploitation et d'entretien des chaudières par des prestataires spécialisés assurant une exploitation optimisée en consommation (donc en rejet de CO₂) ;

- une augmentation de l'efficacité du circuit chauffant par :

- la modification des « circuits vapeur ouverts » en « circuits vapeur fermés » avec un objectif de 100 % de retour condensats et la récupération de la chaleur résiduelle en sortie des échangeurs et des serpentins réservoirs,
- le calorifugeage des circuits de retour condensats afin de conserver la chaleur résiduelle jusqu'au retour chaudière,
- le remplacement des régulations de chauffe « tout ou rien » en régulations modulées afin de réduire les températures des produits stockés et les pertes thermiques dans les réservoirs,
- la revue technico-économique des choix de calorifuge réservoir en fonction des températures de stockage,
- la revue complète du système de purge vapeur pour réduire au minimum la demande vapeur ;
- lors du remplacement des chaudières, une mise en place de chaudières à économiseur et à faible émission de NO_x ou de chaudière à condensation lorsque cela est possible.

Développement de nouveaux systèmes de chauffe plus respectueux de l'environnement

Pour les nouveaux systèmes, comme ceux construits sur les terminaux de Rotterdam et d'Anvers, il est prévu :

- 100 % de retour condensats, calorifugeage à 100 % des circuits de retour condensats, conception optimisée des purges, choix systématique de régulation modulée ;
- à Rotterdam, la production de vapeur de base, réalisée par l'oxydateur récupératif, complété d'une chaudière munie d'un économiseur ;
- à Anvers, la mise en place d'une chaudière à économiseur et à faible émission de NO_x.

Par ailleurs, lors de la modernisation ou la création de nouveaux locaux, les chaudières sont systématiquement remplacées par des systèmes de pompes à chaleur ou mixtes (pompes à chaleur et chaudière).

Enfin, Rubis Terminal s'attache à développer, lorsque les conditions locales le permettent, des systèmes de chauffe plus écologiques.

C'est le cas, par exemple, sur le site de Wagram Terminal (Strasbourg), où un système de chauffage par géothermie comprenant une pompe à chaleur eau/eau réversible chaud/froid a été mis en place.

Rubis Énergie : rationalisation des déplacements

Rubis Énergie ne dispose généralement pas, dans ses dépôts, d'installations de combustion et ne génère donc que peu de rejets de CO₂. Les sources d'émissions portent davantage sur les déplacements effectués dans le cadre des services de livraison de produits par les filiales.

À cet égard, de récentes mesures ont été prises par Vitogaz France pour optimiser les trajets de livraison et permettre ainsi de réduire l'impact environnemental de la circulation des véhicules. La Société a ainsi décidé d'équiper près de 50 de ses camions de livraison d'un système de communication par informatique embarquée qui permet de transmettre quotidiennement et de manière automatique, à chaque véhicule, sa tournée de livraison accompagnée d'une proposition d'itinéraire réduisant au mieux le kilométrage à parcourir.

5.2.7.2 Actions à destination des consommateurs

Rubis Énergie distribue des produits dont certains peuvent contribuer, au moment de leur consommation par la clientèle, aux émissions de gaz à effet de serre.

Conscient des possibilités dont elle dispose pour favoriser une diminution des rejets par sa clientèle, Rubis Énergie mène des missions d'information sur les habitudes de consommation énergétique dans les maisons par l'intermédiaire de son programme Vitozéco, détaillé à la section 5.2.6.2.

La Société investit également dans le développement de produits plus écologiques, à l'instar du carburant « Ultra Tec », présenté à la section 5.2.3.2.

5.2.7.3 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les travaux scientifiques du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) et notamment le rapport spécial sur les événements climatiques extrêmes tendent à montrer que l'évolution climatique pourrait se traduire par davantage

Zoom sur... Strasbourg

Utilisation d'un système de chauffage géothermique

Sur le site de Wagram Terminal (Strasbourg), un système de chauffage par géothermie comprenant une pompe à chaleur eau/eau réversible chaud/froid a été mis en place.

Le procédé de la géothermie présente l'intérêt de capter la chaleur retenue dans les nappes phréatiques, sans consommer l'eau, qui est restituée immédiatement à son milieu naturel. La chaleur utilisée résulte de l'accumulation de calories dans l'eau et le sol, grâce au rayonnement solaire, à la pluie et au vent. Il s'agit donc d'une source d'énergie inépuisable et non polluante.

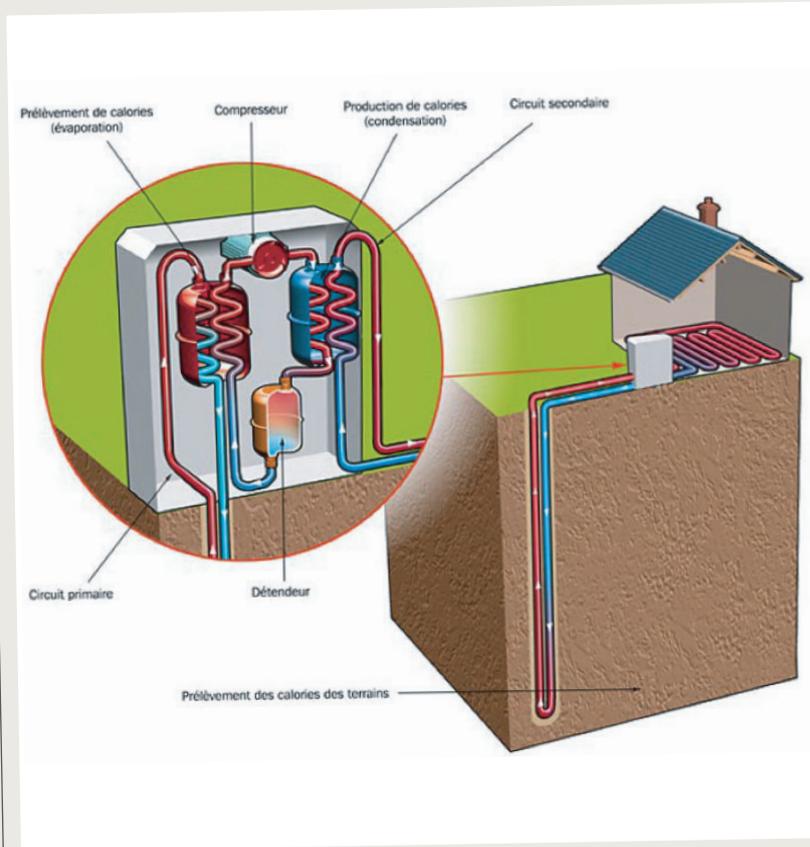
La circulation de l'eau s'effectue par l'intermédiaire d'un puits pour le pompage et d'un autre pour le rejet.

Présentation du circuit de l'eau dans le système de pompage

Le système géothermique comprend des capteurs enterrés à l'extérieur du bâtiment, un circuit chauffant et une pompe à chaleur reliant les 2 circuits. Cette dernière permet le transfert des calories de l'extérieur vers l'intérieur. Le principe de fonctionnement est tout simplement le même que celui d'un réfrigérateur !

RÉGINE ALOIRD

DIRECTRICE DES TERMINAUX ALSACIENS
DE RUBIS TERMINAL ET FILIALES



d'événements extrêmes. À cet égard, l'ensemble de la section 5.2. témoigne de l'attachement du Groupe à surveiller la vulnérabilité de ses installations existantes et futures en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique et en prenant toutes les mesures appropriées en matière de sécurité.

5.2.8 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les activités du Groupe (stockage, distribution de GPL et de carburants) n'affectent pas de façon significative l'écosystème.

Le Groupe œuvre, toutefois, pour favoriser toute action susceptible de réduire la pollution, par une intégration des problématiques environnementales dans ses standards éthiques (cf. section 5.3.1)

et par l'intermédiaire de multiples mesures préventives qui ont été exposées à la section 5.1.4.

Enfin, le Groupe mène une politique active de mécénat et de partenariats avec des associations de protection de l'environnement (cf. chapitre 1, section 1.6 et chapitre 5, section 5.3.2).

Zoom sur... la Suisse

La réduction des risques chez Vitogaz Switzerland

Notre environnement, personnel ou professionnel, présente des dangers et nous expose à des risques d'accident qu'il nous faut éviter. De même qu'à la maison un incendie peut être écarté grâce à l'installation d'un détecteur de fumée, la réduction des risques d'accident sur nos sites requiert la mise en place de règles et d'équipements qui protégeront les personnes dans des situations dangereuses. Il s'agit là de barrières techniques et humaines qui interviennent soit en prévention de l'accident, soit en protection, afin de réduire leurs conséquences potentielles.

Les équipements sur lesquels nous comptons pour notre sécurité sont classés dans la catégorie des équipements dits « critiques ». Ils peuvent transmettre une information, comme le détecteur de fumée, ou agir de manière corrective, comme un extincteur qui éteindra un début d'incendie.

Ils doivent aussi être fiables pour jouer pleinement leur rôle au moment opportun. En effet, rien ne sert d'avoir un extincteur s'il ne fonctionne pas quand on veut s'en

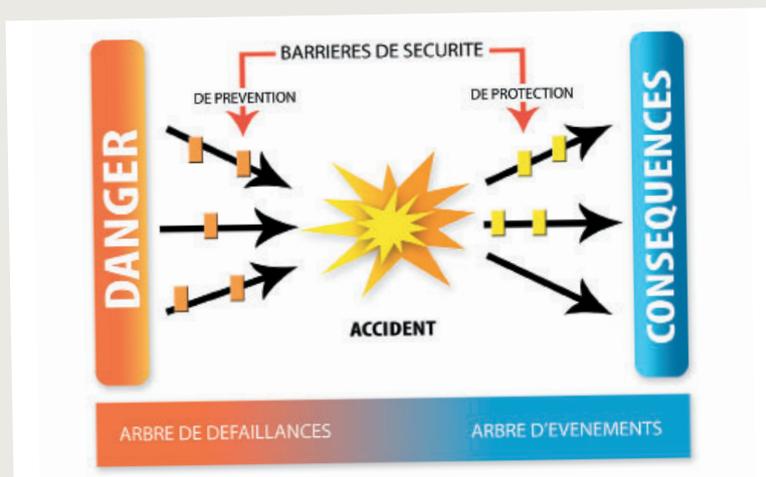
servir ! Il faut donc s'assurer de leur bon état de fonctionnement par un suivi et un entretien régulier. Ces actions assurant l'efficacité des équipements critiques sont appelées, par parallélisme, des tâches critiques.

De nombreux accidents industriels résultent de la défaillance d'un équipement de sécurité qui ne faisait pas l'objet d'un suivi suffisant. L'exemple le plus commun est certainement l'indicateur d'alarme de niveau haut sur un réservoir. Du fait de sa classification en équipement critique, nous avons instauré des vérifications régulières du fonctionnement de l'alarme sur nos stockages et nous formons les équipes à une réponse adaptée en cas d'urgence.

L'équipe de Vitogaz Switzerland travaille activement depuis plusieurs mois, à partir de la méthodologie du « nœud papillon » ou « bow tie » (cf. schéma), à s'assurer de l'intégrité des équipements critiques et de la compétence du personnel en charge des opérations.

STEPHAN THEILER

DIRECTEUR VITOGAZ SWITZERLAND



Représentation schématique d'un « nœud papillon ».

5.3 INFORMATIONS SOCIÉTALES

Pour Rubis, un management efficace est un management responsable qui s'attache à préserver, dans chaque activité, la qualité de ses relations avec les diverses **parties prenantes** (cf. section 5.3.2).

Rubis tient à rester à l'écoute de ses différents partenaires par un dialogue ouvert et des relations de proximité.

5.3.1 POLITIQUE ÉTHIQUE DE RUBIS

La politique éthique de Rubis se décline dans un ensemble de mesures encadrant tant le comportement des collaborateurs, que celui des sous-traitants et des fournisseurs. Elle se traduit également par la mise en place de dispositifs de protection de la santé et de la sécurité des consommateurs au sein des filiales.

5.3.1.1 Loyauté et intégrité des pratiques

L'accroissement des effectifs et l'expansion géographique des activités ont conduit Rubis à renforcer et à harmoniser sa politique éthique. Ces changements se sont traduits par l'élaboration d'un document unique (le **Code éthique**). Ce Code éthique regroupe les valeurs et les règles comportementales que Rubis considère comme essentielles et inclut une révision significative des dispositions internes de **lutte contre la corruption sous toutes ses formes**. Sa mise en œuvre et son efficacité sont favorisées par une organisation décentralisée, au plus proche du terrain.

Cadre des valeurs éthiques de Rubis

Le **Code éthique**, qui sera progressivement diffusé dans les filiales du Groupe au cours de l'exercice 2015, expose les valeurs que Rubis considère comme fondamentales dans l'exercice de ses activités :

- le respect des lois et des réglementations ;
 - le respect des règles de concurrence, de confidentialité, de délits d'initiés, ainsi que des législations spécifiques aux zones de guerre et/ou sous embargo ;
 - le respect des règles de santé et de sécurité au travail, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement ;
 - le respect des personnes dont, notamment, celui des droits fondamentaux et de la dignité humaine, la protection de la vie privée, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement ;
 - la prévention des conflits d'intérêts ;
 - l'encadrement des relations avec les prestataires externes ;
 - les exigences de fiabilité, de transparence et d'auditabilité des informations comptables et financières ;
 - la protection de l'image et de la réputation du Groupe ;
 - la lutte contre la corruption, la fraude, les détournements de fonds et le blanchiment.
- Dans chacun de ces domaines, Rubis détaille les principes généraux que doivent observer les collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions.
- Le Groupe veille aussi à ce que sa politique de ressources humaines respecte, dans tous les pays où il est implanté, les principes fondamentaux de la charte de l'Organisation internationale du travail en matière :
- de liberté d'association et de négociation collective ;
 - d'élimination des discriminations à l'embauche ou professionnelles ;
 - d'élimination du travail forcé et obligatoire ;
 - d'abolition du travail des enfants.
- Lutte contre la corruption et la fraude (interne et externe)**
- L'augmentation du nombre de pays dans lesquels le Groupe est présent a rendu indispensable la définition, par la Gérance de Rubis, d'une **politique générale de lutte contre la corruption**. Ces dispositions sont rappelées dans le Code éthique et couvrent les domaines suivants :
- le respect des lois et des réglementations ;
 - les pratiques interdites dans les relations d'affaires (pots-de-vin, paiements illégaux, etc.) ;
 - les mesures à mettre en œuvre pour prévenir les risques de fraude ou de corruption (active et passive) ;
 - la gestion des cadeaux et invitations ;
 - l'encadrement du mécénat et du *sponsoring*, ainsi que des contributions politiques ;
 - les conditions de sélection et de gestion des intermédiaires.
- S'agissant plus particulièrement de la lutte contre la fraude interne, les pouvoirs d'engagement des dirigeants (selon le budget annuel validé en Comité de Direction) nécessitent souvent, chez Rubis Énergie, une double, voire une triple signature en banque, ce qui permet de contrôler les dépenses d'investissements ou celles, importantes, qui dépassent un seuil fixé par la Direction Générale.
- Chez Rubis Terminal, toutes les dépenses d'engagement sont signées par le Directeur Général Finance. L'ensemble des cadres est sensibilisé à cette problématique et une procédure de contrôle de sélection des fournisseurs imposant un comparatif technico-économique systématique, ainsi qu'une double signature lors des passages de commande, est mise en place.
- Enfin, la recrudescence des tentatives de fraude externe (escroqueries au Président, intrusions informatiques, etc.), a incité le Groupe à mener une campagne d'information en 2014, visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs susceptibles d'être sollicités (fonctions comptables, financières ou juridiques) pour lutter plus efficacement contre ce type de fraude.

5.3.1.2 Sous-traitance et fournisseurs

Les principaux fournisseurs de Rubis Énergie et de Rubis Terminal sont des fournisseurs de matériel et des prestataires de service, principalement en logistique.

L'exécution des prestations, ainsi que les fournitures utilisées sur les sites industriels de Rubis Terminal sont encadrées par la politique sociale et environnementale du Groupe (cf. section 5.1.4).

Rubis Terminal et Rubis Énergie intègrent cette problématique dans le **processus de sélection** des solutions proposées par leurs fournisseurs, en privilégiant celles qui réduisent les consommations d'énergie ou les productions de déchets.

Le **Code éthique** prévoit également que les collaborateurs ont une mission de contrôle et veillent, dans ce cadre, à la bonne application par les tiers des standards du Groupe lorsqu'ils interviennent sur ses sites. Si la situation l'exige, ils doivent mener des actions de sensibilisation ou de formation et, en cas de manquement aux règles éthiques, en avertir leur hiérarchie.

Par ailleurs, les filiales du Groupe demandent aux prestataires externes avec lesquels elles travaillent (fournisseurs, sous-traitants, partenaires industriels ou commerciaux) de **respecter les standards internes** relatifs à la sécurité, la protection de l'environnement et le respect des personnes notamment.

À titre d'exemple, le site industriel de Rubis Terminal à Strasbourg oblige tout prestataire externe à signer préalablement un « passeport individuel de sécurité » par lequel il s'engage à respecter des normes strictes en matière de gestion de l'environnement. Dans ce cadre, le prestataire doit notamment prendre en charge les déchets de chantiers, respecter le tri sélectif mis en place sur le site ou encore utiliser des kits absorbants en cas de déversement accidentel de produits.

Dans les contrats, il est stipulé que les fournisseurs doivent respecter le Code du travail en vigueur et notamment la lutte contre le travail dissimulé et le respect de la réglementation sur le temps de travail.

Le Groupe veille à ce que ses fournisseurs, qui sont généralement des sociétés d'envergure nationale, soient certifiés dans la mesure du possible et respectent les réglementations contraignantes susceptibles de leur être imposées (transports de matières dangereuses, fabrications d'appareils à pression, etc.).

5.3.1.3 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs

Rubis Terminal et Rubis Énergie ont développé une politique de prévention des risques stricte, afin de protéger toute personne susceptible d'intervenir dans la manipulation des produits stockés ou distribués. Cette politique est précisée au chapitre 4, ainsi qu'à la section 5.1.4.

5.3.2 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Engagées auprès des populations locales, les filiales de Rubis attachent une grande importance au dialogue avec les parties prenantes et à la promotion du dynamisme des régions dans lesquelles elles sont implantées, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur celui de la culture et du « vivre-ensemble ». Elles cherchent, dans ce cadre, à construire puis à entretenir des relations avec l'ensemble des parties prenantes concernées, fondées sur la discussion et sur une participation mutuelle à des projets économiques et sociaux utiles.

Les parties prenantes sont constituées des collaborateurs et de leurs représentants (délégués syndicaux, CHSCT, etc.), des actionnaires, des pouvoirs publics nationaux et locaux (DREAL, DRIEE, etc.), d'organismes de régulation, de syndicats, d'associations et d'autres organismes privés intervenant sur des problématiques sociales et environnementales, des clients et des fournisseurs, ainsi que des populations riveraines des installations de Rubis Énergie et de Rubis Terminal.

Par ailleurs, le Groupe veille à préserver un climat d'écoute et de confiance à l'égard des fournisseurs et des sous-traitants, en définissant sans ambiguïté les règles sociales et environnementales qui doivent être partagées par tous (cf. section 5.3.1.2).

5.3.2.1 Chez Rubis Terminal

Disposant d'installations industrielles de taille importante, Rubis Terminal s'investit dans **l'animation des bassins économiques régionaux** dans lesquels la Société est implantée.

Création de synergies pour dynamiser l'économie locale

Les différents sites de Rubis Terminal sont souvent implantés localement depuis plusieurs années. Ainsi, la Société travaille essentiellement avec des fournisseurs locaux qui connaissent parfaitement ses installations

et leurs différentes évolutions. Elle favorise à cet égard l'emploi local en faisant travailler les entreprises de la région sur les travaux d'entretien et de maintenance courante, ce qui permet d'assurer une intervention rapide et une meilleure connaissance des installations par les sous-traitants.

Les dépôts s'intègrent à la logistique des produits chimiques, pétrochimiques, agroalimentaires et engrais liquides qui desservent des industries à proximité. Leur présence et leur capacité d'adaptation sont indispensables au développement des industries régionales. À titre d'exemple, Rubis Terminal dessert l'ensemble de la vallée de la chimie lyonnaise et grenobloise.

Cette participation au développement régional se traduit aussi par l'implication des directeurs de sites ou des collaborateurs dans la vie des zones dans lesquelles le Groupe est implanté. Les directeurs des filiales ont toujours entretenu des relations suivies avec les communautés locales et la loi sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a également favorisé ce dialogue et ce rapprochement.

Rubis Terminal est aussi en relation étroite avec les ports avec lesquels il a signé des concessions (Rotterdam, Anvers, Rouen, Strasbourg, Dunkerque, Brest). La Société encourage ses directeurs de sites à prendre des responsabilités au sein de ces organismes portuaires : la Directrice des terminaux alsaciens est notamment élue à la Chambre de Commerce et Administratrice du Port Autonome de Strasbourg. De même, le Directeur du terminal de Rouen est Président du Conseil et du Développement du Grand Port Maritime de Rouen. De manière générale, l'ensemble des terminaux implantés dans des zones industrielles participent activement aux projets des associations locales, afin de maintenir l'activité économique de la zone.

Des relations étroites avec les pouvoirs publics et les associations de riverains

Les directeurs de sites ont des contacts réguliers avec l'ensemble des intervenants des administrations publiques, aux niveaux local, régional et national, pour l'application de la réglementation et pour des demandes d'exploitation : DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRIEE Ile-de-France (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation), CSS (Commission de Suivi de Site), Mairie, Préfecture, SDIS (pompiers), Douanes.

Rubis Terminal a également toujours pris en compte les impacts des installations et des activités sur la vie des riverains. Ceci est devenu, par ailleurs, une obligation pour les sites « Seveso II » donnant lieu à la signature des PPRT négociés avec les administrations et les associations concernées. Dans ce contexte, Rubis Terminal a pris des mesures en faveur des riverains des sites industriels visant notamment à éviter ou à amoindrir la nuisance liée aux passages de camions, par l'achat ou la location de terrains afin de créer des parkings de stationnement pour les camions-citernes en attente de chargement, ou encore par la mise en place sur certains sites d'un système de rendez-vous pour le chargement des camions.

Rubis Terminal participe activement aux **campagnes régionales sur les risques industriels majeurs** pour informer les populations locales des activités qui y ont lieu, des produits stockés et des consignes de sécurité. Certains directeurs de sites se sont également déplacés dans des écoles pour sensibiliser le public à ces risques, d'autres ont organisé des visites des installations industrielles pour des jeunes, des journalistes ou des élus.

5.3.2.2 Chez Rubis Énergie

La nature du dialogue mené par les filiales de Rubis Énergie avec les parties prenantes diffère en fonction de la taille des installations et de leur poids dans l'économie régionale. L'implication des filiales dans leur bassin de vie se traduit par le **dynamisme économique** qu'elles génèrent, ainsi que par leurs **actions locales de mécénat**.

Une implication dans les bassins de vie régionaux

L'implication au niveau de la **promotion de l'emploi** est plus marquée pour les grands sites de Rubis Énergie, tels que la SARA dont le nombre d'emplois directs et indirects a été évalué à 600 personnes sur les 3 départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe et Guyane).

Les réseaux d'installations de petite ou moyenne taille (stations-service, petits dépôts) ont toutefois un impact non négligeable sur l'emploi puisque Rubis Énergie possède, à titre d'exemple, 169 stations-service dans la zone Caraïbes, représentant un pourcentage significatif d'emplois et des carburants commercialisés dans la région.

L'implication des filiales dans les bassins de vie régionaux se matérialise également par

une participation active aux initiatives qui soutiennent, promeuvent ou préservent le patrimoine culturel et l'identité locale.

ViTO Corse s'est ainsi engagé, depuis 2013, en faveur de la protection de l'environnement en Corse, en soutenant un programme régional de lutte biologique contre le cynips du châtaignier. ViTO Corse a aussi été partenaire de l'édition 2014 du Festival Porto Latino, un événement de musique incontournable en Corse, ainsi que de la 26^e édition du Festival du Cinéma Italien de Bastia.

Vitogas España a participé à la Feria Internacional Fruit Attraction, le plus important salon international de l'industrie des fruits et légumes en Europe, afin de promouvoir les avantages économiques et écologiques de l'utilisation du GPL et du GNL pour répondre aux besoins énergétiques du secteur horticole. Vitogas España a également mené des actions en faveur de l'utilisation du GPL dans le secteur automobile, qui participe aux objectifs de diminution des émissions de NO_x et de CO₂ des véhicules.

Une forte activité de mécénat local

Les filiales de Rubis Énergie mènent de nombreux projets de mécénat et de partenariats avec les associations locales. Elles financent principalement des activités dans le domaine du sport, de l'aide aux jeunes en difficulté et du handicap. Quelques exemples d'actions menées sont exposés ci-après.

Les montgolfières

En tant que distributeur de gaz, Rubis Énergie, via la marque Vitogaz, est partenaire de rassemblements de montgolfières en fournissant le gaz nécessaire à leur vol. En France, Vitogaz a ainsi été partenaire du Trophée François I^{er} des Châteaux de la Loire ou encore du 9^e Défi Jules Verne. En Espagne, Vitogas España a conclu un partenariat avec la Fédération royale espagnole d'aéronautique et est, à ce titre, le seul sponsor énergie des compétitions majeures d'aérostats, telles que les Championnats d'Espagne et de Catalogne, ainsi que d'autres événements nationaux et internationaux.

Le sport

Rubis Énergie soutient de nombreux sports, en fonction des pratiques habituelles des populations riveraines. À titre d'exemple, Rubis Cayman Islands a financé la « Rubis and Star 92.7 Shooting Stars 3 on 3 basketball competition ». Vitogaz Switzerland a conclu un partenariat avec Swiss Cycling, la fédération suisse de cyclisme, et a également été le partenaire principal de Matthias Glarner,

troisième du championnat fédéral suisse de lutte. ViTO Corse a sponsorisé la 25^e édition de la course à pieds « A Paolina », considérée comme l'une des 50 plus belles courses du monde, et a également signé un partenariat avec le Sporting Club de Bastia, actuellement en Ligue 1 du championnat de France de football. À Jersey, Fuel Supplies Channel Islands poursuit son investissement dans le sport mécanique, dans le cadre du Rubis Jersey International Motoring Festival, et Rubis Energy Caribbean a financé le pilote Paul Bird, vainqueur du Scotiabank King of the Hill Speed Event, une course WRC.

Le handicap et la recherche médicale

En Espagne, Vitogas España a poursuivi sa collaboration avec la Fundación Internacional Josep Carreras, une fondation luttant contre la leucémie en venant en aide aux patients, et en finançant l'évolution de la recherche.

Aux Bermudes, Rubis Energy Bermuda a organisé la Rubis Charity 5K Family Walk and Run, une course familiale en faveur d'un centre local de traitement de l'autisme chez les jeunes.

L'éducation et les jeunes

En Afrique du Sud, Rubis Mécénat et Easigas mènent conjointement une action humanitaire à but social et culturel depuis 2012. Le projet dénommé « Of Soul & Joy » a introduit la photographie auprès des élèves de la Buhlebusile Secondary School, une école située dans le township reculé de Thokoza à l'est de Johannesburg. Le projet réunit des ateliers dirigés par des photographes professionnels internationaux, des rencontres avec les acteurs du marché de l'art et des manifestations artistiques. Chaque année, Rubis Mécénat et Easigas parrainent les études de photographie de 3 élèves talentueux du projet à la prestigieuse école fondée en 1989 par David Goldblatt, le Market Photo Workshop de Johannesburg, afin de leur assurer un avenir dans la photographie.

Aux Bermudes, Rubis Energy Bermuda a financé la Bermuda's Brazilian Football School, une association ayant vocation à permettre la réinsertion de jeunes en difficulté et leur épanouissement intellectuel, physique et émotionnel à travers le football.

Au Guyana, Rubis Energy Guyana s'est investi dans le domaine de l'éducation, en s'engageant auprès de l'association Child Care and Protection Agency pour financer des fournitures scolaires pour des jeunes abandonnés ou victimes de violences.

Au Maroc, Vitogaz Maroc a aidé l'association Surf Insertion à s'implanter à Casablanca, afin de permettre à des jeunes défavorisés marocains d'accéder à ce sport et de les sensibiliser à la protection de l'environnement.

Les communautés défavorisées

En Afrique du Sud, Easigas a engagé un programme citoyen visant à favoriser l'accès au GPL pour les plus démunis. La Société a notamment entrepris de subventionner la fourniture de bouteilles de GPL de 3 kg assorties d'une plaque de cuisson (les Easicooka units), distribuées à un prix avantageux par l'intermédiaire de son réseau.

L'environnement

Les employés de Rubis Caribbean se sont engagés, en 2014, en faveur de l'International Arbor Day, une journée de sensibilisation aux problèmes de déforestation. Rubis Energy Guyana a également sponsorisé une campagne de sensibilisation aux économies d'énergies menée par la Guyana Energy Agency.

5.3.2.3 Les actions de mécénat menées par le Groupe

Le Groupe est très engagé dans le domaine du mécénat, *via* son fonds de dotation **Rubis Mécénat** (cf. chapitre 1, section 1.6).



5.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET TABLE DE CONCORDANCE

Les travaux réalisés en vue de la publication du présent Document de Référence ont été l'occasion, pour le Groupe, d'améliorer sensiblement la note méthodologique du chapitre RSE. Au-delà de l'insertion d'une table de concordance spécifique

qui permettra de faciliter la lecture des informations RSE (cf. section 5.4.1), il a été décidé de présenter plus explicitement l'organisation des équipes RSE au sein du Groupe (cf. section 5.4.2) et de communiquer les principales définitions contenues dans

les référentiels internes de remontée des informations sociales et environnementales (cf. section 5.4.5). Cette dernière publication permettra au lecteur d'appréhender plus précisément le champ d'application et la pertinence de chaque information.

5.4.1 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LA LOI « GRENELLE 2 »

L'information contenue dans le présent chapitre est élaborée pour répondre de manière exhaustive aux dispositions du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » et aux indicateurs qui y sont présentés.

Ces indicateurs ont été traités et renseignés en fonction de leur pertinence, eu égard aux activités du Groupe.

Informations requises par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Sections du chapitre 5
1) Informations sociales	
a) Emploi	
• l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	5.1.1.1
• les embauches et les licenciements	5.1.1.2
• les rémunérations et leur évolution	5.1.7
b) Organisation du travail	
• l'organisation du temps de travail	5.1.2.1
• l'absentéisme	5.1.2.2
c) Relations sociales	
• l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5.1.3
• le bilan des accords collectifs	5.1.3
d) Santé et sécurité	
• les conditions de santé et de sécurité au travail	5.1.4
• le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.1.3
• les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5.1.4.7
e) Formation	
• les politiques mises en œuvre en matière de formation	5.1.5
• le nombre total d'heures de formation	5.1.5
f) Égalité de traitement	
• les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.1.6.2
• les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.1.6.4
• la politique de lutte contre les discriminations	5.1.6.1 et 5.3.1
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5.3.1
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5.3.1
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	5.3.1
• à l'abolition effective du travail des enfants	5.3.1

Informations requises par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012	Sections du chapitre 5
2) Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	
• l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	5.1.4
• les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5.1.4 et 5.1.5
• les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.1.4 et 5.2.3
• le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Notes 2.19 et 4.11 de l'annexe des comptes consolidés
b) Pollution et gestion des déchets	
• les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.2.3
• les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5.2.5
• la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.2.4
c) Utilisation durable des ressources	
• la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	5.2.6.1
• la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5.2.6.3
• la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	5.2.6.2
• l'utilisation des sols	5.2.6.4
d) Changement climatique	
• les rejets de gaz à effet de serre	5.2.3.2 et 5.2.7.1
• l'adaptation aux conséquences du changement climatique	5.2.7.3
e) Protection de la biodiversité	
• les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.2.8
3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	
• en matière d'emploi et de développement régional	5.3.2
• sur les populations riveraines ou locales	5.3.2
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
• les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.3.2
• les actions de partenariat ou de mécénat	5.3.2
c) Sous-traitance et fournisseurs	
• la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.3.1.2
• l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5.3.1.2
d) Loyauté des pratiques	
• les actions engagées pour prévenir la corruption	5.3.1.1
• les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5.3.1.3
e) Autres actions engagées, au titre du présent 3), en faveur des droits de l'homme	
	5.3.1

5.4.2 ORGANISATION INTERNE DES ÉQUIPES RSE

Une organisation décentralisée et mutualisée

La politique RSE du Groupe est pilotée par la Direction Juridique de Rubis, mais repose sur un système d'organisation décentralisé, impliquant des équipes indépendantes (consolidations, juridiques, ressources humaines, QHSE). Il ne s'agit pas d'une tâche menée par une équipe intégrée, mais d'une mission dont la mise en œuvre est mutualisée entre plusieurs départements susceptibles d'intervenir dans les domaines sociaux et environnementaux. Chacun de ces départements bénéficie de sa propre organisation interne, à l'instar des équipes QHSE (cf. section 5.1.4).

La Direction Juridique de Rubis établit le cadre général de la remontée des informations RSE. Elle harmonise les définitions et les référentiels utilisés par les filiales, tout en tenant compte de la nature différente des activités exercées par Rubis Énergie et Rubis Terminal.

Les collaborateurs des filiales en charge de l'application des engagements RSE et du bon fonctionnement du mécanisme de remontée des informations sont :

- pour les informations sociales : la Directrice Juridique de Rubis Terminal et le Directeur Consolidation de Rubis Énergie ;
- pour les informations environnementales : le Directeur Général Adjoint Opérations/ Travaux de Rubis Terminal et le Directeur Technique Fuels et HSE de Rubis Énergie.

Chaque site de Rubis Énergie et de Rubis Terminal comprend au moins un collaborateur ayant la responsabilité des questions liées à la RSE. Il s'agit :

- soit d'une personne dédiée (responsables QHSE dans les sites les plus exposés à des risques environnementaux et responsables des ressources humaines ou comptables le cas échéant) ;
- soit du responsable du site.

Les atouts d'une organisation décentralisée

Ce système organisationnel privilégie :

- une plus grande autonomie des collaborateurs et une certaine liberté dans leurs prises de décision ;
- une flexibilité dans la gestion des problématiques liées à la RSE en fonction de la nature de l'activité exercée et de la zone géographique dans laquelle le site est installé ;
- un nombre restreint de niveaux hiérarchiques, qui fluidifie la remontée des informations et l'efficacité de la gestion de la politique RSE.

5.4.3 PÉRIMÈTRE RSE

Données sociales

Le périmètre de la remontée des informations sociales correspond au périmètre financier du Groupe. La méthode de remontée des informations applicable est celle de l'intégration proportionnelle.

Les informations sont données par activité (stockage et distribution) et par zone géographique. Dans la branche Rubis Terminal, une distinction est opérée entre Rubis Terminal France et Rubis Terminal hors France. Dans la branche Rubis Énergie, une distinction est opérée entre Rubis Énergie Europe (France et hors France), Rubis Énergie Caraïbes et Rubis Énergie Afrique.

Les données sociales de l'entité acquise ou créée sont intégrées à compter de son entrée dans le périmètre de consolidation (cf. note 3 de l'annexe des comptes consolidés). Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE.

Données environnementales

Le périmètre de consolidation des informations environnementales concerne les entités détenues à 50 % au moins par le Groupe. Son périmètre exact peut varier selon les indicateurs environnementaux, en fonction de leur pertinence et des méthodes de comptabilisation appliquées (cf. section 5.4.5 ci-après).

Chaque donnée environnementale est publiée par branche, sous la forme d'un chiffre global, mais une distinction peut être opérée entre les filiales et les co-entreprises le cas échéant.

Les données environnementales de l'entité acquise ou créée ne sont incluses dans le reporting qu'à compter de la mise en place

effective des standards internes du Groupe. Celles de l'entité cédée ou liquidée en cours d'exercice sont exclues du reporting RSE.

5.4.4 MÉTHODES DE REMONTÉE DES DONNÉES

La production d'informations en matière de RSE est réalisée conjointement entre les filiales et la société mère du Groupe. Elle est soumise à des vérifications internes systématiques.

Par ailleurs, en matière environnementale, le Groupe a déjà initié, depuis un certain nombre d'années, un processus d'identification des risques significatifs par la mise en place de cartographies des risques. Toutes les informations relatives à cette identification, au suivi et à la gestion des risques sont décrites aux chapitres 4 « Facteurs de risques et assurances » et 6 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne ».

Comparabilité et fiabilité des informations

Les protocoles relatifs à la remontée des informations ont été conçus de manière à permettre une comparabilité des résultats entre les entités du Groupe concernées.

Cependant, les données environnementales ne sont comparables qu'à l'échelle d'une branche d'activité.

Le dynamisme de l'activité du Groupe se traduisant par une croissance externe significative, le périmètre RSE varie également de manière constante et ne permet pas de véritable comparabilité des données entre plusieurs exercices. À cet effet, les données environnementales produites par Rubis Terminal incluent des chiffres calculés à périmètre constant en 2014.

Enfin, en 2014, Rubis a poursuivi ses efforts d'harmonisation des définitions des données sociales et environnementales. En partenariat avec les directions des filiales concernées et dans le respect des axes d'amélioration formulés par les Commissaires aux Comptes, des référentiels de remontée des informations sociales et environnementales ont été élaborés. Ils définissent avec précision chaque donnée mentionnée dans les protocoles de remontée des informations, afin de réduire les risques de divergences d'interprétation des notions selon la culture juridique des responsables de site.

Données sociales

Les protocoles de remontée des données sociales comprennent, quelle que soit l'entité, des informations similaires fondées sur des définitions standardisées au sein d'un « référentiel de remontée des informations sociales ».

Rubis Énergie : les données sociales font l'objet depuis 2013 d'une intégration globale au système informatique de consolidation financière. Cette intégration engendre une simplification de la transmission de l'information par les filiales, ainsi qu'une automatisation des calculs réalisés pour la production des chiffres consolidés.

Rubis Terminal : un protocole de remontée d'informations est distribué à chaque filiale, co-entreprise ou entreprise commune concernée, puis les informations sont centralisées et consolidées par les équipes compétentes de Rubis Terminal.

Données environnementales

L'impact environnemental de Rubis Terminal et celui de Rubis Énergie ne sont pas comparables (cf. section 5.2.1). Les méthodes de calcul des données peuvent donc varier et toutes ne sont pas applicables aux 2 branches. Les définitions sont, en revanche, uniformisées au niveau de chaque branche, au sein d'un « référentiel de remontée des informations environnementales ».

Données sociétales

Les données sociétales sont pour partie produites par Rubis (politique éthique du Groupe). Concernant les actions de mécénat et de *sponsoring*, ainsi que le dialogue avec les parties prenantes et l'ancrage régional, la direction RSE se fonde sur les informations délivrées par les entités du Groupe dans le cadre de leur communication publique chez Rubis Énergie et sur un protocole de remontée des informations sociétales rempli par les équipes de Rubis Terminal.

5.4.5 DÉFINITIONS

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
1) Informations sociales	
Accident du travail	Accident affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical établit qu'il est directement causé par son travail au sein de l'entité concernée et qui entraîne un arrêt de travail. Les accidents résultant de trajets effectués par le personnel sont comptabilisés en accident du travail par les filiales lorsque la législation locale l'exige.
Accord collectif	Accord négocié par des syndicats professionnels à l'échelle de la branche au sein de laquelle l'entité du Groupe exerce son activité et dont les dispositions s'appliquent à l'entité concernée.
Accord d'entreprise	Accord négocié par un ou des syndicats professionnels et la direction de l'entité du Groupe concernée.
Augmentation de salaire	Toute rémunération ou tout avantage supplémentaire octroyé de manière durable, par une entité du Groupe à l'un de ses salariés.
Contrat à durée indéterminée	Tout contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe, dont le terme n'est pas précisé contractuellement. Remarque : les contrats à durée indéterminée n'incluent aucun contrat d'apprentissage, ni aucun contrat de stage.
Contrat d'apprentissage	Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée supérieure ou égale à 12 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat d'apprentissage permet à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire.
Contrat de stage	Contrat conclu entre une personne ayant le statut d'étudiant et une entité du Groupe, pour une durée déterminée inférieure à 12 mois (sauf dérogation prévue par la législation applicable). Le contrat de stage ne permet pas à l'étudiant de bénéficier du statut de salarié de l'entreprise signataire, même si certaines législations nationales lui permettent de bénéficier de certains avantages.
Décision unilatérale	Décision prise unilatéralement par la direction de l'entité du Groupe concernée, après discussion avec les représentants du personnel le cas échéant.
Démission	Tout départ à la demande d'un salarié d'une entité du Groupe qui n'est assimilé ni à un licenciement, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable.
Départ à la retraite	Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe, qui résulte de son droit ou de son obligation de partir à la retraite, conformément à la législation applicable.
Formation professionnelle	Toute formation proposée ou délivrée, directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire externe, par une entité du Groupe à l'un de ses salariés. La formation professionnelle concerne : <ul style="list-style-type: none"> • la formation imposée par les normes de santé et de sécurité en vigueur ; • la formation liée au développement de l'expertise et des connaissances de chacun des salariés. Remarque : doivent être comptabilisés le nombre d'heures de formation délivrées et le nombre de salariés concernés. Certaines filiales retiennent cependant, en 2014, une comptabilisation des heures de formation sur la base de leurs données prévisionnelles.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Incapacité totale et définitive de travail	Situation dans laquelle un salarié d'une entité du Groupe n'est définitivement plus en mesure d'exercer la moindre activité professionnelle au sein de cette entité, en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail. Cette incapacité totale et définitive de travail doit avoir été constatée par au moins un certificat médical établi sans réserve.
Licenciement	Tout départ d'un salarié à la demande d'une entité du Groupe qui n'est assimilé ni à une démission, ni à une rupture conventionnelle par la législation applicable.
Maladie non professionnelle	Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe dont aucun certificat médical n'établit qu'elle résulte de son travail au sein de l'entité concernée. Remarque : ne sont notamment pas considérées comme des maladies non professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • les événements liés à la condition parentale de l'employé (le fait de donner naissance, d'adopter, etc.) ; • de manière générale, les événements pour lesquels aucun certificat médical n'atteste l'existence d'une maladie qui affecte l'employé personnellement.
Maladie professionnelle	Maladie affectant un salarié d'une entité du Groupe, dont un certificat médical établit qu'elle est directement causée par les spécificités de son travail habituel au sein de l'entité concernée.
Nombre d'heures travaillées par an	Cumul des heures effectivement travaillées par les salariés d'une entité du Groupe dans la période de comptabilisation mentionnée.
Nombre de jours travaillés par an	Il s'agit des jours au cours desquels les salariés sont supposés travailler, conformément à leur contrat de travail. Remarques : les jours non ouvrés, les jours fériés et les congés ne sont pas inclus dans les jours travaillés. Par ailleurs, le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul des taux d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement.
Promotion	Une promotion correspond à toute mesure prise en faveur d'un salarié d'une entité du Groupe, qui se traduit : <ul style="list-style-type: none"> • par une évolution de ses responsabilités au sein de l'entité concernée ; • et/ou par une augmentation de ses avantages et de sa rémunération ; • et/ou par un changement de coefficient.
Recrutement	Tout nouveau contrat de travail signé entre un salarié et une entité du Groupe dans la période de comptabilisation mentionnée. Remarque : <ul style="list-style-type: none"> • les recrutements incluent les contrats d'apprentissage, mais pas les contrats de stage ; • les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur sont incluses dans les recrutements. Lorsque l'employeur ne change pas, la mutation professionnelle n'est pas comptabilisée.
Rupture conventionnelle	Tout départ d'un salarié d'une entité du Groupe, qui résulte d'un accord amiable entre les 2 parties et qui n'a été imposé ni par l'un, ni par l'autre. À ce titre, une rupture conventionnelle n'est assimilée ni à un licenciement, ni à une démission par la législation applicable. Remarque : les mutations professionnelles qui ont pour conséquence un changement d'employeur doivent être comptabilisées dans les ruptures conventionnelles. Lorsqu'il n'y a pas de changement d'employeur, la mutation professionnelle n'est, en revanche, pas comptabilisée.
Salariés	Toute personne ayant signé un contrat de travail avec une entité du Groupe, en vigueur à la date de comptabilisation mentionnée. Sont inclus : <ul style="list-style-type: none"> • les contrats à temps plein ou à temps partiel, qu'ils portent ou non sur des travaux réalisés en rotation ; • dans les pays concernés par cette législation : les contrats d'apprentissage. Sont exclus : <ul style="list-style-type: none"> • les contrats de stage ; • les prestataires externes travaillant dans les entités du Groupe, qui n'ont pas conclu de contrat de travail avec cette entité. Les salariés expatriés ou détachés dans une entité différente de leur entité d'origine doivent être comptabilisés dans leur entité d'accueil.
Salariés non-cadres, cadres ou managers	Afin de permettre une harmonisation globale de la remontée de l'information, les salariés ont été distingués de la manière suivante : Non-cadres : employés et ouvriers, agents de maîtrise et techniciens. Cadres : employés : <ul style="list-style-type: none"> • ayant des fonctions d'encadrement ainsi que des responsabilités managériales, sans être rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ni être directeur d'établissement ; ou • bénéficiant du statut de cadre en droit français. Managers : sont managers les cadres qui sont rattachés à la Direction Générale ou à un membre du Comité de Direction, ou les directeurs d'établissement.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Taux d'absentéisme	Pourcentage de jours d'absence (autorisées ou non) par rapport au nombre total de jours travaillés par an. Remarque : certaines filiales comptabilisent les congés parentaux dans le taux global d'absentéisme, ce qui n'impacte pas les taux d'absentéisme présentés par type d'absence à la section 5.1.2 (maladies non professionnelles, maladies professionnelles, etc.). Par ailleurs, le nombre total de jours travaillés par an, qui sert de base pour le calcul de ces taux d'absentéisme, résulte de la conversion d'un nombre moyen d'heures travaillées quotidiennement susceptible de varier légèrement selon les filiales, compte tenu des législations applicables et de la nature des activités menées localement.
Taux de fréquence des accidents du travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour survenus au cours de la période de comptabilisation mentionnée, pour 1 million d'heures travaillées.
Travail en rotation	La notion de travail en rotation (ou travail posté) a été définie par la directive 2003/88/CE comme « tout mode d'organisation du travail en équipe selon lequel [des salariés d'une entité du Groupe] sont occupés successivement sur les mêmes postes de travail, selon un certain rythme, y compris le rythme rotatif, et qui peut être de type continu ou discontinu, entraînant pour les travailleurs la nécessité d'accomplir un travail à des heures différentes sur une période donnée de jours ou de semaines » (article 2 de la directive 2003/88/CE).
2) Informations environnementales	
Composés Organiques Volatils (COV)	Composés organiques : il s'agit de tout composé contenant au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote, à l'exception des oxydes de carbone et des carbonates et bicarbonates inorganiques (article 3 de la directive 2010/75/UE). COV : il s'agit de tout composé organique ainsi que la fraction de crésote ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K, ou ayant une volatilité correspondante dans les conditions d'utilisation particulières (article 3 de la directive 2010/75/UE). Rubis Terminal : Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie). Rubis Énergie : Les émissions consolidées de COV correspondent aux valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français soumis à des obligations déclaratives au titre de la réglementation en vigueur.
Consommation énergétique	Il n'existe aucune définition légale impérative à ce sujet. Rubis Terminal : Les données sont la somme des quantités de carburants, de combustibles ou d'électricité achetées, converties en GJ, à l'exception des carburants de tout transport de personnel administratif (siège et direction des sites). Rubis Énergie : Non applicable. Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas fortement consommatrices d'énergie. Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.
Déchets dangereux	Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire, qui présente une ou plusieurs des propriétés dangereuses (définies à l'annexe III de la Directive 2008/98/CE pour les sites en Europe ; les déchets dangereux concernés sont listés à l'annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement). Rubis Terminal : Les déchets sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie). Rubis Énergie : Non applicable. Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de déchets dangereux. Elles ne sont pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.
Eau douce utilisée	Il s'agit des eaux stagnantes (ex. : bassins, lacs) ou courantes (ex. : rivières) à la surface du sol, des eaux souterraines et de celles provenant du réseau de distribution qui ont servi aux activités de l'entité du Groupe. Rubis Terminal : Les quantités d'eau prélevées ou rejetées sont les valeurs déclarées au cours de l'exercice (décalage d'un an) sur l'ensemble des sites français et sur les sites d'Anvers, de Rotterdam et de Ceyhan (Turquie). Rubis Énergie : Non applicable. La majorité des activités de Rubis Énergie ne nécessite pas une utilisation récurrente et en quantité importante des eaux dans le cadre d'un processus industriel.
Émission de CO₂	Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle du CO ₂ . Rubis Terminal : Les émissions de CO ₂ sont déterminées de la manière suivante : les quantités de combustibles ou de carburants achetés sur tous les sites, sont triées par type, converties en énergie (GJ) puis transformées en CO ₂ , en appliquant un facteur de conversion (kg/CO ₂ /GJ). Les émissions de CO ₂ générées pour les déplacements de tout personnel sont intégrées (siège et direction des sites, pour le personnel français uniquement). Les émissions de CO ₂ correspondant aux consommations d'électricité des sites d'exploitation sont intégrées en prenant un facteur moyen de 0,6 g de CO ₂ /kWh pour tous les pays sur le total d'énergie électrique consommé. Rubis Énergie : Non applicable. Les activités de Rubis Énergie ne sont majoritairement pas émettrices de CO ₂ . Elles ne sont donc pas de nature à justifier la mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche.

Notions (par ordre alphabétique)	Définitions
Gaz à effet de serre (rejets)	<p>Gaz à effet de serre : seul le dioxyde de carbone (CO₂) est évalué, les autres gaz à effet de serre ne concernant, <i>a priori</i>, pas l'activité du Groupe (annexe II de la directive 2003/87/CE).</p> <p>Rubis Terminal : Cette évaluation est élaborée à partir des quantités d'énergie achetées. Les quantités de CO₂ émises sont calculées en fonction des différents types de fioul, de carburants ou d'électricité consommés.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. Rubis Énergie n'émet principalement que des COV, qui ne sont pas inclus dans la définition européenne des gaz à effet de serre.</p>
Matières en suspension	<p>Il s'agit de particules en suspension dans l'eau dont la nature dépend des activités menées sur le site pollué.</p> <p>Rubis Terminal : Compte tenu du champ très large des particules susceptibles d'entrer dans la définition des matières en suspension, Rubis Terminal ne retient que les composants les plus représentatifs des pollutions que les activités majoritaires de la Société peuvent produire.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. L'exercice normal des activités de Rubis Énergie ne génère pas de pollution particulière des eaux.</p>
Oxydes d'azote (NO_x)	<p>Il convient de se référer à la définition scientifique usuelle des NO_x.</p> <p>Rubis Terminal : Les NO_x sont calculés à partir des consommations, au cours de l'exercice, de combustibles ou de carburants, hors électricité. Ces consommations excluent les carburants de tout personnel administratif dans tout déplacement (siège et direction des sites). Les concentrations de NO_x dans les fumées sont considérées dans le calcul comme égales aux valeurs limites de rejets ou, en l'absence de limites, à 150, 200, 300 ou 550 mg/Nm³ pour les chaudières en fonction du combustible ou à 2 g/kWh pour les moteurs.</p> <p>Rubis Énergie : Non applicable. À notre connaissance, les activités de Rubis Énergie ne produisent pas de NO_x. La mise en place d'un système global de mesure à l'échelle de la branche n'est donc pas justifiée.</p>



5.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, un des Commissaires aux Comptes de la société Rubis, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (attestation de présence des informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (avis motivé sur la sincérité des informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre décembre 2014 et début avril 2015 pour une durée d'environ 6 semaines. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons vérifié que les informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles. Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾ :

- au niveau de la Direction RSE, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente, en moyenne, 31 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux référentiels.

Fait à Paris La Défense, le 20 avril 2015

L'organisme tiers indépendant
Mazars SAS

E. Rigaudias

Emmanuelle Rigaudias
Associée RSE & Développement Durable

(1) Effectifs totaux, pourcentage de femmes recrutées, taux d'absentéisme, nombre d'heures de formation, taux de fréquence des accidents du travail, nombre d'actions nouvelles émises réservées aux salariés.

(2) Rubis Terminal France, Rubis Antilles Guyane, Vitogaz.





GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

6.1	Spécificité de la société en commandite par actions	118
6.2	Renseignements concernant les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance	119
6.3	Organisation et fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance	130
6.4	Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance	133
6.5	Options de souscription d'actions et actions de performance	141
6.6	Opérations sur titres réalisées par les dirigeants mandataires sociaux	147
6.7	Opérations avec des apparentés	148
6.8	Procédures de contrôle interne	149
6.9	Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	154
6.10	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	158



6.1 SPÉCIFICITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS

Rubis est une société en commandite par actions, de droit français, régie par les articles L. 226-1 à L. 226-14 du Code de commerce et, dans la mesure où elles sont compatibles avec les articles visés ci-dessus, par les dispositions concernant les sociétés en commandite simple et les sociétés anonymes, à l'exception des articles L. 225-17 à L. 225-93. Elle est régie également, dans le cadre de la loi, par les spécificités de ses statuts.

Cette structure juridique comprend **2 catégories d'actionnaires** :

- des **associés commanditaires** (les actionnaires), dont le statut est le même que celui des actionnaires d'une société anonyme : leurs actions sont négociables dans les mêmes conditions et leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports ;
- des **associés commandités**, qui sont dans la même situation juridique que les associés en nom collectif : ils ont la qualité de commerçants et sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes sociales sur leurs biens propres ; leurs droits dans la Société (matérialisés par des parts) ne sont librement cessibles qu'avec l'accord préalable de tous les commandités. Les associés commandités peuvent, toutefois, détenir des actions

s'ils ont fait des apports ou s'ils ont acheté des titres ; dans ce cas, ils cumulent alors les 2 qualités d'associés commandités et d'actionnaires commanditaires. Les associés commandités reçoivent, généralement, une fraction des bénéfices, déterminée dans les statuts, en rémunération des risques que comporte leur responsabilité solidaire et indéfinie des dettes sociales sur leurs biens propres.

Compte tenu de l'existence de 2 catégories d'associés, les décisions collectives exigent une double consultation : celle des commanditaires réunis en Assemblée Générale et celle des commandités. Toutefois, les commandités ne participent pas à la désignation des membres du Conseil de Surveillance, celle-ci revenant aux seuls commanditaires.

La Société comprend également un **Conseil de Surveillance** qui représente les associés commanditaires. Il assure le contrôle permanent de la gestion de la Société.

La Société est dirigée par un ou plusieurs **gérants**, personnes physiques ou morales, choisis parmi les commandités ou des tiers. Les gérants peuvent être statutaires ou nommés ultérieurement au cours de la vie sociale. Toute nomination ou réélection d'un gérant est de la compétence des

commandités. Toutefois, lorsque le candidat n'est pas associé commandité, sa nomination ne pourra se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires.

La loi et les spécificités des statuts de Rubis font de la société en commandite une structure moderne adaptée aux principes de bonne gouvernance :

- une séparation très nette des pouvoirs entre la Gérance, qui dirige les affaires sociales, et le Conseil de Surveillance, émanation des actionnaires chargée du contrôle de la gestion et des comptes ainsi que des procédures de suivi des risques ;
- la responsabilité indéfinie du commandité sur ses biens propres, qui témoigne de l'adéquation instaurée entre engagement patrimonial, pouvoir et responsabilité ;
- l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux Comptes ;
- un droit d'opposition des actionnaires à la nomination d'un candidat à la Gérance lorsqu'il n'est pas associé commandité.

6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.2.1 ASSOCIÉS COMMANDITÉS

- Sont associés commandités de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires.

6.2.2 GÉRANTS

- Sont gérants de Rubis : Monsieur Gilles Gobin – Sorgema – GR Partenaires – Agena.

Gilles Gobin Né le 11 juin 1950	Adresse professionnelle : Rubis - 105, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 44 951
Expérience et expertise Fondateur du Groupe en 1990. Gilles Gobin est diplômé de l'Essec et Docteur en Économie. Il entre au Crédit Commercial de France en 1977 et devient membre du Comité Exécutif en 1986 en charge du Corporate Finance. Il quitte la banque en 1989 pour fonder Rubis en 1990 dont il est gérant statutaire.		
État du mandat au sein de Rubis Gérant statutaire Associé commandité		
Autres principaux mandats au sein du Groupe Gérant de : Sorgema Magerco Thornton		
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant		

Sorgema SARL au capital de 15 487,50 euros	Siège social : 34, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 395 740
Gérant : Gilles Gobin		
État du mandat au sein de Rubis Gérant-associé commandité depuis le 30 juin 1992		
Autres principaux mandats au sein du Groupe Néant		
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant		

Agena SARL au capital de 10 148 euros	Siège social : 6, rue Claude Dalsème - 92190 Meudon	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 339 962
Gérant : Jacques Riou Jacques Riou est diplômé d'HEC et diplômé en Sciences économiques. Avant de rejoindre Gilles Gobin, en 1990, pour créer Rubis, il a exercé différents métiers tant au sein de BNP Paribas que de la Banque Vernes et Commerciale de Paris et de la société d'investissement Euris.		
État du mandat au sein de Rubis Gérant depuis le 30 novembre 1992		
Autres principaux mandats au sein du Groupe Néant		
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant		

GR Partenaires Société en commandite simple au capital de 4 500 euros	Siège social : 105, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 0
Gérants : la société Magerco, représentée par Gilles Gobin la société Agane, représentée par Jacques Riou		
État du mandat au sein de Rubis Associé commandité depuis le 20 juin 1997 Gérant depuis le 10 mars 2005		
Autres principaux mandats au sein du Groupe Néant		
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe Néant		



6.2.3 CONSEIL DE SURVEILLANCE : 13 MEMBRES

Au 31 décembre 2014, le Conseil de Surveillance était composé de 13 membres dont 7 membres indépendants.

Olivier Heckenroth Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans) Président du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes et des Risques		
Né le 10 décembre 1951 Nationalité française	Adresse professionnelle : Banque Hottinguer, 63, rue de la Victoire - 75009 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 3 684
Expérience et expertise Titulaire d'une maîtrise de Droit et de Sciences politiques et d'une licence d'Histoire, Olivier Heckenroth a débuté sa carrière en 1977 au sein de la Société Commerciale d'Affrètement et de Combustibles (SCAC). Il a été successivement chargé de mission au Service d'Information et de Diffusion du Premier ministre (1980-1981) puis au ministère de la Défense (1981-1987). En 1987, il est nommé Président Directeur Général de HV International puis Président (2002-2004) et Président Directeur Général de HR Gestion (2004-2007). Olivier Heckenroth est, depuis 2004, associé-gérant de HR Banque, devenue Banque Hottinguer en 2012. Depuis septembre 2013, il est membre du directoire et Directeur Général de la Banque Hottinguer.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat) Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 15 juin 1995. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité au 31/12/2014		
En France Directeur Général et membre du Directoire de la Banque Hottinguer, Administrateur de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée (société contrôlée par la Banque Hottinguer) et des Sicav : HR Monétaire Euro, Larcouest Investissements et Ariel, Représentant de la Banque Hottinguer au Conseil d'Administration de Sicav Stema, HR Patrimoine Monde et HR Patrimoine Europe.	Ayant expiré Vice-Président du Conseil de Surveillance de TelFrance Holding et TelFrance SA, Président du Conseil d'Administration de HR Gestion (devenue Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée), Membre du Conseil de Surveillance de TelFrance Holding, Administrateur de HR Courtage, Compagnie du Parc, Horizon, Lalys Textile et Scherrer.	
À l'étranger Néant		

Nils-Christian Bergene Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans) Membre du Comité des Comptes et des Risques		
Né le 24 juillet 1954 Nationalité norvégienne	Adresse professionnelle : Nitrogas Ltd, Grimelundshaugen, 11 - 0374 Oslo - Norvège	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 12 454
Expérience et expertise Nils-Christian Bergene a fait une partie de ses études en France. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'INSEAD. Il a débuté sa carrière comme courtier d'affrètement maritime au sein de la société Barry Rogliano Salles à Paris avant d'intégrer le groupe Kvaerner AS à Oslo en qualité de Directeur. Depuis 1993, il est co-gérant de Nitrogas Ltd, société implantée à Boston et à Oslo.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat) Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 6 juin 2000. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
En cours de validité au 31/12/2014		
En France Néant	Ayant expiré Néant	
À l'étranger Co-gérant de Nitrogas Ltd, Membre indépendant du Conseil d'Administration de Lorentzen & Stemoco AS.		

Jacques-François de Chaunac-Lanzac

Membre indépendant

Né le 15 août 1945
Nationalité française

Adresse professionnelle : Néant ⁽¹⁾

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2014 : 464

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'Histoire, Jacques-François de Chaunac-Lanzac a débuté sa carrière en 1971 comme Directeur des Programmes de Cica France. Il a ensuite occupé divers postes au sein du Groupe Indosuez en tant que Directeur et chargé de mission puis a été associé du Cabinet Russell Reynolds & Associates (1984-1990) et du Cabinet Jouve & Associés (1990 à 1997). Il a enfin assuré la Direction de la Maison de la Chasse et de la Nature jusqu'en 2010.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2014

En France

Néant

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Directeur de la Maison de la Chasse et de la Nature.

(1) En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

Hervé Claquin

Membre indépendant

Né le 24 mars 1949
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Abenex Capital SAS,
9, avenue Matignon - 75008 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2014 : 26 191

Expérience et expertise

Diplômé d'HEC, Hervé Claquin a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier au sein du Crédit Lyonnais en 1974 avant de rejoindre le groupe ABN AMRO en 1976. En 1992, il crée ABN AMRO Capital France pour développer l'activité de *Private Equity* sur un segment de marché *mid-market*. En 2008, ABN AMRO Capital France prend son indépendance et devient Abenex Capital. Hervé Claquin a été membre de l'*executive committee* de l'EVCA et a présidé la commission Professional Standards.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 14 juin 2007. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2014

En France

Président d'Abenex Capital SAS et de Financière OFIC SAS,
Administrateur d'Œneo SA (société cotée) et de Holding des Centres Point Vision SAS,
Membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill (SA à Directoire), Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill), Onduline (SA à Directoire), RG Holding (SAS) et Surys (SAS),
Gérant de Stefreba (SARL),
Directeur Général de CVM Investissement (SAS),
Administrateur Sicav de NOBC Europe Expansion et de NOBC France,
Président du Comité Stratégique de Dolski (SAS),
Membre du Comité Stratégique de Rossini Holding SAS (Groupe Buffalo Grill),
Membre du Comité de Direction de Financière OFIC (SAS).

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Président Directeur Général d'Abenex Capital SA et d'ABN AMRO Capital France SA,
Président de Financière Nardobel SA, HPO Holding SAS, Kerups SAS, Hoche 31 SAS, Skiva SAS et Abx Associés (société sœur d'Abenex Capital et de Financière OFIC SAS),
Membre du Conseil de Noam Europe Expansion (Sicav), Noam France Indice (Sicav), AES Laboratoire Groupe SA, AES Chemunex SA et de la Société d'Investissement S3 SAS,
Membre du Conseil de Surveillance de Ouest Distribution Développement SAS, Nardobel SAS, Findis Holding SAS, Nextira One Group BV et Société d'Investissement Saliniers SA (Représentant de la Société d'Investissement S3 SAS),
Représentant permanent d'ABN AMRO Capital France,
Président de la Commission LBO de l'AFIC (association).

Claudine Clot Membre indépendant												
Née le 26 mars 1946 Nationalité française	Adresse professionnelle : Néant ⁽¹⁾	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 1 022										
<p>Expérience et expertise</p> <p>Claudine Clot a débuté sa carrière professionnelle en 1966 dans le groupe La Redoute, où elle a occupé durant 22 ans différentes responsabilités au sein de la Communication, du Marketing et du Service Presse. Elle s'est orientée, ensuite, vers de grands groupes spécialisés dans les produits de luxe, où elle a eu en charge diverses responsabilités pendant 16 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancôme International (groupe L'Oréal) en tant que Directeur des Relations Extérieures Internationales et Presse ; • Céline (groupe LVMH) en tant que Directeur de la Communication, en charge de la rénovation de la marque ; • Lancaster, en tant que chargée de mission Marketing et Communication pour le lancement de produits cosmétiques et de parfums, notamment en Asie. <p>Claudine Clot a terminé sa carrière professionnelle au sein de Vitogaz (2004-2006) où elle a été mandatée d'une mission de mise en place d'opérations de promotion et de recherche de partenariats avec les professionnels du secteur.</p>												
<p>État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)</p> <p>Cooptée par le Conseil de Surveillance de Rubis du 14 mars 2013 pour la durée restante du mandat d'un membre démissionnaire. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.</p>												
<p>Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <tr> <td>En cours de validité au 31/12/2014</td> <td>Ayant expiré</td> </tr> <tr> <td>En France</td> <td>Néant</td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>À l'étranger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> </table>			En cours de validité au 31/12/2014	Ayant expiré	En France	Néant	Néant		À l'étranger		Néant	
En cours de validité au 31/12/2014	Ayant expiré											
En France	Néant											
Néant												
À l'étranger												
Néant												
<p>(1) En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.</p>												

Olivier Dassault Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)												
Né le 1 ^{er} juin 1951 Nationalité française	Adresse professionnelle : 8, avenue Montaigne - 75008 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 721										
<p>Expérience et expertise</p> <p>Titulaire d'un doctorat en Informatique, Olivier Dassault est également ingénieur de l'École de l'Air et breveté pilote professionnel IFR. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1974 en tant que Président Directeur Général des Productions Cinématographiques Marcel Dassault avant de créer, en 1978, le groupe ODIC (Olivier Dassault International Communication). Il a exercé différents métiers au sein de la société Dassault Aviation. Il a, par ailleurs, effectué une carrière politique (Député de l'Oise, Conseiller Municipal, secrétaire national du RPR, Vice-Président du Conseil Régional de Picardie, Conseiller Général de l'Oise, Membre de la Commission des Finances et Rapporteur spécial du budget du Commerce extérieur).</p>												
<p>État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)</p> <p>Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 25 mars 1999. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.</p>												
<p>Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années</p> <table border="0"> <tr> <td>En cours de validité au 31/12/2014</td> <td>Ayant expiré</td> </tr> <tr> <td>En France</td> <td>Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace, Président du Conseil de Surveillance du Groupe Valmonde, Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Sopresse, Vice-Président de Publiprint.</td> </tr> <tr> <td>Vice-Président du Groupe Valmonde, Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Medias (société contrôlée par GIMD) et du Figaro (société contrôlée par GIMD).</td> <td></td> </tr> <tr> <td>À l'étranger</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Néant</td> <td></td> </tr> </table>			En cours de validité au 31/12/2014	Ayant expiré	En France	Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace, Président du Conseil de Surveillance du Groupe Valmonde, Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Sopresse, Vice-Président de Publiprint.	Vice-Président du Groupe Valmonde, Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Medias (société contrôlée par GIMD) et du Figaro (société contrôlée par GIMD).		À l'étranger		Néant	
En cours de validité au 31/12/2014	Ayant expiré											
En France	Administrateur du Musée de l'Air et de l'Espace, Président du Conseil de Surveillance du Groupe Valmonde, Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Sopresse, Vice-Président de Publiprint.											
Vice-Président du Groupe Valmonde, Président du Conseil de Surveillance de Particulier et Finances Éditions (société contrôlée par GIMD) et de Groupe Industriel Marcel Dassault (GIMD), Administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Medias (société contrôlée par GIMD) et du Figaro (société contrôlée par GIMD).												
À l'étranger												
Néant												

Jean-Claude Dejouhanet
 Membre indépendant

 Né le 7 mars 1942
 Nationalité française

 Adresse professionnelle :
 Néant⁽¹⁾

 Nombre d'actions Rubis détenues
 au 31/12/2014 : 2 353

Expérience et expertise

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur IEG à l'Institut Polytechnique de Grenoble et d'une licence en Science et Économie, Jean-Claude Dejouhanet a effectué toute sa carrière professionnelle au sein du groupe Shell. Il a notamment assuré la direction d'équipes commerciales et la gestion de filiales avant de prendre en charge, en 1990, le développement international des activités « gaz de pétrole liquéfiés ». Il a ensuite assuré la gestion du portefeuille de ces activités entre 1999 et 2003. Il a quitté Shell en 2003.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 3 juin 2004. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années
En cours de validité au 31/12/2014
En France

Juge au Tribunal de Commerce de Paris.

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Néant

(1) En l'absence d'activité professionnelle, la domiciliation au titre de la correspondance est fixée chez Rubis.

Maud Hayat-Soria
 Membre indépendant

 Née le 26 octobre 1952
 Nationalité française

 Adresse professionnelle :
 118, rue de la Faisanderie - 75116 Paris

 Nombre d'actions Rubis détenues
 au 31/12/2014 : 484

Expérience et expertise

Maud Hayat-Soria, avocate au Barreau de Paris, est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures en Droit Privé et en Droit des Affaires, d'une licence en Italien et d'un Diplôme de l'Institut de Droit Comparé de Paris.

Spécialisée en Droit des Personnes, Droit de la Famille, Droit Patrimonial et Droit des Sociétés, Madame Hayat-Soria est membre de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine et des Commissions Ouvertes en Droit de la Famille pour la Formation des Avocats.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 7 juin 2013, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années
En cours de validité au 31/12/2014
En France

Néant

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Néant

Chantal Mazzacurati Membre indépendant		
Née le 12 mai 1950 Nationalité française	Adresse professionnelle : Groupe Milan, 2, rue du Helder - 75009 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 1 594
Expérience et expertise		
Diplômée d'HEC, Chantal Mazzacurati a fait toute sa carrière professionnelle chez BNP puis BNP Paribas où elle a exercé différents métiers dans le domaine de la finance, d'abord au sein de la Direction Financière, ensuite en tant que Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles et enfin comme Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)		
Nommée membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
<i>En cours de validité au 31/12/2014</i>		
En France Membre du Directoire du Groupe Milan.	Ayant expiré Différentes fonctions dans le domaine de la finance chez BNP puis BNP Paribas, Directeur des Affaires Financières et des Participations Industrielles, Responsable de la ligne de métier Mondiale Actions, Directeur Délégué en charge de missions spécifiques au sein de la Banque de Financement et d'Investissements, Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Investment Partners (filiale de gestion d'actifs de BNP Paribas).	
À l'étranger Néant		

Olivier Mistral Membre non indépendant (ancien Directeur Général de Rubis Terminal et convention de conseil et d'assistance avec Rubis Terminal)*		
Né le 23 août 1949 Nationalité française	Adresse professionnelle : SAS Olivier Mistral, 13, rue Ambroise Thomas - 75009 Paris	Nombre d'actions Rubis détenues au 31/12/2014 : 23 351
Expérience et expertise		
Olivier Mistral a effectué la plus grande partie de sa carrière professionnelle au sein du groupe Total puis du groupe Union Normande Industrielle (UNI) auquel appartenait la Compagnie Parisienne des Asphaltes (CPA), qui a été rachetée en 1993 par Rubis, pour devenir aujourd'hui Rubis Terminal. Il a été nommé Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal le 15 octobre 1996 et a assuré cette fonction et son mandat jusqu'à son départ en 2009.		
État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)		
Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 10 juin 2010. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.		
Liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des 5 dernières années		
<i>En cours de validité au 31/12/2014</i>		
En France Néant	Ayant expiré Administrateur et Directeur Général de Rubis Terminal, Administrateur d'ITC Rubis.	
À l'étranger Administrateur de Delta Rubis Petrol (société contrôlée par le groupe Rubis).		
Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années		
<i>En cours de validité au 31/12/2014</i>		
En France Président de SAS Olivier Mistral.	Ayant expiré Néant	
À l'étranger Néant		
* Monsieur Olivier Mistral a quitté ses fonctions de Directeur Général de Rubis Terminal en septembre 2009.		

Christian Moretti

Membre non indépendant (ancienneté supérieure à 12 ans)
Membre du Comité des Comptes et des Risques

Né le 21 janvier 1946
Nationalité française

Adresse professionnelle :
PCAS,
23, rue Bossuet - 91161 Longjumeau Cedex

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2014 : 3 017

Expérience et expertise

Christian Moretti est diplômé d'HEC et titulaire d'un Master of Business Administration de la Columbia Business School de New York. Co-fondateur de la société Dynaction, il est également Président du groupe PCAS (société internationale dans le domaine de la chimie fine de spécialité), qui a fusionné avec Dynaction en 2013, et de Quantel.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 23 juin 1998. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**En cours de validité au 31/12/2014****En France**

Président de PCAS (qui a fusionné en 2013 avec Dynaction)
et Administrateur de différentes filiales,
Président de Quantel (société cotée).

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Président de Dynaction,
Administrateur de Dynagreen,
Gérant non associé de SNC Peupliers.

Alexandre Picciotto

Membre indépendant (Orfim détient moins de 10 % du capital de Rubis)

Né le 17 mai 1968
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Orfim,
59, avenue Marceau - 75116 Paris

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2014 : 611

Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Gestion, Alexandre Picciotto a fait toute sa carrière au sein du groupe de capital développement Orfim-Orfimar, créé par Sébastien Picciotto en 1980. Il a été responsable de différentes filiales dans des secteurs diversifiés tels que l'horlogerie, l'immobilier ou la production audiovisuelle. Il est Directeur Général d'Orfim depuis 2008.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 9 juin 2011. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années**En cours de validité au 31/12/2014****En France**

Directeur Général d'Orfim.

À l'étranger

Administrateur d'Aygaz (société cotée à la Bourse d'Istanbul).

Ayant expiré

Administrateur de Peref (société cotée).

Erik Pointillart

Membre non indépendant (accord de coopération avec la Société)
Membre du Comité des Comptes et des Risques

Né le 7 mai 1952

Nationalité française

Adresse professionnelle :

Nostrum Conseil,
145, rue d'Aguesseau
92100 Boulogne-Billancourt

Nombre d'actions Rubis détenues
au 31/12/2014 : 1 681

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Erik Pointillart possède 36 ans d'expérience dans le milieu financier français et européen. Il a débuté sa carrière en 1974 à la Direction Financière de la BNP. Il arrive à la Caisse des Dépôts en 1984 comme Responsable de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient Directeur Général de CDC Gestion en 1990. En 1994, il rejoint Écureuil Gestion en tant que Directeur de la Gestion Obligataire et Monétaire, puis devient, en octobre 1999, Directeur du Développement et Président du Directoire de la société. Il a œuvré à la mise en place des règles de bonne commercialisation, de la formation professionnelle du réseau bancaire en matière financière, ainsi que du développement de la pédagogie auprès des clients. Il a assuré le management de 4 500 agences Caisse d'Épargne.

État du mandat (nomination/renouvellement/terme du mandat)

Nommé membre du Conseil de Surveillance de Rubis le 24 mars 2003. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2014

En France

Administrateur de la Banque BCP,
Vice-Président de l'IEFP,
Partner de Nostrum Conseil.

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Directeur Général, Conseiller Stratégie à la CNCE,
Directeur de la Banque de Détail à la CNCE,
Directeur des Partenariats Internationaux à la Financière Océor,
Directeur International d'Océor,
Président du Directoire d'Écureuil Gestion,
Vice-Président de Carte Bleue Visa,
Administrateur de Visa Europe, de la Banque de la Réunion,
de Vega Multimanager et de San Paolo Asset Management,
Président de l'IEFP,
Membre du Conseil de Compagnie 1818, Compagnie 1818 AM, Banque BCP,
Écureuil Gestion, Écureuil Vie, Écureuil Iard, Palatine, Ixis PCM et Carte
Bleue Visa Europe,
Représentant permanent d'Écureuil Gestion à Gérer Participations.

6.2.4 RENOUELEMENT DE MANDAT DE 3 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET NOUVELLE NOMINATION PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2015

Le Collège de la Gérance, bénéficiant de l'avis favorable du Conseil de Surveillance, proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015, le renouvellement du mandat de 3 membres du Conseil de Surveillance et la nomination d'un nouveau membre, pour une durée de 3 exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Collège de la Gérance a pris acte de la décision de Monsieur Nils-Christian Bergene, membre du Conseil depuis plus de 12 ans, de ne pas se représenter pour un nouveau mandat.

6.2.4.1 Renouvellements de mandat

Les membres du Conseil de Surveillance dont le renouvellement de mandat est proposé sont les suivants :

- Monsieur Hervé Claquin (8 ans d'ancienneté), qualifié de membre indépendant, apporte au Conseil une expertise financière (Président d'Abenex Capital) ;
- Monsieur Olivier Mistral (5 ans d'ancienneté), ancien Directeur Général de Rubis Terminal, qualifié de membre non indépendant en raison de la convention de conseil et d'assistance qui le lie à Rubis Terminal, est un atout pour le Conseil du fait de sa connaissance des activités du Groupe ;
- Monsieur Erik Pointillart (12 ans d'ancienneté au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015), qualifié de membre non indépendant du fait d'une ancienneté égale à 12 ans au jour de ladite Assemblée et de l'accord de coopération qui le lie à la Société. La Société souhaite continuer à bénéficier de son expertise financière (36 ans d'expérience dans le milieu bancaire).

6.2.4.2 Nomination d'un nouveau membre

Il sera présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015 la nomination de Madame Laure Grimonpret-Tahon, en remplacement de Monsieur Nils-Christian Bergene qui ne souhaite pas se représenter pour un nouveau mandat.

Âgée de 33 ans, Madame Grimonpret-Tahon est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires). Madame Grimonpret-Tahon apporte au Conseil son expertise en matière d'acquisitions et de *compliance*. Elle est qualifiée de membre indépendant par le Conseil de Surveillance.

Laure Grimonpret-Tahon Membre indépendant

Née le 26 juillet 1981
Nationalité française

Adresse professionnelle :
CGI
17 place des Reflets - Immeuble CB16
92097 Paris la Défense cedex

Nombre d'actions Rubis détenues : 0*

Expérience et expertise

Diplômée d'un DEA en droit des affaires et contentieux international et européen, Laure Grimonpret-Tahon a débuté sa carrière en 2006 comme Responsable Juridique auprès du service droit des sociétés et du service contrats de Dassault Systèmes, puis comme Responsable Juridique en charge du corporate et des fusions-acquisitions, de la conformité aux normes (*compliance*) et des contrats auprès d'Accenture Paris (de 2007 à 2014). Depuis février 2014, elle est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires).

Liste des mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années

En cours de validité au 31/12/2014

En France

Néant

À l'étranger

Néant

Ayant expiré

Néant

* Conformément au règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le nombre minimum d'actions qu'un membre du Conseil doit détenir après sa nomination est de 100 actions.

6.2.5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ASSOCIÉS COMMANDITÉS, LES GÉRANTS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.2.5.1 Précisions complémentaires

- Aucun lien familial n'existe entre les associés commandités, les gérants et les membres du Conseil de Surveillance.
- Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation.
- Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires.
- Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'est concerné par un conflit d'intérêts entre ses devoirs à l'égard de Rubis et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.
- Aucun associé commandité, gérant ou membre du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins.



6.2.5.2 Contrats liant un membre du Conseil de Surveillance ou un gérant à Rubis ou à l'une de ses filiales

Il existe 2 conventions liant un membre du Conseil de Surveillance à la Société ou à une filiale du Groupe. Il s'agit :

- d'une convention de conseil et d'assistance en stratégie et en développement du Groupe entre Monsieur Olivier Mistral et Rubis Terminal, filiale de Rubis. Cette convention, qui expire le 30 août 2015, prévoit une rémunération de 2 000 euros par jour travaillé jusqu'à 20 jours de travail et de 1 500 euros par jour travaillé au-delà. L'expérience acquise par Olivier Mistral, tout au long des années passées chez Rubis Terminal, constitue un atout majeur dont le Groupe souhaite pouvoir continuer à bénéficier ;
- de l'accord de coopération, signé en avril 2012 entre Rubis et la société Nostrum Conseil, dirigée par Monsieur Erik Pointillart, qui a été renouvelé le 31 mars 2014 pour une durée de 2 ans. Cet accord a pour objet d'assister et de conseiller la Gérance et le Conseil de Surveillance dans la recherche de membres féminins susceptibles d'être nommés au Conseil de Surveillance et plus généralement de conseiller le Conseil pour toute question en matière d'égalité professionnelle et de gouvernance. La rémunération annuelle est de 40 000 euros.

Il n'existe pas de contrat de service liant les gérants ou les associés commandités à Rubis ou à l'une quelconque des filiales de Rubis et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des gérants, associés commandités ou membres du Conseil de Surveillance.

6.2.5.3 Conflits d'intérêts

À la connaissance de Rubis, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu desquels les membres du Conseil de Surveillance ou les gérants auraient été sélectionnés.

À la connaissance de Rubis, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Rubis, des membres du Conseil de Surveillance ou des gérants et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

6.2.5.4 Restrictions concernant la cession par les membres du Conseil de Surveillance ou par les commandités et les gérants de leur participation dans le capital social de Rubis

À la connaissance de Rubis :

- il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par les commandités ou par les gérants concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception :
 - des règles d'intervention sur les titres Rubis prévues par les dispositions légales en vigueur,
 - de l'engagement pris par les commandités concernant l'investissement de la moitié du dividende reçu en actions Rubis, pendant un délai de 3 ans.

6.3 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

6.3.1 GÉRANCE

La Direction Générale de la Société est assurée par un Collège de la Gérance composé de 4 gérants, Monsieur Gilles Gobin et les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. À l'exclusion d'Agena, les gérants ont la qualité d'associés commandités ; ils sont donc responsables indéfiniment des dettes de Rubis sur leurs biens personnels. Cette spécificité constitue une garantie importante pour les actionnaires, car elle oblige la Gérance à une plus grande vigilance dans la gestion de la Société et plus particulièrement à l'égard de la maîtrise des risques.

La responsabilité finale de la commandite et de la Gérance est assurée directement et indirectement (*via* Sorgema) par Monsieur Gilles Gobin, fondateur du Groupe, et Monsieur Jacques Riou, gérant d'Agena, qu'il contrôle à 100 %.

Les gérants sont nommés, pour une durée non limitée, par les associés commandités. Toutefois, si le candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires.

6.3.1.1 Pouvoirs

Les gérants représentent et engagent la Société dans ses rapports avec les tiers dans les limites de son objet social et dans le respect des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires. Dans la mesure où Rubis contrôle ses filiales têtes de branche, Rubis Énergie et Rubis Terminal, les gérants de Rubis :

- élaborent la stratégie du Groupe ;
- animent son développement et son contrôle ;
- arrêtent les principales décisions de gestion qui en découlent avec les Directions Générales des filiales et s'assurent de leur

mise en œuvre tant au niveau de la société mère qu'au niveau des filiales.

Dans l'exercice de leur pouvoir de direction du Groupe, les gérants s'appuient sur les dirigeants des 2 filiales têtes de branche (Rubis Énergie et Rubis Terminal), ainsi que sur les responsables des filiales opérationnelles de ces dernières. Par ailleurs, au quotidien, il existe un travail d'équipe permanent entre les gérants d'une part, et entre ces derniers et les Directions Financière, Consolidation, Juridique et Communication, d'autre part.

6.3.1.2 Réunions et travaux en 2014

En 2014, le Collège de la Gérance s'est réuni officiellement 20 fois. Ces réunions ont eu principalement pour objet :

- l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe ;
- l'approbation des comptes annuels et consolidés ainsi que celle des comptes semestriels sociaux et consolidés ;
- l'émission de 3 plans d'attribution d'actions de performance ;
- la constatation de la réalisation des conditions de performance permettant l'exercice des options de souscription d'actions du plan du 28 avril 2011 ;
- l'autorisation pour la signature de conventions d'ouverture de crédit avec des établissements financiers ;
- le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration et du président du Conseil d'Administration du fonds de dotation Rubis Mécénat dont Rubis est fondateur unique ;
- la constatation des augmentations de capital issues : des souscriptions des salariés à l'augmentation de capital qui leur était réservée, du réinvestissement du dividende en actions par les actionnaires, des levées d'options de souscriptions

d'actions ainsi que de l'attribution définitive d'actions de performance.

6.3.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

6.3.2.1 Composition et pouvoirs du Conseil

6.3.2.1.1 Composition

Les éléments biographiques et les dates de nomination et de fin de mandat figurent à la section 6.2.3 du présent document. D'autres informations sur la composition du Conseil de Surveillance sont reportées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce (*cf.* section 6.9).

6.3.2.1.2 Indépendance

Selon les recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance doit être composé d'une majorité de membres indépendants et libres d'intérêts, c'est-à-dire qui n'entretiennent avec la Société ou sa Direction aucune relation de quelque nature que ce soit qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Jusqu'en 2013, la Société avait écarté le critère de l'ancienneté comme étant un critère rendant nécessairement un membre non indépendant. Elle a décidé, en 2014, de se conformer intégralement aux critères retenus par le Code AFEP-MEDEF pour la qualification d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

Six membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme « non indépendants » :

- Messieurs Olivier Heckenroth, Nils-Christian Bergene, Olivier Dassault et Christian Moretti en raison de leur ancienneté supérieure à 12 ans ;

- Monsieur Olivier Mistral, en raison de sa qualité d'ancien Directeur Général de Rubis Terminal, filiale de la Société, depuis moins de 5 ans. Monsieur Olivier Mistral a quitté ses fonctions de Directeur Général de Rubis Terminal en septembre 2009 ;

- Monsieur Erik Pointillart, en raison de l'accord de coopération qui le lie à Rubis.

Ainsi, 7 des 13 membres composant le Conseil de Surveillance au 31 décembre 2014 peuvent donc être qualifiés « d'indépendants » (soit 53,8 %). La composition du Conseil est donc en conformité avec le pourcentage de membres indépendants prescrit par le Code AFEP-MEDEF (50 % minimum).

Composition du Conseil de Surveillance à l'issue du vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015

Si l'Assemblée Générale se prononce en faveur de l'ensemble des renouvellements et nomination proposés (cf. section 6.2.4), le Conseil de Surveillance sera composé de :

- 8 membres indépendants sur 13 membres (61,5 % de taux d'indépendance) ;
- 4 femmes sur 13 membres (30 %).

6.3.2.1.3 Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance, qui représente les actionnaires commanditaires, a pour mission le contrôle permanent de la gestion de la Société ; il est l'organe légal de contrôle, parallèlement au contrôle exercé par les Commissaires aux Comptes.

Le Conseil assure cette mission avec l'assistance du Comité des Comptes et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Ces pouvoirs sont décrits dans son règlement intérieur (cf. section 6.3.2.2.1).

Il se prononce également sur l'indépendance des membres le composant à l'aide, à partir de 2015, de l'avis exprimé par le Comité des Rémunérations et des Nominations, nouvellement créé.

Enfin, le Conseil nomme les membres composant les Comités spécialisés qui sont une émanation du Conseil (cf. section 6.3.2.3).

6.3.2.2 Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

6.3.2.2.1 Règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance a adopté, en mars 2009, un règlement intérieur qui décrit, notamment, les conditions et modalités de son organisation et de son fonctionnement, ainsi que les pouvoirs et obligations de ses

membres dans le cadre des dispositions statutaires et légales d'une société en commandite par actions.

Le règlement intérieur traite notamment des questions suivantes :

- la composition du Conseil de Surveillance : nombre de membres minimum, durée de leur mandat et conditions de nomination et de remplacement ;
- l'information du Conseil de Surveillance. Le Conseil est informé par la Gérance :
 - de l'évolution de chaque branche d'activité et de ses perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance,
 - des acquisitions et/ou des cessions d'activités ou de filiales, des prises de participation et, plus généralement, de tout investissement majeur,
 - de l'évolution de l'endettement bancaire et de la structure financière dans le cadre de la politique financière définie par la Gérance,
 - des procédures de contrôle interne définies et élaborées par les sociétés du Groupe sous l'autorité de la Gérance qui veille à leur mise en œuvre,
 - des projets de résolutions présentées par la Gérance aux Assemblées Générales des actionnaires,
 - de toute opération majeure d'acquisition, préalablement à sa réalisation ;
- les missions du Conseil de Surveillance : le Conseil assure le contrôle permanent de la gestion de la Société et dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes. Il procède, avec l'assistance du Comité des Comptes :
 - à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société,
 - aux recommandations en matière de sélection des Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée par la Gérance à l'Assemblée des actionnaires (le Comité des Comptes s'assure du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes),
 - à l'approbation du rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société, préparé par le Président du Conseil de Surveillance,
 - à l'approbation des conventions réglementées,

- au contrôle de la conformité de la rémunération de la Gérance et des associés commandités avec les dispositions statutaires ;

- les devoirs et les obligations des membres (notamment eu égard aux conflits d'intérêts, à la confidentialité et aux restrictions d'intervention sur les titres de Rubis) ;
- le fonctionnement du Conseil de Surveillance : fréquence et lieux des réunions (2 réunions minimum par an), ordre du jour, délibérations ;
- la rémunération des membres du Conseil : le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée des actionnaires. Le Conseil répartit le montant global entre ses membres en tenant compte de leur assiduité aux réunions tant du Conseil que des Comités spécialisés (cf. section 6.4.5) ;
- l'évaluation du Conseil de Surveillance.

6.3.2.2.2 Évaluation du Conseil de Surveillance

Comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF et en application du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un système d'autoévaluation du Conseil a été mis en place.

Chaque année, un point à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à évaluer et à débattre de son organisation et de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité.

Une évaluation plus formalisée et approfondie, sur la base d'un questionnaire non nominatif remis aux membres du Conseil de Surveillance, a été mise en place selon une périodicité triennale. Ce questionnaire porte essentiellement sur les points suivants :

- organisation du Conseil de Surveillance et nominations ;
- réunions du Conseil de Surveillance et des Comités (délai d'envoi des documents, nombre de réunions, mixité, etc.) ;
- Comité des Comptes – contribution aux travaux du Conseil de Surveillance ;
- rapports avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes ;
- axes et moyens d'amélioration du fonctionnement du Conseil.

Les conclusions de la dernière autoévaluation, effectuée début 2014, ont été exposées à la section 6.4.2.2.2 du Document de Référence 2013. Le Conseil procédera à une nouvelle autoévaluation en 2017.

6.3.2.2.3 Réunions et travaux en 2014

Le compte rendu sur les réunions du Conseil de Surveillance est relaté dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance qui figure à la section 6.9 du présent document.

6.3.2.3 Comités spécialisés : Comptes et Risques - Rémunérations et Nominations

6.3.2.3.1 Comité des Comptes et des Risques

Le Comité des Comptes et des Risques de Rubis a pour objet d'assister le Conseil de Surveillance dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de la Société, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance dans la préparation de son rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Son organisation, son fonctionnement et ses missions sont précisés par une charte de fonctionnement qui a été adoptée par le Conseil de Surveillance du 11 mars 2008.

Au 31 décembre 2014, il est composé de 4 membres : Monsieur Olivier Heckenroth, qui le préside et Messieurs Erik Pointillart, Nils-Christian Bergene et Christian Moretti. Ils ont tous été choisis pour leur expertise dans les domaines comptable et financier, du fait, notamment, de fonctions exercées au sein d'établissements bancaires ou de directions générales de sociétés commerciales. Le Président du Conseil de Surveillance en est membre de droit car il lui incombe de présenter aux actionnaires le rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Y participent également les gérants, les Commissaires aux Comptes, le Directeur Général Finance, la Directrice Consolidation et la Secrétaire Générale de Rubis. Tous lui rendent compte de leurs travaux et répondent à ses questions.

Le choix opéré par la Société de se conformer intégralement aux critères du Code AFEP-MEDEF à partir de 2015 a conduit à un remaniement de la composition du Comité des Comptes et des Risques. En 2015, le Comité est composé de 4 membres dont 2 sont qualifiés d'indépendants. Le pourcentage d'indépendance préconisé par le Code AFEP-MEDEF (2/3) sera atteint progressivement et au plus tard à l'échéance du mandat des membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans. Enfin, suite à la décision prise par Monsieur Olivier Heckenroth de renoncer à la présidence du Comité des

Comptes et des Risques en 2015 au profit d'un membre indépendant, celle-ci a été confiée à Madame Chantal Mazzacurati lors de la séance du Conseil de Surveillance du 11 mars 2015.

Le Comité a pour principales fonctions de :

- procéder à l'examen des comptes, s'assurer de la permanence des méthodes comptables, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- s'assurer, par l'information qui lui est donnée par la Gérance, de l'existence des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et de gestion des risques ;
- faire des recommandations au Conseil de Surveillance, eu égard à la sélection des Commissaires aux Comptes, et assister celui-ci dans l'examen du respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes ont accès aux mêmes documents de synthèse que les Commissaires aux Comptes.

En 2014, le Comité des Comptes s'est réuni 2 fois pour l'examen des comptes sociaux et consolidés (les 7 mars et 25 août) et une fois (le 7 mars) pour les questions liées aux procédures de contrôle interne et plus spécifiquement celles liées à la gestion et/ou au suivi des risques majeurs.

La totalité des membres étaient présents à la réunion du 7 mars 2014 et un seul membre était absent à la réunion du 25 août 2014 (cf. tableau à la section 6.4.5).

Au cours de ces réunions, qui sont précédées par un entretien des membres du Comité des Comptes avec les Commissaires aux Comptes, sans la présence de la Gérance et de la Direction de Rubis, ont notamment été examinés : les comptes annuels et semestriels, leur procédure d'élaboration, la situation financière du Groupe ainsi que les points comptables, fiscaux et juridiques majeurs. Ont également été traitées, lors d'une réunion séparée, les questions liées aux procédures de contrôle interne et plus spécifiquement celles liées à l'évaluation et à la gestion des risques. À cette occasion, une synthèse, par filiale, des cartographies des risques ainsi qu'un compte rendu des procédures de contrôle interne ont été transmis aux membres du Comité des Comptes.

L'intégralité des cartographies remplies par tous les sites et toutes les filiales du Groupe a été tenue à la disposition des membres du Comité des Comptes lors de la réunion du 7 mars 2014.

6.3.2.3.2 Instauration d'un Comité des Rémunérations et des Nominations

Dans le souci d'une amélioration continue de sa gouvernance, la Société a procédé, lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 11 mars 2015, à la création d'un Comité des Rémunérations et des Nominations qui a notamment pour fonction, à titre consultatif, de :

- s'assurer de la conformité de la rémunération fixe des gérants aux dispositions prévues à l'article 54 des statuts de la Société ;
- donner son avis, si la résolution présentée à l'Assemblée Générale du 5 juin 2015 venait à être votée, sur les critères quantitatifs et qualitatifs de détermination de la part variable de la rémunération complémentaire de la Gérance ;
- se prononcer sur le montant de la rémunération complémentaire à attribuer au titre de l'exercice précédent en fonction du taux de réalisation des critères de performance ;
- donner un avis sur toute proposition de renouvellement des membres du Conseil, ainsi que sur toute nomination nouvelle en veillant à maintenir un équilibre, tant en matière d'égalité qu'au regard du taux d'indépendance global du Conseil ;
- formuler toute proposition au Conseil sur le montant global des jetons de présence à octroyer aux membres du Conseil et sur leur répartition, en fonction de la contribution de chaque membre et de son assiduité ;
- émettre un avis sur l'indépendance des membres du Conseil au regard des critères du Code AFEP-MEDEF avant la tenue de l'Assemblée Générale ;
- vérifier annuellement que les membres du Conseil qualifiés d'indépendants continuent de remplir les critères d'objectivité et d'indépendance fixés par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- participer au processus triennal d'autoévaluation du fonctionnement du Conseil.

Ce Comité est composé de 4 membres dont 2 sont qualifiés d'indépendants et est présidé par un membre indépendant du Conseil de Surveillance : Madame Chantal Mazzacurati.

6.4 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément au Code AFEP-MEDEF de juin 2013 et à son guide d'application de décembre 2014. Elles respectent également la position recommandation AMF 2009-16 modifiée le 17 décembre 2013 et le 5 décembre 2014.

6.4.1 RÉMUNÉRATION FIXE DE LA GÉRANCE

La rémunération de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Cette rémunération a été fixée en 1997 à 1 478 450 euros pour l'ensemble de la Gérance. Elle est indexée annuellement sur l'évolution des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par Rubis Énergie et Rubis Terminal, au titre des conventions d'assistance. Il s'agit de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de

gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie et de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal (cf. chapitre 8, section 8.1.4.4).

Les gérants ne disposent d'aucun contrat de travail. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécifique de retraite au sein de la Société : ils prennent en charge leurs propres cotisations de retraite, tout comme les autres charges sociales et de prévoyance. Les gérants ne bénéficient d'aucun avantage ou indemnité

en cas de cessation de leurs fonctions et/ou indemnité de non-concurrence, ni d'attribution d'options de souscriptions d'actions ou d'actions de performance.

En 2014, la rémunération globale de la Gérance s'est élevée à 2 227 217 euros, à laquelle s'ajoute l'avantage lié au véhicule de fonction, qui s'élève à 14 817 euros. Il est précisé que GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération. Elle est répartie entre les gérants par décision des associés commandités.

6.4.2 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX CONFORMÉMENT AU CODE AFEP-MEDEF DE JUIN 2013 (ANNEXE)

Les dirigeants mandataires sociaux de Rubis sont : Monsieur Gilles Gobin, les sociétés Sorgema, Agena et GR Partenaires. La société GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération ni indemnité au titre de ses fonctions de gérant. En conséquence, il ne sera présenté aucun tableau la concernant.

6.4.2.1 Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à la Gérance (en euros) (tableau 1 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR GILLES GOBIN

Gilles Gobin, gérant et associé commandité, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.2)	14 817	11 676
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.3)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.5)	NA	NA
TOTAL	14 817	11 676

NA : non applicable.

RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ SORGEMA (GÉRANT : GILLES GOBIN)

Société Sorgema, gérante et associée commanditée, indéfiniment responsable sur son patrimoine personnel des dettes de la Société	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.2)	1 559 052	1 540 312
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.3)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.5)	NA	NA
TOTAL	1 559 052	1 540 312

NA : non applicable.

RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ AGENA (GÉRANT : JACQUES RIOU)

Société Agena, gérante	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.2)	668 165	660 134
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.3)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.5)	NA	NA
TOTAL	668 165	660 134

NA : non applicable.

RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR JACQUES RIOU (AU TITRE DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE RUBIS ÉNERGIE ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RUBIS TERMINAL)

Jacques Riou	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.2)	304 094	303 324
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.3)	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées à la section 6.4.2.5)	NA	NA
TOTAL	304 094	303 324

NA : non applicable.

6.4.2.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations attribuées à la Gérance (en euros) (tableau 2 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR GILLES GOBIN

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Gobin				
Rémunération fixe	NA	NA	NA	NA
Rémunération variable	NA	NA	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature (voiture)	14 817	14 817	11 676	11 676
TOTAL	14 817	14 817	11 676	11 676

NA : non applicable.

RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ SORGEMA (GÉRANT : GILLES GOBIN)

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sorgema				
Rémunération fixe	1 559 052	1 559 052	1 540 312	1 540 312
Rémunération variable	NA	NA	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature	NA	NA	NA	NA
TOTAL	1 559 052	1 559 052	1 540 312	1 540 312

NA : non applicable.

RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ AGENA (GÉRANT : JACQUES RIOU)

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Agena				
Rémunération fixe	668 165	668 165	660 134	660 134
Rémunération variable	NA	NA	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature	NA	NA	NA	NA
TOTAL	668 165	668 165	660 134	660 134

NA : non applicable.

RÉMUNÉRATION DE MONSIEUR JACQUES RIOU, (AU TITRE DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE RUBIS ÉNERGIE ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RUBIS TERMINAL)

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jacques Riou				
Rémunération fixe	292 094	292 094	291 324	291 324
Rémunération variable	NA	NA	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	NA	NA	NA	NA
Jetons de présence	NA	NA	NA	NA
Avantages en nature (voiture)	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL	304 094	304 094	303 324	303 324

NA : non applicable.

6.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à la Gérance (tableau 4 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Gilles Gobin	NA	NA	0	0	NA	NA
Jacques Riou (gérant de la société Agena)	NA	NA	0	0	NA	NA

NA : non applicable.

6.4.2.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par la Gérance (tableau 5 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Gilles Gobin	NA	0	NA
Jacques Riou (gérant de la société Agena)	NA	0	NA

NA : non applicable.

6.4.2.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à la Gérance par l'émetteur et par toute société du Groupe (tableau 6 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'attribution d'actions de performance.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Gobin	NA	0	0	NA	NA	NA
Jacques Riou (gérant de la société Agena)	NA	0	0	NA	NA	NA

NA : non applicable.

6.4.2.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour la Gérance (tableau 7 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

Messieurs Gilles Gobin et Jacques Riou (gérant de la société Agena) ne bénéficient d'aucun plan d'attribution d'actions de performance.

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Gilles Gobin	NA	0	NA
Jacques Riou (gérant de la société Agena)	NA	0	NA

NA : non applicable.

6.4.2.7 Contrat de travail, régime de retraite supplémentaire et indemnités au bénéfice de la Gérance (tableau 10 - nomenclature Code AFEP-MEDEF)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles Gobin		x		x		x		x
Jacques Riou (gérant de la société Agena)		x		x		x		x

6.4.3 CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES GÉRANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 ET SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2015

La Société a décidé de soumettre à l'avis consultatif des actionnaires les éléments de la rémunération statutaire des gérants. Les tableaux ci-après ont été établis conformément à l'article 24-3 du nouveau Code AFEP-MEDEF et à son guide d'application. Tous les montants

qui y sont indiqués figurent également dans les tableaux ci-dessus à la section 6.4.2. Ils ont été examinés par le Comité des Rémunérations et des Nominations et par le Conseil de Surveillance qui a émis un avis favorable.

Les gérants de Rubis sont la société Sorgema, Monsieur Gilles Gobin, la société Agena et la société GR Partenaires. La société GR Partenaires ne perçoit aucune rémunération.

6.4.3.1 Rémunération de la société Sorgema (gérant : Gilles Gobin)

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	1 559 052	Il s'agit d'une rémunération statutaire (art. 54) qui a été fixée en 1997 pour l'ensemble de la Gérance à 1 478 450 euros ; elle évolue annuellement suivant l'évolution de l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal et sur celui des taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie. Elle est répartie entre les gérants par décision des associés commandités. Conformément à l'application des indices, la rémunération globale de la Gérance au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à 2 227 217 euros. Par décision des associés commandités, Sorgema a perçu 70 % de cette rémunération globale.
Rémunération variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable annuelle
Rémunération variable différée	NA	Absence de rémunération variable différée
Rémunération pluriannuelle	NA	Absence de rémunération pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'attribution d'autre élément de rémunération de long terme
Jetons de présence	NA	Absence de versement de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	NA	Absence d'attribution d'avantages en nature
Indemnité de départ	NA	Absence d'attribution d'indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'attribution d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	NA	Absence de régime de retraite supplémentaire

NA : non applicable.

6.4.3.2 Rémunération de Monsieur Gilles Gobin

Aucune rémunération fixe n'a été perçue par Monsieur Gilles Gobin au titre de l'exercice 2014 (ni au titre des exercices antérieurs). Monsieur Gobin dispose d'un véhicule de fonction dont l'avantage est évalué, au 31 décembre 2014, à 14 817 euros (cf. section 6.4.2.2). De ce fait, la Société n'a pas estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé de l'AFEP-MEDEF.

6.4.3.3 Rémunération de la société Agena (gérant : Jacques Riou)

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants (ou valorisation comptable) soumis au vote (en euros)	Présentation
Rémunération fixe	668 165	Il s'agit d'une rémunération statutaire (art. 54) qui a été fixée en 1997 pour l'ensemble de la Gérance à 1 478 450 euros ; elle évolue annuellement suivant l'évolution de l'indice des taux de salaire horaire des ouvriers de l'Industrie chimique pour Rubis Terminal et sur celui des taux de salaire horaire des ouvriers dans l'Industrie de production et de distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné pour Rubis Énergie. Elle est répartie entre les gérants par décision des associés commandités. Conformément à l'application des indices, la rémunération globale de la Gérance au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à 2 227 217 euros. Par décision des associés commandités, Agena a perçu 30 % de cette rémunération globale. Par ailleurs, Monsieur Jacques Riou perçoit une rémunération fixe, avantage lié à la voiture de fonction inclus, de 304 094 euros au titre de ses fonctions de Président de Rubis Énergie et de Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal.
Rémunération variable annuelle	NA	Absence de rémunération variable annuelle
Rémunération variable différée	NA	Absence de rémunération variable différée
Rémunération pluriannuelle	NA	Absence de rémunération pluriannuelle
Rémunération exceptionnelle	NA	Absence de rémunération exceptionnelle
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA	Absence d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions Absence d'attribution d'actions de performance Absence d'attribution d'autre élément de rémunération de long terme
Jetons de présence	NA	Absence de versement de jetons de présence
Valorisation des avantages de toute nature	NA	Absence d'attribution d'avantages en nature
Indemnité de départ	NA	Absence d'attribution d'indemnité de départ
Indemnité de non-concurrence	NA	Absence d'attribution d'indemnité de non-concurrence
Régime de retraite supplémentaire	NA	Absence de régime de retraite supplémentaire

NA : non applicable.

6.4.3.4 Rémunération de la société GR Partenaires

La société GR Partenaires ne perçoit aucune forme de rémunération ou autre avantage au titre de sa fonction de gérant de Rubis. À ce titre, la Société n'a pas estimé utile de reproduire l'intégralité du tableau normé de l'AFEP-MEDEF.

6.4.4 PROJET DE RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE VARIABLE DE LA GÉRANCE SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2015

Depuis son introduction en bourse en 1995, le groupe Rubis a connu une très forte progression. Son chiffre d'affaires est passé de 132 millions d'euros en 1997 à 2,8 milliards d'euros en 2014. Sa capitalisation boursière au 31 décembre 2014 atteint 1,8 milliard d'euros. Rubis est présent aujourd'hui dans une trentaine de pays, tandis qu'en 1997, il venait d'acquérir

sa première filiale à l'étranger (Maroc). Les nouvelles acquisitions, annoncées en début d'année 2015, continuent à témoigner du développement important et inéluctable du Groupe.

Le mécanisme d'augmentation de la rémunération fixe statutaire (article 54 des statuts), basé uniquement sur l'évolution annuelle des indices, ne permet pas de

prendre en compte cette forte progression du Groupe ainsi que sa croissance future.

Dans ces conditions et après consultation du Comité des Rémunérations et des Nominations (créé en mars 2015), les associés commandités envisagent d'attribuer à la Gérance, une rémunération variable annuelle permettant de représenter de manière plus adéquate la performance du Groupe.

Pour sa réflexion et afin d'être en phase avec les pratiques du marché, le Comité s'est appuyé sur 2 études comparatives effectuées tant par la Société que par un cabinet extérieur, à partir respectivement d'un panel de 16 sociétés du SBF 120 (hors CAC 40) ayant une capitalisation comparable à celle de Rubis (entre 1,4 milliard et 3,1 milliards d'euros) et d'un panel constitué des 20 dernières sociétés du SBF 120.

Le Comité a pu constater que le niveau global de la rémunération de la Gérance est en retrait par rapport à celui versé par les sociétés du panel à l'ensemble de leurs dirigeants. En effet, la quasi-totalité des dirigeants du SBF 120 bénéficient, au-delà de leur rémunération fixe, d'un ensemble d'avantages (rémunération variable, long terme, pluriannuelle, stock-options ou actions gratuites, retraites complémentaires, indemnité de départ, de non-concurrence, etc.) pouvant conduire au doublement de leur rémunération fixe, alors que la Gérance de Rubis ne perçoit aucune autre rémunération variable et/ou exceptionnelle ni aucun autre avantage ou indemnité. De surcroît, il convient d'ajouter qu'à la différence des dirigeants des sociétés anonymes, les gérants de Rubis paient leurs propres cotisations sociales et régimes de retraite de sorte que l'entreprise ne supporte aucune charge patronale sur la rémunération qu'elle leur verse.

Par ailleurs, le Comité a également pris connaissance du rapport 2014 de l'AMF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux qui analyse les rémunérations versées en 2013 aux dirigeants d'un panel de 65 sociétés du SBF 120. La rémunération moyenne par dirigeant de cet échantillon s'élève à 1 886 794 euros, hors avantage issu de l'attribution d'options de souscriptions d'actions, d'actions gratuites ou de régimes de retraite complémentaire qui sont difficiles à évaluer.

Cette rémunération est en ligne avec la stratégie du Groupe, les intérêts des actionnaires et répond aux recommandations émanant du Code de gouvernement AFEP/MEDEF et de l'AMF :

- **une rémunération équilibrée par rapport à la partie fixe :**

le montant de la rémunération variable sera calculé sur un montant maximum de **50 %** de la rémunération fixe statutaire annuelle.

Le montant maximum de la rémunération variable est atteint lorsque les critères de performance sont réalisés à 100 % ;

- **une rémunération alignée avec les performances de la Société et la contribution des gérants à ces performances :**

Cette rémunération variable complémentaire est soumise à une condition préalable de déclenchement. Elle ne pourra être attribuée que s'il est constaté dans les comptes consolidés du dernier exercice clos qui précède son versement, **une progression du résultat net part du Groupe d'au minimum 5 %** par rapport au résultat net part du Groupe de l'avant-dernier exercice ;

- **des critères de performance simples, pérennes et transparents :**

sous réserve de la réalisation de cette condition de déclenchement, le calcul de la rémunération variable complémentaire est soumis à des critères quantitatifs et qualitatifs fixés annuellement par les commandités, en application de l'article L. 226-8 du Code de commerce, sur avis du Comité des Rémunérations et des Nominations. Les critères quantitatifs représentent 75 % de la rémunération complémentaire et sont liés à des indicateurs de performance consolidés, tels que, notamment, la performance boursière globale du titre Rubis (variation du cours de l'action augmentée des dividendes et droits détachés) comparée à celle de l'indice de référence boursier de Rubis, le bénéfice par action et le résultat brut d'exploitation. Ces critères quantitatifs seront au minimum au nombre de 2 et seront affectés d'un coefficient de pondération égal. Les critères qualitatifs représentent 25 % de la rémunération complémentaire et prennent en compte d'autres indicateurs économiques, tels que la structure financière du Groupe (la qualité du bilan), des indicateurs liés à la responsabilité sociale et environnementale et à la gestion des risques. Les critères qualitatifs choisis seront en ligne avec la stratégie du Groupe et seront affectés d'un coefficient de pondération dont le poids sera fonction des objectifs fixés en accord avec le Comité des Rémunérations et des Nominations.

La Société informera ses actionnaires dans son Document de Référence, ainsi que dans les documents d'Assemblée, des critères de performance retenus ainsi que de leur degré de réalisation.

Cette rémunération complémentaire variable, dont l'approbation est du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions légales, ne fera pas l'objet d'une modification des statuts. La Société préfère se laisser la possibilité de revenir devant l'Assemblée Générale des actionnaires afin de revoir les termes et conditions de cette rémunération variable en cas d'avis négatif des actionnaires lors de la présentation à l'Assemblée Annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ou de changement majeur des conditions économiques.

À titre d'information et sous réserve du vote de la résolution relative à la rémunération variable complémentaire de la Gérance par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2015, le Comité des Rémunérations et des Nominations a émis un avis favorable sur les critères suivants de cette rémunération, qui pourra être versée en 2016 au titre de l'exercice 2015 :

- trois critères quantitatifs (75 %)
 - 25% au titre de la performance relative du titre Rubis par rapport à son indice de référence mesuré en « performance globale » (variation de cours augmentée du dividende et des droits détachés),
 - 25 % au titre du résultat brut d'exploitation (RBE) : RBE réalisé par rapport au niveau de performance attendu par le consensus des analystes ⁽¹⁾,
 - 25 % au titre du bénéfice par action (BPA) : BPA réalisé par rapport au niveau de performance attendu par le consensus des analystes ⁽¹⁾ ;
- trois critères qualitatifs (25 %)
 - 12,5 % au titre de la qualité du bilan : ratio de dette financière nette sur RBE,
 - 6,25 % au titre de la gestion des risques de santé et de sécurité : accidentologie,
 - 6,25 % au titre de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

Pour des raisons de confidentialité et afin de ne pas dévoiler des indications sur la stratégie du Groupe ou donner des prévisions au marché, le niveau des objectifs fixés ne peut être communiqué. Toutes les informations utiles seront exposées lors de la présentation de la rémunération de la Gérance à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2016.

(1) Il s'agit du dernier consensus publié avant la réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations qui se tiendra après la publication des comptes annuels et avant le 31 mars.

6.4.5 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir 100 actions minimum de la Société. Toutefois, selon le règlement intérieur du Conseil, chaque membre doit réinvestir en titres Rubis la moitié des jetons perçus jusqu'à une détention minimale de 250 actions par membre, exception faite des membres qui représentent une société déjà actionnaire. Le montant global des jetons de présence, fixé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2013, s'élève à 115 710 euros. La répartition des jetons incombe au Conseil

de Surveillance qui tient compte, dans son allocation, des responsabilités exercées par ses membres au titre de leur éventuelle participation dans des Comités spécialisés. Tout membre nouvellement nommé lors de l'Assemblée Générale perçoit, l'année de sa nomination, 50 % des jetons de présence. Les membres du Conseil qui appartiennent au Comité des Comptes et des Risques reçoivent une indemnité plus importante (+ 40 %). Le Président du Conseil reçoit, par ailleurs, conformément au règlement intérieur, une part précipitaire.

Nouvelle règle d'attribution des jetons de présence : introduction d'une part variable liée à l'assiduité

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, le Conseil de Surveillance a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2014, de lier la moitié des jetons versés à la présence effective des membres aux réunions tant du Conseil que du Comité des Comptes et des Risques. Ainsi, l'absence à une séance entraîne la perte de 25 % des jetons de présence. Il en sera de même pour les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations.

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS (TABLEAU 3 - NOMENCLATURE CODE AFEP-MEDEF)

		Montants versés au cours de l'exercice 2014		Montants versés au cours de l'exercice 2013	
		Total des jetons de présence dus	Total des jetons de présence effectivement versés en 2014	Total des jetons de présence dus	Total des jetons de présence effectivement versés en 2013
<i>(en euros)</i>					
Membres du Conseil de Surveillance et du Comité des Comptes					
Olivier Heckenroth (Président)	Part fixe	4 935,00	4 935,00	10 136,54	10 136,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	4 935,00	4 935,00	NA	NA
	Part précipitaire	13 860,00	13 860,00	13 860,00	13 860,00
Nils Christian Bergene	Part fixe	4 935,00	4 935,00	10 136,54	10 136,54
	Part variable liée à l'assiduité (50 %)	4 935,00	2 467,50	NA	NA
Christian Moretti	Part fixe	4 935,00	4 935,00	10 136,54	10 136,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	4 935,00	4 935,00	NA	NA
Erik Pointillart	Part fixe	4 935,00	4 935,00	10 136,54	10 136,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	4 935,00	4 935,00	NA	NA
Membres du Conseil de Surveillance					
Hervé Claquin	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (50 %)	3 465,00	1 732,50	NA	NA
Jacques-François de Chaunac-Lanzac	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
Claudine Clot	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
Olivier Dassault	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (0 %)	3 465,00	0,00	NA	NA
Jean-Claude Dejouhanet	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
Maud Hayat-Soria*	Part fixe	3 465,00	3 465,00	3 731,54	3 731,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
Chantal Mazzacurati	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
Olivier Mistral	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
Alexandre Picciotto	Part fixe	3 465,00	3 465,00	7 196,54	7 196,54
	Part variable liée à l'assiduité (100 %)	3 465,00	3 465,00	NA	NA
TOTAL		115 710	108 045	115 710,02	115 710,02

* Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013, elle a perçu 50 % du montant des jetons pour l'année 2013.

Aucune option de souscription d'actions n'a été consentie par Rubis ou par ses filiales aux membres du Conseil de Surveillance de Rubis, que ce soit en 2014 ou au cours d'exercices antérieurs.

6.5 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Ce chapitre constitue le rapport spécial de la Gérance sur les options de souscription d'actions et les actions de performance conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce.

6.5.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION - CONDITIONS ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

6.5.1.1 Politique d'attribution

Dans le cadre de sa politique de motivation et de fidélisation des collaborateurs du Groupe, la Gérance a mis en place depuis 2002 des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance afin de récompenser certains cadres à haut potentiel ainsi que les dirigeants des filiales du Groupe pour leur contribution au développement du Groupe.

Ces plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance ne bénéficient pas aux gérants de Rubis.

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance émis, ainsi que les conditions de performance, figurent dans les tableaux ci-après, à la section 6.5.5.

Il convient de préciser que tous les plans conditionnent l'exercice des options ou l'acquisition définitive des actions de performance à la présence des bénéficiaires dans l'effectif du Groupe.

6.5.1.2 Conditions

L'Assemblée a fixé une période d'acquisition minimale de 2 ans, suivie d'une période de conservation de 2 ans, ou de 4 ans sans période de conservation. Elle a laissé à la Gérance la faculté de choisir entre ces 2 possibilités ou de les utiliser cumulativement.

a) Période d'acquisition fixée par la Société

Tous les plans émis par la Société, tant d'options de souscription d'actions que d'attribution d'actions de performance, ont fixé une période minimum d'acquisition de 3 ans.

b) Période de conservation fixée par la Société

La durée minimale de conservation des actions, en compte nominatif, est fixée à 2 ans pour les actions de performance à compter de leur attribution définitive par la Gérance. Les bénéficiaires fiscalement résidents à l'étranger et qui ont opté pour une période d'acquisition de 5 ans ne sont soumis à aucune période de conservation.

Les actions obtenues par exercice des options de souscription d'actions ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition de 3 ans.

6.5.1.3 Critères de performance

L'attribution définitive d'actions de performance et l'exercice des options de souscription d'actions sont soumis, respectivement depuis 2008 et 2009, à des conditions de performance. Les critères de performance sont généralement basés sur une condition de performance boursière du titre Rubis et/ou une croissance moyenne annuelle du résultat net part du Groupe sur la période considérée.

À partir de 2012, un taux d'exercice a été introduit dans les plans d'options de souscription d'actions visant à moduler la quantité d'options pouvant être exercées en fonction du degré d'atteinte des conditions de performance fixées.

De même, pour les plans d'attribution d'actions de performance, un taux d'acquisition vient moduler la quantité définitivement acquise en fonction de la réalisation des conditions de performance.

Le résumé de l'atteinte des critères de performance pour les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance figure dans les tableaux de suivi de la section 6.5.5.

6.5.2 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

6.5.2.1 Options de souscription d'actions attribuées en 2014

La Société n'a émis aucun plan d'options de souscription d'actions en 2014.

6.5.2.2 Options de souscription d'actions exercées en 2014

324 028 options de souscription d'actions ont été exercées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014 entraînant l'émission simultanée du même nombre d'actions. Il s'agit de :

- 9 508 options attribuées le 19 janvier 2004 ;
- 314 520 options attribuées le 22 juillet 2009.

Le nombre total d'options exercées, pour chaque plan, depuis la date d'ouverture de la période d'exercice des options au 31 décembre 2014 figure dans les tableaux ci-dessous, à la section 6.5.5.1.

6.5.2.3 Options de souscription d'actions restant à exercer

Au 31 décembre 2014, les options de souscription d'actions restant à exercer se composent de celles susceptibles d'être exercées car afférentes à des plans arrivés à maturité et de celles indisponibles car attachées à des plans dont la période d'acquisition est toujours en cours.

Ainsi, au 31 décembre 2014, il restait :

- (i) 60 998 options de souscription d'actions susceptibles d'être exercées :
 - 386 options attribuées le 12 juillet 2005 ;
 - 60 612 options attribuées le 28 avril 2011 ;

et

- (ii) 539 282 options de souscription d'actions attribuées par le plan du 9 juillet 2012 et dont la période d'exercice s'ouvrira au plus tôt le 9 juillet 2015 sous réserve de la réalisation de l'une des conditions de performance exposées dans les tableaux de suivi, à la section 6.5.5.

Au 31 mars 2015 :

- (i) les options suivantes ont été exercées :
 - 386 options attribuées le 12 juillet 2005 ;
- (ii) les options suivantes ont été annulées suite au départ d'un salarié :
 - 2 838 options de souscription d'actions du plan du 28 avril 2011.

Ainsi, au 31 mars 2015, il restait 57 774 options du plan du 28 avril 2011 susceptibles d'être exercées et 539 282 options indisponibles.

6.5.3 PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

6.5.3.1 Actions de performance attribuées en 2014

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012 a autorisé la Société à émettre un nombre maximum de 305 011 actions de performance. Compte tenu des actions de performance attribuées depuis l'autorisation de l'Assemblée, la Société disposait, pour l'exercice 2014, de 99 212 actions de performance à attribuer.

Trois plans d'attribution d'actions de performance ont été émis en 2014 portant sur 62 103 actions et ont bénéficié à 18 collaborateurs.

Au 31 décembre 2014, il restait donc un solde disponible de 37 109 actions de performance, sur un total autorisé de 305 011 actions.

L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions de performance a été subordonnée à la présence du bénéficiaire dans l'effectif du Groupe et à la réalisation alternativement de l'une des conditions de performance suivantes et modulée selon le taux d'acquisition ci-après :

- une performance boursière globale de l'action Rubis de 5 % en moyenne par an sur les 3 années débutant le jour de la mise en place du plan (soit au total 15 % sur 3 ans) ;

ou

- une croissance moyenne annuelle du résultat net part du Groupe de 5 % sur les exercices 2014, 2015 et 2016, soit 15 % sur la période.

Le taux d'acquisition varie linéairement entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale en fonction du degré de réalisation de la condition de performance. Le taux de 50 % correspond à la stricte réalisation de la condition de performance.

Sous réserve de la réalisation des conditions de performance, la période d'acquisition a été fixée à 3 ans et la période d'indisponibilité à 2 ans à compter de l'acquisition définitive, validée par la Gérance.

6.5.3.2 Actions de performance acquises définitivement en 2014

En 2014, le plan du 28 avril 2011 a vu sa période d'acquisition se terminer. Les conditions de performance présidant à l'acquisition définitive des actions de performance ayant été atteintes, le Collège

de la Gérance a procédé à l'attribution définitive de 8 720 actions.

Le Collège de la Gérance a également attribué définitivement les 5 691 actions de performance du plan du 22 juillet 2009 qui avaient fait l'objet, en 2012, d'un différé d'acquisition de 2 ans supplémentaires suite à l'option exercée par certains bénéficiaires dont la rémunération est imposable hors de France.

Ainsi, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, 14 411 actions de performance ont été définitivement acquises entraînant l'émission du même nombre d'actions (cf. tableau ci-après, à la section 6.5.5.2).

6.5.3.3 Actions de performance non encore acquises définitivement en 2014

Au 31 décembre 2014, il restait 270 711 actions de performance non encore acquises définitivement, correspondant aux plans ci-dessous émis mais dont la période d'acquisition était toujours en cours :

- 192 439 actions de performance du plan du 9 juillet 2012 ;
- 1 419 actions de performance du plan du 18 juillet 2012 ;
- 3 548 actions de performance du plan du 18 septembre 2012 ;
- 11 202 actions de performance du plan du 9 juillet 2013 ;
- 5 015 actions de performance du plan du 3 janvier 2014 ;
- 738 actions de performance du plan du 31 mars 2014 ;
- 56 350 actions de performance du plan du 18 août 2014.

Au 31 mars 2015 :

- 750 actions de performance du plan du 18 août 2014 ont été annulées du fait du départ d'un salarié.

6.5.4 NOMBRE D' ACTIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ÉMISES DU FAIT DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D' ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, il y avait 870 991 actions susceptibles d'être émises du fait des plans d'options de souscription

d'actions et d'attribution d'actions de performance en cours, soit 2,24 % du capital :

- 600 280 actions du fait des plans d'options de souscription d'actions disponibles et indisponibles ;
- 270 711 actions du fait des plans d'attribution d'actions de performance non encore attribuées définitivement.

Le *burn-rate* au 31 décembre 2014 (soit la moyenne sur 3 ans glissants du taux d'attribution de la Société) est de 0,82 %.

Au 31 mars 2015, il y avait 867 017 actions susceptibles d'être émises du fait des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance en cours, soit 2,23 % du capital :

- 597 056 actions du fait de plans d'options de souscription d'actions disponibles et indisponibles ;
- 269 961 actions du fait de plans d'actions de performance non encore attribués définitivement.

6.5.5 SUIVI DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET D' ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN COURS EN 2014

Les tableaux ci-après donnent les caractéristiques, au 31 décembre 2014, des plans d'options de souscription d'actions en cours consentis par Rubis et l'état des levées de ces options, ainsi que des plans d'actions de performance et de leur acquisition définitive.

6.5.5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Plans d'options	2004	2004	2005	2006
Date d'Assemblée	30/05/2001	30/05/2001	08/06/2005	08/06/2005
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	19/01/2004	29/07/2004	12/07/2005	27/07/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	38 143 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	4 978 ⁽¹⁾⁽²⁾	6 493 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	344 980 ⁽¹⁾⁽²⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	2	1	2	25
• <i>mandataires sociaux</i>	0	0	0	2
Date de départ d'exercice des options	19/01/2008	29/07/2008	12/07/2009	27/07/2010 ⁽⁴⁾
Date d'expiration d'exercice des options	18/01/2014	28/07/2014	11/07/2015	26/07/2012 ⁽⁴⁾
Prix de souscription (en euros)	13,24 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	15,88 ⁽¹⁾⁽²⁾	22,11 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	24,97 ⁽¹⁾⁽²⁾
Nombre total d'options exercées	38 143	4 978	6 107	323 597
Nombre d'options annulées/caduques*	0	0	0	21 383
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2014	0	0	386 ⁽²⁾	0

(1) Après réajustement suite aux augmentations de capital de juillet 2007 et décembre 2010.
 (2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
 (3) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
 (4) Après décalage de la période d'exercice des options.
 * Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'options	2006	2007	2008	2008
Date d'Assemblée	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	17/11/2006	29/08/2007	12/02/2008	04/06/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	5 116 ⁽¹⁾	8 314 ⁽²⁾⁽³⁾	24 732 ⁽²⁾⁽³⁾	10 392 ⁽²⁾⁽³⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	1	1	3	1
• <i>mandataires sociaux</i>	0	0	0	0
Date de départ d'exercice des options	17/11/2010 ⁽⁴⁾	29/08/2011 ⁽⁴⁾	12/02/2011	04/06/2012 ⁽⁴⁾
Date d'expiration d'exercice des options	16/11/2012 ⁽⁴⁾	28/08/2013 ⁽⁴⁾	11/02/2013	03/06/2014 ⁽⁴⁾
Prix de souscription (en euros)	55,10 ⁽¹⁾	28,07 ⁽²⁾⁽³⁾	25,45 ⁽²⁾⁽³⁾	27,45 ⁽²⁾⁽³⁾
Nombre total d'options exercées	5 116	8 314	24 732	10 392
Nombre d'options annulées/caduques*	0	0	0	0
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2014	0	0	0	0

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de juillet 2007.
 (2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
 (3) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.
 (4) Après décalage de la période d'exercice des options.
 * Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'options	2009	2009	2011	2012
Date d'Assemblée	10/06/2009	10/06/2009	10/06/2009	10/06/2009
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	22/07/2009	22/07/2009	28/04/2011	09/07/2012
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	669 355 ^{(1) (2) (3) (4)}	83 130 ^{(1) (2) (4)}	78 856 ^{(2) (3) (5)}	539 282 ^{(3) (6)}
Nombre total de bénéficiaires, dont	27	1	7	49
• mandataires sociaux	1	1	0	2
Date de départ d'exercice des options	22/07/2012	22/07/2012	28/04/2014	09/07/2015
Date d'expiration d'exercice des options	21/07/2014	21/07/2014	27/04/2016	08/07/2017
Prix de souscription (en euros)	23,74 ^{(1) (2) (3)}	24,06 ^{(1) (2)}	38,99 ^{(2) (3)}	37,10 ⁽³⁾
Nombre total d'options exercées	654 807	83 130	0	0
Nombre d'options annulées/caduques *	14 548	0	18 244	0
Nombre d'options restantes en circulation au 31/12/2014	0	0	60 612	539 282

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.

(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.

(3) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.

(4) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2009, 2010 et 2011 (soit au total 18 % au minimum).

(5) Exercice conditionné à une croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (soit au total 18 % au minimum).

(6) Exercice conditionné à une condition de cours (40,56 euros) ou à une croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % pour les exercices 2012, 2013 et 2014 (soit au total 15 % au minimum) puis soumis à un taux d'acquisition.

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

6.5.5.2 Plans d'attributions d'actions de performance (AP)

Plans d'attribution d'AP	Plan 2006	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008
Date d'Assemblée	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005	08/06/2005
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	27/07/2006	17/11/2006	29/08/2007	12/02/2008
Nombre d'AP attribuées	44 304 ⁽¹⁾	717 ⁽¹⁾	600	1 768 ⁽²⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	25	1	1	3
• mandataires sociaux	2	0	0	0
• résidents français	21	1	0	1
• résidents hors de France	2	0	1	2
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
• résidents français	11/03/2010	11/03/2010	15/10/2010	14/02/2011
• résidents hors de France	11/03/2010	11/03/2010	15/10/2010	14/02/2011
Date de cessibilité des actions (date de départ)	11/03/2012	11/03/2012	15/10/2012	14/02/2013
Condition de cours (en euros) et/ou autre condition	65,49	65,49	73,60	64,48
	ou condition économique ⁽³⁾	ou condition économique ⁽³⁾	ou condition économique ⁽³⁾	ou condition économique ⁽⁴⁾
Nombre d'actions attribuées définitivement	41 967	717	600	1 768
Nombre d'actions annulées/caduques*	3 054	0	0	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2014	0	0	0	0

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de juillet 2007.

(2) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.

(3) Condition de cours ou résultat net part du Groupe 2009 ≥ à 90 % de celui de 2008.

(4) Condition de cours ou croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2008, 2009 et 2010 (soit au total 18 % au minimum).

* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'attribution d'AP	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2009	Plan 2011
Date d'Assemblée	08/06/2005	10/06/2009	10/06/2009	10/06/2009
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	04/06/2008	22/07/2009	22/07/2009	28/04/2011
Nombre d'AP attribuées	728 ⁽¹⁾	94 559 ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁷⁾	11 846 ⁽¹⁾⁽²⁾	11 356 ⁽²⁾⁽⁷⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	1	27	1	7
• mandataires sociaux	0	1	1	0
• résidents français	1	20	0	2
• résidents hors de France	0	6	0	5
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
• résidents français	16/06/2011	20/08/2012	20/08/2012	13/05/2014
• résidents hors de France	16/06/2011	04/08/2014	-	13/05/2014
Date de cessibilité des actions (date de départ)	16/06/2013	03/08/2014	03/08/2014	13/05/2016
Condition de cours (en euros) et/ou autre condition	70,89 ou condition économique ⁽³⁾	27,05 et condition économique ⁽²⁾⁽⁴⁾⁽⁷⁾	27,42 ou condition de résultat ⁽²⁾⁽⁵⁾	44,89 et condition économique ⁽²⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾
Nombre d'actions attribuées définitivement	728	92 479	11 846	8 720
Nombre d'actions annulées/caduques*	0	2 080	0	2 636
Nombre d'actions restantes au 31/12/2014	0	0	0	0

(1) Après réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2010.
(2) Après division par 2 de la valeur nominale des actions Rubis du 08/07/2011.
(3) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2008, 2009 et 2010 (soit au total 18 % au minimum).
(4) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2009, 2010 et 2011 (soit au total 18 % au minimum).
(5) Mise en service du terminal d'Anvers au plus tard le 30/06/2011.
(6) Croissance moyenne annuelle des résultats du Groupe de 6 % pour les exercices 2011, 2012 et 2013 (soit au total 18 % au minimum).
(7) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'attribution d'AP	Plan 2012	Plan 2012	Plan 2012	Plan 2013
Date d'Assemblée	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	09/07/2012	18/07/2012	18/09/2012	07/09/2013
Nombre d'AP attribuées	192 439 ⁽¹⁾	1 419 ⁽¹⁾	3 548 ⁽¹⁾	11 202 ⁽¹⁾
Nombre total de bénéficiaires, dont	48	1	1	4
• mandataires sociaux	2	0	0	0
• résidents français	33	0	0	2
• résidents hors de France	13	1	1	2
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :				
• résidents français	09/07/2015 au 31/08/2015	20/07/2015 au 31/08/2015	18/09/2015 au 30/10/2015	09/07/2016 au 20/08/2016
• résidents hors de France	09/07/2015 au 31/08/2017	20/07/2015 au 31/08/2017	18/09/2015 au 30/09/2017	09/07/2016 au 20/08/2018
Date de cessibilité des actions (date de départ)	09/07/2017	18/07/2017	18/09/2017	09/07/2018
Performance boursière globale du titre (en euros) et/ou autre condition	45,20 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	46,47 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	51,29 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽²⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾	51,29 ⁽¹⁾ ou condition économique ⁽³⁾ et taux d'acquisition ⁽⁴⁾
Nombre d'actions attribuées définitivement	0	0	0	0
Nombre d'actions annulées/caduques*	0	0	0	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2014	192 439 ⁽¹⁾	1 419 ⁽¹⁾	3 548 ⁽¹⁾	11 202 ⁽¹⁾

(1) Après dernier réajustement suite à l'augmentation de capital de décembre 2013.
(2) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2012, 2013 et 2014 (soit au total 15 % au minimum).
(3) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2013, 2014 et 2015 (soit au total 15 % au minimum).
(4) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Plans d'attribution d'AP	Plan 2014	Plan 2014	Plan 2014
Date d'Assemblée	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Date d'attribution par le Collège de la Gérance	03/01/2014	31/03/2014	18/08/2014
Nombre d'AP attribuées	5 015	738	56 350
Nombre total de bénéficiaires, dont	2	1	15
• mandataires sociaux	0	0	0
• résidents français	2	1	10
• résidents hors de France	0	0	5
Date d'acquisition définitive des actions (sous réserve des conditions fixées) :			
• résidents français	03/01/2017 au 14/02/2017	31/03/2017 au 12/05/2017	18/08/2017 au 29/09/2017
• résidents hors de France	-	-	18/08/2017 au 29/09/2019
Date de cessibilité des actions (date de départ)	03/01/2019	31/03/2019	18/08/2019
Performance boursière globale du titre (<i>en euros</i>) et/ou autre condition	52,20 ou condition économique ⁽¹⁾ et taux d'acquisition ⁽²⁾	58,67 ou condition économique ⁽¹⁾ et taux d'acquisition ⁽²⁾	51,09 ou condition économique ⁽¹⁾ et taux d'acquisition ⁽²⁾
Nombre d'actions attribuées définitivement	0	0	0
Nombre d'actions annulées/caduques*	0	0	0
Nombre d'actions restantes au 31/12/2014	5 015	738	56 350

(1) Croissance moyenne annuelle du résultat net consolidé part du Groupe de 5 % entre les exercices 2014, 2015 et 2016 (soit au total 15 % au minimum).
(2) Entre 50 % et 100 % de l'attribution initiale.
* Pour cause d'expiration du plan ou de départ de salariés.

Le tableau ci-après vous informe des options consenties et levées au 31 décembre 2014 par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux de Rubis.

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (<i>en euros</i>)	Plans 19/01/2004 22/07/2009
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0	0	-
Options détenues sur l'émetteur, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	252 985	23,43	X

Rubis, société mère du Groupe, est la seule société du Groupe à avoir attribué des options de souscription d'actions et des actions de performance.

NB : Les actions attribuées définitivement aux bénéficiaires ont fait l'objet d'une émission.

6.6 OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les gérants et les membres du Conseil de Surveillance de Rubis ont effectué les opérations suivantes sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2014 :

6.6.1 GÉRANCE ET PERSONNES LIÉES

13/01/2014	• cession par Sorgema de 15 000 actions Rubis au prix unitaire de 48,1809 €
21/01/2014	• cession par Sorgema de 3 750 actions Rubis au prix unitaire de 49,5007 €
22/01/2014	• cession par Sorgema de 4 921 actions Rubis au prix unitaire de 49,5433 €
23/01/2014	• cession par Sorgema de 1 329 actions Rubis au prix unitaire de 49,5625 €
17/03/2014	• cession par Sorgema de 25 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,4404 €
18/03/2014	• cession par Clarisse Swiecznik de 1 700 actions Rubis au prix unitaire de 51,47 € • cession par Lorraine Gobin de 1 700 actions Rubis au prix unitaire de 51,47 € • acquisition par Sorgema de 3 400 actions Rubis au prix unitaire de 51,47 €
10/04/2014	• cession par Sorgema de 15 000 actions Rubis au prix unitaire de 51,7795 €
22/05/2014	• cession par Jacques Riou de 1 000 actions Rubis au prix unitaire de 48,3831 €
23/05/2014	• cession par Jacques Riou de 1 000 actions Rubis au prix unitaire de 48,9414 €
26/05/2014	• cession par Jacques Riou de 1 003 actions Rubis au prix unitaire de 49,3162 €
27/05/2014	• cession par Jacques Riou de 1 004 actions Rubis au prix unitaire de 49,6109 €
30/05/2014	• cession par Thornton de 208 actions Rubis au prix unitaire de 50,00 €
15/06/2014	• souscription par Sorgema de 9 627 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 € • souscription par Gilles Gobin de 1 968 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 € • souscription par Magerco de 192 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 €
18/06/2014	• souscription par Lorraine Gobin de 430 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 €
19/06/2014	• souscription par Sorgema de 7 695 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 €
22/06/2014	• souscription par Jacques Riou de 1 517 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 € • souscription par Agena de 14 881 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 € • souscription par Agane de 45 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 € • souscription par Chartres-Agena de 17 actions Rubis au prix unitaire de 42,60 €
14/11/2014	• cession par Jacques Riou de 900 actions Rubis au prix unitaire de 46,7861 €
17/11/2014	• cession par Jacques Riou de 800 actions Rubis au prix unitaire de 46,44935 €
02/12/2014	• cession par Clarisse Swiecznik de 106 actions Rubis au prix unitaire de 47,325 €
11/12/2014	• cession par Jacques Riou de 2 200 actions Rubis au prix unitaire de 46,51385 €
15/12/2014	• cession par Jacques Riou de 1 400 actions Rubis au prix unitaire de 44,558082 €
19/12/2014	• cession par Jacques Riou de 1 700 actions Rubis au prix unitaire de 46,7659 €
19/12/2014	• cession par Jacques Riou de 600 actions Rubis au prix unitaire de 46,9129 €

* Option pour le paiement du dividende en actions.

6.6.2 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET PERSONNES LIÉES

Néant.

6.6.3 PÉRIODES NON AUTORISÉES

Des règles prudentielles internes prévoient des périodes non autorisées (« fenêtres négatives »), durant lesquelles la réalisation d'opérations sur les titres Rubis est interdite, tant pour les gérants que pour les membres du Conseil de Surveillance. Ces périodes non autorisées débutent 30 jours avant la date prévue de publication des résultats annuels et semestriels et 15 jours avant celle des chiffres d'affaires trimestriels pour s'achever le lendemain de la publication de ces mêmes résultats.

6.7 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les apparentés du Groupe comprennent les entreprises associées (les « co-entreprises ») ainsi que les principaux dirigeants et les membres proches de leur famille (cf. notes 8 et 9 de l'annexe des comptes consolidés), les transactions entre la société mère et ses filiales sont éliminées dans les comptes consolidés.

Les conventions conclues par Rubis avec ses filiales Rubis Terminal et Rubis Énergie sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, au chapitre 9, section 9.3.3.

À l'exception des conventions liant la Société à certains membres du Conseil de Surveillance (cf. section 6.2.5.2), il n'existe pas d'autres conventions avec des « apparentés ».



6.8 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

6.8.1 RÉFÉRENTIEL

Pour la description ci-après des procédures de contrôle interne au sein du Groupe, Rubis s'est appuyé sur le guide de l'AMF du 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Il a toutefois tenu à adapter les principes généraux résultant du référentiel de l'AMF à son activité et ses caractéristiques propres.

6.8.2 OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Rubis s'est doté d'un certain nombre de procédures ayant pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et aux règlements ;
- l'application des instructions et des orientations définies par les organes sociaux de Rubis et de ses filiales ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- l'existence d'un processus d'identification des principaux risques liés à l'activité de l'entreprise.

Comme pour tout système de contrôle interne, celui mis en place par Rubis ne peut, cependant, fournir une garantie absolue à l'entreprise quant à sa capacité à atteindre ses objectifs et à éliminer tous les risques.

6.8.3 PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures décrites ci-dessous sont applicables aux filiales contrôlées par Rubis, aux entreprises communes et aux co-entreprises.

6.8.4 COMPOSANTES DU DISPOSITIF

Bien qu'ayant acquis une dimension internationale, Rubis souhaite demeurer une entreprise à taille humaine qui privilégie, dans une organisation décentralisée très proche du terrain, les échanges réguliers entre la Gérance, d'une part, et les directions générales et fonctionnelles des 2 branches d'activité et de leurs filiales étrangères, d'autre part.

La qualité et la compétence des femmes et des hommes sont ainsi des éléments essentiels dans le dispositif de contrôle interne du Groupe. Cette philosophie de management très décentralisé confère à chaque responsable de site industriel ou de filiale l'entière et pleine responsabilité du business qu'il gère.

Cette décentralisation et délégation de responsabilité est étroitement liée, d'une part, au respect de procédures mises en place en matière d'information comptable et financière et de suivi des risques et, d'autre part, au contrôle régulier de la Gérance, des Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ainsi qu'à celui des Directions Générale, Financière et Fonctionnelle de Rubis Énergie et de Rubis Terminal.

Enfin, le Conseil de Surveillance, informé par la Gérance des caractéristiques essentielles du dispositif du contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, veille à ce que les risques majeurs, identifiés par Rubis, aient bien été pris en compte dans la gestion de la Société et que les dispositifs pour assurer la fiabilité de l'information comptable et financière soient bien en place (cf. section 6.9).

6.8.5 CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Rubis contrôle à 100 % ses filiales têtes de branche (Rubis Énergie et Rubis Terminal), élabore la stratégie du Groupe, anime et finance son développement, arrête les principales décisions de gestion qui en découlent et s'assure de leur mise en œuvre, tant au niveau de ses filiales directes que des sous-filiales de ces dernières.

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière.

6.8.5.1 Organisation générale du Groupe

6.8.5.1.1 Les organes de contrôle de Rubis et des filiales

Le service comptable et consolidation de Rubis procède à la consolidation trimestrielle, semestrielle et annuelle des comptes du Groupe, en étroite coordination avec les services comptables de Rubis Énergie et de Rubis Terminal qui effectuent leur propre consolidation. Il procède :

- à un contrôle de cohérence des comptes consolidés avec les résultats prévisionnels consolidés établis par les filiales ;
- à la vérification de la correcte application des normes IFRS ;
- à l'analyse des comptes consolidés par le biais d'une revue analytique, motivant la variation de chaque rubrique des comptes consolidés entre 2 arrêtés de comptes.

Il assure une veille normative dont l'objectif est d'identifier les éventuelles incidences sur les états financiers du Groupe des réformes comptables en discussion.

Il est assisté d'un cabinet spécialisé dans les métiers de l'audit et de l'expertise comptable et opère sous la supervision des gérants, du Directeur Général Finance et de la Directrice Consolidation.

Chez Rubis Terminal, l'élaboration de l'information comptable et financière pour la France est effectuée par le service comptable du siège qui opère sous la supervision de la Direction Financière du siège, en charge du contrôle de l'information financière remontée par les filiales. Pour les filiales étrangères et la société Stockbrest, le service comptable de Rubis Terminal est assisté par les services comptables des filiales ainsi que des cabinets extérieurs d'expertise comptable.

Chez Rubis Énergie, l'élaboration de l'information comptable et financière est assurée au niveau de chaque pays par des services comptables, qui rapportent, opérationnellement, au Directeur du pays et, fonctionnellement, à la Direction Financière de Rubis Énergie. Par ailleurs, compte tenu de son développement à l'international, il a été mis en place, chez Rubis Énergie, une direction du contrôle de gestion et du contrôle interne (Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation) à laquelle ont été affectées 6 personnes.

C'est vers la Direction Consolidation et la Direction Financière de Rubis et, *in fine*, vers le Collège de la Gérance de Rubis, que convergent les résultats de l'information comptable et financière établie par les filiales.

6.8.5.1.2 Comité des Comptes

Le Comité des Comptes, dont la composition et le fonctionnement sont décrits au paragraphe 6.3.2.3.1, a notamment pour mission :

- de procéder à l'examen des comptes, de s'assurer de la permanence des méthodes, de la qualité, de l'exhaustivité et de la sincérité des états financiers ;
- de prendre connaissance de l'organisation des procédures de contrôle interne en matière comptable et financière et d'exposition aux risques.

Pour accomplir ces travaux, le Comité des Comptes entend tous les responsables de la chaîne d'information : la Direction Générale, le Directeur Général Finance, la Directrice Consolidation, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Les membres du Comité des Comptes ont accès aux mêmes documents que les Commissaires aux Comptes dont ils examinent la synthèse des travaux.

6.8.5.2 Procédures

6.8.5.2.1 Élaboration de l'information comptable et financière

a) Recueils de procédures

Il existe chez Rubis, ainsi que chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, des manuels de procédures comptables détaillant un ensemble de règles sur l'organisation du service comptable, la comptabilité budgétaire, le traitement des achats, des ventes, des opérations de banque, des immobilisations, des salaires, des remboursements de frais, etc.

Ces textes de référence définissent des principes communs d'établissement des comptes sociaux et consolidés.

Il existe, par ailleurs, des notes et des procédures formalisées, notamment en matière de :

- délégations et limites de pouvoir, tant en termes d'engagement de dépenses (y compris les investissements), qu'en matière de pouvoir d'approbation des factures et de pouvoirs de paiement en banque ;
- gestion commerciale, pour encadrer les conditions particulières accordées aux clients, pour limiter les en-cours autorisés, pour obtenir des cautions bancaires en garantie de paiement, etc.

b) Les systèmes d'information

Rubis Énergie et Rubis Terminal disposent de systèmes d'information centralisés permettant de regrouper la globalité de l'information financière : *reportings* de gestion de chaque société et terminal standardisés et uniformisés par type de métier/activité ; comptes groupes trimestriels (bilan, compte de résultat et annexes), analyses de marge mensuelles, suivi mensuel des trafics par terminal (branche stockage), suivi des dépenses d'investissement, suivi budgétaire et de gestion prévisionnelle en 3 phases (budget initial validé courant année N-1 avec plan triennal, actualisation de la prévision budgétaire à fin avril, puis à fin octobre de l'année N). Toutes ces données financières sont archivées et sécurisées quotidiennement.

Des contrôles automatiques sont également réalisés directement par le système informatique pour limiter les éventuelles erreurs de saisie. Les documents hébergés dans le système central servent également de référence et de base de rapprochement aux équipes d'audit interne dans le cadre de leurs missions.

Rubis Énergie et Rubis Terminal exploitent aussi un système de gestion documentaire permettant à leurs différentes affiliées de partager les informations d'ordre technique, HSE et légal. Les projets d'investissements et de construction importants sont ainsi suivis de près par les directeurs techniques de Rubis Énergie et Rubis Terminal.

c) Les budgets et les reportings

Les budgets sont élaborés en fin d'année par, successivement, les filiales et les sous-filiales des branches énergie et stockage, dans le cadre d'un budget plan de 3 ans glissant en fonction d'éléments de gestion et d'indicateurs budgétaires définis et standardisés par métier (stockage, distribution de GPL et distribution de carburants). Les indicateurs sont définis par la Direction Générale et les directions opérationnelles conformément à la stratégie de Rubis.

Les indicateurs budgétaires sont, notamment, les suivants :

- marge brute ;
- chiffre d'affaires ;
- RBE ;
- ROC ;
- investissements ;
- *free cash-flow* ;
- endettement ;
- volumétries ;
- trafics ;
- taux d'utilisation des capacités ;
- effectifs.

Chez Rubis Terminal, les budgets sont élaborés par les directeurs des sites assistés des services comptables et validés par les directeurs opérationnels et les membres du Comité de Direction. Les budgets des sociétés en partenariat (*joint-ventures*) sont élaborés par ces sociétés et votés par leur Conseil d'Administration. La Direction Financière de Rubis Terminal élabore un budget consolidé présenté en Comité de Direction et transmis à Rubis.

Chez Rubis Énergie, les budgets sont élaborés par pays pour chaque filiale. Ils sont revus par la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation de Rubis Énergie, avant d'être présentés au Comité de Direction (*cf.* paragraphe 6.8.5.2.2.c). Après discussion et/ou révision des budgets présentés en Comité de Direction, la Direction Financière de Rubis Énergie élabore un budget consolidé qu'elle transmet à Rubis.

Les Directions Financière et Contrôle de Gestion des 2 branches élaborent les *reportings* mensuels et analysent les écarts entre réalisations et prévisions budgétaires.

Les *reportings* sont diffusés dans les 10 jours environ suivant la fin de chaque mois et sont examinés et comparés avec les prévisions initiales lors du Comité de Direction suivant de la filiale concernée, en présence de la Gérance. Les tableaux de bord budgétaires sont ajustés en conséquence.

d) *Le financement et la gestion de la trésorerie*

La Direction Financière de Rubis est en charge de négocier auprès des banques les besoins de financement d'acquisitions. Elle analyse les *covenants* bancaires. Les placements de trésorerie sont effectués sur des instruments de bonne qualité à l'exclusion de tout placement spéculatif ou à risque et gérés par chaque entité.

e) *Les comptes*

Les sociétés du Groupe établissent les comptes sociaux trimestriels, semestriels et annuels. Les comptes semestriels et annuels sont audités par les Commissaires aux Comptes. Les Directions Financière et Consolidation de Rubis élaborent les comptes consolidés du Groupe conformément aux normes émises par l'IASB (International Accounting Standards Board). Les procédures de consolidation prévoient une série de contrôles garantissant la qualité et la fiabilité de l'information financière.

6.8.5.2.2 Le contrôle comptable et financier

Le système de contrôle interne s'appuie tant sur des procédures techniques et opérationnelles visant à identifier les points sensibles que sur une organisation légère et resserrée autour de la Gérance de Rubis et des directions générales fonctionnelles et opérationnelles des 2 principales filiales permettant de s'assurer, *via* les Comités de Direction, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

a) *Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal*

Les directions fonctionnelles de Rubis Énergie et Rubis Terminal, dans leurs domaines respectifs, procèdent à des contrôles réguliers et nécessaires des procédures mises en place. Des indicateurs et procédures de *reporting* permettent d'assurer un suivi de qualité.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui permet à Rubis de s'assurer du niveau de maîtrise de ses opérations et de veiller à la constante amélioration des procédures en place. L'audit interne aide la Direction Générale du Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

b) *L'audit interne*

Rubis Énergie

Chez Rubis Énergie, cette fonction est rattachée à la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation. Trois personnes (le Directeur du département ainsi que 2 collaborateurs) effectuent des missions d'audit interne sur l'ensemble du périmètre Rubis Énergie. Ces missions sont diligentées par le Directeur Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation et proposées en début d'année à la Direction Générale de Rubis Énergie. Les champs d'investigation sont nombreux et touchent principalement à la vérification de la bonne application des procédures établies localement et à celles établies par le Groupe, à l'amélioration des processus internes en matière de contrôle interne et d'arrêté des comptes, aux contrôles d'inventaires, de caisse, des actifs immobilisés ainsi que tous les actifs et passifs comptabilisés ou non retranscrits dans les comptes de la société auditée. L'audit peut aussi porter sur les dépenses d'investissements et l'analyse des écarts entre retours attendus et rentabilité effective.

L'auditeur a toute latitude pour mener à bien sa mission et est indépendant du management local pour effectuer ses contrôles. Le descriptif de mission ainsi que la grille du rapport d'audit sont standardisés afin que les conclusions puissent être appréhendées de la façon la plus efficace possible par l'ensemble des destinataires, à savoir le Directeur Général de la société auditée, la Direction Financière et la Direction Générale de Rubis Énergie. Les facteurs de risques identifiés dans le cadre des missions d'audit interne servent également à mettre à jour la cartographie des risques de la société concernée.

Les préconisations d'audit font l'objet d'un planning de mise en œuvre des actions correctives qui doit être impérativement respecté par la société concernée. La bonne application de ces mesures correctives est, par ailleurs, automatiquement contrôlée lors de l'audit suivant de ladite société.

Les auditeurs de Rubis Énergie sont également chargés d'analyser les résultats mensuels et la cohérence des données fournies chaque mois par l'ensemble des sociétés du périmètre. Ce travail permet d'anticiper les éventuelles erreurs de comptabilisation et de renforcer la fiabilité des comptes du Groupe.

Chaque affilié de Rubis Énergie est audité en moyenne une fois tous les 2 ans.

Rubis Terminal

Contrairement à Rubis Énergie et malgré son développement à l'international, Rubis Terminal reste une structure de taille moyenne (352 salariés) et dont l'activité (le stockage) comporte un nombre de transactions (*B to B*) limité et de longue durée.

De ce fait, Rubis Terminal n'a pas jugé utile de créer un département d'audit interne.

Pour les sociétés contrôlées, le contrôle des opérations comptables et financières est assuré par la Direction Financière et les Directions Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le suivi des risques est assuré par les directeurs de sites qui en assument la pleine responsabilité et par les responsables QHSE qui effectuent des missions régulières.

Pour les sociétés en partenariat (*joint-ventures*), le contrôle interne (en matière comptable, financier et risques) est effectué par les directions locales au moyen de *reportings* mensuels.

c) *Les Comités de Direction*

Au niveau de chaque branche d'activité, les procédures de contrôle sont organisées autour du Comité de Direction de chacune des 2 principales branches : Rubis Énergie et Rubis Terminal.

Chez Rubis Terminal, le Comité de Direction réunit, environ toutes les 3 semaines, la Direction Générale et les directeurs généraux adjoints (Opérations France, Travaux/Exploitation, Finance) ainsi que les gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

Chez Rubis Énergie, il a été mis en place un Comité de Direction par pays ou par zone qui se réunit 2 fois par an et comprend : le Directeur du pays, la Direction Générale, la Direction Finance, la Direction Contrôle de Gestion, Audit et Consolidation, la Direction Technique et la Direction des Ressources et des Risques de Rubis Énergie ainsi que les gérants et le Directeur Général Finance de Rubis.

C'est au cours de ces réunions que sont analysés les *reportings*/tableaux de bord budgétaires ainsi que les comptes sociaux et consolidés de chaque branche d'activité, les projets de développement et leur suivi, les événements considérés comme importants pour la vie de la Société et du Groupe, tant en matière de stratégie, d'exploitation que de personnel. Les questions et les points soulevés lors des précédentes réunions peuvent, si nécessaire, être également revus.

C'est donc, *in fine*, les Comités de Direction qui analysent les informations financières et extra-financières collectées à travers le processus de *reporting* mis en place dans chaque direction opérationnelle des 2 filiales têtes de branche et de leurs sous-filiales. L'ensemble du cycle de *reporting* est basé sur des principes unifiés et sur une base de données unique partagée par l'ensemble des équipes des directions financières et opérationnelles qui produisent les *reportings*.

d) La Gérance, la Direction Consolidation, la Direction Financière et la Direction Juridique de Rubis

La Direction Consolidation de Rubis effectue de nombreux contrôles, qui visent également à garantir la fiabilité de l'information financière, notamment à l'occasion des revues réalisées lors des phases de clôture des comptes.

La Direction Financière et la Direction Générale du Groupe analysent régulièrement les comptes des filiales et rencontrent périodiquement les dirigeants des filiales têtes de branche afin de faire un bilan et d'évaluer les risques et les actions correctrices éventuellement nécessaires pour atteindre les objectifs. Enfin, la Direction Juridique entretient un dialogue permanent avec les filiales autour de sujets divers : litiges, marques, assurances, identification et suivi des risques (cartographies).

6.8.6 LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RISQUES

L'ensemble des risques majeurs, leur suivi, ainsi que la politique de couverture de ces risques font l'objet d'une description détaillée figurant aux chapitres 4 et 5 du présent Document de Référence.

En matière de risques, le Groupe est présent dans des secteurs d'activité particulièrement contrôlés et réglementés. Il dispose de ce fait d'une organisation adaptée. Tous les établissements français classés « Seveso II » disposent de systèmes de gestion de la sécurité (SGS) dont les objectifs essentiels

sont la définition de l'organisation, des fonctions du personnel, des procédures et des ressources permettant de déterminer et de mettre en œuvre une politique de prévention des accidents majeurs.

Par ailleurs, les entités du Groupe, aussi bien chez Rubis Terminal que chez Rubis Énergie, exercent souvent leurs activités dans le cadre de certifications Qualité ISO 9001 et ISO 14001, notamment en ce qui concerne l'établissement et l'application des procédures et des consignes liées à la sécurité et à l'environnement. Elles exécutent de ce fait des procédures extrêmement formalisées.

Les procédures de contrôle interne en matière de gestion et de surveillance des risques visent à couvrir l'ensemble des activités et des actifs du Groupe. Elles s'appuient sur un processus d'identification et d'analyse des principaux risques conforté par une organisation appropriée permettant aux dirigeants de traiter les risques et de les maintenir à un niveau acceptable.

6.8.6.1 Identification, analyse et suivi des principaux risques

Rubis a élaboré et mis en place des cartographies des risques, identifiés comme significatifs, auxquels peuvent être exposées les différentes activités du Groupe. L'analyse de ces risques significatifs prend également en compte leur occurrence et leur impact en termes financier et d'image (sur une échelle de 1 à 5). Ces cartographies ont été élaborées en collaboration étroite entre les Directions Juridique, Consolidation et Financière de Rubis, ainsi que par les responsables opérationnels et les directions financières et techniques des 2 principales filiales. Elles font l'objet d'autoévaluations régulières pouvant conduire à l'identification de nouveaux risques. Les risques significatifs ont été classés en 11 familles : risques de marché, risques d'erreur d'appréciation comptable, risques d'assurances, risques commerciaux, risques environnementaux, risques industriels, risques climatiques, risques logistiques, risques sociaux, risques juridiques (dont « fraude » et manquements contractuels) et risques informatiques.

Les cartographies sont remplies annuellement, dans chaque branche d'activité, par les responsables opérationnels des sites industriels et par les directeurs des filiales françaises et internationales, assistés par les responsables fonctionnels de Rubis Terminal et/ou de Rubis Énergie. Elles sont actualisées en cours d'année à l'occasion de chaque Comité de Direction. Leur objectif est

de donner, annuellement, l'état du suivi des risques significatifs identifiés et de décrire les éventuelles mesures prises ou à prendre en vue de les réduire, à défaut de pouvoir les éliminer complètement.

L'ensemble de ces cartographies fait l'objet d'une consolidation au niveau de Rubis Terminal et de Rubis Énergie, avant d'être transmis par la Gérance de Rubis au Comité des Comptes lors de la séance spécifique dédiée aux risques (cf. section 6.3.2.3.1). À leur tour, le Comité des Comptes et la Gérance en rendent compte au Conseil de Surveillance lors de la séance du mois de mars. Depuis leur mise en place, elles se sont révélées être un outil de gestion et de suivi des risques très apprécié par les responsables des sites et des filiales.

6.8.6.2 Une organisation appropriée

La Direction Générale de chaque branche d'activité est responsable, en dernier ressort, de la politique de gestion des risques dans le cadre défini par la Gérance de Rubis.

Les responsables opérationnels de chaque site sont assistés par les directions fonctionnelles de leur société mère : Direction Technique, Direction Sécurité, Direction Juridique et Direction Assurance.

Dans les sites les plus importants, ces responsables sont assistés d'un ingénieur Qualité et/ou d'un ingénieur HSE.

Le directeur d'une entité est globalement responsable de la gestion et du contrôle des risques de ses installations. Par ailleurs, chez Rubis Énergie et Rubis Terminal, il existe une Direction Technique qui intervient régulièrement à titre de conseil opérationnel et procède à des audits d'inspection des installations, cela dans le but de garantir le respect de standards minimaux en matière d'exploitation, de sécurité et d'environnement.

Dans son organisation décentralisée, le Groupe privilégie la qualité et l'autonomie de ses collaborateurs qui assument l'intégralité des responsabilités liées à leur poste, y compris celle du contrôle des risques.

6.8.6.3 Contrôle par des organismes extérieurs permanents

Ils sont assurés par :

- l'administration des Douanes : pour les dépôts pétroliers de Rubis Terminal ayant le statut d'entrepôt fiscal sous douane, les produits y sont stockés en « suspension de taxes » ; ces dernières

ne devenant exigibles que lors de la mise à la consommation des produits. De ce fait, les directeurs des dépôts rendent compte régulièrement, selon la réglementation applicable, aux autorités douanières des mouvements de leurs stocks que l'administration des Douanes a toute latitude pour vérifier avec la comptabilité tenue sur le site. Par là même, un contrôle supplémentaire et strict de la comptabilité matière est réalisé régulièrement ;

- les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), qui effectuent en France

des contrôles réguliers des installations industrielles des sites et de l'application du « Système de Gestion de la Sécurité » en vue de vérifier la maîtrise par la filiale des risques liés à son activité. Des systèmes analogues existent pour les sites des filiales étrangères de Rubis Terminal ;

- les organismes de certification ISO tels que l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité) ou le LRQA (Lloyds Register Quality Assurance) qui audient régulièrement Rubis Terminal et ses principales filiales ainsi que 6 filiales de Rubis Énergie certifiées ISO 9001 ; au

cours de ces audits est régulièrement contrôlé le respect des procédures, consignes et modes opératoires mis en place dans le cadre du plan Qualité afin d'assurer le maintien de la certification acquise et d'initier de nouveaux axes d'amélioration ;

- les clients qui effectuent régulièrement des audits au sein des dépôts auxquels ils confient des prestations. Ils vérifient ainsi le respect par l'exploitant de leur cahier des charges, essentiellement en matière de qualité.



6.9 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Afin de répondre aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires de la composition, de l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. En ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques décrites au chapitre 6, section 6.8 du Document de Référence 2014, le présent rapport porte une appréciation sur l'existence et l'adéquation des procédures de contrôle qui lui sont décrites, par rapport aux risques significatifs répertoriés par la Gérance.

Conformément aux dispositions légales, je vous informerai également du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, ainsi que des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

I. COMPOSITION, PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE RUBIS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

1. Composition du Conseil et représentation équilibrée des femmes et des hommes

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires pour une durée ne pouvant excéder 3 ans. Les associés commandités ne peuvent pas participer à cette désignation.

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc des mandats de ceux-ci, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil est actuellement composé de 13 membres dont 3 femmes. À ce jour, les femmes représentent 23 % du Conseil. Ce pourcentage devrait atteindre 30 % si l'Assemblée Générale des actionnaires de Rubis, qui se tiendra le 5 juin 2015, se prononce favorablement sur la nomination de Madame Laure Grimompret-Tahon, qualifiée également de membre indépendant. Le pourcentage de 40 % de membres féminins sera atteint dans les délais prévus par la loi.

La composition équilibrée du Conseil ainsi que les compétences de ses membres le composant, qui sont détaillées au chapitre 6, sections 6.2 et 6.3, du Document de Référence 2014, lui donnent toute qualité pour représenter les intérêts des actionnaires en toute compétence, disponibilité et indépendance.

2. Indépendance du Conseil et des Comités

À compter de l'exercice 2014, la Société a décidé de se conformer intégralement aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise auquel elle adhère, le Code AFEP-MEDEF de juin 2013 pour apprécier l'indépendance de ses membres en intégrant le critère de l'ancienneté (plus de 12 ans) qu'elle avait écarté auparavant.

Parmi les 13 membres du Conseil, 4 membres dont l'ancienneté est supérieure à 12 ans ont été qualifiés de non indépendants par le Conseil lors de sa réunion du 11 mars 2015. Il s'agit de Messieurs Olivier Dassault, Nils-Christian Bergene, Christian Moretti et moi-même. Deux autres membres l'ont également été en raison, pour Monsieur Olivier Mistral, de sa qualité d'ancien salarié d'une filiale de Rubis depuis moins de 5 ans et de la convention de conseil le liant à cette filiale, et pour Monsieur Erik Pointillart, en raison de l'accord de coopération qui le lie à la Société.

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement 7 membres indépendants sur 13 membres, soit un taux d'indépendance de 53,8 %.

Par ailleurs, le choix opéré par la Société de se conformer intégralement aux critères du Code AFEP-MEDEF à partir de 2015 a conduit à un remaniement de la composition du Comité des Comptes et des Risques, faisant ressortir un taux d'indépendance de 50 %. Le pourcentage de 2/3 préconisé par le Code AFEP-MEDEF sera atteint progressivement, et au plus tard à l'issue des mandats des membres le composant dont

l'ancienneté est supérieure à 12 ans. La présidence du Comité des Comptes et des Risques, à laquelle j'ai décidé de renoncer, a été confiée par le Conseil à un membre indépendant, Madame Chantal Mazzacurati.

Enfin, dans un souci d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil de Surveillance a procédé à la création, lors de la séance du 11 mars 2015, d'un Comité des Rémunérations et des Nominations composé de 50 % de membres indépendants et présidé par un membre indépendant, Madame Chantal Mazzacurati.

Toutes les informations utiles concernant l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance et des Comités figurent au chapitre 6, section 6.3.2 du Document de Référence 2014.

3. Renouvellements et nouvelle nomination

Quatre membres du Conseil (Messieurs Hervé Claquin, Olivier Mistral, Erik Pointillart et Nils-Christian Bergene) voient leur mandat arriver à expiration lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015. Monsieur Nils-Christian Bergene a fait savoir au Conseil qu'il ne souhaitait pas se représenter pour un nouveau mandat. Le Conseil a regretté son départ et a tenu à lui témoigner toute sa reconnaissance pour son apport et son investissement tout au long de ses années de présence au Conseil.

Par ailleurs, le Conseil a examiné la candidature de Madame Laure Grimonpret-Tahon en qualité de nouveau membre en remplacement de Monsieur Nils-Christian Bergene.

Âgée de 33 ans, Madame Grimonpret-Tahon est Directrice Juridique, responsable des affaires internes pour la France, le Luxembourg et le Maroc de la CGI (entreprise indépendante de services en technologies de l'information et en gestion d'affaires). Madame Grimonpret-Tahon apporte au Conseil son expertise en matière d'acquisitions et de *compliance*. Elle a été qualifiée de membre indépendant.

Le Conseil s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des mandats de Messieurs Claquin, Mistral et Pointillart et sur la nomination de Madame Grimonpret-Tahon.

4. Fonctionnement du Conseil

Les conditions et modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil sont fixées dans un règlement intérieur dont les principales dispositions sont décrites au chapitre 6, section 6.3.2.2.1 du Document de Référence 2014.

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il se réunit régulièrement pour examiner les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, l'évolution de chaque branche d'activité et les perspectives d'avenir dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance. Il prend connaissance également des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Gérance. Pour l'assister dans l'accomplissement de ses missions, il bénéficie des travaux de comités spécialisés créés en son sein :

- le Comité des Comptes et des Risques ; et
- le Comité des Rémunérations et des Nominations, créé le 11 mars 2015.

Les membres du Comité des Comptes et des Risques sont nommés au regard de leurs compétences comptables et financières et de leurs expériences professionnelles. Au 31 décembre 2014, le Comité des Comptes et des Risques comportait 4 membres dont 3 d'entre eux ont été considérés non indépendants. Sa composition et sa présidence ont été revues en 2015 afin de répondre aux critères du Code AFEP-MEDEF. De plus amples informations sur le fonctionnement de ces Comités figurent au chapitre 6, section 6.3.2.3 du Document de Référence 2014.

5. Organisation des travaux du Conseil

Au cours de l'exercice 2014, le Conseil de Surveillance s'est réuni à 2 reprises :

- **le 13 mars 2014**, pour examiner l'activité du Groupe durant l'exercice 2013, ses résultats et les comptes sociaux et consolidés ainsi que le marché du titre Rubis.

Il s'est penché sur la description qui lui a été faite par la Gérance des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière de la Société et du Groupe et a pris connaissance des procédures de gestion des risques par la description qui lui en a été faite par le Président du Comité des Comptes et des Risques.

Il a également travaillé sur le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de son Président qui ont été présentés à l'Assemblée des actionnaires du 5 juin 2014.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur le renouvellement du mandat de 4 de ses membres arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 ainsi que sur le versement des jetons de présence.

- **le 29 août 2014**, pour examiner les comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2014, le marché du titre Rubis, ainsi que plusieurs points comptables et fiscaux.

Le Conseil a ainsi été informé des variations de périmètre liées, notamment, au rachat de l'activité GPL de BP au Portugal, finalisé le 1^{er} juillet 2014, et à l'acquisition de la société Multigas.

Il a, par ailleurs, été informé d'un événement important postérieur à la clôture des comptes semestriels concernant le rachat de l'activité GPL de Total en Suisse.

Enfin, le Conseil s'est prononcé sur les conventions réglementées qui lui ont été soumises et a procédé au déclassement des conventions d'intégration fiscale et de compte courant intragroupes, inscrites jusqu'alors au nombre des conventions réglementées, en conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont caractérisées par un taux élevé de participation (85 % à chaque réunion) et ont donné lieu à de nombreux échanges. Ont participé également à ces réunions les gérants, le Directeur Général Finance, la Secrétaire Générale de Rubis ainsi que les Commissaires aux Comptes, qui ont pu apporter, en séance, tous les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension des sujets à l'ordre du jour.

Chacune des réunions du Conseil de Surveillance a été précédée par une réunion du Comité des Comptes et des Risques (les 7 mars et 25 août 2014) destinée à préparer les séances du Conseil pour les sujets qui sont de sa compétence. Les questions liées aux procédures de contrôle interne et, plus spécifiquement celles liées à la gestion et/ou au suivi des risques majeurs, ont fait l'objet d'une réunion spécifique du Comité des Comptes et des Risques qui s'est tenue préalablement à celle dédiée à l'examen des comptes annuels sociaux et consolidés (le 7 mars 2014).

6. Évaluation du Conseil

Tous les 3 ans, le Conseil procède à une autoévaluation formelle sur sa composition, son fonctionnement et ses rapports avec la Gérance et les Commissaires aux Comptes. La dernière autoévaluation a été effectuée en 2014.

II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE AU SEIN DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ

Les procédures de contrôle interne sont définies par la Gérance et mises en œuvre sous sa responsabilité et celle des organes dirigeants des sociétés filiales, en prenant en compte les spécificités de l'organisation et des activités du Groupe. Elles sont décrites au chapitre 6, section 6.8 du Document de Référence 2014 et font l'objet d'une présentation détaillée par la Gérance au Comité des Comptes et des Risques et au Conseil de Surveillance.

La définition et les objectifs du contrôle interne, adoptés par Rubis, sont ceux définis par l'AMF dans son guide publié le 22 juillet 2010 portant cadre de référence en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Le contrôle interne a pour périmètre Rubis et les filiales contrôlées, les entreprises communes et les co-entreprises.

1. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Rubis dispose de structures et de procédures comptables et financières qui participent à la mise en place d'un contrôle interne fiable en matière d'élaboration de l'information comptable et financière. Le Comité des Comptes et des Risques a été en mesure, lors des réunions, de poser toutes les questions et d'obtenir toutes les informations, tant auprès de la Gérance que des Commissaires aux Comptes, nécessaires à la garantie que les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés, reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe. Il en a rendu compte au Conseil de Surveillance.

2. Gestion des risques

L'identification et le suivi des principaux risques sont décrits aux chapitres 4 et 5 du Document de Référence 2014. Les mesures de contrôle et de gestion des risques sont décrites au chapitre 6, section 6.8.6 du même document. Le suivi des risques fait l'objet de cartographies élaborées, à la fin de chaque exercice, par les responsables fonctionnels et opérationnels de Rubis, Rubis Terminal, Rubis Énergie et leurs filiales.

Les risques sont analysés sous l'angle de leur occurrence et de leur impact en termes financier et d'image.

Les cartographies rendent compte annuellement, pour chaque risque identifié, des mesures prises ou programmées dans le cadre de la gestion et du suivi des risques du Groupe.

Une synthèse des cartographies de l'exercice 2014 a été transmise aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité des Comptes et des Risques lors de la réunion du 5 mars 2015, dédiée à la gestion des risques. Un exemplaire complet des dites cartographies (site par site) a été mis à la disposition des membres du Comité des Comptes et des Risques et des Commissaires aux Comptes lors de ladite séance, afin que ceux-ci puissent poser à la Gérance toutes les questions et obtenir toutes les informations souhaitées. Le Président du Comité des Comptes et des Risques en a rendu compte au Conseil de Surveillance lors de la réunion du 11 mars 2015.

Cette présentation n'a pas mis en évidence de risques majeurs susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs fixés par la Gérance et permet au Conseil d'avoir une assurance raisonnable de l'existence de procédures de contrôle interne au sein du Groupe, conformes à la description qui vous en est faite au chapitre 6, section 6.8 du Document de Référence 2014.

III. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites aux articles 34 à 40 des statuts de Rubis qui peuvent être consultés au siège de la Société ou sur son site internet.

IV. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE POUR ÉTABLIR LE PRÉSENT RAPPORT

Pour rédiger le présent rapport, j'ai bénéficié :

- des informations et documents obtenus lors des réunions du Comité des Comptes et des Risques et du Conseil de Surveillance ;
- des questions posées aux Commissaires aux Comptes, sans la présence de la Gérance et/ou de la Direction de Rubis ;
- des échanges réguliers avec la Gérance et les Directions Financière, Consolidation et Juridique de Rubis ;
- du concours de la Secrétaire du Conseil de Rubis.

V. APPROBATION DU PRÉSENT RAPPORT

Par le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 mars 2015.

Fait à Paris, le 11 mars 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Heckenroth', with a horizontal line underneath it.

Olivier Heckenroth

Président du Conseil de Surveillance

6.10 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 226-10-1 DU CODE DE COMMERCE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Rubis et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONNOT & GUIBOURT



Jean-Louis Monnot

MAZARS



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet





RUBIS ET SES ACTIONNAIRES

7.1	Renseignements de caractère général concernant le capital social	162
7.2	Dividendes	164
7.3	Répartition du capital et des droits de vote	165
7.4	Actionnariat salarié	167
7.5	Tableau d'évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	168



7.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

7.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le montant du capital social au 31 décembre 2014 est de 97 172 697,50 euros, divisé en 38 869 079 actions d'une valeur nominale

de 2,50 euros, contre 93 227 747,50 euros, divisé en 37 291 099 actions d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre

2013, à la suite de la réalisation des opérations ci-dessous.

7.1.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2014

	Nombre d'actions	Capital et montants successifs d'augmentations de capital en nominal <i>(en euros)</i>
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2013	37 291 099	93 227 747,50
Opérations entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014		
Augmentation de capital réservée aux salariés par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir	71 873	179 682,50
Païement du dividende en actions	1 167 668	2 919 170,00
Exercice d'options de souscription d'actions	324 028	810 070,00
Acquisition définitive d'actions de performance	14 411	36 027,50
CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2014	38 869 079	97 172 697,50

7.1.3 AUTOCONTRÔLE

Pour réguler le marché du titre Rubis, la Société a mis en place un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI. Au 31 décembre 2014, la Société détenait 14 000 titres Rubis pour 1 778 540 euros.



7.1.4 CAPITAL AUTORISÉ MAIS NON ÉMIS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les informations figurent au chapitre 8, section 8.2 du présent Document de Référence.

7.1.5 CAPITAL POTENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2014

Les valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital résultent :

- des options de souscription d'actions non encore exercées ;
- des actions de performance, dont la période d'acquisition de 2 ans est en cours et qui ne sont pas encore définitivement acquises par les bénéficiaires ;
- des bons d'émission d'actions, émis en juillet 2013 dans le cadre des lignes de capital négociées avec BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, non encore exercés.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital.

Si tous ces titres donnant accès au capital devaient être émis, le nombre d'actions de la Société, au 31 décembre 2014, pourrait être augmenté d'un nombre maximal de 3 310 991 actions se répartissant comme suit :

- 60 998 options de souscription d'actions (plans 2005 et 2011) dont la période d'exercice était ouverte au 31 décembre 2014 mais qui n'ont pas été exercées ;
- 539 282 options de souscription d'actions (plan 2012) dont la période d'exercice s'échelonne entre le 9 juillet 2015 et le 8 juillet 2017, sous réserve de la réalisation des conditions de performance attachées ;
- 270 711 actions de performance susceptibles d'être attribuées définitivement, sous réserve du respect de la condition de présence et de la réalisation des conditions de performance attachées (plans 2012, 2013 et 2014) ;
- 2 440 000 actions susceptibles d'être émises par exercice de bons d'émission d'actions par BNP Paribas et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Un état détaillé des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance en cours figure au chapitre 6, section 6.5.5 du présent Document de Référence.

En conséquence, un actionnaire détenant 1 % du capital au 31 décembre 2014 sur une base non diluée, détiendrait sur une base diluée 0,92 % du capital.

7.1.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2015

Le capital sera augmenté en 2015 du nombre de titres correspondant aux opérations suivantes :

- une augmentation de capital destinée aux salariés (par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir) approuvée par le Collège de la Gérance du 12 janvier 2015 et dont la souscription est en cours à l'heure de la rédaction du présent Document de Référence ;
- l'exercice au 31 mars 2015 de 386 options de souscription d'actions.

Il est précisé qu'il existe 60 612 options de souscription d'actions susceptibles d'être exercées jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2015 et qui peuvent entraîner une augmentation simultanée du capital social.

La Société n'a pas connaissance d'accords dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle.

7.2 DIVIDENDES

Politique de distribution

Rubis mène une politique active de distribution de dividendes. Au titre de l'exercice 2014, la Société proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2015 un dividende unitaire de 2,05 euros, en hausse de 5 % par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2013 (1,95 euro).

DIVIDENDES VERSÉS AUX ACTIONNAIRES AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué (en euros)	Total des sommes nettes distribuées (en euros)
AGO 10/06/2010	2009	11 042 591	2,85	31 471 384
AGM 09/06/2011	2010	14 534 985	3,05	44 331 704
AGM 07/06/2012 ⁽¹⁾	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013 ⁽¹⁾	2012	33 326 488	1,84	61 320 738
AGM 05/06/2014 ⁽¹⁾	2013	37 516 780	1,95	73 157 721

(1) Après division par 2 de la valeur nominale des actions (08/07/2011).

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans, à compter de la date de leur mise en paiement, sont prescrits et versés au Trésor Public.

7.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

7.3.1 ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nombre total des droits de vote au 31 décembre 2014 : 38 869 079. Il est égal au nombre d'actions composant le capital social et disposant des mêmes droits. Le droit de vote double a été spécifiquement exclu dans les statuts, de sorte que les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012	
	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital	Nombre d'actions ⁽¹⁾	% du capital
Principaux actionnaires						
Halisol Groupe SARL	-	-	-	-	1 550 375	4,78 %
Orfim	1 996 998	5,14 %	1 882 787	5,05 %	1 684 067	5,19 %
Dassault Belgique Aviation (DBA)	1 954 983	5,03 %	1 894 255	5,08 %	1 680 500	5,18 %
Commonwealth Bank of Australia ⁽²⁾	1 947 909	5,01 %	-	-	-	-
Organes de Direction et de Surveillance						
Associés commandités et gérants	780 653	2,01 %	808 082	2,17 %	633 981	1,96 %
Conseil de Surveillance	77 627	0,20 %	87 540	0,23 %	78 224	0,24 %
FCP Rubis Avenir	424 366	1,09 %	365 136	0,98 %	316 007	0,97 %
Autocontrôle	14 000	0,04 %	29 707	0,08 %	9 025	0,03 %
Public	31 672 543	81,48 %	32 223 592	86,41 %	26 475 794	81,65 %
TOTAL	38 869 079	100 %	37 291 099	100 %	32 427 973	100 %

(1) À la connaissance de la Société.

(2) Agissant de concert et pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds.

- La société Orfim est une société de capital-développement contrôlée par la famille Picciotto.
- La société Dassault Belgique Aviation (DBA) est une société de droit belge détenue entièrement par la famille Dassault.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital.

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS EN 2014

- Le 16 septembre 2014, Commonwealth Bank of Australia, agissant pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 septembre 2014, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis et détenir, pour le compte desdites filiales, 1 947 909 actions Rubis représentant autant de droits de vote, soit 5,01 % du capital et des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Rubis sur le marché.

- Conformément à l'article 14-7 des statuts de la Société, qui stipule que toute variation, ultérieure au premier seuil légal, supérieure à 1 % du capital et des droits de vote doit lui être notifiée, Orfim a informé la Société, le 6 mars 2014, de la baisse de sa participation dans le capital de Rubis de 1,004 % par rapport à la participation détenue au 23 octobre 2002 qui s'élevait à 6,041 %.

7.3.3 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS EN 2015

- Le 22 janvier 2015, la société Dassault Belgique Aviation a déclaré avoir cédé hors marché à la société Groupe Industriel Marcel Dassault, le 20 janvier 2015, 2 025 728 actions Rubis représentant 5,21 % du capital et des droits de vote de la Société, le transfert de propriété entraînant respectivement un franchissement à la baisse et à la hausse des seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Rubis.

- Le 24 mars 2015, Commonwealth Bank of Australia agissant pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 18 mars 2015, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote au sein de Rubis. À cette date, elle déclare détenir 1 909 449 actions Rubis, soit 4,91 % du capital et des droits de vote.

d'être transmise à l'Autorité des Marchés Financiers.

- Absence de nantissement d'actions de l'émetteur détenues au nominatif pur.
- Aucune offre publique d'achat ou d'échange, ni de garantie de cours effectuées par des tiers sur les actions de la Société, et Rubis n'a pas fait d'offre publique d'échange sur les actions d'une autre société.

7.3.4 AUTRES INFORMATIONS

- Absence de convention, prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, susceptible



7.4 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2014, les salariés du Groupe détenaient 1,09 % du capital de Rubis par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir. Depuis sa mise en place en 2002, Rubis a lancé chaque année une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles (sociétés ayant leur siège sur le territoire français). Toutes ces opérations ont remporté une large adhésion de la part des salariés du Groupe.

7.4.1 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS DU GROUPE : OPÉRATION 2014

Le 3 janvier 2014, agissant en vertu de la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2013, le Collège de la Gérance a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés des sociétés éligibles du Groupe par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement Rubis Avenir.

En conformité avec l'article L. 3332-19 du Code du travail et la délégation reçue par les actionnaires, le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à 80 % de la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant la réunion du 3 janvier 2014. Cette moyenne s'élève à 45,09 euros donnant un prix de souscription de 36,08 euros.

La société a abondé à chaque souscription pour un montant cumulé d'abondement de 3 000 euros brut maximum sur 2 tranches.

À l'issue de cette opération, 71 873 actions nouvelles ont été souscrites pour un versement global de 2 593 177,84 euros représentant, à hauteur de 179 682,50 euros, la libération de la valeur nominale et, à hauteur de 2 413 495,34 euros, la libération de la prime d'émission. Le taux de souscription est ressorti à 65,62 %.

Une nouvelle opération a été décidée par le Collège de la Gérance du 12 janvier 2015 dont la souscription est en cours à l'heure de la rédaction du présent Document de Référence.

7.4.2 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

Le tableau ci-après donne les caractéristiques des 3 dernières opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés réalisées par Rubis.

	2014	2013	2012
Nombre de salariés éligibles	509	491	449
Nombre de souscriptions	334	306	295
Taux de souscription	65,62 %	62,32 %	65,70 %
Prix de souscription (en euros)	36,08	40,00	32,00
Nombre total d'actions souscrites	71 873	50 365	56 375

7.5 TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
2010					
29/01	Equity Line	106 200 €	21 240	54 214 920 €	10 842 984
11/03	Actions de performance	209 835 €	41 967	54 424 755 €	10 884 951
18/03	Equity Line	125 000 €	25 000	54 549 755 €	10 909 951
07/04	Equity Line	250 000 €	50 000	54 799 755 €	10 959 951
29/04	Equity Line	150 000 €	30 000	54 949 755 €	10 989 951
19/05	Equity Line	250 000 €	50 000	55 199 755 €	11 039 951
20/05	Épargne salariale	119 030 €	23 806	55 318 785 €	11 063 757
20/05	Levées de stock-options	28 035 €	5 607	55 346 820 €	11 069 364
02/06	Equity Line	200 000 €	40 000	55 546 820 €	11 109 364
22/06	Equity Line	200 000 €	40 000	55 746 820 €	11 149 364
09/07	Equity Line	250 000 €	50 000	55 996 820 €	11 199 364
15/07	PDA ⁽¹⁾	2 552 030 €	510 406	58 548 850 €	11 709 770
15/07	Levées de stock-options	49 495 €	9 899	58 598 345 €	11 719 669
28/07	Equity Line	200 000 €	40 000	58 798 345 €	11 759 669
08/09	Equity Line	200 000 €	40 000	58 998 345 €	11 799 669
24/09	Equity Line	250 000 €	50 000	59 248 345 €	11 849 669
30/09	Levées de stock-options	251 725 €	50 345	59 500 070 €	11 900 014
11/10	Equity Line	250 000 €	50 000	59 750 070 €	11 950 014
15/10	Actions de performance	3 000 €	600	59 753 070 €	11 950 614
26/10	Equity Line	250 000 €	50 000	60 003 070 €	12 000 614
30/10	Levées de stock-options	189 280 €	37 856	60 192 350 €	12 038 470
25/11	Levées de stock-options	162 640 €	32 528	60 354 990 €	12 070 998
30/11	Levées de stock-options	66 500 €	13 300	60 421 490 €	12 084 298
24/12	Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	9 926 385 €	1 985 277	70 347 875 €	14 069 575
2011					
07/01	Equity Line	300 000 €	60 000	70 647 875 €	14 129 575
25/01	Equity Line	300 000 €	60 000	70 947 875 €	14 189 575
26/01	Levées de stock-options	224 095 €	44 819	71 171 970 €	14 234 394
09/02	Equity Line	200 000 €	40 000	71 371 970 €	14 274 394
14/02	Actions de performance	8 840 €	1 768	71 380 810 €	14 276 162
23/03	Equity Line	250 000 €	50 000	71 630 810 €	14 326 162
08/04	Equity Line	400 000 €	80 000	72 030 810 €	14 406 162
03/05	Equity Line	250 000 €	50 000	72 280 810 €	14 456 162
31/05	Épargne salariale	100 320 €	20 064	72 381 130 €	14 476 226
31/05	Levées de stock-options	351 550 €	70 310	72 732 680 €	14 546 536
01/06	Levées de stock-options	74 430 €	14 886	72 807 110 €	14 561 422
16/06	Actions de performance	3 640 €	728	72 810 750 €	14 562 150
20/06	Equity Line	350 000 €	70 000	73 160 750 €	14 632 150
30/06	Levées de stock-options	43 195 €	8 639	73 203 945 €	14 640 789
08/07	PDA ⁽¹⁾	2 640 055 €	528 011	75 844 000 €	15 168 800
21/11	Paceo	125 000 €* ⁽²⁾	50 000	75 969 000 €	30 387 600*

Date	Opération	Montant de l'augmentation du capital	Nombre de titres créés	Capital à l'issue de l'opération	Actions composant le capital
21/11	Levées de stock-options	37 680 €	15 072	76 006 680 €	30 402 672
28/12	Levées de stock-options	5 382,50 €	2 153	76 012 062,50 €	30 404 825
2012					
23/05	Épargne salariale	140 937,50 €	56 375	76 153 000 €	30 461 200
23/05	Levées de stock-options	99 902,50 €	39 961	76 252 902,50 €	30 501 161
03/07	PDA ⁽¹⁾	2 439 847,50 €	375 939	78 692 750 €	31 477 100
03/07	Levées de stock-options	26 585 €	10 634	78 719 335 €	31 487 734
13/07	Paceo	250 000 €	100 000	78 969 335 €	31 587 734
13/07	Levées de stock-options	29 115 €	11 646	78 998 450 €	31 599 380
03/08	Paceo	250 000 €	100 000	79 248 450 €	31 699 380
20/08	Actions de performance	222 160 €	88 864	79 470 610 €	31 788 244
20/08	Levées de stock-options	66 600 €	26 640	79 537 210 €	31 814 884
07/09	Paceo	375 000 €	150 000	79 912 210 €	31 964 884
19/09	Actions de performance	24 425 €	9 770	79 936 635 €	31 974 654
19/09	Levées de stock-options	29 945 €	11 978	79 966 580 €	31 986 632
25/09	Paceo	250 000 €	100 000	80 216 580 €	32 086 632
11/10	Paceo	250 000 €	100 000	80 466 580 €	32 186 632
11/10	Levées de stock-options	39 967,50 €	15 987	80 506 547,50 €	32 202 619
31/10	Paceo	250 000 €	100 000	80 756 547,50 €	32 302 619
19/11	Paceo	250 000 €	100 000	81 006 547,50 €	32 402 619
19/11	Levées de stock-options	1 280 €	512	81 007 827,50 €	32 403 131
31/12	Levées de stock-options	62 105 €	24 842	81 069 932,50 €	32 427 973
2013					
14/01	Paceo	250 000 €	100 000	81 319 932,50 €	32 527 973
28/01	Paceo	250 000 €	100 000	81 569 932,50 €	32 627 973
12/02	Paceo	375 000 €	150 000	81 944 932,50 €	32 777 973
12/02	Levées de stock-options	10 000 €	4 000	81 954 932,50 €	32 781 973
28/02	Paceo	250 000 €	100 000	82 204 932,50 €	32 881 973
28/02	Levées de stock-options	33 950 €	13 580	82 238 882,50 €	32 895 553
03/05	Paceo	375 000 €	150 000	82 613 882,50 €	33 045 553
03/05	Levées de stock-options	47 640 €	19 056	82 661 522,50 €	33 064 609
23/05	Épargne salariale	125 912,50 €	50 365	82 787 435 €	33 114 974
23/05	Levées de stock-options	56 045 €	22 418	82 843 480 €	33 137 392
27/05	Paceo	375 000 €	150 000	83 218 480 €	33 287 392
04/06	Levées de stock-options	238 750 €	95 500	83 457 230 €	33 382 892
28/06	Levées de stock-options	39 000 €	15 600	83 496 230 €	33 398 492
05/07	PDA ⁽¹⁾	3 112 565 €	1 245 026	86 608 795 €	34 643 518
15/07	Paceo	250 000 €	100 000	86 858 795 €	34 743 518
30/09	Levées de stocks-options	384 747,50 €	153 899	87 243 542,50 €	34 897 417
31/10	Levées de stocks-options	105 117,50 €	42 047	87 348 660 €	34 939 464
29/11	Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	5 823 242,50 €	2 329 297	93 171 902,50 €	37 268 761
31/12	Levées de stocks-options	55 845 €	22 338	93 227 747,50 €	37 291 099
2014					
13/05	Actions de performance	21 800 €	8 720	93 249 547,50 €	37 299 819
13/05	Levées de stock-options	456 945 €	182 778	93 706 492,50 €	37 482 597
22/05	Épargne salariale	179 682,50 €	71 873	93 886 175 €	37 554 470
30/05	Levées de stock-options	214 000 €	85 600	94 100 175 €	37 640 070
03/07	PDA ⁽¹⁾	2 919 170 €	1 167 668	97 019 345 €	38 807 738
04/08	Actions de performance	14 035 €	5 614	97 033 380 €	38 813 352
04/08	Levées de stock-options	139 125 €	55 650	97 172 505 €	38 869 002
30/09	Actions de performance	192,50 €	77	97 172 697,50 €	38 869 079
31/12	ÉTAT DU CAPITAL			97 172 697,50 €	38 869 079

(1) PDA : paiement du dividende en actions.

* Après division par 2 de la valeur nominale des actions (08/07/2011).





RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR RUBIS

8.1	Renseignements statutaires	172
8.2	Autorisations, délégations de compétence et de pouvoirs en vigueur	175



8.1 RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

8.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, SIÈGE SOCIAL, REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (ARTICLES 3 ET 4 DES STATUTS)

Rubis
105, avenue Raymond-Poincaré
75116 Paris
RCS Paris 784 393 530

8.1.2 DATE DE CONSTITUTION, DURÉE ET EXERCICE SOCIAL (ARTICLES 5 ET 52 DES STATUTS)

La Société a été constituée le 21 juillet 1900. Sa forme actuelle est née de la fusion, le 30 juin 1992, de 2 sociétés cotées en bourse, Rubis Investment & Cie et la Compagnie de Penhoët. Sa durée s'étend jusqu'au 30 mai 2089 sauf cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

Chaque exercice social a une durée de 12 mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

8.1.3 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

« La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement.

Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières,

civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ».

Son activité est celle d'un opérateur industriel dans le secteur de l'énergie, plus particulièrement dans l'aval pétrolier et chimique.

8.1.4 GÉRANCE (ARTICLES 7, 20 À 22 ET 54 DES STATUTS)

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, personne physique ou morale, associé commandité ou non.

Si une personne morale est gérante, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient gérants en leur nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

8.1.4.1 Nomination - Réélection

Au cours de l'existence de la Société, la nomination de tout nouveau gérant ou sa réélection sont de la compétence des associés commandités qui statuent à l'unanimité des voix. Toutefois, si ledit candidat gérant n'est pas associé commandité, sa nomination ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Assemblée Générale Ordinaire des commanditaires.

8.1.4.2 Pouvoirs

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi ou les statuts aux Assemblées et au Conseil de Surveillance.

En cas de pluralité de gérants, il y a lieu de requérir l'accord unanime du Collège de la Gérance pour toute décision impliquant des dépenses supérieures à 152 449 euros.

8.1.4.3 Gérant statutaire

Monsieur Gilles Gobin a été nommé gérant statutaire.

8.1.4.4 Rémunération de la Gérance

Fixée, pour l'exercice clos le 31 décembre 1997, à 90 % du total des sommes versées par Rubis à la Gérance au titre de la rémunération de l'exercice précédent (1 478 450 euros), la rémunération est indexée annuellement sur l'évolution (rapport de l'indice de clôture sur l'indice d'ouverture) des indices de référence retenus pour le calcul des redevances payées à Rubis par Rubis Énergie et Rubis Terminal au titre des conventions d'assistance.

8.1.5 CONSEIL DE SURVEILLANCE (ARTICLES 27 À 29 DES STATUTS)

8.1.5.1 Constitution

La Société est dotée d'un Conseil de Surveillance dont les membres sont choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité ni celle de gérant.

Les membres sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant la qualité de commandités ne pouvant participer au vote des résolutions concernées.

La durée de leurs fonctions est de 3 années et prend fin à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs mandats. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine Assemblée.

8.1.5.2 Délibérations

Le Conseil de Surveillance, sur convocation de son Président ou de la Gérance, se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par semestre.

8.1.5.3 Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société tel que prévu par la loi. Il établit chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire, un rapport qui est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes de l'exercice. Son Président établit également un rapport sur le fonctionnement des organes de Direction et de Contrôle ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

8.1.6 COMMANDITÉS

(ARTICLES 19 ET 24 DES STATUTS)

8.1.6.1 Agrément de nouveaux associés commandités

Les droits sociaux attachés à la qualité d'associé commandité ne peuvent être cédés qu'avec l'accord unanime de tous les autres associés commandités. Lorsque le cessionnaire n'est pas déjà associé commandité, l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires statuant à la majorité prévue pour les décisions extraordinaires doit être obtenu.

8.1.6.2 Pouvoirs et décisions

Les commandités exercent toutes les prérogatives attachées par la loi et les statuts à leur qualité. Les décisions des commandités peuvent être recueillies, soit en Assemblée, soit par consultation écrite.

Toutes les décisions des associés commandités (article 24.4) sont prises à l'unanimité de tous les commandités à l'exception de celle concernant la révocation d'un gérant non commandité qui est prise à la majorité (article 20.2).

8.1.7 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES

(ARTICLES 34 À 38 ET 40 DES STATUTS)

8.1.7.1 Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires commanditaires sont convoquées par la Gérance ou le Conseil de Surveillance dans les formes et délais prévus par la loi ou par toute autre personne disposant de ce droit en vertu de la loi.

Le Collège de la Gérance adresse ou met à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions législatives, les documents permettant aux actionnaires de se prononcer en connaissance de cause.

8.1.7.2 Conditions d'admission

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à 00 h 00, heure de Paris, soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités teneurs de compte. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes des titres au porteur tenus par les intermédiaires habilités est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers.

Toute cession intervenue après la date d'enregistrement ci-dessus n'aura aucune influence sur le fonctionnement de l'Assemblée : le cédant pourra voter pour l'intégralité du montant antérieur de sa participation.

8.1.7.3 Conditions d'exercice du droit de vote

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote. **Chaque action donne droit à une (1) voix**, étant précisé que ce rapport 1 action – 1 voix prévaudra nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire non impérative.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, l'actionnaire a la possibilité de donner procuration à un autre actionnaire

ou à son conjoint, ou encore à toute autre personne physique ou morale de son choix. Il peut aussi envoyer une procuration sans indication de mandataire, ce qui signifie que le Président de l'Assemblée émettra un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolutions présentés ou agréés par la Gérance et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; l'actionnaire peut également voter par correspondance.

8.1.7.4 Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société et en particulier les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports présentés à ces Assemblées par le Collège de la Gérance, le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, peuvent être consultés au siège social ainsi que sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

8.1.8 RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

(ARTICLES 55, 56 ET 57 DES STATUTS)

8.1.8.1 Participation aux résultats (article 55)

Sur les bénéfices nets diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. La réserve légale, constituée pour consolider le capital apporté par les actionnaires commanditaires, restera leur appartenir intégralement et ne pourra, en aucun cas, être distribuée aux associés commandités et ce, même par voie d'augmentation de capital. Cette réserve, calculée sur l'ensemble des bénéfices réalisés par la Société, sera à la charge exclusive des actionnaires commanditaires.

Le solde desdits bénéfices, diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

8.1.8.2 Dividende statutaire aux associés commandités (article 56)

Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende égal à 3 % de la performance boursière globale, si elle est positive, des actions Rubis, déterminée comme indiqué ci-dessous, dans **la limite d'une somme au plus égale à 10 % du résultat net consolidé** de Rubis, avant dotation aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et dans la limite du bénéfice distribuable.

La performance boursière globale correspond à :

- l'évolution de la capitalisation boursière, égale au produit de la différence entre la moyenne des premiers cours cotés lors des 20 dernières séances de bourse de l'exercice concerné et de l'exercice précédent, par le nombre d'actions à la

clôture de l'exercice concerné. Il n'est pas tenu compte des actions nouvelles créées en cours d'exercice à la suite de toute augmentation de capital, à l'exception des actions qui seraient attribuées gratuitement du fait d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et du fait d'éventuels divisions ou regroupements d'actions ;

- augmentée du dividende net distribué et, le cas échéant, des acomptes payés par Rubis à ses associés commanditaires au cours de l'exercice concerné, ainsi que des sommes correspondant à la valeur des droits cotés en bourse détachés des actions ou à la valeur de tout titre attribué gratuitement aux actionnaires autres que des actions de la Société. Notamment, en cas d'existence d'un droit préférentiel de souscription ou d'une attribution gratuite de bons de souscription, la valeur de

chaque action entrant dans le calcul de la capitalisation boursière sera augmentée, à due concurrence des droits préférentiels ou des bons de souscription auxquels elle a donné droit, d'une somme correspondant à la moyenne des 10 premiers cours cotés desdits droits préférentiels de souscription ou bons de souscription.

Le montant du dividende statutaire est constaté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités. **Il est réinvesti pour moitié en actions de la Société, bloquées pendant 3 ans** (pacte entre associés commandités du 19 juin 1997 complétant les dispositions statutaires relatives à leur rémunération).

Les droits des associés commandités dans les résultats de Rubis versés en 2014 et en 2015 au titre respectivement de 2013 et de 2014 s'élèvent aux montants suivants :

Au titre de	2014	2013
Sorgema - Gilles Gobin	2 735 200 €	0 €
GR Partenaires		
• dont Gilles Gobin - 5/35°	210 400 €	0 €
• dont Jacques Riou - 30/35°	1 262 400 €	0 €
Soit total Gilles Gobin	2 945 600 €	0 €
Soit total Jacques Riou	1 262 400 €	0 €

En 2013, en l'absence de performance boursière de l'action Rubis, la rémunération des associés commandités est nulle.

8.1.8.3 Dividende aux actionnaires commanditaires (article 57)

La part distribuée aux actionnaires commanditaires requiert l'accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires commanditaires et celle des associés commandités.

Il peut être accordé à chaque associé commandité et commanditaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

En aucun cas cette faculté ne peut être accordée aux associés commandités sans qu'elle soit ouverte aux associés commanditaires aux mêmes conditions.

8.1.8.4 Affectation de la part non distribuée

L'Assemblée affecte la part non distribuée du bénéfice distribuable de l'exercice dans les proportions qu'elle détermine, soit à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, qui restent à sa disposition, soit au compte « Report à nouveau ».

8.1.9 SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 14.7 DES STATUTS)

Outre la déclaration de franchissement de seuils légaux prévue par l'article L. 233-7 du Code de commerce, un actionnaire est tenu d'informer la Gérance, dans les 5 jours de bourse, de toute variation, ultérieure au premier seuil légal (5%), supérieure à 1 % du capital ou des droits de vote.

En cas de non-respect des obligations d'information ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus au paragraphe I de l'article L. 233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

8.2 AUTORISATIONS, DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS EN VIGUEUR

Au cours de l'exercice 2014, le Collège de la Gérance disposait des autorisations/délégations suivantes données par les Assemblées Générales Mixtes des commanditaires et des commandités des 7 juin 2012 et 7 juin 2013 dans les conditions décrites ci-dessous :

8.2.1 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2012

Attribution d'actions de performance

Montant autorisé : 1 % du nombre d'actions en circulation au jour de l'Assemblée (soit 305 012 actions).

- Utilisation en 2014 : le 3 janvier 2014, le 31 mars 2014 et le 18 août 2014.
- Total utilisé/autorisé : 267 902 actions/305 012 actions.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.2 AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES MIXTES DES COMMANDITAIRES ET DES COMMANDITÉS DU 7 JUIN 2013

8.2.2.1 Augmentation de capital par offre au public avec droit préférentiel de souscription

Montant autorisé : 40 000 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Total utilisé/autorisé : 5 823 242,50 euros/40 000 000 euros.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Le montant de 5 823 242,50 euros correspond à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de décembre 2013. Toutefois, sur ce plafond de 40 000 000 euros, doivent également être imputés 6 100 000 euros correspondant aux bons d'émission d'actions émis le 17 juillet 2013 au profit de BNP Paribas et de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, au titre de la délégation relative à l'augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes, avec suppression du droit préférentiel de souscription, votée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012 (autorisation échue depuis le 7 décembre 2013).

8.2.2.2 Augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes

Montant nominal autorisé : 15 000 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.2.3 Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

Montant autorisé : 4 000 000 euros.

- Utilisation en 2014 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

Ce plafond s'impute sur le plafond global de 40 000 000 euros voté lors des Assemblées Générales des commanditaires et des commandités du 7 juin 2013 (cf. section 8.2.2.1).

8.2.2.4 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un PEE

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

- Utilisation en 2014 : le 3 janvier 2014.
- Total utilisé/autorisé : 179 682,50 euros/700 000 euros.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.

8.2.2.5 Augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés lors d'une émission directe d'actions à souscrire en numéraire

Montant nominal autorisé : 700 000 euros.

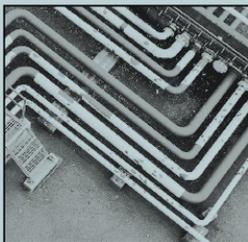
- Utilisation en 2014 : néant.
- Terme de l'autorisation : le 7 août 2015.





ÉTATS FINANCIERS

9.1	Comptes consolidés 2014 et annexe	178
9.2	Comptes sociaux 2014, annexe et autres informations	228
9.3	Rapports des Commissaires aux Comptes	245



9.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2014 ET ANNEXE

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	31/12/2014	31/12/2013 retraité*	01/01/2013 retraité*
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	4.3	13 115	18 888	24 990
Écarts d'acquisition	4.2	563 346	445 235	414 263
Immobilisations corporelles	4.1	841 713	726 529	687 939
Participations dans des co-entreprises		105 843	94 195	110 405
Autres actifs financiers	4.5.1	77 611	46 547	75 849
Impôts différés	4.6	5 436	4 463	2 542
Autres actifs long terme	4.5.3	203	215	433
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		1 607 267	1 336 072	1 316 421
Actifs courants				
Stocks et en-cours	4.7	139 827	156 825	149 470
Clients et autres débiteurs	4.5.4	312 143	313 544	304 289
Créances d'impôt		4 798	6 140	3 956
Autres actifs courants	4.5.2	9 691	22 062	17 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.5	410 175	343 669	261 962
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		876 634	842 240	737 188
TOTAL GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)		2 483 901	2 178 312	2 053 609

* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2).

BILAN CONSOLIDÉ

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	31/12/2014	31/12/2013 retraité*	01/01/2013 retraité*
Capitaux propres - part du Groupe				
Capital		97 173	93 228	81 070
Primes liées au capital		771 532	716 244	542 440
Résultats accumulés		428 263	329 485	324 127
Total		1 296 968	1 138 957	947 637
Intérêts minoritaires		23 850	24 721	22 244
CAPITAUX PROPRES (I)	4.8	1 320 818	1 163 678	969 881
Passifs non courants				
Emprunts et dettes financières	4.10.1	511 746	250 402	481 782
Consignations d'emballages		84 724	76 616	77 937
Engagements envers le personnel	4.12	33 045	15 773	21 745
Autres provisions	4.11	59 149	45 113	40 241
Impôts différés	4.6	34 158	28 003	25 296
Autres passifs long terme	4.10.3	6 539	3 547	4 380
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)		729 361	419 454	651 381
Passifs courants				
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	4.10.1	205 648	360 514	172 766
Fournisseurs et autres créditeurs	4.10.4	215 641	224 112	243 132
Dettes d'impôt		6 808	4 661	4 796
Autres passifs courants	4.10.3	5 625	5 893	11 653
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)		433 722	595 180	432 347
TOTAL PASSIFS LIÉS À UN GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (IV)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		2 483 901	2 178 312	2 053 609

* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Référence annexe	%	31/12/2014	31/12/2013 retraité*
Ventes de marchandises			1 956 619	1 934 331
Production vendue de biens et services			833 613	821 778
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	1 %	2 790 232	2 756 109
Autres produits de l'activité			908	2 564
Achats consommés	5.2		(2 174 153)	(2 168 021)
Charges externes	5.4		(208 888)	(200 959)
Charges de personnel	5.3		(114 385)	(110 422)
Impôts et taxes			(59 782)	(58 285)
Amortissements et provisions nets	5.5		(67 915)	(59 995)
Autres produits et charges d'exploitation	5.6		706	1 134
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 %	233 024	218 422
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		3 %	166 723	162 125
Autres produits et charges opérationnels	5.7		2 065	2 977
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES		2 %	168 788	165 102
Quote-part de résultat des co-entreprises			1 758	3 307
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES		1 %	170 546	168 409
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			1 806	1 518
Coût de l'endettement financier brut			(12 882)	(12 722)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.8	- 1 %	(11 076)	(11 204)
Autres produits et charges financiers	5.9		7 192	(2 107)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		7 %	166 662	155 098
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	5.10		(44 223)	(45 098)
RÉSULTAT NET TOTAL		11 %	122 439	110 000
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		13 %	118 015	104 660
RÉSULTAT NET MINORITAIRE		- 17 %	4 424	5 340
Résultat non dilué par action (en euros)	5.11	1 %	3,09	3,07
Résultat dilué par action (en euros)	5.11	2 %	3,03	2,97

* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2).

ÉTAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité*
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I)	122 439	110 000
Réserves de conversion	52 318	(35 002)
Instruments de couverture	84	3 261
Impôts sur les instruments de couverture	(40)	(1 110)
Éléments recyclables du résultat des co-entreprises	8 419	(2 615)
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II)</i>	<i>60 781</i>	<i>(35 466)</i>
Gains et pertes actuariels	(5 220)	3 502
Impôts sur les gains et pertes actuariels	1 151	(291)
Éléments non recyclables du résultat des co-entreprises	(28)	26
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III)</i>	<i>(4 097)</i>	<i>3 237</i>
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I + II + III)	179 123	77 771
PART ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE	174 631	72 475
PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	4 492	5 296

* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2).

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Actions en circulation	dont actions propres	Capital	Primes	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Écarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
	<i>(en nombre d'actions)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>							
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013 (HISTORIQUE)	32 427 973	9 025	81 070	542 440	(439)	305 023	19 542	947 637	22 244	969 881
AJUSTEMENTS										
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2013 (RETRAITÉ*)	32 427 973	9 025	81 070	542 440	(439)	305 023	19 542	947 637	22 244	969 881
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						110 368	(37 893)	72 475	5 296	77 771
Variation de pourcentage d'intérêts						540		540	893	1 433
Paiement en actions						2 859		2 859		2 859
Augmentation de capital	4 863 126		12 158	173 804		1 216		187 178	123	187 301
Actions propres		20 682			(901)	(9)		(910)		(910)
Distribution de dividendes						(70 871)		(70 871)	(3 845)	(74 716)
Autres variations						49		49	10	59
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013 (RETRAITÉ*)	37 291 099	29 707	93 228	716 244	(1 340)	349 175	(18 351)	1 138 957	24 721	1 163 678
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE						113 443	61 188	174 631	4 492	179 123
Variation de pourcentage d'intérêts						(7 463)		(7 463)	(126)	(7 589)
Paiement en actions						3 573		3 573		3 573
Augmentation de capital	1 577 980		3 945	55 288		394		59 627		59 627
Actions propres		(15 707)			694	95		789		789
Distribution de dividendes						(73 158)		(73 158)	(5 248)	(78 406)
Autres variations						12		12	11	23
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014	38 869 079	14 000	97 173	771 532	(646)	386 071	42 837	1 296 968	23 850	1 320 818

* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2).

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	31/12/2014	31/12/2013 retraité*
RÉSULTAT NET TOTAL CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		122 439	110 000
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Ajustements			
Élimination du résultat des co-entreprises		(1 758)	(3 307)
Élimination du résultat des amortissements et provisions		62 274	42 688
Élimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(960)	599
Élimination des produits de dividende		(21)	(19)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie ⁽¹⁾		(4 762)	(3 445)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		177 212	146 516
Élimination de la charge d'impôt		44 223	45 098
Élimination du coût de l'endettement financier net		11 076	11 231
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		232 511	202 845
Incidence de la variation du BFR		37 946	(50 148)
Impôts payés		(39 265)	(37 843)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		231 192	114 854
Incidence des variations de périmètre (trésorerie acquise - trésorerie cédée)			2 976
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe ⁽²⁾		(102 363)	(20 394)
Acquisition d'actifs financiers : branche Rubis Terminal ⁽³⁾		(6 500)	
Cession d'actifs financiers : branche Rubis Énergie Europe			8 000
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(111 221)	(100 459)
Variation des prêts et avances consentis		(25 968)	5 900
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 255	5 550
(Acquisition)/cession d'actifs financiers autres		(329)	4 029
Dividendes reçus		21	19
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(242 105)	(94 379)
Augmentation de capital		60 000	187 240
(Acquisitions)/cessions d'actions propres		694	(901)
Émission d'emprunts		430 425	83 381
Remboursements d'emprunts		(329 157)	(114 549)
Intérêts financiers nets versés		(10 958)	(11 323)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(73 158)	(70 871)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		(5 248)	(3 845)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(1 500)	(5 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		71 098	64 132
Incidence de la variation des taux de change		6 320	(2 900)
Incidence des changements de principes comptables			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		66 506	81 707
Trésorerie des activités poursuivies			
Trésorerie d'ouverture ⁽⁴⁾	4.5.5	343 669	261 962
Variation de la trésorerie		66 506	81 707
Trésorerie de clôture ⁽⁴⁾	4.5.5	410 175	343 669
Dettes financières	4.10.1	(717 394)	(610 916)
Trésorerie nette de dettes financières		(307 219)	(267 247)
<p>(1) Dont variations de juste valeur des instruments financiers, écart d'acquisition... Les incidences des variations de périmètre sont décrites en note 3.</p> <p>(2) Rachat des activités GPL au Portugal.</p> <p>(3) Rachat des intérêts minoritaires Stockbrest.</p> <p>(4) Trésorerie hors concours bancaires.</p> <p>* Les données publiées au titre de l'exercice 2013 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 11 « Partenariats » (cf. note 2).</p>			

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014



SOMMAIRE DES NOTES

1.	Généralités	183
2.	Principes comptables	184
3.	Périmètre de consolidation	195
4.	Notes annexes au bilan	200
5.	Notes annexes au compte de résultat	216
6.	Information sectorielle	221
7.	Participations ne donnant pas le contrôle	223
8.	Participations dans les entreprises communes	224
9.	Participations dans des co-entreprises	225
10.	Autres informations	226
11.	Événements postérieurs à la clôture	227

NOTE 1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Information financière annuelle

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été arrêtés par le Collège de la Gérance le 9 mars 2015 et approuvés par le Conseil de Surveillance le 11 mars 2015.

Les états financiers consolidés 2014 ont été établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS (Interpretations Committee). La note 2 présente les principes comptables appliqués aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.2. Présentation des activités du Groupe

Le groupe Rubis exerce 2 activités dans le domaine de l'énergie.

- L'activité **Rubis Terminal**, à travers sa filiale Rubis Terminal et les sociétés que

celle-ci détient, présente en France (y compris Corse), Pays-Bas, Belgique et Turquie, est spécialisée dans le stockage et le négoce de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires ;

- L'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits pétroliers, est présente sur 3 continents :

Europe

France : sous l'égide de la société Vitogaz France, stockage, négoce et distribution de GPL (VITO Corse pour la Corse).

Suisse : la société Vitogaz Switzerland, premier opérateur dans la distribution de GPL en Suisse a encore renforcé sa position en rachetant à Total son activité de distribution de GPL fin septembre 2014. Sa filiale Multigas, acquise courant décembre 2013, parallèlement à son activité de vente de GPL en bouteilles, est spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux.

Espagne : à travers la société Vitogas España, challenger dans la distribution de GPL, entité

qui a étendu son activité en 2011 grâce au rachat du fonds de commerce GPL vrac du groupe BP en Espagne.

Allemagne : la présence du Groupe dans ce pays a pris fin sur le second semestre 2013, suite à la cession de la société Vitogaz Deutschland.

Îles anglo-normandes (Jersey et Guernesey) : à travers la société Fuel Supplies Channel Islands, opérateur clé sur l'ensemble des segments de la distribution locale de produits pétroliers et à travers le dépôt de La Collette.

Portugal : le 1^{er} août 2013, Rubis a signé un protocole d'accord avec BP en vue du rachat de son activité de distribution de GPL au Portugal. La réalisation définitive de la transaction est intervenue le 1^{er} juillet 2014 à l'issue des travaux liés à l'organisation de cette cession et de la mise en place de l'informatique dédiée. Avec 146 000 tonnes commercialisées en 2013, la nouvelle filiale du Groupe, Rubis Energia Portugal, est le n° 2 de son secteur avec environ 26 % de part de marché et la plus importante filiale de Rubis en distribution de GPL.

Afrique

Maroc : à travers la société Lasfargaz, qui exploite le premier terminal d'importation de propane du Royaume, et Vitogaz Maroc, qui intervient dans la distribution finale.

Madagascar : à travers la société Vitogaz Madagascar, qui se développe dans la distribution finale à partir du terminal d'importation construit à cet effet et destiné également à approvisionner des marchés régionaux voisins (Comores).

Afrique australe : le Groupe est présent dans la distribution de GPL en Afrique australe depuis le rachat fin 2010, auprès du groupe Shell, des entités Easigas South Africa, Easigas Botswana, Easigas Swaziland et Easigas Lesotho.

Caraïbes

Antilles : à travers les sociétés Rubis Antilles Guyane, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Guyane Française et Rubis Caraïbes Françaises, le Groupe est le principal opérateur de distribution de GPL et de produits pétroliers aux Antilles et en Guyane françaises. En complément, le Groupe détient une participation de 35,5 % dans la raffinerie de Fort-de-France, SARA. En septembre 2014, le Groupe a remis à Total une offre irrévocable de rachat de sa participation de 50 % détenue dans la SARA. En cas d'avis favorable, son taux de participation serait compris entre 71 % et 85,5 % en fonction du degré d'exercice du droit de préemption des tiers actionnaires.

Arc des Caraïbes : Depuis 2011, le Groupe détient un ensemble diversifié d'activités

de distribution de carburants, fiouls, GPL et d'avitaillement dans les pays formant l'arc des Caraïbes : Antigua, la Barbade, la Dominique, Grenade, le Guyana, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. En 2012, la présence du Groupe dans cette zone s'est fortement renforcée grâce à l'acquisition des activités de distribution de produits pétroliers du groupe Chevron aux Bahamas, aux îles Caïmans et aux îles Turques-et-Caïques.

Bermudes : à travers la société Rubis Energy Bermuda, leader en distribution finale de produits pétroliers.

Jamaïque : le 31 décembre 2012, Rubis a acquis un réseau de distribution de carburants et fiouls en Jamaïque, lui permettant de détenir une position de leader sur l'île, avec une part de marché de l'ordre de 30 %.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES

Normes, interprétations et amendements applicables au 1^{er} janvier 2014

Les normes, interprétations et amendements suivants parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture sont appliqués pour la première fois en 2014 :

Norme/Interprétation		Date d'application obligatoire
IFRS 10	États financiers consolidés	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11	Partenariats	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12	Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IFRS 10, 11 et 12	Dispositions transitoires	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IAS 27	États financiers individuels	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IAS 28	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27	Sociétés d'investissement	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IAS 32	Compensation des actifs et passifs financiers	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IAS 36	Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	1 ^{er} janvier 2014
Amendements IAS 39	Novation des dérivés et maintien de la relation de comptabilité de couverture	1 ^{er} janvier 2014

Les impacts liés à la première application des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 et des amendements IAS 28 sont traités dans le paragraphe « Première application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 » ci-après.

Les autres normes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 n'ont pas eu d'impact matériel sur les comptes du Groupe.

Première application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12

Le Groupe a adopté au 1^{er} janvier 2014 les normes d'application obligatoire IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités », ainsi que la révision des normes IAS 27 « États financiers individuels » et

IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

La norme IFRS 10 vient amender la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », qui s'intitule désormais IAS 27 « États financiers individuels » (IAS 27 modifiée en 2011) et supprime également l'interprétation SIC 12 « Consolidation – Entités ad hoc ». La norme IFRS 10 présente un modèle unique de consolidation basé sur le

contrôle qui est défini autour des 3 éléments suivants :

- détention du pouvoir sur l'entité ;
- exposition ou droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité ;
- capacité d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus.

La norme IFRS 11 annule et remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des co-entrepreneurs ». La norme IFRS 11 définit le contrôle conjoint exercé par deux parties au moins sur une entité, la classification du partenariat ainsi que le traitement comptable à retenir pour ce partenariat. En application de celle-ci, deux types de partenariats existent : les entreprises communes et les co-entreprises ; la classification des partenariats se base sur l'étude des droits et obligations de chaque partie dans le partenariat.

- Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (appelées « co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le Groupe comptabilise ses co-entreprises selon la

méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée) ;

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties (appelées « co-participants ») ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de celle-ci. Les actifs et passifs, ainsi que les produits et charges, d'une entreprise commune doivent être comptabilisés par chaque co-participant selon les intérêts détenus dans les actifs et passifs de l'entreprise commune.

La norme IFRS 12 précise les informations à fournir dans les participations du Groupe dans des filiales, partenariats, entreprises associées et/ou entités structurées non consolidées. Ces informations lorsque pertinentes ont été incluses dans les notes annexes au 31 décembre 2014.

Le Groupe a analysé rétrospectivement son périmètre selon les nouvelles dispositions. Au 1^{er} janvier 2014, l'application de la norme IFRS 10 sur le périmètre de consolidation du Groupe est sans effet sur les périodes en cours et comparatives publiées. Le Groupe a revu rétrospectivement l'ensemble de ses partenariats. Les entités Delta Rubis Petrol (et sa *holding*) et ITC Rubis Terminal Antwerp, précédemment consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, sont dorénavant classées comme des co-entreprises mises en équivalence. Elles sont toutes les deux rattachées à l'activité stockage. Les impacts liés à la première application de la norme IFRS 11 sont détaillés ci-après.

La première application de la norme IAS 28 (modifiée en 2011) n'a pas entraîné d'impact significatif pour le Groupe, ses modifications étant principalement liées à l'application de la norme IFRS 11.

Impact sur le compte de résultat au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	31/12/2013 retraité
Ventes de marchandises	1 934 331		1 934 331
Production vendue de biens et services	830 693	(8 915)	821 778
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	2 765 024	(8 915)	2 756 109
Autres produits de l'activité	2 643	(79)	2 564
Achats consommés	(2 168 166)	145	(2 168 021)
Charges externes	(201 573)	614	(200 959)
Charges de personnel	(110 166)	(256)	(110 422)
Impôts et taxes	(58 532)	247	(58 285)
Amortissements et provisions nets	(64 038)	4 043	(59 995)
Autres produits et charges d'exploitation	1 302	(168)	1 134
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	226 587	(8 165)	218 422
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	166 494	(4 369)	162 125
Autres produits et charges opérationnels	2 865	112	2 977
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES	169 359	(4 257)	165 102
Quote-part de résultat des co-entreprises		3 307	3 307
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES	169 359	(950)	168 409
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 562	(44)	1 518
Coût de l'endettement financier brut	(13 987)	1 265	(12 722)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(12 425)	1 221	(11 204)
Autres produits et charges financiers	(1 795)	(312)	(2 107)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	155 139	(41)	155 098
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(45 139)	41	(45 098)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	110 000		110 000
Quote-part de résultat des entreprises associées			
RÉSULTAT NET TOTAL	110 000		110 000
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	104 660		104 660
RÉSULTAT NET MINORITAIRE	5 340		5 340
Résultat non dilué par action (en euros)	3,07		3,07
Résultat dilué par action (en euros)	2,97		2,97

Impact sur le résultat global au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	31/12/2013 retraité
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (I)	110 000		110 000
Réserves de conversion	(37 937)	2 935	(35 002)
Instruments de couverture	3 661	(400)	3 261
Impôts sur les instruments de couverture	(1 190)	80	(1 110)
Éléments recyclables du résultat des co-entreprises		(2 615)	(2 615)
Éléments recyclables du résultat des entreprises associées			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat (II)	(35 466)		(35 466)
Gains et pertes actuariels	3 535	(33)	3 502
Impôts sur les gains et pertes actuariels	(298)	7	(291)
Éléments non recyclables du résultat des co-entreprises		26	26
Éléments non recyclables du résultat des entreprises associées			
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat (III)	3 237		3 237
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE (I + II + III)	77 771		77 771
PART ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DU GROUPE	72 475		72 475
PART ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	5 296		5 296

Impact sur le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	31/12/2013 retraité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	127 893	(13 039)	114 854
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(117 401)	23 022	(94 379)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	65 552	(1 420)	64 132
Incidence de la variation des taux de change	(2 940)	40	(2 900)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	73 104	8 603	81 707
Trésorerie d'ouverture	272 203	(10 241)	261 962
Trésorerie de clôture	345 307	(1 638)	343 669
Dettes financières	(615 082)	4 166	(610 916)
Trésorerie nette de dettes financières	(269 775)	2 528	(267 247)



Impact sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2013
ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	31/12/2013 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	19 142	(254)	18 888
Écarts d'acquisition	436 789	8 446	445 235
Immobilisations corporelles	871 537	(145 008)	726 529
Participations dans des co-entreprises	18 323	75 872	94 195
Participations dans les entreprises associées			
Autres actifs financiers	45 465	1 082	46 547
Impôts différés	5 724	(1 261)	4 463
Autres actifs long terme	280	(65)	215
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	1 397 260	(61 188)	1 336 072
Actifs courants			
Stocks et en-cours	156 836	(11)	156 825
Clients et autres débiteurs	287 844	25 700	313 544
Créances d'impôt	6 140		6 140
Autres actifs courants	22 446	(384)	22 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie	345 307	(1 638)	343 669
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	818 573	23 667	842 240
TOTAL GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (III)			
TOTAL ACTIF (I + II + III)	2 215 833	(37 521)	2 178 312

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	31/12/2013 retraité
Capitaux propres - part du Groupe			
Capital	93 228		93 228
Primes liées au capital	716 244		716 244
Résultats accumulés	329 485		329 485
TOTAL	1 138 957		1 138 957
Intérêts minoritaires	24 721		24 721
CAPITAUX PROPRES (I)	1 163 678		1 163 678
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	245 654	4 748	250 402
Consignations d'emballages	76 616		76 616
Engagements envers le personnel	15 932	(159)	15 773
Autres provisions	45 113		45 113
Impôts différés	31 455	(3 452)	28 003
Autres passifs long terme	3 548	(1)	3 547
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)	418 318	1 136	419 454
Passifs courants			
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	369 429	(8 915)	360 514
Fournisseurs et autres créditeurs	253 185	(29 073)	224 112
Dettes d'impôt	4 661		4 661
Autres passifs courants	6 562	(669)	5 893
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)	633 837	(38 657)	595 180
TOTAL PASSIFS LIÉS À UN GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (IV)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	2 215 833	(37 521)	2 178 312

Impact sur l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2013

ACTIF

(en milliers d'euros)	01/01/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	01/01/2013 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	25 153	(163)	24 990
Écarts d'acquisition	423 451	(9 188)	414 263
Immobilisations corporelles	822 249	(134 310)	687 939
Participations dans les co-entreprises	18 317	92 088	110 405
Participations dans les entreprises associées			
Autres actifs financiers	74 897	952	75 849
Impôts différés	4 241	(1 699)	2 542
Autres actifs long terme	493	(60)	433
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)	1 368 801	(52 380)	1 316 421
Actifs courants			
Stocks et en-cours	149 460	10	149 470
Clients et autres débiteurs	282 150	22 139	304 289
Créances d'impôt	3 957	(1)	3 956
Autres actifs courants	17 858	(347)	17 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	272 203	(10 241)	261 962
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)	725 628	11 560	737 188
TOTAL GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (III)			
TOTAL ACTIF (I + II + III)	2 094 429	(40 820)	2 053 609

PASSIF

(en milliers d'euros)	01/01/2013 publié	Impact de l'application d'IFRS 11	01/01/2013 retraité
Capitaux propres - part du Groupe			
Capital	81 070		81 070
Primes liées au capital	542 440		542 440
Résultats accumulés	324 127		324 127
TOTAL	947 637		947 637
Intérêts minoritaires	22 244		22 244
CAPITAUX PROPRES (I)	969 881		969 881
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	486 261	(4 479)	481 782
Consignations d'emballages	77 937		77 937
Engagements envers le personnel	21 996	(251)	21 745
Autres provisions	40 258	(17)	40 241
Impôts différés	29 472	(4 176)	25 296
Autres passifs long terme	4 380		4 380
TOTAL PASSIFS NON COURANTS (II)	660 304	(8 923)	651 381
Passifs courants			
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	175 241	(2 475)	172 766
Fournisseurs et autres créditeurs	271 406	(28 274)	243 132
Dettes d'impôt	4 796		4 796
Autres passifs courants	12 802	(1 149)	11 653
TOTAL PASSIFS COURANTS (III)	464 245	(31 898)	432 347
TOTAL PASSIFS LIÉS À UN GROUPE D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS (IV)			
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	2 094 429	(40 820)	2 053 609

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2014

Le Groupe n'a anticipé aucune des normes, interprétations et amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire en 2014.

Norme/Interprétation	
IFRIC 21	Droits ou taxes
Améliorations annuelles	Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2010 2012 et cycle 2011 2013 publiées en décembre 2013
Amendements IAS 19	Contribution des membres du personnel
IFRS 14	Comptes de reports réglementaires (activités régulées)
Amendements IFRS 10 et IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise
Amendements IFRS 11	Acquisition d'une participation dans une entreprise commune
Amendements IAS 16 et IAS 38	Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables
Amendements IAS 1	Amélioration des informations à fournir en annexe
Améliorations annuelles	Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2012 2014 publiées en septembre 2014
IFRS 15	Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients
IFRS 9	Instruments financiers - Comptabilisation de couverture - Classification et évaluation des actifs financiers et passifs financiers

2.1. Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs, conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.2. Recours à des estimations

Pour établir ses comptes, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données en notes annexes.

La Direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les justes valeurs relatives aux regroupements d'entreprises, les tests de perte de valeur des *goodwill*, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les immobilisations incorporelles et corporelles, les provisions et l'évolution des engagements envers les salariés.

2.3. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Rubis et de ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Groupe applique, à compter du 1^{er} janvier 2014, les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28 amendée.

Les entreprises communes sont comptabilisées selon les intérêts détenus par le Groupe dans les actifs et passifs de chaque entreprise commune.

Le Groupe comptabilise ses co-entreprises selon la méthode de la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'étant plus autorisée).

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les comptes consolidés sont établis en euros et les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

2.4. Regroupements d'entreprises

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon la norme IFRS 3 avant sa révision applicable à partir de cette même date. Ces regroupements n'ont pas été retraités, IFRS 3 révisée étant d'application prospective.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les

actifs, passifs et passifs éventuels ont été évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion ont été comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, a été comptabilisé en *goodwill* lorsqu'il était positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il était négatif (*badwill*).

Regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée modifient les principes comptables applicables aux regroupements d'entreprises réalisés après le 1^{er} janvier 2010.

Les principales modifications ayant un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont :

- la comptabilisation en charges des coûts directs liés à l'acquisition ;
- la réévaluation à la juste valeur par résultat des participations détenues antérieurement à la prise de contrôle, dans le cas d'une acquisition par achats successifs de titres ;
- la possibilité d'évaluer, au cas par cas, les intérêts minoritaires soit à la juste valeur soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable ;
- la comptabilisation à la juste valeur des compléments de prix à la date de prise de contrôle, les ajustements éventuels

ultérieurs étant comptabilisés en résultat s'ils interviennent en dehors du délai d'affectation.

En application de la méthode de l'acquisition, le Groupe comptabilise à la date de prise de contrôle les actifs acquis et passifs repris identifiables à leur juste valeur. Il dispose alors d'un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur des actifs acquis et passifs repris sont comptabilisés directement en résultat.

L'écart d'acquisition est déterminé par différence entre, d'une part la contrepartie transférée (principalement le prix d'acquisition et le complément de prix éventuel hors frais d'acquisition) et le montant des intérêts minoritaires, et d'autre part la juste valeur des actifs acquis et passifs repris. Cet écart est inscrit à l'actif du bilan consolidé lorsqu'il est positif et en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » lorsqu'il est négatif (*badwill*).

2.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les gérants). Cette analyse des secteurs est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Outre la *holding* Rubis, le Groupe est géré en 2 pôles principaux :

- Rubis Terminal, regroupant les activités de stockage de produits liquides ;
- Rubis Énergie, regroupant les activités de distribution de GPL et de produits pétroliers.

Par ailleurs, le Groupe a déterminé 3 secteurs géographiques :

- l'Europe ;
- l'Afrique ;
- les Caraïbes.

2.6. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

2.7. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

2.8. Traitement des écarts de change sur transactions et flux internes

Les écarts de change issus de l'élimination des transactions et flux entre sociétés consolidées libellés en monnaies étrangères font l'objet du traitement suivant :

- les écarts de change issus de l'élimination des transactions internes sont inscrits au poste « Écarts de conversion » dans les capitaux propres et au poste « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers, de manière à neutraliser l'incidence sur le résultat consolidé ;
- les écarts de change sur flux de financement réciproques sont, quant à eux, classés dans une rubrique distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé.

2.9. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont déterminés comme décrits en note 2.4. Ils font l'objet de tests de perte de valeur (*cf.* note 2.12).

Le montant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie par unité génératrice de trésorerie ainsi que la description des hypothèses de calcul des valeurs d'utilité utilisées dans les tests de dépréciation sont précisés à la note 4.2.

2.10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue.

2.11. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les subventions d'équipement sont inscrites au bilan en produits différés au poste « Autres passifs courants ».

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour la prolongation de la durée d'utilité du bien, alors inscrits en immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, soit :

	Durée
Constructions	10 à 40 ans
Installations complexes	10 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel, mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les coûts d'emprunts sont inclus dans le coût des immobilisations lorsqu'ils sont significatifs.

2.12. Dépréciation de l'actif immobilisé

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie *in fine*. Dans ce cadre, les immobilisations sont regroupées par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs (ou groupe d'actifs) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminuée des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel et est imputée en priorité sur les *goodwill*.

Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *goodwill* sont irréversibles.

2.13. Contrats de location

Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont des contrats de location simple pour lesquels seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

2.14. Actifs financiers et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan du Groupe lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers

La norme IAS 39 distingue 4 catégories d'actifs financiers, dont l'évaluation et le traitement comptable sont spécifiques à la catégorie concernée.

- Les actifs à la juste valeur par le résultat sont des actifs détenus à des fins de transaction destinés à être vendus à court terme ; cette catégorie inclut les valeurs mobilières de placement n'entrant pas dans les « Équivalents de trésorerie » et les instruments dérivés hors couverture ; ils sont évalués à la juste valeur à la date

de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le résultat de la période.

- Les prêts et créances émis correspondent aux actifs financiers ayant des paiements fixes ou déterminables et non cotés sur un marché actif ; cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts, ainsi que les créances clients et autres débiteurs. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti en appliquant, le cas échéant, la méthode dite du taux d'intérêt effectif.
 - Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont les actifs financiers assortis de paiements fixes ou déterminables, ayant une date d'échéance fixe et que l'entité a l'intention expresse et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance ; cette catégorie comprend principalement les dépôts et cautionnement versés au titre des contrats de location simple. Ces actifs sont comptabilisés pour leur coût amorti.
 - Les actifs disponibles à la vente comprennent les actifs financiers qui n'entrent dans aucune catégorie ci-dessus, dont les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur (généralement leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction). Les variations de juste valeur des actifs « disponibles à la vente » sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en-dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net.
- Le Groupe a utilisé la hiérarchie de juste valeur de la norme IFRS 7 pour déterminer le niveau de classement des actifs financiers :
- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
 - niveau 2 : utilisation de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement soit indirectement ;
 - niveau 3 : utilisation de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les passifs financiers

La norme IAS 39 distingue 2 catégories de passifs financiers, faisant l'objet d'un traitement comptable spécifique :

- les passifs financiers évalués au coût amorti ; ils comprennent principalement les dettes fournisseurs et les emprunts avec utilisation, le cas échéant, de la méthode dite du taux d'intérêt effectif ;
- les passifs financiers évalués à la juste valeur, par résultat, qui ne représentent pour le Groupe que des cas de figure très restreints et n'ont pas d'incidence significative sur les comptes.

Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts, des cours de change en devises étrangères et des prix de matière première. Dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe a recours à des *swaps*. Il peut aussi utiliser des contrats de *caps*, *floors* et options. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux de change ;
- une couverture de flux de trésorerie futurs permet de couvrir des variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Seule la couverture de flux de trésorerie est appliquée par le Groupe.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie a pour conséquence que

la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ». Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat pendant les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

2.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les co-entreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note 2.12 « Dépréciation de l'actif immobilisé ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique au sein du résultat opérationnel.

2.16. Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires et les parts d'OPCVM qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7. Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur.

2.17. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'achat des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré pour l'activité Rubis Énergie et selon la méthode du « premier entré, premier sorti » pour l'activité Rubis Terminal.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

2.18. Créances clients

Les créances clients, dont les échéances sont généralement inférieures à un an, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des dépréciations constatées à hauteur des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.19. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les dépenses futures de restitution des sites (démantèlement et dépollution), résultant d'une obligation actuelle, légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable de leur juste valeur, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation. La contrepartie de cette provision est incluse dans la valeur nette comptable de l'actif concerné et amortie sur la durée d'utilité de cet actif. Les ajustements ultérieurs de la provision, consécutifs notamment à une révision du montant de la sortie de ressource ou du taux d'actualisation, sont symétriquement portés

en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant. L'impact de l'accrétion (passage du temps) sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'accrétion est comptabilisée dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées.

2.20. Avantages au personnel

Les salariés du Groupe bénéficient :

- des régimes de droit commun à cotisations définies en vigueur dans le pays concerné ;
- de suppléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite (sociétés françaises, bermudienne, portugaise et entités situées à la Barbade, au Guyana et aux Bahamas) ;
- d'un régime fermé de complément de retraite (fonds de pension FSCI – îles anglo-normandes) ;
- de régimes de couvertures médicales post-emploi (sociétés bermudienne, portugaise et sud-africaine).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est inscrite au compte de résultat de l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédits projetées avec salaire de fin de carrière. Les calculs effectués intègrent des hypothèses actuarielles dont les principales portent sur la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux de projection des salaires de fin de carrière et le taux d'actualisation. Ces hypothèses tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou chaque entité du Groupe. Le taux est déterminé par référence aux obligations d'entreprises de première catégorie de la zone concernée.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans.

Les gains et les pertes actuariels des régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi, résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les événements effectifs constatés) sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Il en est de même de tout ajustement dû au plafonnement des actifs de couverture en cas de régimes surfinancés. Ces éléments ne sont jamais recyclés en résultat ultérieurement.

Conformément à l'interprétation IFRIC 14, l'actif net résultant du surfinancement du régime de retraite à prestations définies de la société FSCI n'est pas reconnu dans les comptes du Groupe, ce dernier ne disposant pas d'un droit inconditionnel à recevoir ce surplus.

Les salariés des sociétés de Vitogaz France, de Rubis Antilles Guyane, de Rubis Energy Bermuda et de Vitogaz Switzerland bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail qui entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme au sens de la norme IAS 19. Le montant des primes qui seront susceptibles d'être attribuées a été évalué selon la même méthode que celle retenue pour l'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, à l'exception des gains et pertes actuariels comptabilisés dans le résultat de la période où ils surviennent.

Les salariés de la société SARA bénéficient des dispositifs de préretraite progressive, préretraite anticipée (« postée ») et de congés de fin de carrière. Le montant des engagements correspondant aux allocations de préretraite et des congés de fin de carrière a été évalué selon la même méthode que décrite précédemment.

2.21. Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe est reconnu :

- pour les produits issus des activités de stockage (Rubis Terminal), par étalement sur la durée du contrat de prestations ;
- pour les produits issus des activités de négoce et de distribution (Rubis Énergie) à la livraison ; en cas de marge administrée, le chiffre d'affaires est retraité par le biais de la comptabilisation d'un produit à recevoir, le cas échéant, ou d'un produit constaté d'avance afin de tenir compte de la substance des opérations.

Depuis 2013, les opérations réalisées pour compte de tiers sont exclues du chiffre d'affaires et des achats conformément aux pratiques du secteur.

2.22. Résultat brut d'exploitation

Le Groupe utilise le résultat brut d'exploitation comme indicateur de performance. Le résultat brut d'exploitation correspond au chiffre d'affaires net déduction faite :

- des achats consommés ;
- des charges externes ;
- des charges de personnel ;
- des impôts et taxes.

2.23. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat brut d'exploitation après prise en compte :

- des autres produits de l'activité ;
- des amortissements et provisions nets ;
- des autres produits et charges d'exploitation.

2.24. Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe distingue les produits et charges opérationnels qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente et qui pourraient nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle.

Ces produits et charges comprennent l'impact sur le résultat :

- des acquisitions et cessions d'entreprises (écart d'acquisition négatif, frais d'acquisition stratégiques, plus ou moins-value de cession, etc.) ;
- des plus ou moins-values de cessions ou mise au rebut d'actifs corporels et incorporels ;
- des autres produits et charges de nature inhabituelle et non récurrente ;
- des dotations aux provisions et pertes de valeur d'actifs corporels ou incorporels de montant significatif.

2.25. Impôts

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir prévisible, sur lequel ces différences temporaires déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.26. Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le Groupe de ses propres actions.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation, majoré de l'impact maximal de la conversion de tous les instruments dilutifs.

2.27. Traitement des corrections de prix dans l'analyse des flux de trésorerie

Les corrections de prix constatées sur les acquisitions réalisées par le Groupe sont constatées en flux de trésorerie liés aux activités d'investissement au même titre que le prix initial.

2.28. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 prescrit de constater une charge de personnel correspondant aux services rémunérés par des avantages octroyés aux salariés sous la forme de paiements fondés sur des actions. Ces services sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

L'ensemble des plans octroyés par le Groupe prend la forme d'instruments réglés en actions, la contrepartie de la charge de personnel étant comptabilisée en capitaux propres.

Plans d'options de souscription d'actions

Des plans d'options de souscription d'actions sont accordés à certains membres du personnel du groupe Rubis.

Ces options sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial (Cox Ross Rubinstein). Ce modèle permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition de droits par contrepartie des capitaux propres.

Attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites sont également accordés à certains membres du personnel du Groupe.

Ces attributions d'actions gratuites sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution en utilisant un modèle binomial. Cette évaluation est effectuée notamment sur la base du cours de bourse de l'action à la date d'attribution, en tenant compte de l'absence de dividendes sur la période d'acquisition des droits.

Cette juste valeur à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel linéairement sur la période d'acquisition de droits par contrepartie des capitaux propres.

Plans d'épargne entreprise

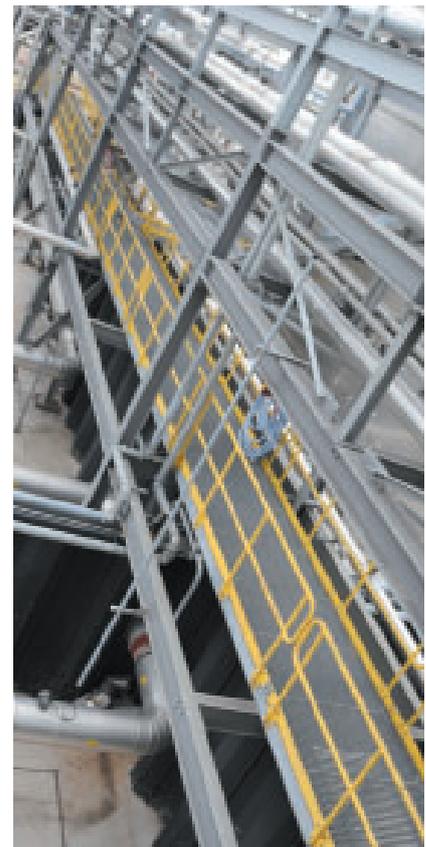
Le Groupe a mis en place plusieurs plans d'épargne entreprise au profit de ses salariés. Ces plans consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur décotée par rapport au cours de bourse.

Ils remplissent les conditions d'application des plans d'achats d'actions (communiqué du 21 décembre 2004 du Conseil National de la Comptabilité).

La juste valeur de chaque action est alors estimée comme correspondant à l'écart entre le cours de l'action à la date d'attribution du plan et le prix de souscription. Néanmoins, le cours de l'action est corrigé pour tenir compte de l'indisponibilité de l'action pendant 5 ans, à partir de l'écart entre le taux sans risque à la date d'attribution et le taux d'intérêt d'un prêt à la consommation ordinaire sur une durée de 5 ans.

En l'absence de période d'acquisition des droits, la charge de personnel est comptabilisée sans étalement par contrepartie des capitaux propres.

La charge correspondant à l'abondement octroyé aux salariés est également comptabilisée en résultat, en charges de personnel.



NOTE 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3. 1. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 regroupent les états financiers de Rubis et des filiales listées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Siège social	31/12/2014 % contrôle	31/12/2013 % contrôle	31/12/2014 % d'intérêt	31/12/2013 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Rubis	105, av. Raymond-Poincaré 75116 Paris SIREN : 784 393 530	Mère	Mère	Mère	Mère	
Coparef	105, av. Raymond-Poincaré 75116 Paris SIREN : 309 265 965	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz France	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 323 069 112	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Terminal	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 775 686 405	99,30 %	99,30 %	99,30 %	99,30 %	IG
CPA	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 789 034 915	100,00 %		99,30 %		IG
Stockbrest	ZI. Portuaire St-Marc 29200 Brest SIREN : 394 942 940	99,99 %	65,00 %	99,29 %	64,55 %	IG
Société du Dépôt de St-Priest	16, rue des Pétroles 69800 Saint-Priest SIREN : 399 087 220	100,00 %	100,00 %	99,30 %	99,30 %	IG
Société des Pipelines de Strasbourg	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 648 501 260	62,50 %	62,50 %	32,55 %	32,55 %	IG
Société Européenne de Stockage	28, rue de Rouen 67000 Strasbourg-Robertsau SIREN : 304 575 194	52,45 %	52,45 %	52,09 %	52,09 %	IG
Dépôt Pétrolier de La Corse	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 652 050 659	53,50 %	53,50 %	53,16 %	53,16 %	IG
Wagram Terminal	33, av. de Wagram 75017 Paris SIREN : 509 398 749	100,00 %	100,00 %	99,30 %	99,30 %	IG
Rubis Terminal BV	Welplaatweg 26 3197 KS Botlek-Rotterdam Pays-Bas	100,00 %	100,00 %	99,30 %	99,30 %	IG
ITC Rubis Terminal Antwerp	Blikken, Haven 1662 B-9130 Beveren (Doel) Belgique	50,00 %	50,00 %	49,65 %	49,65 %	JV (MEE)
Rubis Med Energy BV	Prins Bernhardplein 200 1097 JB Amsterdam Pays-Bas	50,00 %	50,00 %	49,65 %	49,65 %	JV (MEE)
Delta Rubis Petrol Ticaret ve Sanayi A.Ş.	Ayazma Caddesi Papirüs Plaza No 37 Kat : 12 34406 Kağıttrane - Istanbul Turquie	50,00 %	50,00 %	49,65 %	49,65 %	JV (MEE)
Rubis Énergie	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 552 048 811	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2014 % contrôle	31/12/2013 % contrôle	31/12/2014 % d'intérêt	31/12/2013 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Sicogaz	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 672 026 523	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Sigalnor	Route du Hoc 76700 Gonfreville-l'Orcher SIREN : 353 646 250	35,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	JO
Starogaz	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 418 358 388	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Norgal	Route de la Chimie 76700 Gonfreville-l'Orcher SIREN : 777 344 623	20,94 %	20,94 %	20,94 %	20,94 %	JO
Frangaz	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 491 422 127	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ViTO Corse	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 518 094 784	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Restauration et Services	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 793 835 430	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Switzerland	A Bugeon CH - 2087 Cornaux Suisse	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Multigas	Route de l'industrie CH-1564 Domdidier Suisse	100,00 %		100,00 %		IG
Rubis Energia Portugal	Lagoas Park Edificio 11, Piso 1, Sul, distrito : Lisboa Concelho : Oeiras Freguesia, 2740 - 270 Porto Salvo Oeira Portugal	100,00 %		100,00 %		IG
Vitogas España	Avenida Baix Llobregat 1-3, 2A Poligono Industrial Màs Blau II 08820 El Prat de Llobregat Barcelona Espagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Fuel Supplies Channel Islands Ltd	PO Box 85 Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
La Collette Terminal Ltd	La Collette Saint Helier Jersey JE1 OFS Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
St Sampson Terminal Ltd	Bulwer Avenue, St Sampson Guernsey GY1 3EB Îles anglo-normandes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Maroc	Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Lasfargaz	Immeuble n° 7 Ghandi Mall Boulevard Ghandi 20380 Casablanca Maroc	76,17 %	76,17 %	76,17 %	76,17 %	IG
Kelsey Gas Ltd	9th Floor Raffles Tower 19 Cybercity Ebene Île Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2014 % contrôle	31/12/2013 % contrôle	31/12/2014 % d'intérêt	31/12/2013 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Vitogaz Madagascar	122, rue Rainandriamampandry Faravohitra, BP 3984 - Antananarivo 101 Madagascar	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Eccleston Co Ltd	9 th Floor Raffles Tower 19 Cybrcity Ebene île Maurice	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Vitogaz Comores	Voidjou BP 2562 Moroni Union des Comores	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Gazel	122, rue Rainandriamampandry Faravohitra BP 3984 - Antananarivo 101 Madagascar	49,00 %	49,00 %	49,00 %	49,00 %	IG
Rubis Antilles Guyane	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 542 095 591	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Société Industrielle de Gaz et de Lubrifiants	Voie principale ZI de Jarry 97122 Baie - Mahaut Guadeloupe SIREN : 344 959 937	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Stocabu	L'avenir du Morne Caruel Route des Aymes 97139 Aymes Cedex Guadeloupe SIREN : 388 112 054	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %	JO
Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles	Californie 97232 Lamentin Martinique SIREN : 692 014 962	35,50 %	35,50 %	35,50 %	35,50 %	JO
Société Antillaise des Pétroles Rubis	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN 303 159 875	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyane Française	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 351 571 526	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caraïbes Françaises	Tour Franklin 100 Terrasse Boieldieu 92800 Puteaux SIREN : 428 742 498	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Bermuda Ltd (fusionnée dans Rubis Energy Bermuda Ltd le 31 décembre 2014)	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes		100,00 %		100,00 %	
Rubis Energy Bermuda Ltd	2, Ferry Road Saint Georges's GE 01 Bermudes	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Eastern Caribbean SRL	4 th Floor, International Trading Centre Warrens St Michael La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Caribbean Holdings Inc.	4 th Floor, International Trading Centre Warrens St Michael La Barbade	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis West Indies Ltd	10 Dominion Street London EC2M2EE Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Guyana Inc.	Ramsburg, Providence East Bank Demerara, Guyana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Nom	Siège social	31/12/2014 % contrôle	31/12/2013 % contrôle	31/12/2014 % d'intérêt	31/12/2013 % d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
Rubis Bahamas Ltd	H&J Corporate Services Ocean Center, Montague Foreshore, East Bay Street PO Box SS 19084 Nassau Bahamas	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Cayman Islands Ltd	H&J Corporate Services Cayman Ltd PO Box 866, 5 th Floor Anderson Square, George Town, Grand Cayman KY1-1103 Îles Caïmans	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Turks & Caicos Ltd	Caribbean Management Services Ltd C/O Misick & Stanbrook PO Box 127, Richmond House Annex, Leeward Highway, Providenciales, Îles Turques-et-Caïques	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Rubis Energy Jamaica Ltd	236 Windward Road Rockfort, Kingston 2 in the Parish of Kingston Jamaïque	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Easigas (Pty) Ltd	Gate 5, Hibiscus Road Alrode 1451 Gauteng PO Box 17297 Randhart 1457 Gauteng Afrique du Sud	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Easigas Botswana (Pty) Ltd	Acumen Park, Plot 50370, Fairground Office Park, PO Box 1157, Gaborone Botswana	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Easigas Swaziland (Pty) Ltd	PO Box 24 Mbabane H100 Swaziland	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Easigas Lesotho (Pty) Ltd	2 nd Floor, Metropolitan Life Building Kingsway Maseru 100 Lesotho	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

(1) IG : intégration globale.
JO : entreprise commune.
JV : co-entreprise.
MEE : mise en équivalence.

La société Rubis Antilles Guyane détient une participation minoritaire dans 5 GIE situés aux Antilles ; les comptes de ces entités n'étant pas significatifs, ils ne sont pas consolidés.

De même, la société Rubis Energia Portugal (intégrée au 1^{er} juillet 2014) détient des participations non significatives et non consolidées en 2014.

3.2. Variations du périmètre de consolidation

Seules les variations les plus significatives sont détaillées ci-après. La création de l'entité CPA pour isoler l'activité négoce de l'entité Rubis Terminal n'a aucune incidence sur les comptes consolidés 2014.

3.2.1. RACHAT DE L'ACTIVITÉ GPL DE BP AU PORTUGAL

Le 1^{er} juillet 2014, le Groupe a finalisé la reprise auprès de BP de son activité de distribution de GPL au Portugal. Pour mémoire, l'accord avait été signé le 1^{er} août 2013.

Le prix d'acquisition a été financé par tirage sur des lignes de crédit moyen terme. Il reste provisoire jusqu'au 31 décembre 2016 en raison du mécanisme de révision de prix en cas de baisse des résultats futurs (hypothèse très improbable à ce jour).

Un acompte de 10 % avait été versé sur l'exercice 2013.

La nouvelle filiale contribue positivement aux résultats du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2014, date de son entrée en consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Les justes valeurs de l'actif net acquis sont résumées ci-après :

Contribution à la date d'entrée en périmètre	(en milliers d'euros)
Écart d'acquisition	69 272
Actif immobilisé	66 287
Actifs financiers	5 900
Stocks	12 610
Clients et autres débiteurs	10 660
Impôts différés actifs	2 275
TOTAL ACTIFS	167 004
Prix payé au vendeur	116 833
Provisions (avantages au personnel)	10 542
Autres provisions	19 802
Dettes consignation bouteilles	2 927
Impôts différés	5 199
Fournisseurs et autres créditeurs	11 701
TOTAL PASSIFS	167 004

3.2.2. ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ MULTIGAS

Courant décembre 2013, le groupe Rubis, à travers sa filiale Vitogaz Switzerland, leader de la distribution de GPL en Suisse, a acquis pour 8,9 millions d'euros (10,9 millions de francs suisses) la société Multigas, spécialisée dans le conditionnement et la distribution d'ammoniac haute pureté et de gaz spéciaux. Multigas a également une activité de revente de GPL en bouteilles.

Cette entité est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2014 selon la méthode de l'intégration globale.

La contribution de cette entité pour le Groupe est résumée ci-après :

Contribution à la date d'entrée en périmètre	(en milliers d'euros)
Écart d'acquisition	5 280
Actif immobilisé	4 428
Stocks	195
Clients et autres débiteurs	1 536
Disponibilités	75
TOTAL ACTIFS	11 514
Prix d'acquisition des titres	8 918
Provisions (médailles du travail)	94
Dettes consignation bouteilles	730
Impôts différés	249
Fournisseurs et autres créditeurs	1 297
Découverts bancaires	226
TOTAL PASSIFS	11 514

En complément de cette acquisition, la filiale Vitogaz Switzerland, a racheté les actifs de distribution de GPL (conditionné et vrac) de Total en juillet 2014. Cette transaction génère un *goodwill* de 12,4 millions d'euros (15 millions de francs suisses). Par cette acquisition, le Groupe se renforce dans un segment à forte valeur ajoutée du secteur GPL et densifie sa position commerciale dans le segment porteur du « petit vrac ». Les actifs repris se composent d'un parc de bouteilles de GPL distribuées soit auprès de clients directs soit *via* un réseau de revendeurs, des réservoirs en clientèle, ainsi que des centres techniques associés.

Les 15 % de volumes d'activité additionnels apportés par cette opération permettront à cette filiale de porter ses volumes globaux à 55 000 tonnes, renforçant ainsi sa position de leader en Suisse. Cette reprise permettra également de mettre en œuvre des optimisations, en particulier logistiques.

3.2.3. RACHAT DES INTÉRÊTS MINORITAIRES STOCKBREST

En septembre 2014, Rubis Terminal a racheté les intérêts minoritaires de sa filiale Stockbrest, détenue à 65 % jusqu'à cette date. Ce rachat complémentaire n'a pas donné lieu à constatation d'un *goodwill* mais a été enregistré directement dans les capitaux propres du Groupe.

3.2.4. OFFRE DE RACHAT DES CO-PARTENAIRES DE LA SARA

En septembre 2014, le Groupe a remis à Total une offre irrévocable de rachat de sa participation de 50 % détenue dans la SARA. Le Groupe, déjà actionnaire à hauteur de 35,5 %, pourrait en cas d'avis favorable de la Commission de la Concurrence voir sa participation portée entre 71 % et 85,5 % en fonction du degré d'exercice du droit de préemption des tiers actionnaires.

Le rachat de la participation de Total viendra consolider la position du Groupe dans la zone Antilles et accroître la complémentarité logistique et d'approvisionnement avec ses opérations réalisées dans l'ensemble de la zone Caraïbes.

Dans la continuité, le Groupe restera engagé à faire de la SARA un outil industriel performant investissant en matériel et en compétences.

Les instances représentatives du personnel de la SARA ont validé l'opération. Il reste désormais à obtenir l'accord des autorités de la concurrence qui ont été notifiées à cet effet.

En cas d'issue favorable, le Groupe prendra le contrôle de cette entreprise commune actuellement intégrée à hauteur des droits du Groupe sur les actifs et passifs. Le mode de consolidation passera alors en intégration globale.

NOTE 4. NOTES ANNEXES AU BILAN

4.1. Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2014
Autres immobilisations corporelles	155 041	131 713	7 193	(4 592)	13 314	2 237	304 907
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	136		318	(289)	(15)		150
Immobilisations en cours	75 700	2 484	62 426	(725)	(65 953)	1 683	75 615
Installations techniques, matériel et outillage	843 285	49 871	22 024	(6 448)	40 141	21 241	970 114
Terrains et constructions	398 155	11 954	3 485	(631)	11 090	6 167	430 220
TOTAL	1 472 317	196 023	95 446	(12 685)	(1 423)	31 328	1 781 006

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2014
Autres immobilisations corporelles	(64 502)	(78 194)	(13 546)	5 373	(3 175)	(938)	(154 982)
Installations et matériel	(514 514)	(36 466)	(42 955)	5 272	1 289	(13 006)	(600 380)
Terrains et constructions	(166 772)	(4 104)	(12 730)	493	18	(836)	(183 931)
TOTAL	(745 788)	(118 764)	(69 231)	11 138	(1 868)	(14 780)	(939 293)
VALEUR NETTE	726 529	77 259	26 215	(1 547)	(3 291)	16 548	841 713

Les variations de périmètre se décomposent en :

- acquisition de Multigas : 11,1 millions d'euros en valeur brute et 6,7 millions d'euros d'amortissements ;
- acquisition des activités TotalGaz : 15,1 millions d'euros en valeur brute et 8,9 millions d'euros d'amortissements ;
- acquisition de Rubis Energia Portugal : 169,8 millions d'euros en valeur brute et 103,1 millions d'euros d'amortissements.

4.2. Écarts d'acquisition

Dans le cadre de l'affectation des écarts d'acquisition dégagés lors des différents regroupements d'entreprises et de l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les UGT retenues par Rubis sont :

- l'activité Stockage de Produits Liquides (Europe) ;
- l'activité Distribution de GPL (Europe) ;

- l'activité Distribution de GPL (Afrique) ;
- l'activité Distribution de GPL (Caraïbes).

Cette allocation est calquée sur l'organisation de la Direction Générale des opérations du Groupe et sur le *reporting* interne permettant, outre le pilotage de l'activité, le suivi du retour sur capitaux employés, *i.e.* le niveau auquel le *goodwill* est suivi pour des besoins de gestion interne.

Le montant des écarts d'acquisition par UGT est le suivant au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31/12/2014
Activité Stockage de Produits Liquides (Europe)	57 446			57 446
Activité Distribution de GPL (Europe)	173 351	95 764	1 637	270 752
Activité Distribution de GPL (Afrique)	10 575		395	10 970
Activité Distribution de GPL (Caraïbes)	203 863		20 315	224 178
ÉCARTS D'ACQUISITION (VALEUR BRUTE)	445 235	95 764	22 347	563 346
Dépréciation				
ÉCARTS D'ACQUISITION (VALEUR NETTE)	445 235	95 764	22 347	563 346

Les variations de périmètre constatées au cours de l'année correspondent principalement :

- à l'acquisition de la société Rubis Energia Portugal pour 69,3 millions d'euros.
- à des reclassements avec le poste « immobilisations incorporelles » liés à une analyse plus approfondie des caractéristiques de certains incorporels ;
- à l'acquisition de la société Multigas pour 5,3 millions d'euros ;
- à l'acquisition des activités TotalGaz en Suisse pour 12,4 millions d'euros ;

Ces éléments sont décrits en note 3 « Variations du périmètre de consolidation ».

Tests de dépréciation au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, Rubis a testé de manière systématique tous ses écarts d'acquisition définitivement déterminés à la date de réalisation des tests selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les valeurs recouvrables ont été déterminées sur la base du calcul de la valeur d'utilité. Les calculs des valeurs d'utilité reposent sur des projections de flux de trésorerie sur la base de budgets financiers approuvés en fin d'exercice par la Direction, couvrant une période de 3 ans. Les principales hypothèses formulées concernent les volumes traités et les prix de marché. Les flux de trésorerie au-delà de la période de 3 ans sont extrapolés en appliquant un taux de croissance de 1 %.

Le taux d'actualisation retenu, qui repose sur le concept du coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC »), reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à

chaque UGT. Les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

Activité Stockage de Produits Liquides (Europe)	4,8 %
Activité Distribution de GPL (Europe)	entre 4,3 et 6,3 %
Activité Distribution de GPL (Afrique)	entre 7,3 et 10,3 %
Activité Distribution de GPL (Caraïbes)	entre 5,1 et 11,1 %

Ces tests n'ont révélé aucune perte de valeur au 31 décembre 2014.

Sensibilité des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation reposent sur une hypothèse de taux d'actualisation, de taux de croissance à l'infini et d'étude de sensibilité faisant varier le taux de croissance à l'infini de +/-1 % et le taux d'actualisation de +/- 1 %.

Une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance n'aurait pas pour effet de générer des valeurs recouvrables des capitaux investis inférieures

à la valeur nette comptable pour les 4 UGT ci-dessus.

De même, une baisse de 5 % des flux futurs actualisés ne remet pas en cause les conclusions des tests pour les 4 UGT du Groupe.

4.3. Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les concessions, brevets et droits similaires et notamment les droits aux conventions des Ports Autonomes de Rubis Terminal pour 2 319 milliers d'euros. Rubis Terminal dispose pour son exploitation de terrains concédés par les Ports Autonomes de Rouen et Dunkerque, d'une surface totale de 203 146 m². Ces droits ont été valorisés en fonction des conventions existantes. Cet actif incorporel à durée de vie indéfinie fait l'objet d'un test de dépréciation au même titre que les écarts d'acquisition selon les modalités décrites en note 4.2.

Valeur brute (en milliers d'euros)	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2014
Droits aux conventions des Ports Autonomes (Rubis Terminal)	2 319						2 319
Autres concessions, brevets et droits similaires	19 107		14 443	(4)	(23 549)	165	10 162
Droit au bail	35						35
Autres immobilisations incorporelles	8 614		365	(26)	1 182	27	10 162
TOTAL	30 075		14 808	(30)	(22 367)	192	22 678

Amortissements (en milliers d'euros)	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Écarts de conversion	31/12/2014
Autres concessions, brevets et droits similaires	(5 267)		(224)	4	2 732	(31)	(2 786)
Autres immobilisations incorporelles	(5 920)		(863)	22		(16)	(6 777)
TOTAL	(11 187)		(1 087)	26	2 732	(47)	(9 563)
VALEUR NETTE	18 888		13 721	(4)	(19 635)	145	13 115

Les reclassements réalisés sur la période trouvent leur contrepartie dans les autres immobilisations corporelles et les écarts d'acquisition et viennent améliorer des classements comptables antérieurs.

4.4. Participation dans les entreprises associées

Les informations concernant les participations ne donnant pas le contrôle, les participations dans les entreprises communes et les participations dans les co-entreprises sont données dans les notes 7 à 9 de la présente annexe.

4.5. Actifs financiers

Répartition des actifs financiers par classe (IFRS 7) et par catégorie (IAS 39) (en milliers d'euros)	Valeur au bilan		Juste valeur	
	31/12/2014	31/12/2013 retraité	31/12/2014	31/12/2013 retraité
	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE	101	101	101
Obligations et titres de créances négociables	101	101	101	101
PRÊTS ET CRÉANCES	399 413	376 008	399 413	376 008
Prêts à court terme				
Prêts à long terme	41 381	32 921	41 381	32 921
Dépôts et cautionnements	31 679	4 120	31 679	4 120
Créances clients et autres débiteurs	312 143	313 544	312 143	313 544
Autres	14 210	25 423	14 210	25 423
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	4 875	11 886	4 875	11 886
Titres de participation	4 875	11 886	4 875	11 886
Autres				
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	57	513	57	513
Instruments dérivés	57	513	57	513
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	410 175	343 669	410 175	343 669
ACTIFS FINANCIERS	814 621	732 177	814 621	732 177

Juste valeur des instruments financiers par niveau (IFRS 7)

Les titres de participations et autres actifs financiers disponibles à la vente sont considérés être de niveau 3 (données non observables) s'agissant de titres non cotés.

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.5.5. Ils sont de niveau 1, à l'exception des dépôts à terme pour 129 millions d'euros classés en niveau 2.

4.5.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers comprennent notamment les titres de participation, les autres créances rattachées à des

participations à plus d'un an, les titres immobilisés, les prêts à plus d'un an, les dépôts et cautionnements versés à plus d'un an et la part à plus d'un an des valeurs mobilières n'entrant pas dans la catégorie des équivalents de trésorerie.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Titres de participation	4 885	11 896
Autres créances rattachées à des participations	41 381	32 921
Titres immobilisés	1 283	1 258
Prêts, dépôts et cautionnements versés	31 284	1 670
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	78 833	47 745
Dépréciation	(1 222)	(1 198)
VALEURS NETTES	77 611	46 547

Les titres de participation correspondent essentiellement :

- aux parts de GIE détenues par la société Rubis Antilles Guyane ;
- aux participations minoritaires détenues par Rubis Energia Portugal dans 2 entités au Portugal.

Au 31 décembre 2013, les titres de participation incluaient à hauteur de 9 millions d'euros les titres Multigas, acquis par le Groupe en décembre 2013 et non consolidés sur cet exercice.

Les autres créances rattachées à des participations incluent les effets des clauses

de révision de prix prévues lors de certaines transactions réalisées par le Groupe.

Les prêts, dépôts et cautionnements versés correspondent essentiellement à un dépôt de 32,5 millions de dollars US mis en place au cours de l'année en garantie d'un financement bancaire en dollars US obtenu par une filiale.

4.5.2. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les actifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an :

- des créances rattachées à des participations ;
- des prêts et des dépôts et cautionnements versés ;
- des avances et dépôts versés en vue de l'acquisition de titres ;
- des charges constatées d'avance ;
- des valeurs mobilières de placement qui ne peuvent pas être considérées comme de la trésorerie ou équivalents de trésorerie ;
- des instruments de couverture à la juste valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Autres créances rattachées à des participations		11 500
Prêts, dépôts et cautionnements versés	425	2 481
ACTIFS FINANCIERS COURANTS BRUTS	425	13 981
Dépréciation		
ACTIFS FINANCIERS COURANTS NETS	425	13 981
Juste valeur des instruments financiers	57	513
Autres débiteurs - avances et dépôts		
Charges constatées d'avance	9 209	7 568
ACTIFS COURANTS	9 266	8 081
TOTAL	9 691	22 062

Pour mémoire, les autres créances rattachées à des participations au 31 décembre 2013 enregistraient l'avance de 11,5 millions d'euros versée au groupe BP sur le prix d'acquisition des activités GPL au Portugal.

4.5.3. AUTRES ACTIFS LONG TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Valeurs brutes		
Capital souscrit non appelé		
Autres créances (part à plus d'un an)		
Charges constatées d'avance (part à plus d'un an)	203	
TOTAL	203	

4.5.4. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS (ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

Les clients et autres débiteurs comprennent la part à moins d'un an des créances clients et comptes rattachés, des créances liées au personnel, des créances sur l'État et des autres créances d'exploitation. La part à plus d'un an des postes précités est incluse dans les actifs financiers non courants.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Valeurs brutes		
Créances clients et comptes rattachés	242 488	248 156
Créances liées au personnel	286	209
Créances sur l'État	22 889	19 524
Autres créances d'exploitation	70 464	66 927
Produits à recevoir	2	59
TOTAL	336 129	334 875

Les autres créances d'exploitation incluent, à hauteur de 51 millions d'euros (53 millions d'euros en 2013), les comptes courants envers les co-entreprises.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2014
Dépréciation					
Créances clients et comptes rattachés	19 447	125	4 412	(1 358)	22 626
Autres créances d'exploitation	1 884		74	(598)	1 360
TOTAL	21 331	125	4 486	(1 956)	23 986

4.5.5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend les soldes débiteurs des comptes bancaires des différentes sociétés du Groupe ainsi que des valeurs mobilières de placement. Les valeurs mobilières de placement sont des Sicav et FCP détenus à des fins de transactions et sont, à ce titre, comptabilisées à leur juste valeur, à savoir le cours de clôture.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Sicav	37 638	73 200
Actions	2	2
Autres fonds	66 805	52 865
Intérêts à recevoir	15 741	14 343
Disponibilités	289 989	203 259
TOTAL	410 175	343 669

97 % des valeurs mobilières de placement sont détenus par la société Rubis.

Risque sur actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque sur actions, le portefeuille détenu n'étant pas matériel.

4.5.6. RISQUE DE CRÉDIT

Risque clients du Groupe

Chiffre d'affaires réalisé avec le premier client, les 5 et les 10 premiers clients sur les 2 derniers exercices.

	2014	2013 retraité
Premier client	6 %	2 %
5 premiers clients	12 %	6 %
10 premiers clients	15 %	9 %

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par zone géographique, est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	
	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Europe	83 481	105 816
Caraïbes	109 084	95 050
Afrique	27 297	27 843
TOTAL	219 862	228 709

L'antériorité des actifs courants à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dépréciation	Valeur nette comptable	Montants des actifs non échus	Montant des actifs échus non dépréciés		
					Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus d'1 an
	Clients et autres débiteurs	336 128	23 985	312 143	246 806	52 737	4 493
Créances d'impôt	4 798		4 798	2 024	416	537	1 821
Autres actifs courants	9 691		9 691	9 455	42	69	125
TOTAL	350 617	23 985	326 632	258 285	53 195	5 099	10 053

4.6. Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au titre des différences constatées entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les soldes d'impôts différés actifs et passifs peuvent s'analyser comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Immobilisations et amortissements	(54 842)	(45 136)
Reports déficitaires	10 399	8 566
Différences temporaires	3 084	4 300
Provisions risques	980	1 053
Provisions pour coûts environnementaux	3 218	3 174
Instruments financiers	1 095	1 238
Engagements de retraite	7 153	3 210
Autres	191	55
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(28 722)	(23 540)
Impôts différés actifs	5 436	4 463
Impôts différés passifs	(34 158)	(28 003)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(28 722)	(23 540)

Les impôts différés représentatifs de reports déficitaires concernent essentiellement le report en avant des pertes fiscales des entités Frangaz, Rubis Energy Jamaica Ltd, Rubis Terminal BV, et Vitogaz Madagascar. Les déficits de Rubis Terminal BV et Vitogaz Madagascar sont principalement liés à la pratique d'amortissements fiscaux accélérés. Les impôts différés constatés sur les reports déficitaires de l'entité Frangaz concernent les pertes reportables réalisées avant l'intégration au périmètre fiscal Rubis. Ces pertes sont imputables sur les bénéfices réalisés par Frangaz. Les prévisions d'activité mises à jour à la clôture justifient le caractère probable de l'imputation à moyen terme (moins de 5 ans) des impôts différés actifs.

Les impôts différés relatifs aux instruments financiers sont constitués par l'impôt différé relatif à la juste valeur des instruments de couverture pour les sociétés Rubis Terminal, Rubis Énergie, Vitogaz Switzerland et Rubis Antilles Guyane.

Les impôts différés portant sur les immobilisations sont constitués principalement :

- de l'annulation des amortissements dérogatoires ;
- de l'homogénéisation des rythmes d'amortissement des installations techniques ;
- de la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale de certains actifs.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Seul figure au bilan le solde actif ou passif d'impôts différés par entité ou par groupe d'intégration fiscale. Il existe un seul périmètre d'intégration fiscale dans le Groupe, celui de la mère Rubis, qui comprend les entités : Rubis Terminal, Wagram Terminal, Vitogaz France, Rubis Énergie, Coparef, ViTO Corse, Frangaz, Starogaz, Sicogaz, Rubis Antilles Guyane, SIGL, Rubis Caraïbes Françaises, Rubis Guyane Française, Société Antillaise des Pétroles Rubis, Rubis Restauration et Services.

4.7. Stocks

<i>Valeurs brutes (en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Stocks de matières premières et fournitures	37 668	37 917
Stocks de produits finis et intermédiaires	28 782	38 806
Stocks de marchandises	78 334	84 286
TOTAL	144 784	161 009

La variation des stocks de matières premières et fournitures inclut, à hauteur de 12,8 millions d'euros, la contribution de l'entrée en périmètre de Rubis Energia Portugal.

<i>Dépréciation (en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2014
Stocks de matières premières et fournitures	3 701	231	2 978	(3 488)	3 422
Stocks de produits finis et intermédiaires	96		921	(96)	921
Stocks de marchandises	387	97	316	(186)	614
TOTAL	4 184	328	4 215	(3 770)	4 957

4.8. Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 38 869 079 actions entièrement libérées de 2,50 euros chacune et s'élève à 97 173 milliers d'euros.

Pour mémoire, le Collège de la Gérance, réuni le 8 juillet 2011, a ramené la valeur nominale de chaque action de 5 euros à 2,50 euros.

Les différentes opérations sur capital, intervenues au cours de la période, sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
AU 1^{ER} JANVIER 2014	37 291 099	93 228	716 244
Paiement du dividende en actions	1 167 668	2 919	46 823
Levée de stock-options	324 028	810	6 783
Actions gratuites	14 411	36	(36)
Plan d'épargne entreprise	71 873	180	2 413
Frais sur augmentations de capital			(301)
Imputation sur la réserve légale			(394)
AU 31 DÉCEMBRE 2014	38 869 079	97 173	771 532

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention n'a pas donné lieu à émission d'actions nouvelles.

Pour mémoire, en novembre 2013, le Groupe a procédé à une augmentation de capital destinée non seulement au refinancement des dernières acquisitions et investissements en cours mais aussi au renforcement de ses moyens financiers. En effet, le Groupe, qui s'est toujours inscrit dans une dynamique de

développement, souhaitait disposer d'une situation financière solide pour lui permettre de saisir de nouvelles opportunités dans un environnement particulièrement actif.

À l'issue de l'opération, 2 329 297 actions nouvelles ont été souscrites à un prix unitaire de 36,50 euros.

Au 31 décembre 2014, Rubis possédait 14 000 actions d'autocontrôle.

4.9. Options de souscription d'actions et actions gratuites

Suite à la division par 2 de la valeur nominale des actions, décidée en juillet 2011, le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre des plans d'options de souscription

d'actions, ainsi que le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées ont été multipliés par 2 et le prix d'exercice des options et les conditions de cours de ces plans ont été réajustés au centième d'euro inférieur.

De même, suite à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2013 (règlement – livraison le 3 décembre 2013), les nombres d'options et d'actions gratuites ainsi que le prix d'exercice des options ont été revus pour corriger les effets dilutifs.

La charge constatée en 2014 au titre des options de souscription d'actions, des actions gratuites et des PEE est inscrite pour 3 573 milliers d'euros en « Charges de personnel ».

Options de souscription d'actions au 31 décembre 2014

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2014	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2014
19 janvier 2004	9 508		(9 508)		
12 juillet 2005	386				386
22 juillet 2009	314 520		(314 520)		
28 avril 2011	78 856			(18 244)	60 612
9 juillet 2012	539 282				539 282
TOTAL	942 552		(324 028)	(18 244)	600 280

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables
	Nombre d'options	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	
19 janvier 2004		18/01/2014	13,24	
12 juillet 2005	386	11/07/2015	22,11	386
22 juillet 2009		21/07/2014	23,74	
28 avril 2011	60 612	27/04/2016	38,99	60 612
9 juillet 2012	539 282	08/07/2017	37,10	
TOTAL	600 280			60 998

Actions gratuites

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2014	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2014
22 juillet 2009	5 691		(5 691)		
28 avril 2011	11 356		(8 720)	(2 636)	
9 juillet 2012	192 439				192 439
18 juillet 2012	1 419				1 419
18 septembre 2012	3 548				3 548
9 juillet 2013	11 202				11 202
3 janvier 2014		5 015			5 015
31 mars 2014		738			738
18 août 2014		56 350			56 350
TOTAL	225 655	62 103	(14 411)	(2 636)	270 711

L'attribution définitive des actions aux bénéficiaires ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 années au minimum, qui court à compter de leur attribution par le Collège de la Gérance. L'attribution est soumise à des conditions fixées par le Collège de la Gérance.

Valorisation des plans d'options et des actions gratuites

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation de ces plans est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des options (source Iboxx).

En ce qui concerne l'exercice anticipé des options, le modèle repose sur une hypothèse

d'anticipations rationnelles de la part des détenteurs d'options, qui peuvent exercer continûment leur option sur toute la période d'exercibilité. La volatilité implicite retenue a été estimée à partir de la volatilité historique observée.

Les taux de dividendes annuels retenus pour les valorisations sont repris dans le tableau ci-dessous.

Date du Collège de la Gérance	Taux de dividende annuel	
	Stock-options	Actions gratuites
22 juillet 2009	5 %	5 %
28 avril 2011	3,7 %	3,7 %
9 juillet 2012	4,2 %	4,2 %
18 juillet 2012		4,2 %
18 septembre 2012		4,2 %
9 juillet 2013		4 %
3 janvier 2014		4,1 %
31 mars 2014		4,1 %
18 août 2014		4,1 %

Plan d'Épargne Entreprise - Valorisation des PEE

Le taux d'incapacité est estimé à 1,53 % pour le plan 2014 (1,99 % pour le plan 2013).

Le taux d'intérêt sans risque utilisé dans les calculs de valorisation des PEE est le taux d'intérêt des obligations d'État pour la zone euro de durée équivalente à celle des instruments évalués (source Iboxx). La

décote liée à l'incapacité a été estimée à partir du taux d'intérêt sans risque et du taux d'emprunt moyen sur 5 ans, soit respectivement 1,45 % et 1,55 % (contre 2,01 % pour le plan 2013).

4.10. Passifs financiers

Répartition des passifs financiers par classe (IFRS7) et par catégorie (IAS 39) <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au bilan		Juste valeur	
	31/12/2014	31/12/2013 retraité	31/12/2014	31/12/2013 retraité
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	3 227	3 746	3 227	3 746
Instruments dérivés	3 227	3 746	3 227	3 746
PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	951 465	849 665	951 465	849 665
Emprunts et dettes financières	635 355	538 582	635 355	538 582
Consignations d'emballages	84 724	76 616	84 724	76 616
Autres passifs long terme	6 539	3 547	6 539	3 547
Fournisseurs et autres créditeurs	215 641	224 112	215 641	224 112
Dette d'impôt	6 808	4 661	6 808	4 661
Autres passifs courants	2 398	2 147	2 398	2 147
BANQUES	82 039	72 334	82 039	72 334
PASSIFS FINANCIERS	1 036 731	925 745	1 036 731	925 745

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée à l'aide de modèles de valorisation basés sur des données observables (niveau 2).

4.10.1. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous en distinguant les passifs non courants des passifs courants :

Courants <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Emprunts auprès des établissements de crédit	122 666	287 467
Intérêts courus non échus sur emprunts et concours bancaires	1 111	966
Concours bancaires	81 655	71 976
Autres emprunts et dettes assimilées	216	105
TOTAL EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES (PART À MOINS D'UN AN)	205 648	360 514

Non courants <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Emprunts auprès des établissements de crédit	496 620	238 237
Consignations citernes	20 398	20 935
Consignations bouteilles	64 326	55 681
Autres emprunts et dettes assimilées	15 126	12 165
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	596 470	327 018
TOTAL	802 118	687 532

Emprunts et dettes financières <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	
	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	488 620	8 000
Autres emprunts et dettes assimilées	6 674	8 452
TOTAL	495 294	16 452

Au 31/12/2014 (en milliers d'euros)	Hypothèques	Nantissements de titres	Nantissements d'immobilisations corporelles	Autres garanties	Non garantis	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit		5 400	12 814	61 723	539 349	619 286
Concours bancaires				17 075	64 580	81 655
Autres emprunts et dettes assimilées					15 342	15 342
TOTAL		5 400	12 814	78 798	619 271	716 283

Pour information, Rubis Caribbean Holdings Inc. s'est engagé à nantir au bénéfice de la Société Générale les actions composant 100 % du capital de Rubis Energy Jamaica Ltd, en garantie du prêt de 50 millions d'euros accordé par la Société Générale à

Rubis Énergie en décembre 2012 (l'encours au 31 décembre 2014 s'élève à 26,7 millions d'euros). Le nantissement n'étant toujours pas formellement signé au 31 décembre 2014, la garantie n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus.

La variation des emprunts et autres passifs financiers courants et non courants entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013 retraité	Variation de périmètre	Émissions	Remboursements	Écarts de conversion	31/12/2014
Emprunts et dettes financières courantes et non courantes	610 916	3 887	422 821	(323 121)	2 891	717 394

Les émissions réalisées au cours de la période s'expliquent essentiellement par le financement des investissements industriels et des variations de périmètre des 2 pôles.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	
	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 790	479 830
Emprunts auprès des établissements de crédit (part à moins d'un an)	7 131	115 535
TOTAL	23 921	595 365

Covenants financiers

L'endettement net consolidé du Groupe atteint 307 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les contrats de crédit intègrent l'engagement par le Groupe et par chacun des secteurs

d'activité de respecter, pendant la durée des emprunts, les ratios financiers suivants :

- endettement net sur fonds propres inférieur à 1 ;
- endettement net sur Ebitda inférieur à 3,5.

Au 31 décembre 2014, les ratios du Groupe faisaient ressortir une position confortable

de Rubis par rapport à ces contraintes, de même, la situation générale du Groupe et ses perspectives écartaient toute probabilité d'occurrence des faits générateurs d'exigibilité anticipée. Le non-respect des ratios entraînerait un remboursement anticipé des emprunts.



4.10.2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Couverture par entité	Élément couvert	Nominal couvert	Échéances	Type d'instrument	Valeur de marché au 31/12/2014
					(en milliers d'euros)
Taux					
Rubis Terminal	Emprunt	50 M€	01/2017	swap	(1 365)
	Emprunt	20 M€	10/2015	swap	(266)
Rubis Énergie	Emprunt	25 M€	12/2019	swap	(198)
	Emprunt	12 M€	12/2015	swap	(175)
	Emprunt	9 M€	11/2017	swap	(85)
	Emprunt	34 M€	06/2018	swap	(151)
Vitogaz Switzerland	Emprunt	4 MCHF	12/2017	swap	(85)
	Emprunt	5 MCHF	12/2019	swap	(79)
Rubis Antilles Guyane	Emprunt	2 M€	07/2018	swap	(24)
	Emprunt	3 M€	07/2018	swap	(96)
Autres instruments non éligibles à la comptabilité de couverture		10 M€	10/2015	swap	(230)
Propane					
Rubis Énergie	Achat de propane	2,5 t	01/2015 à 02/2016		(477)
TOTAL		173 M€			(3 230)

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une

composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des

intervenants de marché. Au 31 décembre 2014, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Risque de taux

Caractéristique des emprunts contractés	Taux	Montant global des lignes (en milliers d'euros)	Échéances			Existence ou non de couverture
			À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Euro	Fixe	546 061	113 454	424 607	8 000	OUI
	Variable					
Dirham marocain	Fixe	11 746	2 234	9 512		
	Variable					
Franc suisse	Fixe	24 535	2 081	22 454		OUI
	Variable					
Rand	Fixe	3 206	2 137	1 069		
	Variable					
Dollar américain	Fixe	24 769		24 769		
	Variable					
Dollar jamaïcain	Fixe	8 969	2 760	6 209		
	Variable					
TOTAL		619 286	122 666	488 620	8 000	

Le risque de taux est limité aux emprunts souscrits par le Groupe.

Aucun emprunt à ce jour n'est susceptible d'être remboursé pour cause de mise en jeu de *covenants*.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swap*) à hauteur de 173 millions d'euros (incluant 10 millions d'euros d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) sur un total de 595,4 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2014 représentant 29 % de ce montant (cf. ligne « Hors bilan » du tableau ci-dessous).

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an ⁽⁴⁾	De 1 à 5 ans	Au-delà
Emprunts et dettes financières hors consignations ⁽¹⁾	205 648	495 294	16 452
Actifs financiers ⁽²⁾	410 175		
Position nette avant gestion	(204 527)	495 294	16 452
Hors bilan ⁽³⁾	(42 000)	(131 000)	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(246 527)	364 294	16 452

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit, concours bancaires, intérêts courus non échus et autres emprunts et dettes assimilées.
 (2) Trésorerie et équivalents de trésorerie.
 (3) Instruments financiers dérivés.
 (4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

L'endettement net à taux variable s'élève à 266,8 millions d'euros : emprunts confirmés à taux variable (595,4 millions d'euros) plus concours bancaires courants (81,6 millions d'euros) moins la trésorerie disponible (410,2 millions d'euros).

Compte tenu des couvertures mises en place, une variation de 1 % des taux court terme n'aurait pas d'impact significatif sur le résultat financier du Groupe, ni sur le coût de l'endettement financier net ou encore sur le résultat net total 2014 (impact inférieur à 1 million d'euros avant impôt).

Risque de change

Les achats de GPL ou de produits pétroliers sont réalisés en dollars ; c'est donc vis-à-vis de cette seule monnaie que le Groupe reste potentiellement exposé.

Pour l'activité stockage, la société CPA (activité négoce) reste marginalement exposée (position quasiment nulle) à un

risque de change, dans la mesure où les achats de produits en dollars sont financés par des achats quotidiens de dollars contre euros correspondant aux ventes réalisées. Une position positive peut ponctuellement être enregistrée en cas de faible niveau des stocks et correspond alors à la valeur du stock outil à reconstituer.

Delta Rubis Petrol, co-entreprise basée en Turquie, a retenu le dollar comme devise fonctionnelle car ses principales transactions sont réalisées dans cette devise.

Rubis Énergie affiche, au 31 décembre 2014, une position débitrice nette en dollars de 17,4 millions, correspondant essentiellement au financement du fonds de roulement des entités SARA, FSCI, Easigas South Africa et Rubis Energy Jamaica Ltd ainsi qu'à des achats de GPL (Vitogaz Maroc, Rubis Energia Portugal et Rubis Énergie).

Dans l'hypothèse d'une évolution défavorable de l'euro de un centime par rapport au dollar, le risque de change ne serait pas matériel (inférieur à 0,2 million d'euros avant impôt).

(en millions de dollars US)	31/12/2014
Actifs	46,1
Passifs	(28,7)
Position nette avant gestion	17,4
Position hors bilan	
POSITION NETTE APRÈS GESTION	17,4

Risque de variation des prix des GPL

Le risque lié aux variations des prix des GPL doit être analysé à partir des 2 éléments suivants :

- le risque de variation de prix des GPL est atténué par la courte durée de stockage du produit ;
- les tarifs commerciaux sont régulièrement révisés en fonction des conditions de marché.

4.10.3. AUTRES PASSIFS

Courants (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	2 398	2 147
Juste valeur des instruments financiers	3 227	3 746
TOTAL	5 625	5 893

Non courants (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Dettes sur acquisition d'immobilisation (part à plus d'un an)	2 500	
Autres dettes (part à plus d'un an)	1 798	1 154
Produits constatés d'avance (part à plus d'un an)	2 241	2 393
TOTAL	6 539	3 547

4.10.4. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS (PASSIFS D'EXPLOITATION COURANTS)

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Dettes fournisseurs	131 850	147 305
Dettes sur acquisitions d'actifs	6 167	4 833
Dettes sociales	20 411	23 629
Dettes fiscales	35 641	27 747
Charges à payer	98	9
Comptes courants (envers minoritaires)	86	3 408
Dettes diverses d'exploitation	21 388	17 181
TOTAL	215 641	224 112

4.10.5. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Risque de dépendance vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants

Achats du Groupe réalisés avec le premier fournisseur, les 5 premiers et les 10 premiers fournisseurs sur les 2 derniers exercices :

	2014	2013 retraité
Premier fournisseur	8 %	8 %
5 premiers fournisseurs	31 %	24 %
10 premiers fournisseurs	46 %	37 %

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2014, le Groupe utilise des lignes de crédit confirmées pour un montant global de 472 millions d'euros. Compte tenu du ratio de dette nette sur fonds propres (23 %) du Groupe au 31 décembre 2014, ainsi que du niveau de la capacité d'autofinancement, le tirage de ces lignes n'est pas susceptible d'être remis en cause du fait des *covenants*.

Échéance de remboursement (en millions d'euros)	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
	123	489	8

Parallèlement, il est précisé que le Groupe présente à l'actif de son bilan une trésorerie mobilisable immédiatement de 410 millions d'euros. Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

Passifs financiers (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières	511 746	524 999	1 222			507 290	16 487	524 999
Consignations d'emballages	84 724	84 768	26	52	231	50 827	33 632	84 768
Autres passifs long terme	6 539	6 539				6 456	83	6 539
Emprunts et concours bancaires	205 648	212 110	75 762	5 400	130 948			212 110
Fournisseurs et autres créditeurs	215 641	215 641	158 577	42 599	10 158	4 217	90	215 641
Autres passifs courants	5 625	5 625	1 205	217	4 187		16	5 625
TOTAL	1 029 923	1 049 682	236 792	48 268	145 524	568 790	50 308	1 049 682

La différence entre les flux de trésorerie contractuels et les valeurs comptables des passifs financiers est principalement constituée par les intérêts futurs.

4.11. Autres provisions (hors avantages au personnel)

Non courants <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Provisions pour risques et charges	31 071	13 193
Provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations	28 078	31 920
TOTAL	59 149	45 113

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- une provision relative à l'obligation du groupe Rubis de personnaliser les actifs de ses nouvelles acquisitions, inscrite au 31 décembre 2014 pour un montant de 18 millions d'euros (dont 17 millions d'euros constitués lors de l'acquisition de la société Rubis Energia Portugal) ;
- des provisions relatives à des risques ou litiges pouvant conduire à la mise en cause éventuelle du groupe Rubis. Ces éléments sont évalués à partir d'estimations des sorties de ressources nécessaires pour éteindre l'éventuelle obligation et en

intégrant des probabilités de réalisation des différents scénarios envisagés.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont conformes à la norme IAS 16. Le Groupe a procédé à une estimation des coûts de dépollution et de démantèlement reposant notamment sur les conclusions de conseils externes. Conformément à la norme IAS 16, la valeur actuelle de ces dépenses a été incorporée au coût des installations correspondantes. Rubis a appliqué les dispositions de l'interprétation IFRIC et a ainsi inclus dans le coût des immobilisations corporelles correspondantes le montant de la provision déterminée à la date de transition (1^{er} janvier 2004) et

ramené par actualisation financière à la date à laquelle l'obligation correspondante est née en l'espèce en 1995. Cet actif a été amorti rétrospectivement depuis cette date sur une durée de 15 à 40 ans, selon les sites industriels et l'échéance probable des dépenses concernées.

Au 31 décembre 2014, les provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations comprennent notamment 14 millions d'euros relatifs à la reprise, en 2013, du site Petroplus Reichstett (cf. note 3.2.3 du Document de Référence 2013). Les dépenses correspondantes interviendront sur les exercices 2015 et 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises		31/12/2014
				Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Provisions pour risques et charges	13 193	19 802	4 311	(6 085)	(150)	31 071
Provisions pour dépollution et renouvellement des immobilisations	31 920		1 216	(5 058)		28 078
TOTAL	45 113	19 802	5 527	(11 143)	(150)	59 149

Les variations de périmètre correspondent à l'entrée en périmètre de la société Rubis Energia Portugal (provisions essentiellement destinées à couvrir les coûts de personnalisation des actifs).

Les variations de provisions pour risques et charges correspondent notamment :

- aux dépenses réalisées dans le cadre de la personnalisation des actifs ;

- à l'appréciation par le Groupe des risques pouvant conduire à sa mise en cause.

Les provisions constituées ou reprises au cours de la période sont d'un montant immatériel prises individuellement.

4.12. Avantages au personnel

Les avantages au personnel accordés par le Groupe sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous. Tous ces régimes sont comptabilisés conformément à la méthode décrite dans la note 2.20.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Provision pour retraite	23 389	10 979
Provision pour couverture assurance-maladie et mutuelle	8 430	3 824
Provision pour médailles du travail	1 226	970
TOTAL	33 045	15 773

La variation des provisions liées aux avantages au personnel se détaille comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
PROVISIONS AU 1^{ER} JANVIER	15 773	21 996
(Entrées)/sorties de périmètre	14 935	(4 204)
Charge d'intérêt de la période	2 037	1 525
Coût des services rendus de la période	1 229	672
Rendement attendu des actifs de la période	(1 288)	(1 114)
Prestations payées sur la période	(4 713)	(453)
Pertes/(gains) actuariels et limitation des actifs	4 286	(2 221)
Écarts de conversion	786	(428)
PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE	33 045	15 773

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi sont constitués :

- des engagements d'indemnités de départ à la retraite (France, Portugal, Turquie, Afrique du Sud, Caraïbes et Bermudes) ;
- des engagements au titre d'un fonds de pension en Angleterre, ce régime ayant été fermé en novembre 2008 ;
- des primes des dispositifs de préretraite et congés de fin de carrière de la société SARA (située aux Antilles) ;
- des engagements de prise en charge, par les sociétés localisées au Portugal, aux Bermudes et en Afrique du Sud, de la couverture d'assurance-maladie lors du départ à la retraite des salariés présents lors de l'acquisition de ces entités par le Groupe.

Aux 31 décembre 2013 et 2014, les avantages postérieurs à l'emploi ont fait l'objet d'évaluations par un actuaire indépendant, selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses	2014	2013
Taux d'actualisation	de 0,83 % à 7,68 % (selon structure)	de 1,13 % à 9,65 % (selon structure)
Taux d'inflation	de 1 % à 6,46 % (selon structure)	de 1 % à 7 % (selon structure)
Taux de revalorisation des salaires	de 0 à 4,65 % (selon structure)	de 0 à 4,82 % (selon structure)
Taux de charges sociales	de 0 à 51 % (selon structure)	de 0 à 51 % (selon structure)
Proportion de départ volontaire	100 %	100 %
Âge de départ volontaire à la retraite	de 60 à 66 ans (selon structure)	de 60 à 65 ans (selon structure)
Table de mortalité	TH/TF 2000-2002 et TH/TF 2005 pour les salariés français TV 88-90 pour les salariés bermudiens et portugais PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade et des Bahamas	TH/TF 2000-2002 pour les salariés français TV 88-90 pour les salariés bermudiens PNL00 MC YOB pour les salariés anglo-normands Table de survie TGH-TGF05 pour les salariés du Guyana Table de survie SA85-9.0 pour les salariés sud-africains Table de survie 1998-2003 pour les salariés suisses Table de mortalité GAM 94 pour les salariés de la Barbade et des Bahamas

Les écarts actuariels sont constatés en contrepartie des capitaux propres.

Les taux d'actualisation ont été utilisés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie (notation minimale AA) sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Le calcul de sensibilité de la provision pour engagements à la variation d'un quart de point de pourcentage du taux d'actualisation, montre que le montant de l'obligation et des éléments de résultats ne seraient pas affectés significativement au regard du total reconnu au titre des avantages au personnel dans les comptes du Groupe.

Hypothèses de sensibilité <i>(en milliers d'euros)</i>	Provision pour engagements
Évaluation de la provision au 31/12/2014	33 045
Évaluation de la provision - hypothèse taux d'actualisation en diminution de 0,25 %	34 645
Évaluation de la provision - hypothèse taux d'actualisation en augmentation de 0,25 %	31 514

Détail des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Dette actuarielle des engagements non couverts par des actifs	29 318	12 067
Dette actuarielle des engagements couverts par des actifs	32 350	24 604
Valeur de marché des actifs de couverture	(30 410)	(23 875)
Déficit	31 258	12 796
Limitation des actifs (régimes surfinancés)	561	2 007
PROVISION CONSTITUÉE	31 819	14 803

Évolution de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013 retraité
DETTE ACTUARIELLE AU 1^{ER} JANVIER	36 671	43 043
Coût des services rendus de la période	1 450	1 638
Charge d'intérêt de la période	2 033	341
Prestations payées sur la période	(5 318)	(589)
Pertes/(gains) actuariels et limitation des actifs	6 025	(2 947)
Entrées de périmètre et variation de pourcentage d'intérêt *	19 064	(3 876)
Écarts de conversion	2 304	(939)
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	62 229	36 671

* Constitué principalement par la dette actuarielle du Portugal (entrée de périmètre).

Évolution des actifs de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013 retraité
Actifs de couverture au 1^{er} janvier	21 868	22 117
Entrées de périmètre *	4 323	
Écart de conversion	1 525	(500)
Rendement attendu des fonds	1 591	1 202
Prestations payées	(605)	(145)
Écarts actuariels	1 708	1 201
Actifs de couverture au 31 décembre	30 410	23 875
Limitation des actifs	561	(2 007)
ACTIFS RECONNUS AU 31 DÉCEMBRE	30 971	21 868

* Constitué principalement par la dette actuarielle du Portugal (entrée de périmètre).

Analyse géographique des avantages au personnel

(en milliers d'euros)	Europe	Caraïbes	Afrique
Hypothèses actuarielles	de 0,83 % à 3,59 %	de 1,71 % à 5,65 %	7,68 %
Provision pour retraite et couverture assurance-maladie	15 867	15 599	354
Provision pour médailles du travail	837	389	

NOTE 5. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT**5.1. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est détaillé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité et par zone d'implantation des sociétés consolidées.

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013 retraité	
	Montant	%	Montant	%
VENTES DE MARCHANDISES	1 956 619	100 %	1 934 331	100 %
Rubis Terminal	183 574	9,4 %	212 789	10,9 %
Rubis Énergie Europe	229 524	11,7 %	249 712	12,8 %
Rubis Énergie Caraïbes	1 497 682	76,5 %	1 424 005	72,8 %
Rubis Énergie Afrique	45 839	2,3 %	47 825	2,4 %
Société mère				
PRODUCTION VENDUE DE BIENS ET SERVICES	833 613	100 %	821 778	100 %
Rubis Terminal	131 775	15,8 %	127 806	15,3 %
Rubis Énergie Europe	295 125	35,4 %	275 908	33,1 %
Rubis Énergie Caraïbes	289 755	34,8 %	298 895	35,9 %
Rubis Énergie Afrique	116 958	14,0 %	119 169	14,3 %
Société mère				
TOTAL	2 790 232	-	2 756 109	-

5.2. Achats consommés

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Achat de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	253 109	231 998
Variation de stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements	13 549	(3 991)
Production stockée	10 843	1 285
Autres achats	14 106	12 085
Achats de marchandises	1 869 929	1 929 120
Variation de stocks de marchandises	12 192	(2 192)
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur stocks de matières premières et marchandises	425	(284)
TOTAL	2 174 153	2 168 021

5.3. Frais de personnel

Les frais de personnel du Groupe se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Salaires et traitements	77 521	76 661
Rémunération de la Gérance	2 227	2 200
Charges sociales	34 637	31 561
TOTAL	114 385	110 422

L'effectif moyen du Groupe se ventile comme suit :

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement par catégorie	31/12/2014
Cadres	280
Employés et ouvriers	1 042
Agents de maîtrise et techniciens	314
TOTAL	1 636

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31/12/2013	Entrées*	Sorties	31/12/2014
TOTAL	1 477	343	(184)	1 636

* dont 77 au titre de l'entrée de périmètre de Rubis Energia Portugal.

Quote-part de l'effectif moyen des sociétés intégrées proportionnellement	31/12/2014
TOTAL	103

5.4. Charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Locations et charges locatives	14 705	14 156
Rémunération intermédiaires et honoraires *	16 827	15 859
Autres services extérieurs	177 357	170 943
TOTAL	208 888	200 959

* concerne essentiellement Rubis Antilles Guyane et Vitogaz France :

- rémunération des concessionnaires distributeurs de GPL ;
- primes versées aux indicateurs de nouveaux réservoirs ;
- commissions versées pour les stations-service GPL-c.

5.5. Amortissements et provisions nets

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Immobilisations incorporelles	864	2 567
Immobilisations corporelles	66 810	59 580
Actifs circulants	1 855	(8 303)
Risques et charges d'exploitation	(1 613)	6 152
TOTAL	67 915	59 995

5.6. Autres produits et charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Subventions d'exploitation	27	11
Produits divers de gestion courante	3 727	3 761
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 754	3 772
Charges diverses de gestion courante	3 048	2 638
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 048	2 638
TOTAL	706	1 134

5.7. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Résultat de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	959	665
Frais d'acquisition stratégiques	(429)	(149)
Autres charges et provisions	1 535	2 262
Impact des regroupements d'entreprises et cessions d'entreprises		199
TOTAL	2 065	2 977

5.8. Coût de l'endettement financier net

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Revenus des équivalents de trésorerie	1 533	1 375
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	272	143
Intérêts sur emprunts et autres dettes financières	(12 881)	(12 722)
TOTAL	(11 076)	(11 204)

5.9. Autres produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
Pertes de change	(4 000)	(7 784)
Gains de change	7 807	2 437
Autres résultats financiers	3 386	3 240
TOTAL	7 192	(2 107)

5.10. Impôts sur le résultat

5.10.1. CHARGE D'IMPÔT SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES INTÉGRÉES FISCALEMENT

Impôts courants

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur en France.

Le taux de base de l'impôt en France est de 33,33 %.

La loi sur le financement de la Sécurité Sociale n° 99 (1140) du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égale à 3,3 % de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises, le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 %.

La loi de finances rectificative 2011 a instauré une contribution exceptionnelle de 5 % assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution est applicable aux exercices clos aux 31 décembre 2011 et 2012 et jusqu'au 31 décembre 2014. La loi de finances 2014 a porté cette contribution de 5 % à 10,7 % pour les exercices 2013 et 2014. La loi de finances rectificative pour 2014 a prorogé cette contribution pour les exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016.

En conséquence, le résultat de l'intégration fiscale française est taxé au taux de 38 %.

L'entité SARA (Antilles) est également soumise à la contribution exceptionnelle de 10,7 %.

Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode décrite en note 2.25.

La contribution additionnelle de 10,7 % n'a pas eu d'impact significatif sur la position nette d'impôts différés.

5.10.2. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE CALCULÉ AVEC LE TAUX D'IMPÔT EN VIGUEUR EN FRANCE ET LA CHARGE D'IMPÔT RÉELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014		
	Résultat	Impôt	Taux
Résultat au taux normal	164 904	(56 777)	34,43 %
Effet géographique		13 780	- 8,4 %
Impôt de distribution (quote-part F&C, RAS)		(1 138)	0,7 %
Taxe spécifique de 3 % sur les distributions		(1 127)	0,7 %
Contribution additionnelle France		(2 354)	1,4 %
Différences permanentes		554	- 0,3 %
Impact des opérations taxées à taux réduit		1 287	- 0,8 %
Divers autres		1 552	- 0,9 %
Résultat avant impôts et SME	164 904	(44 223)	26,8 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 758		
Résultat avant impôts	166 662	(44 223)	26,5 %

Le taux d'impôt en vigueur en France a été maintenu à 34,43 %, la contribution additionnelle étant présentée comme une mesure transitoire.

5.11. Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont calculés comme suit :

- le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ;

- le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ; le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs.

Dans les 2 cas, les actions prises en considération pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice sont celles qui donnent un droit illimité aux bénéficiaires.

Sont présentés ci-dessous les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action.

Résultat par action <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net consolidé part du Groupe	118 015	104 660
Effet résultat des stock-options	465	780
Résultat net consolidé après prise en compte de l'effet résultat des stock-options	118 480	105 440
Nombre d'actions à l'ouverture	37 291 099	32 427 973
PEE	44 521	31 058
Ligne de capital et Paceo		651 250
Droit préférentiel de souscription	244 488	358 251
Dividende en actions	587 078	619 055
Actions gratuites	241 765	217 171
Nombre moyen de stock-options	687 580	1 141 991
Nombre moyen d'actions (y compris stock-options)	39 096 531	35 446 749
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION <i>(en euros)</i>	3,03	2,97
RÉSULTAT NON DILUÉ PAR ACTION <i>(en euros)</i>	3,09	3,07

5.12. Dividendes votés et proposés

Rubis a toujours mené une politique active de distribution de dividendes en faveur de ses actionnaires, telle que le démontre le taux de distribution par rapport au bénéfice qui a représenté, pour les 5 dernières années, en moyenne, 64 % des résultats nets part du Groupe.

Date de distribution	Exercice concerné	Nombre d'actions concernées	Dividende net distribué <i>(en euros)</i>	Total des sommes nettes distribuées <i>(en euros)</i>
AGM 03/06/2004	2003	6 586 911	1,42	9 353 413
AGM 08/06/2005	2004	6 847 306	1,50	10 270 959
AGO 13/06/2006	2005	8 450 594	1,90	16 056 129
AGO 14/06/2007	2006	8 727 872	2,14	18 677 646
AGO 12/06/2008	2007	9 931 546	2,45	24 332 287
AGM 10/06/2009	2008	10 295 269	2,65	27 282 463
AGO 10/06/2010	2009	11 042 591	2,85	31 471 384
AGM 09/06/2011	2010	14 534 985	3,05	44 331 704
AGM 07/06/2012	2011	30 431 861	1,67	50 821 208
AGM 07/06/2013	2012	33 326 488	1,84	61 320 738
AGM 05/06/2014	2013	37 516 780	1,95	73 157 721

Pour rappel, la valeur nominale de chaque action a été divisée par 2 en juillet 2011.

NOTE 6. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels sont ceux examinés par les principaux décideurs opérationnels du Groupe (les gérants).

6.1. Information par secteur d'activité

6.1.1. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits des activités ordinaires et les résultats 2014 et 2013. Chacune des colonnes du tableau ci-dessous reprend les chiffres propres de chaque secteur compris comme une entité indépendante ; la colonne « Éliminations » regroupe la suppression des opérations et comptes entre les différents secteurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	315 349	2 474 883			2 790 232
Chiffre d'affaires inter-secteurs			4 321	(4 321)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	315 349	2 474 883	4 321	(4 321)	2 790 232
Coût de l'endettement financier	(3 667)	(9 390)	507	1 474	(11 076)
Charge d'impôt	(19 587)	(23 188)	(1 448)		(44 223)
Quote-part de résultat des co-entreprises	1 758				1 758
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	79 330	166 151	(12 457)		233 024
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	60 164	119 299	(12 740)		166 723
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES	61 358	121 938	(12 750)		170 546
RÉSULTAT NET GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	44 126	88 420	(10 107)		122 439

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité				
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Chiffre d'affaires	340 595	2 415 514			2 756 109
Chiffre d'affaires inter-secteurs			4 421	(4 421)	
CHIFFRE D'AFFAIRES	340 595	2 415 514	4 421	(4 421)	2 756 109
Coût de l'endettement financier	(3 332)	(8 937)	143	922	(11 204)
Charge d'impôt	(18 801)	(26 115)	(182)		(45 098)
Quote-part de résultat des co-entreprises	3 307				3 307
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	72 164	157 409	(11 151)		218 422
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	56 503	115 985	(10 363)		162 125
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES CO-ENTREPRISES	60 831	117 942	(10 364)		168 409
RÉSULTAT NET GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES	38 533	79 635	(8 168)		110 000

6.1.2. ÉLÉMENTS DU BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014				
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	421 788	1 068 244	1 081		1 491 113
Titres de participation	21	18 746	571 546	(585 438)	4 875
Participations dans des co-entreprises	105 843				105 843
Actifs d'impôt différé	128	5 308			5 436
Actifs sectoriels	123 039	506 265	504 062	(256 732)	876 634
ACTIF TOTAL	650 819	1 598 563	1 076 689	(842 170)	2 483 901
Capitaux propres consolidés	327 259	531 671	1 047 883	(585 995)	1 320 818
Dettes financières	221 817	494 139	1 438		717 394
Passifs d'impôt différé	7 013	6 915	20 230		34 158
Passifs sectoriels	94 730	565 838	7 138	(256 175)	411 531
PASSIF TOTAL	650 819	1 598 563	1 076 689	(842 170)	2 483 901
Emprunts et dettes financières	221 817	494 139	1 438		717 394
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 440	137 311	248 424		410 175
DETTE FINANCIÈRE NETTE	197 377	356 828	(246 986)		307 219
INVESTISSEMENTS	41 786	69 345	90		111 221

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité				
	Rubis Terminal	Rubis Énergie	Société mère	Éliminations	Total
Actifs immobilisés	368 666	855 697	1 165		1 225 528
Titres de participation	37	25 866	571 508	(585 525)	11 886
Participations dans des co-entreprises	94 195				94 195
Actifs d'impôt différé	38	4 425			4 463
Actifs sectoriels	120 697	468 411	433 657	(180 525)	842 240
ACTIF TOTAL	583 633	1 354 399	1 006 330	(766 050)	2 178 312
Capitaux propres consolidés	316 672	445 234	987 716	(585 944)	1 163 678
Dettes financières	196 367	413 046	1 503		610 916
Passifs d'impôt différé	5 402	7 970	14 631		28 003
Passifs sectoriels	65 192	488 149	2 480	(180 106)	375 715
PASSIF TOTAL	583 633	1 354 399	1 006 330	(766 050)	2 178 312
Emprunts et dettes financières	196 367	413 046	1 503		610 916
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 776	77 734	250 159		343 669
DETTE FINANCIÈRE NETTE	180 591	335 312	(248 656)		267 247
INVESTISSEMENTS	42 104	58 232	123		100 459

6.2. Information par zone géographique (après élimination des opérations entre secteurs)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	839 998	1 787 437	162 797	2 790 232
Résultat brut d'exploitation	129 000	86 236	17 788	233 024
Résultat opérationnel courant	88 731	63 601	14 391	166 723
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des co-entreprises	91 071	65 079	14 396	170 546
Investissements	79 239	26 981	5 001	111 221

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Chiffre d'affaires	866 215	1 722 900	166 994	2 756 109
Résultat brut d'exploitation	111 502	90 741	16 179	218 422
Résultat opérationnel courant	78 323	72 936	10 866	162 125
Résultat opérationnel après quote-part de résultat des co-entreprises	84 099	73 931	10 379	168 409
Investissements	60 428	34 363	5 668	100 459

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs sectoriels	512 728	326 111	37 795	876 634
Participations dans des co-entreprises	105 843			105 843
Titres de participation	1 945	2 930		4 875
Actifs immobilisés	970 854	455 286	64 973	1 491 113
Actifs d'impôt différé	223	5 213		5 436
ACTIF TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 591 593	789 540	102 768	2 483 901

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013 retraité			
	Europe	Caraïbes	Afrique	Total
Actifs sectoriels	511 141	293 759	37 340	842 240
Participations dans des co-entreprises	94 195			94 195
Titres de participation	8 956	2 930		11 886
Actifs immobilisés	746 888	417 610	61 030	1 225 528
Actifs d'impôt différé	143	3 907	413	4 463
ACTIF TOTAL DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 361 323	718 206	98 783	2 178 312

NOTE 7. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le Groupe enregistre des intérêts minoritaires dans une dizaine de participations essentiellement dans la branche stockage de produits liquides. Prise individuellement,

aucune de ces participations n'est matérielle. Comme indiqué dans la note 3.2 relative aux variations de périmètre, les intérêts minoritaires ont diminué sur l'exercice en

raison du rachat de la totalité des titres de la société Stockbrest détenus par les autres actionnaires (35 %).

NOTE 8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES COMMUNES

Les participations du Groupe dans des entreprises communes sont toutes rattachées à la branche Rubis Énergie et couvrent l'ensemble de ses métiers.

L'entité SARA est la plus significative : unique raffinerie du Groupe, ses actifs constituent un dispositif d'approvisionnement majeur. Elle dispose également de plusieurs dépôts situés aux Antilles et en Guyane. Elle est détenue à 35,5 % par le Groupe, à 50 % par

Total Marketing Services et à 14,50 % par Sol Petroleum Antilles SAS. Les dispositions statutaires permettent au Groupe de détenir un contrôle conjoint sur cette entité. Parallèlement, le Groupe dispose de droits spécifiques sur les actifs de cette société.

8.1. Informations relatives aux entreprises communes

<i>(en milliers d'euros)</i>	SARA	Autres	Total (100 %)
Résultat opérationnel	38 295	(151)	38 144
Résultat net	22 253	(128)	22 124
Actifs immobilisés	138 835	25 462	164 297
Actifs courants	301 268	7 471	308 739
Emprunts et dettes financières	163 213	30 066	193 279
Passifs courants	19 411	7 148	26 560

8.2. Transactions avec les entreprises communes

<i>(en milliers d'euros)</i>	SARA	Autres
Actifs	20 745	(39)
Passifs	6 631	6 590
Chiffres d'affaires	278 899	3 049
Achats	101 969	
Charges externes	2 894	1 305
Charges d'intérêts		



NOTE 9. PARTICIPATIONS DANS DES CO-ENTREPRISES

Le Groupe a qualifié 2 partenariats (Delta Rubis Petrol et sa *holding* et ITC Rubis Terminal Antwerp) de co-entreprises au sens d'IFRS.

9.1. Informations financières résumées - Co-entreprise ITC Rubis Terminal Antwerp

Les montants présentés ci-après sont les montants préparés selon les IFRS à 100 %.

Les actifs et passifs de la co-entreprise incluent en particulier les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs immobilisés	148 281	147 123
Dette financière nette (trésorerie - dettes)	1 784	2 624
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	91 909	97 758

Les passifs courants incluent essentiellement les financements en comptes courants des 2 co-partenaires.

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat opérationnel	3 862	3 735
Résultat net total	2 230	1 705
Autres éléments du résultat global		
Résultat global de la période	2 230	1 705

Au titre de la période, le Groupe n'a reçu aucun dividende de la co-entreprise ITC Rubis Terminal Antwerp.

9.2. Informations financières résumées - Co-entreprise Delta Rubis Petrol et sa *holding*

Les montants présentés ci-après sont les montants préparés selon les IFRS à 100 %.

Les actifs et passifs de la co-entreprise incluent en particulier les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Actifs immobilisés	187 588	150 854
Dette financière nette (trésorerie - dettes)	(36 806)	(16 797)
Passifs courants (y compris emprunts à moins d'un an et concours bancaires courants)	17 387	33 433

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat opérationnel	920	4 786
Résultat net total	1 286	4 909
Autres éléments du résultat global	16 782	(5 178)
Résultat global de la période	18 068	(269)

Au titre de la période, le Groupe n'a reçu aucun dividende de la co-entreprise Delta Rubis Petrol et sa *holding*.

NOTE 10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. Engagements financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 retraité
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES	18 214	65 278
ENGAGEMENTS DONNÉS	258 726	222 764
Avals et cautions	258 726	222 764
Plafond des garanties de passif		
Hypothèques et nantissements		
Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS	323 188	405 843
Lignes de crédit confirmées	299 984	395 400
Avals et cautions	22 785	9 775
Effets escomptés non échus		259
Autres	419	409

Les avals et cautions donnés concernent essentiellement :

- des garanties bancaires accordées sur les emprunts souscrits par les filiales du Groupe ;
- des garanties demandées par des fournisseurs de produits pétroliers ;
- des garanties accordées aux autorités douanières.

Les avals et cautions reçus concernent essentiellement des garanties obtenues de clients implantés dans la zone Caraïbes

et plus marginalement des clients Vitogaz France.

Pour information, Rubis Caribbean Holdings Inc. s'est engagé à nantir au bénéfice de la Société Générale les actions composant 100 % du capital de Rubis Energy Jamaica Ltd, en garantie du prêt de 50 millions d'euros accordé par la Société Générale à Rubis Énergie en décembre 2012 (l'encours au 31 décembre 2014 s'élève à 26,7 millions d'euros). Le nantissement n'étant toujours pas formellement signé au 31 décembre 2014, la garantie n'est pas mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 173 millions d'euros (incluant 10 millions d'euros d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) sur un total de 595,4 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2014, représentant 29 % de ce montant.

Dans le cadre de ses opérations d'acquisitions et de cessions de filiales, le Groupe est amené à accorder ou à recevoir des garanties de passif qui ne présentent aucune spécificité quant à leur durée ou à leur montant.

10.2. Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Obligations contractuelles au 31/12/2014 <i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Paielements dus par période		
		À moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	619 286	122 666	488 620	8 000
Obligations en matière de location-financement	6 377	1 795	4 391	191
Contrats de location simple	14 149	3 610	7 291	3 248
Obligations d'achats irrévocables (hors participations détaillées ci-dessous)	60	46	14	
Autres obligations à long terme	1 058	284	318	456
TOTAL	640 930	128 401	500 634	11 895

En septembre 2014, le Groupe a remis à Total une offre irrévocable de rachat de sa participation de 50 % détenue dans la SARA (cf. note 3.2 « Variations de périmètre »). Le Groupe, déjà actionnaire à hauteur de 35,5 %, pourrait en cas d'avis favorable de la Commission de la Concurrence voir sa participation portée entre 71 % et 85,5 %

en fonction du degré d'exercice du droit de préemption des tiers actionnaires.

Parallèlement et comme indiqué dans la note 11 relative aux événements postérieurs à la clôture, début février 2015, le groupe Rubis a remis aux groupes Shell et Total, chacun actionnaire à 50 % de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), une

offre de rachat irrévocable pour la totalité du capital de cette société.

En réponse à cette offre, les co-actionnaires ont accepté l'ouverture d'une période de négociation exclusive.

Les engagements commerciaux pris ou reçus par le Groupe ne sont pas significatifs.

10.3. Parties liées

10.3.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève, pour la période, à 2 531 milliers d'euros et comprend aussi bien la rémunération due au titre de la Gérance de la société mère (2 227 milliers d'euros pour laquelle les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les gérants) que celle due au titre des fonctions de direction dans les

filiales (soit 304 milliers d'euros brut). Le montant des jetons de présence revenant aux membres du Conseil de Surveillance de la société mère est de 108 milliers d'euros pour l'exercice 2014.

10.3.2. DROITS DES ASSOCIÉS COMMANDITÉS SUR LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

La rémunération des associés commandités relève de l'article 56 des statuts. Les associés commandités perçoivent, pour chaque exercice social, un dividende calculé

en fonction de la performance boursière globale des actions de Rubis. Ce dividende est plafonné à un pourcentage du résultat net part du Groupe de l'année. Pour l'année 2014, cette rémunération s'élève à 4 208 milliers d'euros (aucune rémunération attribuée au titre de l'année 2013).

NOTE 11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Offre de rachat de la société SRPP

Début février 2015, le groupe Rubis a remis aux groupes Shell et Total, chacun actionnaire à 50 % de la SRPP (Société Réunionnaise de Produits Pétroliers), une offre de rachat irrévocable pour la totalité du capital de cette société.

En réponse à cette offre, les co-actionnaires ont accepté l'ouverture d'une période de négociation exclusive.

Premier opérateur local avec un réseau comprenant 51 stations-service, la SRPP commercialise également des fiouls commerciaux, du GPL et des lubrifiants. La société contrôle et opère la totalité des installations logistiques d'approvisionnement de l'île. En 2014, la SRPP a réalisé un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros. L'application du décret de février 2014, réglementant les prix et marges du secteur pétrolier, conduit la SRPP à dégager un résultat brut d'exploitation normatif de l'ordre de 22 millions d'euros.

La réalisation définitive de cette acquisition reste soumise au processus de consultation des instances représentatives du personnel et à l'accord de l'autorité de la concurrence.

Pour Rubis, cette acquisition, qui sera autofinancée, représentera un renforcement de son activité dans l'océan Indien (Madagascar, Comores, Afrique australe), en l'élargissant à l'activité de distribution de tous produits pétroliers, avec l'avantage d'une logistique intégrée.



9.2 COMPTES SOCIAUX 2014, ANNEXE ET AUTRES INFORMATIONS

BILAN SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 2014	Net 2013
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles et corporelles		1 484	733	751	848
Participation et titres relevant du régime des plus-values à long terme	3.1	571 589		571 589	571 589
Autres immobilisations financières	3.2	976		976	1 659
TOTAL (I)		574 049	733	573 316	574 096
Actif circulant					
Autres créances	3.4	255 387		255 387	183 331
Valeurs mobilières de placement	3.3	116 233		116 233	139 350
Disponibilités		132 140		132 140	110 381
Charges constatées d'avance		287		287	119
TOTAL (II)		504 047		504 047	433 181
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		1 078 096	733	1 077 363	1 007 277

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	2014	2013
Capitaux propres			
Capital social		97 173	93 228
Primes d'émission		771 532	716 244
Réserve légale		9 717	9 323
Réserve indisponible		1 763	1 763
Autres réserves		94 626	94 626
Report à nouveau		16 728	17 519
Bénéfice de l'exercice		78 971	72 366
TOTAL (I)	3.5	1 070 510	1 005 069
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)			
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		104	169
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		397	172
Dettes fiscales et sociales		3 805	1 126
Autres dettes		2 547	741
TOTAL (III)	3.7	6 853	2 208
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		1 077 363	1 007 277

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Référence annexe	2014	2013
Produits d'exploitation			
Prestations de services		4 130	4 255
Autres produits		1	
Chiffre d'affaires net		4 131	4 255
Autres achats et charges externes		(3 885)	(3 535)
Impôts, taxes et versements assimilés		(184)	(199)
Frais de personnel		(2 505)	(2 336)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(141)	(138)
Dotations et reprises de dépréciations sur actif circulant			
Dotations et reprises de provisions pour litiges	3.6		1 038
Autres charges		(2 349)	(2 321)
Excédent brut d'exploitation		(2 443)	(1 815)
Résultat d'exploitation		(4 933)	(3 236)
Produits financiers de participation		75 657	68 083
Produits financiers d'autres valeurs mobilières		1 392	1 208
Autres intérêts		3 587	2 289
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		338	(120)
Dotations aux provisions financières			
Reprises de provisions financières			377
Intérêts et charges assimilées		(1 128)	(1 387)
Résultat financier		79 846	70 450
Résultat courant avant impôts		74 913	67 214
Résultat exceptionnel		(103)	2
(Charge)/produit d'impôt sur les bénéfices	4	4 161	5 150
RÉSULTAT NET TOTAL		78 971	72 366

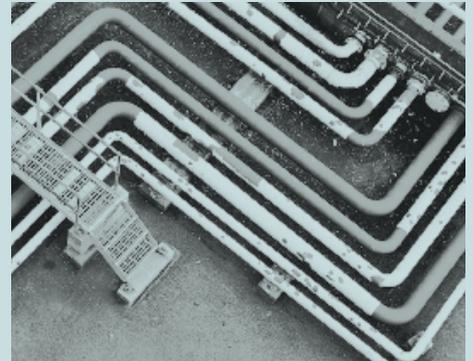
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2014	2013
Activité opérationnelle		
Résultat de l'exercice	78 971	72 366
Amortissements et provisions	141	(1 277)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	11	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (A)	79 123	71 089
Diminution/(augmentation) du besoin en fonds de roulement d'exploitation (B) :	(67 513)	(26 948)
• créances d'exploitation	(72 223)	(26 450)
• dettes d'exploitation	4 710	(498)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A + B) (I)	11 610	44 141
Activité investissement		
Acquisitions de participations de l'exercice en cours :		
• branche Rubis Terminal ⁽¹⁾		(49 877)
• branche Rubis Énergie		
Autres	627	(1 245)
Trésorerie affectée aux investissements (II)	627	(51 122)
Cash-flow généré par l'activité (I + II)	12 237	(6 981)
Financement		
Augmentation/(diminution) des dettes financières	(65)	(7)
Augmentation des capitaux propres	59 628	187 178
Dividende mis en paiement	(73 158)	(70 871)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (III)	(13 595)	116 300
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE (I + II + III)	(1 358)	109 319
Trésorerie disponible au début de la période	249 731	140 412
Variation globale de la trésorerie	(1 358)	109 319
Trésorerie disponible à la fin de la période	248 373	249 731
Dettes financières	(104)	(169)
Trésorerie nette de dettes financières à la fin de la période	248 269	249 562
<i>(1) Augmentation du capital de Rubis Terminal.</i>		

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

SOMMAIRE DES NOTES

1.	Présentation de la Société	231
2.	Règles et méthodes comptables	231
3.	Notes annexes au bilan	232
4.	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	235
5.	Autres informations	236



NOTE 1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le groupe Rubis exerce 2 activités dans le domaine de l'énergie :

- L'activité **Rubis Terminal**, spécialisée dans le stockage et le négoce de produits pétroliers, d'engrais, de produits chimiques et agroalimentaires, à travers sa filiale

Rubis Terminal et les sociétés que celle-ci détient, est présente en France (y compris Corse) Pays-Bas, Belgique et Turquie ;

- L'activité **Rubis Énergie**, spécialisée dans le négoce et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés (GPL) et de produits

pétroliers, est présente sur 3 zones géographiques (Europe, Afrique et Caraïbes).

NOTE 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels de la société Rubis sont présentés en milliers d'euros.

Cette présentation des comptes appelle, en outre, les précisions suivantes :

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire sur le plan suivant :

	Durée
Immobilisations incorporelles	1 à 10 ans
Agencements et installations	4 à 10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

Il est notamment tenu compte pour la détermination de la valeur d'usage des différents éléments incorporels reconnus au moment de l'acquisition des titres et dont la valeur est suivie chaque année.

2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même

nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;

- pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

2.4. Engagements en matière de retraite

L'évaluation du montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est réalisée selon la méthode des unités de crédit projetées.

2.5. Chiffre d'affaires

Il est constitué par les redevances de gestion perçues des filiales.

2.6. Calcul de l'impôt

La ventilation de la charge d'impôt se fait entre impôt sur résultat courant et impôt sur résultat exceptionnel.

NOTE 3. NOTES ANNEXES AU BILAN

3.1. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2014	Valeur nette au 31/12/2013
Titres de participations	571 589	571 589
Provisions sur titres		
TOTAL	571 589	571 589

3.2. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions propres, aux dépôts versés et aux prêts aux salariés.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2007 a autorisé le Collège de la

Gérance, avec faculté de délégation, à faire racheter par la Société ses propres actions, en vue d'assurer la liquidité ou l'animation du marché du titre Rubis dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

Au 31 décembre 2014, Rubis possède 14 000 actions Rubis pour un prix d'achat de 646 milliers d'euros. Ce montant figure en « Autres immobilisations financières » pour une valeur nette de 646 milliers d'euros. Aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Portefeuille de valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, le portefeuille des valeurs mobilières de placement s'élève à 116 233 milliers d'euros en valeurs brute et nette :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2014	Valeur de marché au 31/12/2014*	Valeur brute au 31/12/2013
Sicav	37 591	37 591	72 902
Actions	2	2	2
Fonds communs de placement	62 906	62 906	52 105
Intérêts à recevoir sur fonds communs de placement	15 734	15 734	14 341
TOTAL	116 233	116 233	139 350

* Valeur de marché définitive au 31 décembre 2014.

3.4. Créances

Les autres créances d'un montant de 255 387 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à un an et se décomposent de la façon suivante :

- 253 152 milliers d'euros de créances intragroupes ;
- 2 227 milliers d'euros de créances sur le Trésor Public français ;
- 8 milliers d'euros de créances diverses.

3.5. Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	2014	2013
CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 005 069	816 396
Augmentation de capital	3 945	12 158
Augmentation de la prime d'émission	55 288	173 804
Dotation à la réserve légale imputée sur la prime d'émission	395	1 216
Distribution de dividende	(73 158)	(70 871)
Résultat de l'exercice	78 971	72 366
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	1 070 510	1 005 069

Au 31 décembre 2014, le capital social est composé de 38 869 079 actions entièrement libérées (37 291 099 au 31 décembre 2013) de 2,50 euros chacune et s'élève à 97 173 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2014, Rubis possédait 14 000 actions d'autocontrôle.

Pour mémoire, le Collège de la Gérance, réuni le 8 juillet 2011, a ramené la valeur

nominale de chaque action de 5 euros à 2,50 euros.

Les différentes opérations sur capital intervenues au cours de la période sont reprises dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Capital social (en milliers d'euros)	Primes (en milliers d'euros)
AU 1^{ER} JANVIER 2014	37 291 099	93 228	716 244
Paielement du dividende en actions	1 167 668	2 919	46 823
Levée de stock-options	324 028	810	6 783
Actions gratuites	14 411	36	(36)
Plan d'épargne entreprise	71 873	180	2 413
Frais sur augmentations de capital			(301)
Imputation sur la réserve légale			(394)
AU 31 DÉCEMBRE 2014	38 869 079	97 173	771 532

En juillet 2013, le Groupe a signé une convention de ligne de capital avec BNP Paribas et Crédit Agricole CIB pour une période de 40 mois et dans la limite autorisée de 2 440 000 actions. Le prix de souscription est basé sur le cours de bourse (moyenne pondérée des 3 jours précédant l'émission) diminué d'une décote de 4 %.

Depuis sa signature, cette convention n'a pas donné lieu à émission d'actions nouvelles.

Les modalités des plans d'option de souscription d'actions et d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2014 sont illustrées dans les tableaux ci-après. Suite à la division par 2 de la valeur nominale des actions décidée en juillet 2011, le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions ainsi que le nombre d'actions gratuites susceptibles d'être acquises ont

été multipliés par 2 et le prix d'exercice des options et les conditions de cours de ces plans ont été réajustés au centième d'euro inférieur.

De même, suite à l'augmentation de capital réalisée en novembre 2013 (règlement - livraison le 3 décembre 2013), les nombres d'options et d'actions gratuites ainsi que le prix d'exercice des options ont été revus pour corriger les effets dilutifs.

Options de souscription d'actions au 31 décembre 2014

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2014	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2014
19 janvier 2004	9 508		(9 508)		
12 juillet 2005	386				386
22 juillet 2009	314 520		(314 520)		
28 avril 2011	78 856			(18 244)	60 612
9 juillet 2012	539 282				539 282
TOTAL	942 552		(324 028)	(18 244)	600 280

Date du Collège de la Gérance	Options en circulation			Options exerçables
	Nombre d'options	Date limite d'exercice	Prix d'exercice (en euros)	
19 janvier 2004		18/01/2014	13,24	
12 juillet 2005	386	11/07/2015	22,11	386
22 juillet 2009		21/07/2014	23,74	
28 avril 2011	60 612	27/04/2016	38,99	60 612
9 juillet 2012	539 282	08/07/2017	37,10	
TOTAL	600 280			60 998

Actions gratuites

Date du Collège de la Gérance	En circulation au 01/01/2014	Droits émis	Droits exercés	Droits annulés	En circulation au 31/12/2014
22 juillet 2009	5 691		(5 691)		
28 avril 2011	11 356		(8 720)	(2 636)	
9 juillet 2012	192 439				192 439
18 juillet 2012	1 419				1 419
18 septembre 2012	3 548				3 548
9 juillet 2013	11 202				11 202
3 janvier 2014		5 015			5 015
31 mars 2014		738			738
18 août 2014		56 350			56 350
TOTAL	225 655	62 103	(14 411)	(2 636)	270 711

3.6. Provisions pour risques et charges

En 2013, une provision d'un montant de 1 038 milliers d'euros couvrant l'appréciation de risques dans le cadre de litiges liés à la cession, en 2006, des titres de la société IPEM avait été reprise intégralement.

3.7. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 1 059 milliers d'euros dont 119 milliers d'euros concernent

des fournisseurs, 104 milliers d'euros les intérêts courus et 836 milliers d'euros les dettes fiscales et sociales. Ces charges à payer ont le caractère de charges d'exploitation et de charges financières.

Toutes les dettes inscrites au bilan ont des échéances inférieures à un an.

Par ailleurs, comme en 2013, les dettes fournisseurs qui figurent au bilan pour un montant de 119 milliers d'euros ont toutes une échéance inférieure à 3 mois.

3.8. Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2014
Créances	253 152
Dettes	2 548
Produits de participations	75 657
Produits financiers et charges financières nets	1 473

NOTE 4. NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	Assiette	Taux	Impôt brut	Crédit	Impôt net
IS sur résultat courant au taux de droit commun	2 964	38,00 %	1 126	(258)	868
IS calculé sur frais relatifs aux augmentations de capital imputés sur la prime d'émission	486	38,00 %	185		185
Contribution sur les revenus distribués			713		713
Charge/(produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale			(5 930)		(5 930)
Redressement d'IS			3		3
TOTAL			(3 903)	(258)	(4 161)

Rubis bénéficie du régime fiscal des sociétés mères et filiales, qui prévoit l'exonération des dividendes versés par les filiales, dans les conditions prévues par la loi de finances pour 2001.

À compter du 1^{er} janvier 2001, Rubis a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'évolution du périmètre est la suivante :

Date d'entrée des sociétés dans le périmètre d'intégration fiscale	
1 ^{er} janvier 2001	Rubis Rubis Terminal
1 ^{er} janvier 2006	Rubis Énergie Rubis Antilles Guyane SIGL Sicogaz Starogaz
1 ^{er} janvier 2011	Frangaz ViTO Corse
1 ^{er} janvier 2012	Société Antillaise des Pétroles Rubis (SAPR) Rubis Guyane Française (RGF) Rubis Caraïbes Françaises (RCF)
1 ^{er} janvier 2013	Wagram Terminal Coparef Vitogaz France
1 ^{er} janvier 2014	Rubis Restauration et Services (RRS)

Dans le cadre de ces conventions, chaque société calcule son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'IS.

Rubis est la société mère du groupe d'intégration fiscale.

La convention de répartition de l'impôt est la suivante (sauf convention particulière) :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont constatées en résultat par la société mère ;
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du Groupe.

NOTE 5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 14 personnes.

5.2. Engagements hors bilan

5.2.1. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Le montant des indemnités de fin de carrière acquises par les salariés de Rubis est de 150 milliers d'euros, charges sociales comprises. La méthode d'évaluation est décrite en note 2.4.

5.2.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

Filiale		Engagements donnés (en milliers d'euros)
Lettre d'intention	Rubis Terminal	463

5.2.3. ENGAGEMENTS REÇUS

Rubis dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant de 219 millions d'euros au 31 décembre 2014.

5.3. Rémunération allouée aux membres des organes de Direction et de Surveillance

La rémunération de la Gérance relève de l'article 54 des statuts. Elle s'élève pour l'exercice 2014 à 2 227 milliers d'euros. Les charges sociales correspondantes sont entièrement supportées par les gérants.

Le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil de Surveillance est de 108 milliers d'euros.



TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales : 50 % au moins de capital détenu par Rubis.

(en milliers d'euros)	Rubis Énergie	Rubis Terminal	Kelsey ⁽¹⁾	Coparef
Capital	260 000	7 720	1	40
Capitaux propres autres que le capital	146 187	213 601	45	6
Subventions d'investissement et provisions réglementées	6 065	4 912		
Quote-part du capital détenu	100,00 %	99,30 %	100,00 %	100,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	322 503	249 048	4	34
Valeur nette comptable des titres détenus	322 503	249 048	4	34
Prêts et avances consentis par Rubis et non remboursés	220 000	29 680		2
Montant des cautions et avals donnés par la Société		463		
Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	131 512	65 506	37 526	
Résultat net du dernier exercice clos	41 756	23 985	1 014	(7)
Dividendes encaissés par Rubis au cours de l'exercice 2014	42 952	28 142	4 323	240

(1) Les comptes de la Société sont tenus en dollars US. Les taux de conversion suivants ont été retenus :

- Capitaux propres : taux de clôture (1 € = 1,2141 \$);
- Chiffre d'affaires et résultat net : taux moyen (1 € = 1,3288 \$).

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Le groupe Rubis détient en propriété ses établissements industriels (bâtiments, réservoirs, équipements) exception faite, dans la branche Rubis Terminal, de certains terrains portuaires pris en concession auprès des autorités portuaires de Rouen, Dunkerque, Strasbourg et Brest.

Les informations concernant ces propriétés immobilières sont fournies dans le tableau ci-après.

Rubis Terminal

Les propriétés immobilières de cette branche d'activité sont des dépôts situés en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Turquie, ayant tous pour objet le stockage de produits liquides.

Sociétés	Sites	Terrains	Immobilier, bacs et bâtiments
Rubis Terminal	Rouen (76)	Propriété et concession	Propriété
	Dunkerque (59)	Concession	Propriété
	Salaise-sur-Sanne (38)	Concession	Propriété
	Villeneuve-la-Garenne (92)	Propriété	Propriété
	Village-Neuf (68)	Propriété et concession	Propriété
	Strasbourg (67)	Concession	Propriété et concession
SES	Strasbourg (67)	Concession	Propriété
SDSP	Saint-Priest (69)	Propriété	Propriété
Stockbrest	Brest (29)	Propriété et convention d'affermage	Propriété et convention d'affermage
Wagram Terminal	Reichstett/Vendenheim/Strasbourg (67)	Propriété et concession	Propriété
ITC Rubis Terminal Antwerp	Anvers (Belgique)	Concession	Propriété
Rubis Terminal BV	Rotterdam (Pays-Bas)	Concession	Propriété
DPLC	Ajaccio (Corse)	Propriété	Propriété
	Bastia (Corse)	Baux	Propriété
Delta Rubis Petrol	Ceyhan (Turquie)	Propriété	Propriété

Rubis Énergie

Zones géographiques	Sites	Activité
FRANCE	Vitogaz France <i>Sainte-Florence (85)</i> <i>Gambenheim (67)</i> <i>Bourgbarre (35)</i> <i>Montereau (77)</i> <i>Sorèze (81)</i> <i>Gemozac (16)</i> <i>Massiac (15)</i>	Trading et distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) • 7 dépôts relais de GPL (terrains en location)
	Frangaz <i>Port-la-Nouvelle (11)</i> <i>Sillery (51)</i>	Distribution de GPL (bouteilles) • 2 dépôts et 1 centre emplisseur de bouteilles
	Sicogaz <i>Quéven (56)</i> <i>Brûlon (72)</i>	Dépôts de stockage de GPL • 2 dépôts dont 1 en pleine propriété
	Sigalnor (JV) <i>Le Havre (76)</i> <i>Hauconcourt (57)</i> <i>Saint-Marcel (27)</i>	Dépôts de stockage et centre emplisseur de GPL • 1 centre emplisseur de bouteilles sur terrain du Port Autonome • 1 dépôt sur terrain en pleine propriété • 1 dépôt sur terrain en location
	ViTO Corse <i>Bastia (20)</i>	Distribution de produits pétroliers • 44 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété
	Rubis Antilles Guyane <i>Abymes (Guadeloupe)</i> <i>Kourou (Guyane française)</i>	Distribution de produits pétroliers et de GPL • 52 stations-service dont 35 sur terrains en pleine propriété • 2 dépôts de bitumes dont 1 sur terrain en pleine propriété • 2 dépôts de produits blancs dont 1 sur terrain en pleine propriété • 3 dépôts aviation en JV
	Société Antillaise des Pétroles Rubis <i>Fort-de-France (Martinique)</i>	Distribution de produits pétroliers • 18 stations-service dont 17 sur terrains en pleine propriété
	Rubis Guyane Française <i>Cayenne</i>	Distribution de produits pétroliers • 6 stations-service dont 4 sur terrains en pleine propriété • 1 dépôt aviation en JV
	Stocabu <i>(Guadeloupe)</i>	Dépôt de stockage de GPL (terrain du Port Autonome)
	SIGL <i>(Guadeloupe)</i>	Centre emplisseur de GPL (terrain du Port Autonome)
	EUROPE	Vitogaz España <i>Barcelone - Tarragone - Totana - Sober - Puig Reig</i>
Rubis Energia Portugal <i>Lisbonne - Sines - Aveiras - Faro - Viseu - Matosinhos</i>		Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) • 2 dépôts de GPL dont 1 en pleine propriété et 3 centres emplisseurs de bouteilles dont 1 en pleine propriété
Vitogaz Switzerland <i>Cornaux - Niederhasli - Wintherthur - Rancate</i>		Distribution de GPL (bouteilles, vrac et GPL-carburant) • 4 dépôts de GPL et 3 centres emplisseurs de bouteilles
Multigas <i>Domdidier</i>		Distribution d'ammoniac, de GPL et de gaz spéciaux • 1 dépôt de GPL et gaz spéciaux avec un centre emplisseur de bouteilles d'ammoniac, en pleine propriété
Fuel Supplies C. I. <i>Guernesey - Jersey</i>		Distribution de produits pétroliers • 28 stations-service • 2 dépôts de produits blancs • 1 dépôt aviation
AFRIQUE	Easigas South Africa (Pty) <i>Johannesburg, Durban, Port Elisabeth, Cape Town, Nigel, East-London, Bloemfontein, Kimberley, Nelspruit</i>	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) • 7 dépôts de GPL et 8 centres emplisseurs de bouteilles
	Easigas Botswana (Pty) <i>Phakalane, Serule</i>	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) • 2 dépôts de GPL et 2 centres emplisseurs de bouteilles
	Vitogaz Maroc <i>Casablanca</i>	Distribution de GPL en vrac
	Lasfargaz <i>Jorf Lasfar</i>	Terminal d'importation de GPL sur terrains en pleine propriété

Zones géographiques	Sites	Activité
	Vitogaz Madagascar Antananarivo Mahajanga	Distribution de GPL (bouteilles et vrac) • 1 terminal d'importation de GPL avec centre emplisseur de bouteilles • 1 second dépôt avec centre emplisseur de bouteilles
	Vitogaz Comores Moroni	Distribution de GPL (bouteilles)
BERMUDES	Rubis Energy Bermuda Saint-Georges	Distribution de produits pétroliers y compris GPL • 12 stations-service dont 2 sur terrains en pleine propriété • 2 dépôts de produits blancs dont 1 avec dépôt GPL et centre emplisseur de bouteilles
CARAÏBES	Rubis Eastern Caribbean La Barbade	Trading de produits pétroliers y compris GPL
	Rubis West Indies Antigua, Barbade, Dominique, Grenade, Guyana, Sainte-Lucie, Saint-Vincent	Distribution de produits pétroliers y compris GPL • 69 stations-service dont 27 sur terrains en pleine propriété • 5 dépôts de stockage de produits blancs dont 1 avec dépôt de GPL et 3 avec dépôts de GPL et centre emplisseur de bouteilles • 2 dépôts de GPL dont 1 avec centre emplisseur de bouteilles • 6 dépôts aviation dont 3 en pleine propriété et 3 en JV
	Rubis Western Caribbean Bahamas, îles Caïmans, îles Turques-et-Caïques	Distribution de produits pétroliers • 40 stations-service dont 10 sur terrains en pleine propriété • 6 dépôts de stockage de produits blancs • 4 dépôts aviation dont 3 en pleine propriété et 1 en JV
	Rubis Energy Jamaica Kingston	Distribution de produits pétroliers • 50 stations-service dont 46 sur terrains en pleine propriété • 1 dépôt de stockage de produits blancs

Inventaire des valeurs mobilières

	Nombre de parts ou d'actions	Valeur nette au 31/12/2014 (en milliers d'euros)
I - Actions et parts sociales		
Titres de participations français		
Coparef	2 500	34
Rubis Terminal	502 715	249 048
Rubis Énergie	10 400 000	322 503
Titres de participations étrangers		
Kelsey	1 000	4
TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS		571 589
II - OPCVM		
Sicav SG Monétaire Plus	1 536	36 643
Sicav CPR Cash	42	948
Autres		
Fonds Agipi		17 439
Fonds Open Capital		25 152
Fonds HR Patrimoine Capitalisation		30 687
FCP Union Monecourt 3D		3 585
FCP BNP Paribas Cash Invest		1 777
Actions diverses		2
TOTAL OPCVM ET ASSIMILÉS		116 233

RÉSULTATS FINANCIERS DE RUBIS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	70 348	76 012	81 070	93 228	97 173
Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	14 069 575	30 404 825	32 427 973	37 291 099	38 869 079
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 028	4 085	4 156	4 255	4 130
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	61 483	55 907	61 483	65 939	74 951
Impôt sur les bénéfices	524	1 697	3 254	5 150	4 161
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	62 020	57 107	64 693	72 366	78 971
Montant des bénéfices distribués aux associés	50 013	50 821	70 871	73 158	84 015 ⁽²⁾
Résultat des opérations réduit à une seule action ⁽¹⁾ (en euros)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	4,41	1,89	2,00	1,91	2,04
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,41	1,88	1,99	1,94	2,03
Dividende attribué à chaque action	3,05	1,67	1,84	1,95	2,05 ⁽²⁾
Personnel					
Nombre de salariés	8	11	12	14	14
Montant de la masse salariale	953	1 373	1 245	1 468	1 582
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	548	658	769	750	825
<p>(1) En date du 8 juillet 2011, le Collège de la Gérance a divisé par 2 la valeur nominale de chaque action, la ramenant de 5 euros à 2,50 euros.</p> <p>(2) Montant proposé à l'AGM du 5 juin 2015.</p>					

HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	MAZARS			
	Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013
Audit				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	308	299	32,4 %	30,9 %
Filiales intégrées globalement	538	605	56,6 %	62,6 %
Rubis Énergie	469	523		
Rubis Terminal	69	82		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes				
Émetteur	40	51	4,2 %	5,3 %
Filiales intégrées globalement	65	12	6,8 %	1,2 %
Rubis Énergie	58	12		
Rubis Terminal	7			
SOUS-TOTAL	951	967	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
SOUS-TOTAL				
TOTAL	951	967	100 %	100 %

<i>(en milliers d'euros)</i>	SCP MONNOT & GUIBOURT			
	Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013
Audit				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	153	149	61,8 %	60,8 %
Filiales intégrées globalement	95	91	38,2 %	37,1 %
Rubis Énergie	28	33		
Rubis Terminal	67	58		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes				
Émetteur		5		2,0 %
Filiales intégrées globalement				
Rubis Énergie				
Rubis Terminal				
SOUS-TOTAL	248	245	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
SOUS-TOTAL				
TOTAL	248	245	100 %	100 %

	AUTRES			
	Montant HT		%	
	2014	2013	2014	2013
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Audit				
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur				
Filiales intégrées globalement	657	564	100,0 %	100,0 %
Rubis Énergie	651	558		
Rubis Terminal	6	6		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes				
Émetteur				
Filiales intégrées globalement				
Rubis Énergie				
Rubis Terminal				
SOUS-TOTAL	657	564	100,0 %	100,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
SOUS-TOTAL				
TOTAL	657	564	100 %	100 %

NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2014
Dettes garanties par des sûretés réelles	18 214
Dettes garanties par des avals, cautions et autres garanties	78 798
Avals, cautions et autres garanties donnés	179 928
TOTAL	276 940

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2014
Avals, cautions et autres garanties reçus	23 204
Lignes de crédit confirmées	299 984
TOTAL	323 188

Le Groupe a mis en place des contrats de protection de taux (*swaps*) à hauteur de 173 millions d'euros (incluant 10 millions d'euros d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) sur un total de 595,4 millions d'euros d'endettement à taux variable au 31 décembre 2014, représentant 29 % de ce montant.

NANTISSEMENTS D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers d'euros)	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Dettes garanties	Montant d'actif nanté (a)	Total du poste d'actif en valeur brute (b)	% a/b
Sur immobilisations corporelles						
Rubis Energy Jamaica Ltd	18/04/2013	31/12/2017	8 969	11 840		
Total Rubis Energy Jamaica Ltd			8 969	11 840	29 767	40 %
Sur immobilisations financières						
Rubis Antilles Guyane ⁽¹⁾	12/12/2011	25/07/2018	5 400	6 742		
Total Rubis Antilles Guyane			5 400	6 742	11 712	58 %
TOTAL DES DETTES GARANTIES			14 369			

Les nantissements d'immobilisations corporelles mentionnés en note 4.10.1 correspondant aux biens pris en location-financement ne sont pas repris ci-dessus.

Les actifs nantis représentent moins de 1 % du bilan consolidé de Rubis au 31 décembre 2014.

	Nombre d'actions nanties	% du capital nanté
Filiales nanties		
(1) Société Antillaise des Pétroles Rubis	35 000	100 %

NANTISSEMENTS D'ACTIONNAIRES DES FILIALES NANTIES

Société Antillaise des Pétroles Rubis

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% d'actions nanties de l'émetteur
Rubis Antilles Guyane	BRED Banque Populaire LCL	12/12/2011	25/07/2018	Remboursement total de l'emprunt	35 000	100 %
TOTAL					35 000	100 %

9.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note explicative 2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de la première application de la norme IFRS11 « Partenariats ».

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué aux notes 2.9 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisitions font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Dans le cadre de nos travaux, nous avons procédé à l'analyse de la méthodologie adoptée et de sa mise en œuvre et apprécié le caractère raisonnable des appréciations retenues ;
- nous avons examiné les modalités de constitutions des « Autres provisions » et des « Engagements envers le personnel » ainsi que les hypothèses retenues pour les évaluer.

Nous nous sommes assurés que ces provisions sont constituées conformément aux principes décrits dans les notes 2.19 et 2.20 de l'annexe aux comptes consolidés et nous avons revu le caractère approprié des informations figurant dans les notes 4.11 et 4.12.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONNOT & GUIBOURT



Jean-Louis Monnot

MAZARS



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet

9.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rubis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Collège de la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Collège de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Nous avons par ailleurs vérifié l'application des dispositions de l'article 56 des statuts relatives à la détermination des droits des associés commandités aux résultats de l'exercice.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONNOT & GUIBOURT

MAZARS



Jean-Louis Monnot



Daniel Escudeiro



Pierre Sardet

9.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1. Avenant n° 5 à la convention d'assistance avec Rubis Terminal du 30 juillet 1993

Personne concernée

Jacques Riou, gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis et Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal.

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 a autorisé la signature de l'avenant n° 5 conclu le 30 septembre 2014 qui vient modifier la convention d'assistance administrative, commerciale et juridique signée le 30 juillet 1993. Cet avenant a pour objectif de modifier l'article 6 de la convention d'assistance relatif à la redevance afin de régulariser, conformément à la nouvelle méthode de calcul agréée par l'administration fiscale, le montant des redevances versées au titre des exercices 2012 et 2013.

Cette convention avait été modifiée par l'avenant n° 1 du 18 décembre 1996, l'avenant n° 2 du 8 novembre 1999, l'avenant n° 3 du 9 mars 2004 et l'avenant n° 4 du 10 septembre 2009, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs.

2. Avenant n° 7 à la convention d'assistance avec Rubis Énergie du 23 décembre 1994

Personne concernée

Jacques Riou, gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 a autorisé la signature d'un avenant n° 7 conclu le 30 septembre 2014 qui vient modifier la convention d'assistance administrative, commerciale et juridique signée le 23 décembre 1994. Cet avenant a pour objectif de modifier l'article 6 de la convention d'assistance relatif à la redevance afin de régulariser, conformément à la nouvelle méthode de calcul agréée par l'administration fiscale, le montant des redevances versées au titre des exercices 2012 et 2013.

Cette convention avait été modifiée par l'avenant n° 1 du 9 décembre 1996, l'avenant n° 2 du 8 octobre 1999, l'avenant n° 3 du 19 novembre 2001, l'avenant n° 4 du 30 juin 2006, l'avenant n° 5 du 13 novembre 2007 et l'avenant n° 6 du 25 septembre 2009, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs.

3. Convention d'assistance conclue entre Rubis, Rubis Énergie et Rubis Terminal en date du 30 septembre 2014

Personne concernée

Jacques Riou, gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis, Président du Conseil d'Administration de Rubis Terminal et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Pour assurer une meilleure lecture de ces conventions d'assistance et des avenants successifs, le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance administrative, financière, commerciale et juridique signée le 30 septembre 2014. Cette nouvelle convention a pour objet de définir la nature des prestations et des services fournis par Rubis à Rubis Terminal et Rubis Énergie ainsi que le montant et les modalités afférentes à la rémunération versée à Rubis.

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Elle se renouvellera par tacite reconduction par périodes d'un an.

En contrepartie de ces prestations d'assistance, votre Société perçoit des sociétés Rubis Terminal et Rubis Énergie une redevance annuelle.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre Société a perçu en application de ce contrat une redevance de 1 369 000 euros HT de Rubis Terminal et une redevance de 2 758 000 euros HT de Rubis Énergie.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de mise à disposition gratuite de marques conclu avec Rubis Énergie

Personne concernée

Jacques Riou, gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis et Président de Rubis Énergie.

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 14 mars 2012 a autorisé la signature d'un contrat de mise à disposition gratuite de marques par la Société à Rubis Énergie. Ce contrat a pour objet la mise à disposition gratuite à RubisÉnergie de marques comportant la dénomination « Rubis » sur l'ensemble des territoires où celles-ci ont été enregistrées/déposées.

Ce contrat a été signé le 20 juin 2012 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même durée et aux mêmes conditions, à la demande de Rubis Énergie.

Cette convention n'a pas d'effet sur les comptes de votre Société au titre de l'exercice 2014.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 20 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

SCP MONNOT & GUIBOURT

Jean-Louis Monnot

MAZARS

Daniel Escudeiro

Pierre Sardet

100.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

10.1	Attestation des personnes responsables	252
10.2	Incorporation par référence	254
10.3	Documents accessibles au public	255
10.4	Table de concordance du Document de Référence	256
10.5	Tables de concordance du Rapport Financier Annuel et du rapport de gestion	259



10.1 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Gobin : Associé-gérant

Jacques Riou : Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion du Rapport Financier Annuel défini à la section 10.5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées ou incorporées par référence dans le présent Document de Référence, ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux, figurant au chapitre 9, section 9.3.1 du présent document au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et incorporés par référence au présent document pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014, émis sans réserve, contiennent des observations techniques.

Fait à Meudon et à Paris, le 30 avril 2015



Jacques Riou
Gérant d'Agena, société co-gérante de Rubis



Gilles Gobin
Associé-gérant

INFORMATION CONCERNANT LES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Commissaires aux Comptes titulaires

	Date de nomination	Date d'expiration
SCP JL MONNOT & L GUIBOURT 2 bis A, avenue Le Corbeiller 92190 Meudon représentée par Jean-Louis Monnot	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016
MAZARS Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie représentée par Daniel Escudeiro et Pierre Sardet	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016

Commissaires aux Comptes suppléants

	Date de nomination	Date d'expiration
Pascal Famarzi 7, rue Beccaria 75012 Paris	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016
Manuela Baudoin-Revert Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault 92400 Courbevoie	AGO 10 juin 2010	Exercice 2015-AG 2016

10.2 INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 (se rapportant au point 24 de l'annexe 1) du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2013

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2014, répertorié sous le n° D. 14-0388, aux pages 154 à 199 et aux pages 219 à 220.
- Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et

engagements réglementés sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 avril 2014, répertorié sous le n° D. 14-0388 aux pages 200 à 218 et aux pages 221 à 222.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2012

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant sont inclus dans le Document de

Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2013, répertorié sous le n° D. 13-0433, aux pages 135 à 182 et aux pages 206 à 207.

- Les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2013, répertorié sous le n° D. 13-0433, aux pages 184 à 203 et aux pages 208 à 211.

10.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les responsables du présent Document de Référence 2014 attestent que pendant la durée de celui-ci, les documents suivants pourront être consultés par toute personne sur le site internet de la Société (www.rubis.fr) sous les rubriques suivantes, ainsi qu'au siège social de la Société :

DERNIÈRES PRÉSENTATIONS PUBLIQUES

- Présentations des résultats semestriels et annuels 2014.

COMMUNIQUÉS ET AVIS FINANCIERS

- À la suite des modifications apportées à la directive n°2004/109/CE dite directive « Transparence », l'obligation de publier une information financière trimestrielle pour les sociétés cotées a été supprimée. Toutefois, la Société a décidé de continuer à publier son chiffre d'affaires trimestriel en 2015.

RELATIONS INVESTISSEURS

- Information réglementée – information périodique :
 - Rapports Financiers Semestriels des 3 derniers exercices ;
 - Documents de Référence contenant un Rapport Financier Annuel des 3 derniers exercices.
- Information réglementée :
 - opérations sur titres des dirigeants.

RELATIONS ACTIONNAIRES

- Titre et actionariat :
 - informations mensuelles sur le capital et les droits de vote ;
 - contrat de liquidité.
- Assemblée Générale :
 - documents d'Assemblées Générales relatifs aux 3 derniers exercices.
- Dividende :
 - dividende.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Statuts à jour.
- Composition du Conseil de Surveillance.

10.4 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004 pris en application de la Directive européenne dite « Prospectus » 2003/71/CE.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004	Chapitres	Pages
1 Personnes responsables		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	10.1	252
1.2 Attestation des personnes responsables	10.1	252
2 Contrôleurs légaux des comptes	10.1	252
3 Informations financières sélectionnées	1.3	10 - 11
4 Facteurs de risques	4	57 à 69
5 Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la Société	8.1.1	172
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	8.1.1	172
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	8.1.1	172
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	8.1.2	172
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse du siège social	8.1.1	172
5.1.5 Événements importants dans l'exercice des activités	9.1	199
5.2 Investissements	3	41 à 55
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	9.1	182 - 199
5.2.2 Principaux investissements en cours	3.2 - 3.3 - 9.1	54 à 55 - 199 - 227
6 Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	2	21 à 39
6.2 Événements exceptionnels	3.1 - 9.1	42 à 43 - 218
7 Organigramme		
7.1 Place de l'émetteur dans le Groupe	1.5 - 9.1	15 - 195 à 198
7.2 Liste des principales filiales	1.5 - 9.1	15 - 195 à 198
8 Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	9.2	237 à 239
9 Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière	3 - 9.1	41 à 55 - 178 à 182
9.2 Résultat brut d'exploitation	1.3 - 3.1 - 9.1	10 - 42 - 180
9.2.1 Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3	41 à 55
9.2.2 Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	3.1 - 4.1	42 à 55 - 59 à 66
10 Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux propres	9.1	178 à 180
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	9.1	182 à 206
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement	9.1	208 à 212
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
10.5 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	3 - 9.1	42 à 43 - 54 à 55 - 200
11 Recherche et développement, brevets et licences	9.1	201
12 Information sur les tendances et perspectives	3.2 - 3.3	54 - 55
13 Prévisions ou estimation du bénéfice	NA	NA

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004	Chapitres	Pages
14 Organes de Direction et de Surveillance		
14.1 Informations concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance	6.2	119 à 129
14.2 Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	6.2.5	129
15 Rémunération et avantages des organes de Direction et de Surveillance		
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature	6.4 - 9.1	133 à 140 - 227
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages	6.4 - 9.1	133 à 140 - 213 à 216
16 Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance		
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	6.2	119 à 129
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil de Surveillance	6.2.5.2	129
16.3 Informations sur les comités	6.3.2.3	132
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	6.9	154 à 157
17 Salariés		
17.1 Effectif	1.3 - 5.1.1 - 9.1	11 - 74 à 75 - 217
17.2 Participations au capital et stock-options	6.5 - 7.3 - 9.1	141 à 146 - 165 à 166 - 206 à 207
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	9.1	206 à 207
18 Principaux actionnaires		
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7.3	165 à 166
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	NA	NA
19 Opérations avec des apparentés	6.7 - 9.1	148 - 224 à 225
20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques	9.2	228 à 230
20.2 Informations financières <i>pro-forma</i>	NA	NA
20.3 États financiers annuels consolidés	9.1	178 à 227
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	9.3	245 à 249
20.4.1 Vérification des informations financières historiques	9.3	245 à 249
20.4.2 Autres informations figurant dans le Document de Référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	9.2	241 à 243
20.4.3 Informations financières figurant dans le Document de Référence et non tirées des états financiers certifiés par l'émetteur	NA	NA
20.5 Date des dernières informations financières vérifiées		31 décembre 2014
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	NA	NA
20.6.2 Informations financières intermédiaires des 6 premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	NA	NA
20.7 Politique de distribution de dividendes	7.2	164
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.2	65 - 66
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA	NA
21 Informations complémentaires		
21.1 Capital social	7.1	162 - 163
21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	7.1 - 9.2	162 à 163 - 233
21.1.2 Actions non représentatives du capital	NA	NA
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	7.3 - 9.1	165 à 166 - 206
21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	NA	NA
21.1.5 Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	7.3 - 7.5 - 9.2	165 à 166 - 168 à 169 - 240
21.2 Acte constitutif et statuts	8.1	172 à 174
21.2.1 Objet social de l'émetteur	8.1.3	172
21.2.2 Dispositions statutaires et charges concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance	8.1.4 à 8.1.6	172 à 173
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	NA	NA
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	NA	NA
21.2.5 Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires et conditions d'admission	8.1.7	173
21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	NA	NA

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen CE n° 809/2004	Chapitres	Pages
21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires	8.1.9	174
22 Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	NA	NA
23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA	NA
24 Documents accessibles au public	10.3	255
25 Informations sur les participations	1.5 - 9.1 - 9.2	15 - 195 à 198 - 237

10.5 TABLES DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

10.5.1 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Rapport Financier Annuel, établi en application de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, comprend les documents, rapports et informations figurant dans le présent Document de Référence aux parties détaillées ci-dessous.

Le Collège de la Gérance expose dans un document séparé (l'Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2015) le projet des résolutions soumis au vote des actionnaires, ainsi que leur présentation.

	Chapitres	Pages
• Comptes annuels 2014	9.2	228 à 236
• Comptes consolidés 2014	9.1	178 à 227
• Rapport de Gestion	10.5.2	260
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	9.3.2	247 - 248
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	9.3.1	245 - 246
• Attestation des personnes responsables	10.1	252
• Honoraires des Commissaires aux Comptes	9.2	241 - 242
• Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce	6.9	154 à 157
• Rapports des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	6.10	158 - 159

10.5.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion du Groupe est constitué des informations présentées dans le présent Document de Référence contenant le Rapport Financier Annuel sous les chapitres 1 à 8.

	Chapitres	Pages
• Activité et situation financière	1.3 - 2 - 3 - 9.1	10 à 11 - 22 à 55 - 178 à 227
• Événements récents, tendances et perspectives	3.2 - 3.3 - 9.1	54 - 55 - 199
• Recherche et développement	NA	NA
• Principaux risques, gestion et couverture (dont utilisation des instruments financiers)	4 - 9.1	58 à 69 - 202 à 204
• Informations sociales et environnementales	5.1 - 5.2	72 à 102
• Mandataires sociaux et dirigeants (mandats, rémunération, transactions sur titres)	6	118 à 153
• Capital social et actionnariat salarié	7	162 à 169
• Autocontrôle	7.1.3	162
• Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	6.2.5	129
• Filiales et participations	1.5 - 9.1	15 - 195 à 198
• Délégations accordées par l'Assemblée Générale	8.2	175
• Tableau des résultats financiers sur les 5 derniers exercices	9.2	240
• Informations complémentaires	9.1 - 9.2	
• principes comptables		184 à 194 - 231 à 232
• dividendes		181 - 206 - 233
• délais de paiement		212 - 234





Crédits photos : Cyprien Clément-Delmas
Photothèque Rubis - Gilles Dacquin



Siège social

105, avenue Raymond-Poincaré - 75116 Paris
784 393 530 RCS Paris
Tél. : +33 (0) 1 44 17 95 95 - Fax : +33 (0) 1 45 01 72 49

Relations actionnaires

+33 (0) 1 45 01 99 51

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



*La volonté d'entreprendre,
le choix de la responsabilité*